

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - UDAP du PUY-de-Dôme - Commune de La Sauvetat



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DIAGNOSTIC

juillet 2019

christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste



SOMMAIRE

1ère PARTIE : DONNEES GENERALES

- 1 - SITUATION GENERALE - page 3
- 2 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE - page 5
- 3 - LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE COMMUNAL - page 9
 - 3.1 - Les protections actuelles - page 9
 - 3.2 - Les études, projets et opérations de valorisation - page 9

2 ème PARTIE : LE TERRITOIRE

- 1 - L'OCCUPATION ANCIENNE - page 13
 - 1.1 - Le contexte historique - page 17
 - 1.2 - Les sites archéologiques - page 21
 - 1.3 - La toponymie - page 24
- 2 - LE TERRITOIRE : LES COMPOSANTES DU PAYSAGE- page 33
 - 2.1 - Une plaine cernée par le relief - page 35
 - 2.2 - La géologie - page 37
 - 2.3 - Une commune implantée au coeur d'une vaste cuvette - page 39
 - 2.4 - Le réseau hydrographique - page 41
 - 2.5 - Le réseau viaire, routes et chemins - page 43
 - 2.6 - L'urbanisation récente - page 45
 - 2.7 - La végétation - page 47
 - 2.8 - Les perceptions à distance - page 57
 - 2.9 - Les entrées de bourg - page 62
 - 2.10 - Les perspectives intérieures - page 67

3 ème partie : LE VILLAGE

- 1 - L'EVOLUTION DU VILLAGE - page 75
 - 1.1 - Quelques repères chronologiques - page 77
 - 1.2 - Au 13è siècle, une ville neuve : la «sauveté» - page 79
 - 1.3 - Au 14è siècle, une commanderie templière puis hospitalière - page 81
 - 1.4 - Au 15è siècle, l'agrandissement du fort - page 83
 - 1.5 - Le village ancien (moyen-âge-17è siècle) - page 85
 - 1.6 - Le village à l'époque moderne - page 89

2 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL - page 91

- 2.1 - Monuments et édifices protégés - page 93
 - 2.2 - L'église - page 98
- 2.3 - Edifices et équipements communaux - page 99
 - 2.4 - Le petit patrimoine public - page 101
 - 2.5 - Le petit patrimoine privé - page 105
- 3 - L'ARCHITECTURE DU VILLAGE - page 107
 - 3.1 - Les modèles de l'architecture traditionnelle - page 109
 - 3.2 - Murs, portes et portails - page 117
 - 3.3 - Les composants et détails de l'architecture traditionnelle - page 119
 - 3.4 - Intérêt historique et architectural du bâti - page 127
 - 3.5 - Le petit patrimoine privé - page 105

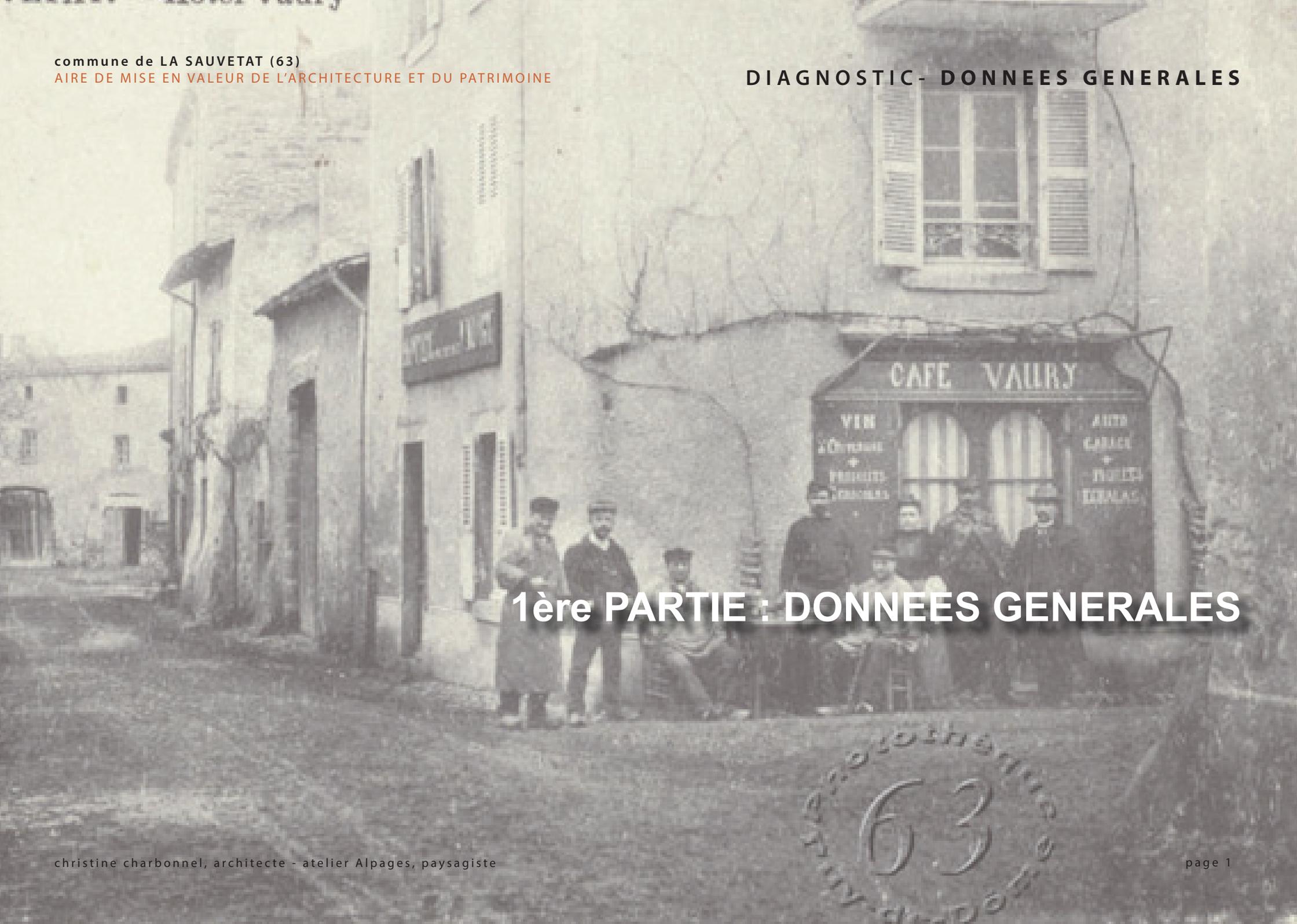
4 - LES ESPACES PUBLICS - page 129

5 - LE VEGETAL DANS LE BOURG - page 135

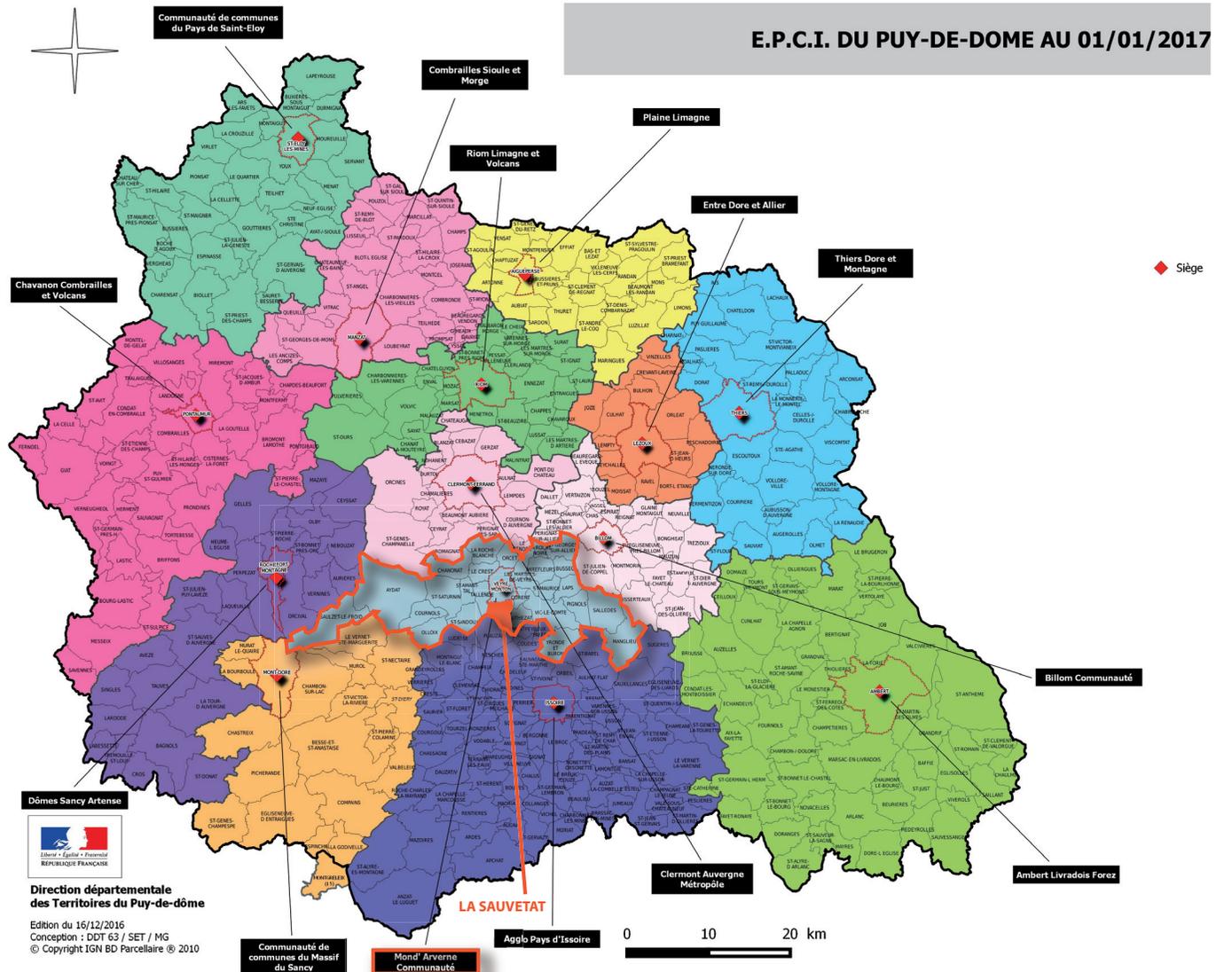
4 ème PARTIE : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

- 1 - DES ENJEUX COMMUNS - page 143
 - 2 - DES MOYENS - page 145
 - 2.1 - Climat et énergies renouvelables - page 145
 - 2.2 - Economiser l'énergie - page 149
 - 2.3 - Le bon choix des matériaux - page 152
 - 2.4 - Garantir la bonne santé des habitants, des usagers et de l'environnement - page 157

ANNEXE : LE CATALOGUE DU PATRIMOINE - page 163



1ère PARTIE : DONNEES GENERALES



1 SITUATION GENERALE



La commune de La Sauvetat est relativement récente.

En effet, bien que créé au 13^e siècle dans l'ancienne paroisse d'Authezat, à partir d'une Sauveté puis autour de la Commanderie, le village n'obtient son autonomie, en tant que paroisse et commune, qu'en 1872.

un territoire varié

Le partage du territoire lui octroie alors 7,98 km² recouvrant des terroirs variés : les versants de côteaux (Puy de Corent et pentes des Vignots) encadrent, au nord-est et au sud-ouest une vaste plaine qui correspond partiellement à d'anciens marécages aujourd'hui asséchés (la Narse). L'ensemble est arrosé par un ruisseau affluent de l'Allier, le Charlet.

Les quelques 700 habitants se regroupent principalement dans le village. Deux écarts complètent l'occupation : le Lieu-Dieu au nord (de fondation médiévale) et La Sagne au sud (un domaine plus récent, connu à partir du 17^e siècle).

des facilités d'accès

A 22 kms au sud de Clermont-Ferrand et 16 kms au nord d'Issoire, la commune bénéficie d'une desserte facile et directe à partir de l'autoroute A75, qui traverse le territoire au pied du Puy de Corent, et à partir de la route de Champeix (RD 978).

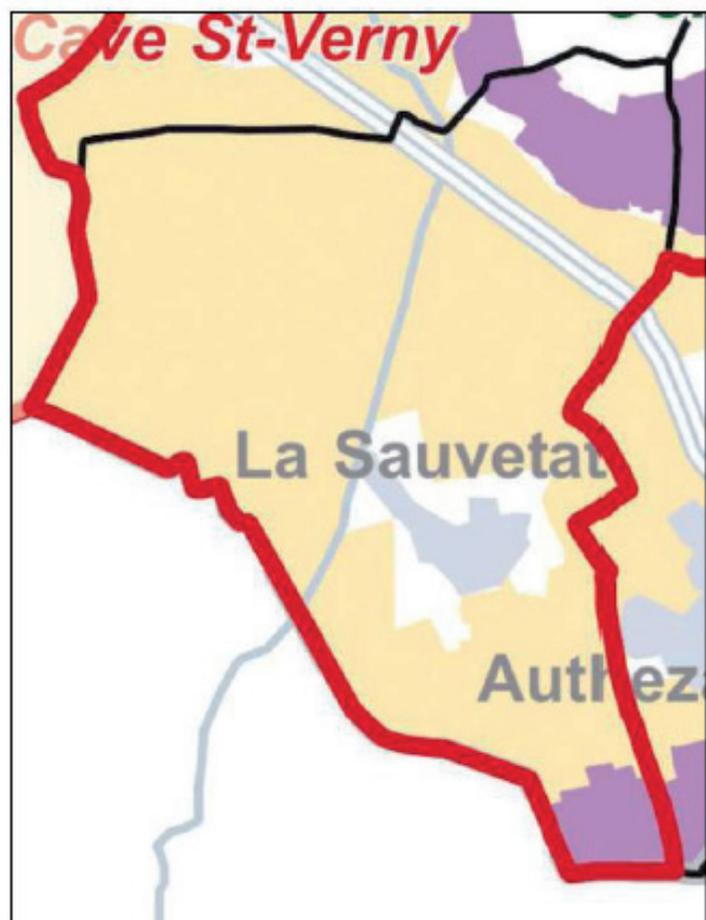
situation administrative

Bordée par celles de Veyre-Monton au Nord, Corent et Authezat à l'Est, Plauzat au Sud-Ouest et Tallende au Nord-Ouest, la commune est rattachée à l'arrondissement de Clermont-Ferrand et au canton des Martres-de-Veyre.

Elle fait partie de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand et de la communauté de communes « Mond'Arverne Communauté », créée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 sur 28 communes qui regroupent une population d'environ 40 400 habitants.

Réseau routier et accès à la commune
Carte : SCP Descoeur - PLAN LOCAL D'URBANISME

Assurer les emplois agricoles de demain orientations générales et particulières détaillées au DOG



-  Terre de grande culture à maintenir (1)
-  Zone de prairie à maintenir (1)
-  Zone d'estive ou de pâture à protéger et à développer (1) (2)
-  Zone viticole à protéger (1) (2)
-  Zone agricole maraichère à créer ou à développer (1) (2)

SCHEMA extrait du SCOT du GRAND CLERMONT

2 – CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

une population en croissance

Depuis 1968, la population de La Sauvetat ne cesse de croître, de façon relativement régulière : avec ses 696 habitants recensés au 1er janvier 2017, la commune a atteint son plus haut niveau depuis 1896 (elle comptait alors 818 habitants). A l'instar de tout le territoire de l'agglomération sud de Clermont-Ferrand, ce renouvellement des populations est essentiellement le fait d'un apport migratoire continu et dépend fortement de l'intensité des arrivées de ménages clermontois et directement de l'attractivité de la métropole auvergnate.

Alors que la croissance enregistrée entre 2008 et 2017 (+0,77% soit 46 nouveaux habitants) laisse prévoir une augmentation d'environ 84 habitants jusqu'en 2033, les objectifs du SCOT, ventilés par communes (PLH), lui permettraient d'en accueillir 132, portant la population totale à 828 habitants environ.

un territoire entretenu par l'agriculture

L'agriculture, qui a dominé l'économie de la commune pendant une grande partie de son histoire, reste vivante malgré une baisse constante du nombre d'exploitations (34 en 1988 / 18 en 2010) et de la main d'oeuvre.

Elle n'en reste pas moins déterminante en permettant, notamment, l'entretien des paysages sur des terroirs variés et complémentaires qui représentent environ 75% du territoire communal.

La plus grande partie de ces surfaces correspond à de grandes parcelles cultivées (d'une surface moyenne de 1,8ha), essentiellement vouées à la culture céréalière (blé, tournesol, semences, ...).

Autre activité encore présente, la viticulture se maintient sur les versants du puy de Corent et du plateau des Vignots.

Les terres concernées sont reconnues au SCOT comme des zones à maintenir :

- Les terres de grande culture, à fort potentiel agronomique, sont à préserver pour assurer le potentiel de développement et d'innovation du secteur agroalimentaire.

L'urbanisation doit y être limitée aux zones situées en continuité du tissu existant.

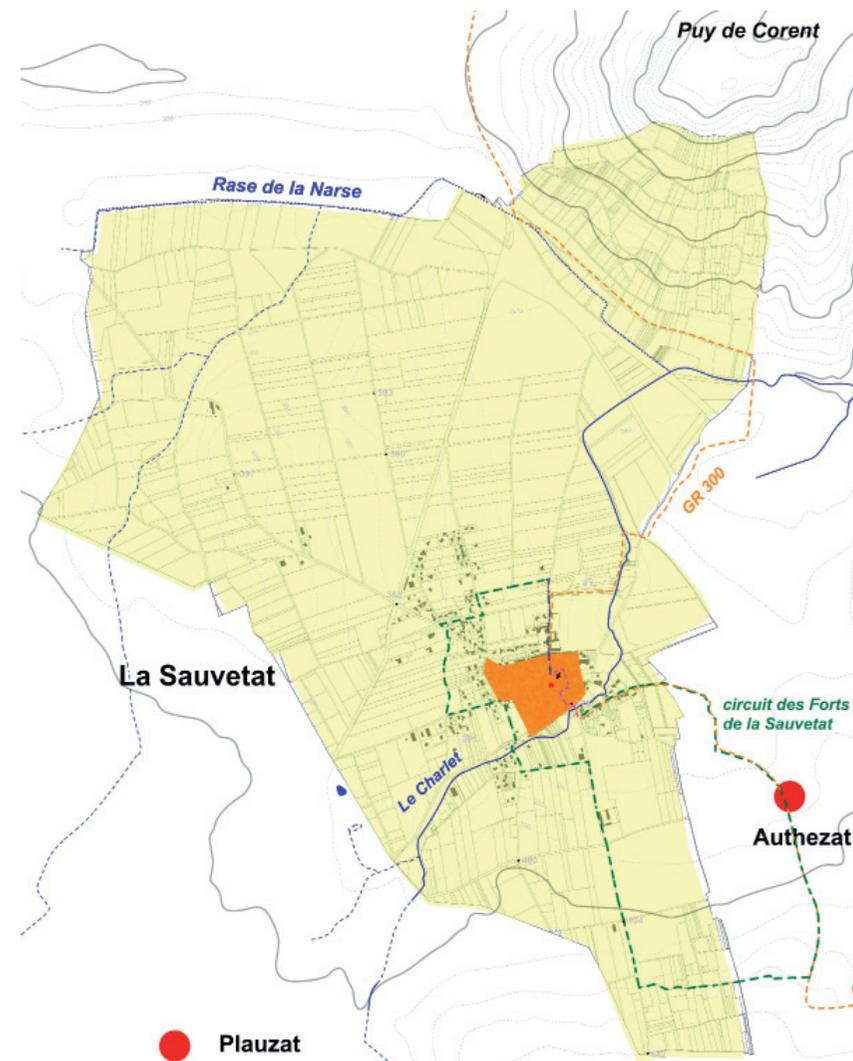
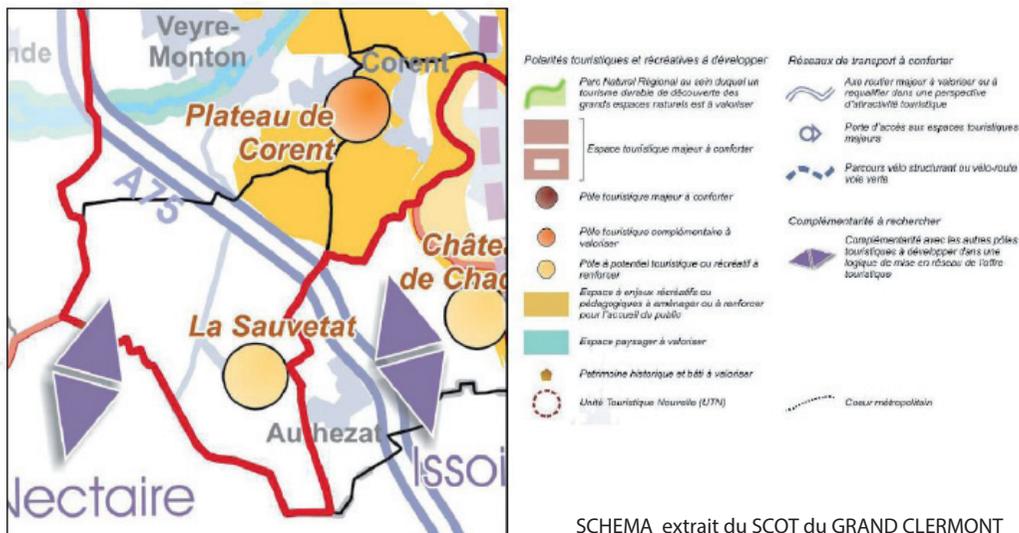
- Les zones viticoles bénéficient d'une protection qui permet de maîtriser les constructions (seules sont autorisées les constructions et les installations techniques liées directement à l'exploitation agricole permanente...), les constructions et aménagements d'intérêt collectif à destination de l'enseignement ou de la recherche agricole, ainsi que tous les modes de faire valoir d'une agriculture périurbaine (commerce des produits de la ferme, vente directe, installations d'accueil du public...).

des activités artisanales et commerciales

La vie économique de la commune repose également sur une vingtaine d'entreprises dont l'activité se répartit principalement dans les domaines de la construction, des services et du commerce. Deux d'entre eux (un bar restaurant et un point multiservices) participent à l'accueil touristique du village.

DIAGNOSTIC- DONNEES GENERALES

Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique
 orientations générales et particulières détaillées au DOG pages 35 à 39.

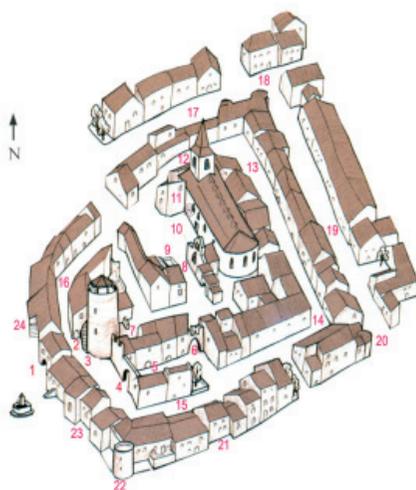


Deux sentiers sont balisés sur la commune.
 Le GR 300, qui traverse tout le département, longe le pied du puy de Corent pour rejoindre Authezat. Le circuit des Forts propose une boucle qui permet de découvrir La Sauvetat depuis le centre bourg d'Authezat



Avec ses bénévoles qui, depuis 1984, oeuvrent à la réhabilitation et à l'animation du Quartier des Forts de La Sauvetat, vous proposent un circuit découverte des éléments architecturaux les plus remarquables

1. Entrée originelle du Fort
2. Ancien four banal
3. Donjon du XIVe siècle
4. Porte fortifiée
5. Maison des Hospitaliers
6. Porte St Jean
7. Porte d'accès au donjon
8. Chapelle des Hospitaliers
9. Tour carrée
10. La basse-cour ou « claustre »
11. Reste du château
12. Baies remarquables
13. La venelle des « loges »
14. Bel angle de rempart
15. Pigeonnier
16. Blasons
17. Quelques belles façades
18. Tour d'angle
19. Maison des Forts
20. Tour d'angle
21. Belle maison du XIXe siècle
22. Tour d'angle et rempart
23. Maison vigneronne
24. Maison vigneronne



QUARTIER DES FORTS DE LA SAUVETAT

le tourisme : principal facteur économique de la commune et enjeu du développement local

La Sauvetat, qui renferme l'un des forts villageois les mieux préservés d'Auvergne et une commanderie de chevaliers Hospitaliers, est classé au SCoT comme un pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer.

Cette dimension touristique du patrimoine historique (donjon, fort, commanderie) est d'ores et déjà reconnue et exploitée :

- le donjon, perceptible en vues lointaines et les panneaux de signalétique routière, implantés aux entrées principales du bourg, attirent l'attention des automobilistes et les guident vers le centre du village où une signalétique touristique prend le relais.
- «Le Fort villageois de La Sauvetat» constitue l'un des points touristiques proposés par l'Office de tourisme de Mond'Arverne.

Ce patrimoine sert de support et de cadre à des manifestations annuelles et à des animations plus régulières :

- visites guidées du fort, hebdomadaires en juillet et août, accompagnées par un guide-conférencier et hors saison, sur réservation, par l'Association des Amis de la Commanderie
- expositions temporaires, marchés de Noël, salon du livre, organisés par l'association «Sauvetat Joie»
- une brocante-vidé-grenier annuelle investit le bourg, sous l'égide de la commune.

Le territoire communal est parcouru de chemins ruraux, utilisés par les promeneurs, et de chemins balisés, de petites randonnées (deux itinéraires sont répertoriés dans le guide Chamina «Pays côté Chemin - Gergovie Val d'Allier», au départ de la place du Chapitel et d'Authezat. En parallèle avec la restauration des berges du Charlet, la commune projette l'aménagement d'un sentier pédestre le long du ruisseau.

Consciente de l'intérêt économique de son patrimoine la commune a mandaté un certain nombre d'études d'analyse et de programmation, à l'issue desquelles diverses opérations ont été réalisées ou sont programmées à court ou moyen terme :

- mise en place de la signalétique touristique dans le bourg ,
- requalification des espaces publics avec l'enfouissement des réseaux aériens, la mise en oeuvre de matériaux de qualité (pavés, enrobage grenailé), de végétaux choisis et d'un mobilier adapté
- restauration et valorisation du petit patrimoine (lavoirs, fontaines, ...)



Aménagement du parking d'accueil le long de la rue de la Gazelle sur l'emplacement d'un ancien verger dont il a gardé l'esprit par la plantation d'un verger.

- aménagement de deux parcs de stationnements paysagés, implantés en limite immédiate du bourg ancien.
- projet de création d'une auberge de pays dans un bâtiment de qualité (ancienne boucherie) implanté place de l'Ormeau, à proximité immédiate du fort. Elle complètera l'offre existante composée d'un bar-restaurant et d'un multiple rural.

Ces actions, comme l'élaboration de l'AVAP, s'intègrent dans une démarche communale globale visant à l'obtention du label «Petite Cité de Caractère», label qui lui a été décerné le 8 juin 2018



Un des panneaux de signalétique touristique mis en place dans le bourg à proximité du parking rue de la Garenne



Signalétique installée sur le sentier des Forts de La Sauvetat : le paysage doit être valorisé comme un élément patrimonial de la commune, au même titre que le fort et la commanderie



Requalification d'un espace public en entrée de bourg : le traitement des sols et de la végétation valorise le bâti et les perspectives sur le village et son patrimoine et la mise en place d'une signalétique directionnelle adaptée facilite la découverte du village par les visiteurs

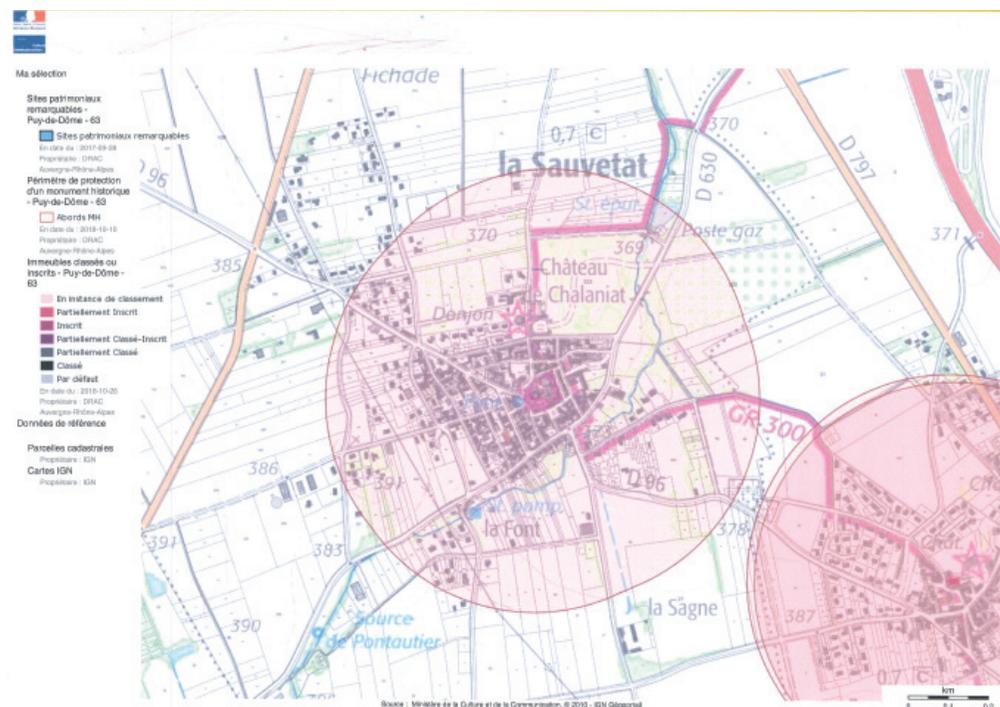


- 1984 : création de l'association
- Objectif principal : sauvegarde du Fort de la Sauvetat
- Etat des lieux : circulation dangereuse, de nombreuses parties ruinées servent de décharge
- Premières interventions : nettoyage et mise en sécurité du quartier sous l'église avec la participation de plusieurs chantiers internationaux de Jeunes bénévoles.
- Actions de restauration sur des bâtiments plus importants : déblaiement, consolidation des remparts en sous-sol, maçonnerie, charpente et couverture des maisons, carrelages, planchers, électricité, enduits sont réalisés grâce à :
 - La participation de bénévoles qui assureront en 25 ans 44 400 heures de travail, soit plus de 5 550 journées.
 - L'appui, pendant huit ans, d'une équipe composée d'un compagnon maçon et de personnes en réinsertion.
 - Un chantier de réinsertion pendant un an
 - La compétence de la Fédération Compagnonnique du Bâtiment pour des réalisations dont quelques-unes sont particulièrement remarquables comme l'escalier et la couverture de la tour de la Maison Moïse.
 - L'architecte des Bâtiments de France pour ses conseils et recommandations.

Ces restaurations ont été réalisées avec l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de la Fondation du Patrimoine.

- Conseils techniques et obtention de subventions au bénéfice de particuliers
- Participation à des projets communaux : maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la porte Saint-Jean et de la chapelle Saint-Esprit, nettoyage de la tour et de la cour de l'église, obtention de subventions pour la voirie dans les forts.

source : http://www.lesfortsvillageois.fr/fort-la-sauvetat_fr.html



LE CLASSEMENT :
 Une idée ancienne, retardée par les guerres

Le 30 avril 1912 puis le 14 juin 1914, M. le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur l'intérêt artistique et historique que représentent le donjon roman et la porte de ville de La Sauvetat.

«Comme la commune n'a pas les ressources nécessaires pour subvenir à leur entretien et à leur conservation, il propose (...) de demander au gouvernement de les classer au nombre des Monuments Historiques».

Le conseil municipal accepte.

La procédure est de nouveau évoquée le 3 avril 1937 :

«Le conseil municipal demande le classement comme Monuments Historiques des constructions anciennes situées dans le village :

1° - La tour, très belle construction des 12^e et 13^e siècles

2° - Deux portes fortifiées, à arcades ogives, qui peuvent être du 13^e ou du 14^e siècle. L'une d'entre elles est surmontée d'un beau moucharaby (Ces monuments (...) appartiennent à la commune et sont situés dans la partie centrale du village, la plus ancienne, appelée « les Forts ». Ce sont les restes d'une commanderie de St Jean de Jérusalem.

L'historien de La Sauvetat, l'abbé Guélon, membre de l'académie Tibérine de Rome, indique que ces constructions sont des vestiges remarquables de l'architecture militaire du Moyen Age (...)

Plus récemment, l'ancienne commanderie (...) a inspiré le Maître Victor Charreton, dans la composition de plusieurs de ses toiles les plus remarquables, conservées au Musée de Bourgoin sa ville natale.

Le conseil municipal espère donc qu'il sera fait droit à sa demande et par ces motifs d'ordre archéologique, historique, artistique, l'administration des Beaux Arts classera les monuments indiqués».

source : Délibérations du conseil municipal, - archives de la mairie

DES ETUDES NOMBREUSES ET COMPLEMENTAIRES

Alain MAFFET : ZPPAU, 1989

SYCOMORE : Programme d'Aménagement de Bourg, septembre 1991.

FRANÇOIS VOINCHET, architecte en Chef des Monuments Historiques «bilan de l'état de conservation des structures et programme de travaux dans le fort, 1993

ATELIER ASSIMACOPOULOS : Programme d'Aménagement de Bourg (PAB), décembre 2009.

SYCOMORE : Dossier de précandidature pour l'opération «Aide à la mise en Tourisme des villages Auvergnats», mars 2006

MERIMEE CONSEIL : Etude de valorisation touristique, fort villageois de La Sauvetat, septembre 2010

ATELIER RÉGIONAL DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE DE L'ENVIRONNEMENT : Etude de Mise en valeur touristique du site archéologique de Gergovie et des autres sites Arvernes 2009.

SCP DESCOEUR F&C : Programme d'aménagement et de mise en valeur du village de La Sauvetat dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique, août 2015

DES OPERATIONS REALISEES ET EN COURS

Place de l'Ormeau

Mise en place d'une signalétique touristique

2011 : Place de la Garenne et entrée de ville rue de la Garenne

Création d'un parking paysagé à l'ouest du bourg

2012 : Rue de la Mairie et place Bonnaves

2013 : Rue du 8 mai, place du Saint-Esprit, place du Crouzadoux

2014 : Entrée de ville rue du 8 mai, rue du Crouzadoux

2015 : Création d'un parking touristique paysagé à l'est du village

2016 - 2017 : rue de la Garenne

3 LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE COMMUNAL

3.1 les protections actuelles

La volonté de protection du patrimoine est ancienne ainsi qu'en témoignent certaines délibérations du conseil municipal de 1912, 1914 et 1937. Vraisemblablement retardé par les deux guerres mondiales, le projet se concrétise d'abord le 13 juillet 1926 avec l'inscription des «restes des anciennes fortifications» et le 15 avril 1958, date du classement officiel du donjon en tant que Monument Historique.

Depuis 1955 le quartier des forts (parcelles C 479 à C 598) bénéficie d'une inscription au titre des sites pittoresques.

La commune est également concernée par les deux périmètres de protection établis autour de l'église Notre-Dame d'Au-thezat.

Ces protections qui s'expriment par les périmètres de 500m se superposent sur le bourg mais ne concernent qu'une partie restreinte du territoire.

3.2 les études, projets et opérations de valorisation

Face à la très grande détérioration des forts au sortir des années 70-80, une volonté de reconquête patrimoniale se fait jour. D'abord portée par l'Association des Amis de la Commanderie qui, dès 1984 a commencé à acheter, nettoyer et restaurer du bâti, dans le fort, elle a ensuite été complétée par la municipalité et étendue au village :

* Le projet de ZPPAU, en partie réalisé en 1989 a permis d'évaluer l'intérêt du patrimoine bâti et de poser les problèmes de sa survie.

Il a été suivi de nombreuses études de faisabilité et de programmation qui ont, dans leur ensemble, souligné l'intérêt historique et touristique du fort, mais aussi les qualités patrimoniales du village et des paysages :

* En 1991, le PAB proposait des orientations pour la requalification des espaces publics, le traitement des entrées de bourg et la reconquête du bâti. Plusieurs de ces propositions ont été mises en acte.

* Le POS approuvé en 1998 reprenait un certain nombre des principes paysagers proposés dans ces réflexions, également reprises et poursuivies par des études complémentaires et/ou plus ciblées. Ces études ont permis la programmation et la réalisation de plusieurs opérations (enfouissement des réseaux, requalification des principaux espaces publics), qui transforment peu à peu l'image du village.

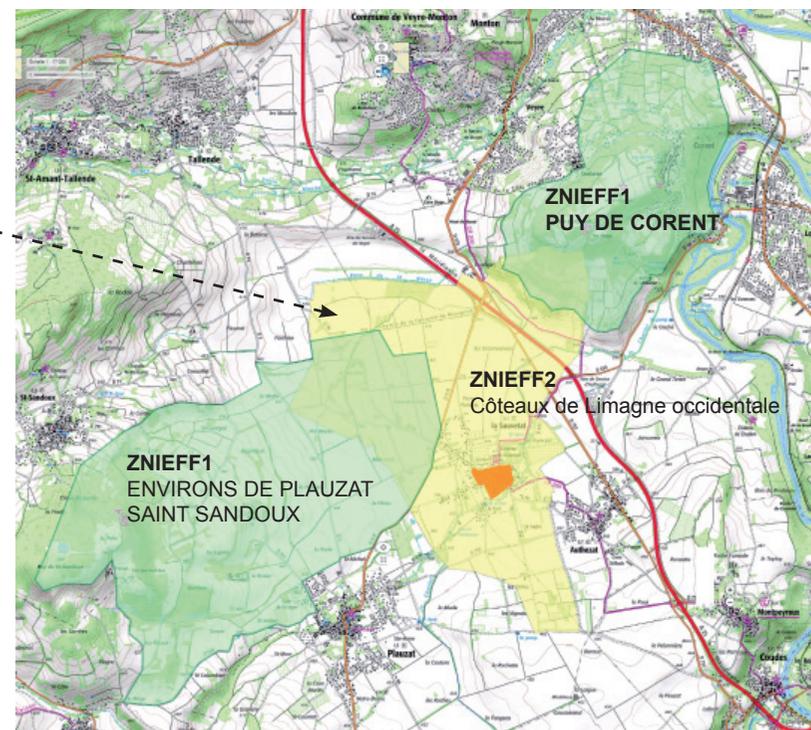
Parallèlement à ces opérations «urbaines», le fort a fait l'objet de nombreux travaux, initiés par la commune, l'association des Amis de la Commanderie et les habitants, qu'ils concernent le bâti (nettoyages, restaurations, reconstructions ...) et les espaces publics (requalification, en plusieurs phases, des ruelles internes du quartier).

DIAGNOSTIC- DONNEES GENERALES



LE QUARTIER DES FORTS, inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Puy-de-Dôme, le 18 mai 1955 .

Commune de
La Sauvetat



Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) consistent en un inventaire scientifique national qui constitue un outil de connaissance du patrimoine national et non une mesure de protection juridique

Cet inventaire différencie deux types de Zones :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils abritent des espèces ou au moins un habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés et présentant des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et de milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'ensemble de la commune est compris dans la ZNIEFF de type 2 concernant les Côteaux de Limagne occidentale.

Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine orientations générales et particulières détaillées au DOC |



SCHEMA extrait du SCOT du GRAND CLERMONT

Patrimoine paysager	Patrimoine bâti
Haut-lieu à protéger et à valoriser	Patrimoine majeur à valoriser
Site paysager remarquable à protéger et à valoriser	Patrimoine remarquable à réhabiliter
Espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser	Bourg de la Chartre des Pays à réhabiliter
Espace de reconquête paysagère	Silhouette de village du PNR Livradois-Forez à préserver
Espace à maîtriser ouvert ou boisement à maîtriser	Maîtrise de l'urbanisation
Vallée remarquable à protéger et à valoriser	Couverture d'urbanisation
Zone végétale en zone urbaine à créer ou à maîtriser	Couverture verte du PNR Livradois-Forez
Panorama et point de vue majeurs à préserver	Secteur sensible de maîtrise de l'urbanisation
Grande perspective paysagère à préserver	Urbanisation diffuse ou à éviter à stopper

La richesse patrimoniale de La Sauvetat est reconnue à l'échelle supra communale : le SCoT identifie le fort villageois comme un patrimoine médiéval remarquable à préserver et à mettre en valeur. A ce titre, il protège les éléments bâtis et autorise les constructions ou aménagements de nature à permettre leur découverte et leur valorisation touristique.

Des éléments naturels et paysagers sont également remarquables :

- le Puy de Corent, dont un des versants appartient à la commune, est identifié comme un site paysager remarquable à protéger et valoriser.
- la narse comme un espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser.

A sa dimension paysagère, l'oppidum de Corent ajoute un intérêt archéologique et historique primordial pour la région : les récentes découvertes et la mise en valeur des vestiges et font l'un des sites majeurs, avec ceux de Gergovie et Gondole.

POS ET PROJET DE PLU EN COURS

En 1997, la commune s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a fait l'objet d'une révision simplifiée le 21 décembre 2009.

Sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours : à partir des orientations du Scot et du PADD, d'importantes modifications vont être apportées, notamment pour la prise en compte de l'environnement et de la construction. Elles se traduisent en quelques orientations, que l'AVAP pourra prendre en compte et encadrer :

- maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels
- respecter et protéger les espaces naturels protégés (corridors écologiques, richesses faunistiques et floristiques, ripisylves, structures végétales ...)
- contrôler l'étalement urbain sans nuire à la croissance démographique de la commune (resserrement des zones constructibles prévues au POS, très supérieures à la demande générée par le SCOT)
- favoriser le recyclage des constructions : les bâtiments anciens constituent une réserve importante pour une réutilisation en habitat avec possibilité d'extension dans les anciennes parties agricoles.

2ÈME PARTIE : LE TERRITOIRE

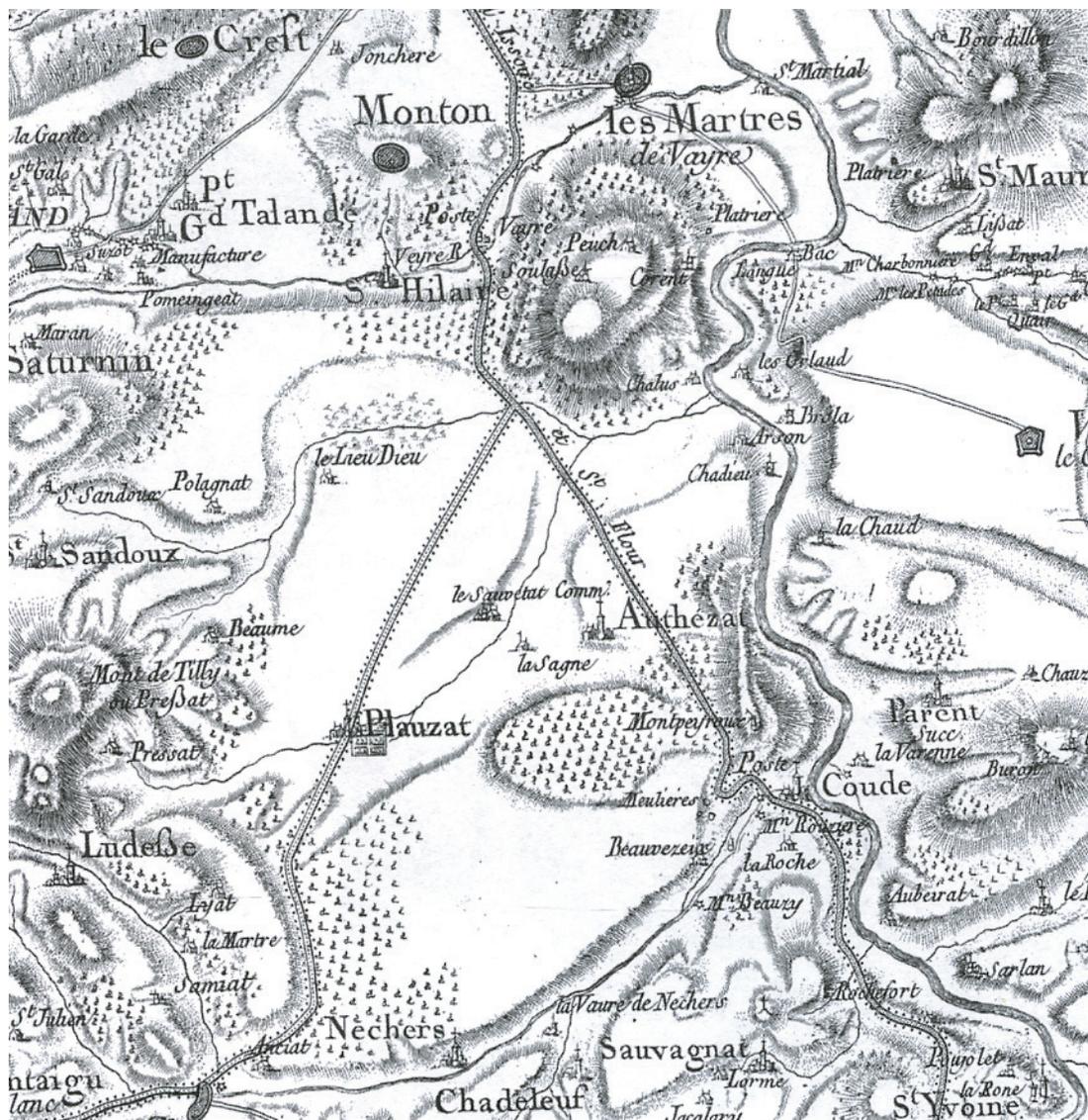


1 L'OCCUPATION ANCIENNE

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Carte de Cassini - 1740

A l'occasion de ses recherches sur la paroisse d'Authezat Gabriel Fournier a découvert de nombreux documents attestant la présence de la grande route d'origine antique qui traversait l'Auvergne depuis le nord, en se divisant en plusieurs tracés :

* celui qui correspond vraisemblablement au plus ancien (plusieurs mentions au 13^e siècle : « caminum regale, strata publica, via regia), «après avoir contourné le lac de Sarliève, (il) passait à l'ouest du puy de Monton, où son ancien tracé sert encore de limite aux communes de Monton, du Crest, de Tallende (...) franchissait la Veyre en amont de Saint-Alyre au terroir de « Poumant » (dont le nom rappelle la présence d'un très ancien pont) ».

D'autres toponymes, relevés dans les terriers, complètent le tracé que l'on peut suivre sur des terroirs dits « la Bolena », « Via Regal » (« voie de grande circulation appartenant à l'Etat), « strata publica ».

* «une bretelle contournait le puy de Monton par l'est : elle passait par Orcet. Mentionnée aux 14^e et 15^e siècles, elle franchissait la rivière à Veyre par un pont entretenu par les consuls de Monton (au milieu du 13^e siècle Alphonse de Poitiers y possédait un péage). Elle est mentionnée en 1303 au sud de Veyre (sur la croupe entre le Charlet et la Veyre) sous le nom de estrada cumina (route publique), en 1432 entre Orcet -Veyre et Pontari comme « chemin gaulois ».

Elle pénétrait dans l'ancienne paroisse d'Authezat par Pontari » où elle se séparait en deux tracés : « il est vraisemblable que l'itinéraire occidental contournait la Narce par l'ouest, en passant sous Polagnat et près d'Esporsat et se dirigeait ensuite vers Neschers par Plauzat mais la documentation est insuffisante pour être plus précis ».

* « La traversée de la partie sud-est est mieux connue : la route qui contournait la Narce par l'est est souvent mentionnée au 15^e siècle sous différents noms caractéristiques dans le secteur d'Authezat et de la Sauvetat : « chemin français » ou « grand chemin français », « grand chemin gaulois tendant de Veyre à Coude » (...). Dans le terrier de la Sauvetat de 1453-1454 : elle figure dans de nombreux confins sous le nom de « chemin gaulois » (une trentaine de mentions) principalement dans les terroirs de « Pontaris », « Juzarat », « Fontaneyras », « Falconeys », « Espitalet » « la Reclosa », « Laval »..

Dans le terrier de 1516 elle est mentionnée sous les noms de « chemin françois », au « terroir de « l'Ospitalet sive des Queyraulx », ou de « chemin royal » (sur Authezat). Elle se prolongeait au sud vers Coudes sous le nom de « chemin royal »

FOURNIER notes historiques - pp. 91-92.

1.1 le contexte historique

Les plus anciens témoignages connus à ce jour attestent une occupation ancienne et régulière de la région, dès le paléolithique (vers -40000) (Corent, Nescher, Enval) puis au néolithique, sur le plateau de Corent (vers -5000) : les découvertes récentes et les recherches en cours dévoilent l'importance de ce site pendant la protohistoire, en parallèle (ou en complément) avec Gergovie.

L'occupation se confirme et s'organise pendant la période gallo-romaine : les sites se multiplient sur les territoires environnants et sur celui de la commune. En témoignent certains toponymes, transmis par les documents cadastraux de 1819 et pour certains conservés encore aujourd'hui («la Ville» : villa, ...) et les nombreuses découvertes enregistrées depuis le 19^e siècle sur les sites de Juzarat, ... (voir § suivant).

L'attractivité de ces sites et celle de La Sauvetat en particulier s'expliquent par leurs atouts :

* des ressources agricoles variées :

Sur les versants ensoleillés on cultive la vigne, créant une tradition qui perdurera pendant des siècles

La Narse fournit poissons et roseaux, utilisés entre autres pour les couvertures des bâtiments, le chauffage, ...

La plaine permet la culture des céréales (seigle, avoine, blé ...) et celle des arbres fruitiers

Les boisements, encore très présents pendant l'antiquité, fournissent bois de charpente, outils et ustensiles fabriqués artisanalement, ainsi que le charbon de bois indispensable à la métallurgie

* une position stratégique, au carrefour d'importantes voies de communication :

Celle du Gévaudan et du Velay (par Brioude)

La route Paris-Languedoc (dite «voie Régordane», attestée dès le 12^e siècle), dont le tracé est jalonné par le Ponteau d'Ery (Pontari), La Sauvetat et Nescher : des restes de cette voie, d'origine antique, sont reconnus sur le territoire communal et témoignent de plusieurs tracés possibles, qu'ils aient été contemporains ou successifs. La tradition veut que cette voie traversait le Charlet par un pont encore qualifié aujourd'hui de «romain

* des ressources géologiques qui fournissent :

La pierre calcaire utilisée pour la construction commune, simple matériau de ramassage ou d'épierrage, ou exploitée dans des carrières locales (Pierre Fi chade, Les Triollières),

L'arkose de Montpeyroux, réservée aux constructions plus prestigieuses (église, donjon, ...) ou aux éléments structurels

La chaux, fabriquée sur plusieurs sites (Le Chauffour)

« A la fin du 10^e siècle, la cuvette de la Narce, partie en eau, partie en marécage, appartenait aux seigneurs du Crest ... qui cédèrent une partie de leurs droits aux moines de Sauxillanges, notamment ceux qu'ils détenaient sur la Narce proprement dite et des biens limitrophes, parmi lesquels un champ situé dans le finage de Lacillus (« in cultura de Lacillo ») diminutif dérivé de lacus. : il s'agit par conséquent d'un champ situé en bordure d'un « petit lac », c'est-à-dire de la Narce, ainsi définie par rapport à un plus grand lac, qui doit être (...) celui de Sarliève »

(FOURNIER notes historiques - p. 28).



La narce est aujourd'hui peu perceptible car entièrement occupée par des grandes parcelles cultivées. On la devine par la légère dépression du relief et par une coloration plus sombre de la terre.

un secteur particulier : la Narce

Le toponyme, écrit «narce» ou «narse», désigne dans le «parler» auvergnat un endroit marécageux et correspond parfaitement au site communal.

Jusqu'à son assèchement définitif, une cuvette marécageuse occupait une grande partie du territoire : représentée en 1740 sur la carte de Cassini, elle était décrite comme «une espèce de plat fond entouré de petites montagnes, dont une partie est submergée par le marais » (extrait du cahier de doléances de 1789). Ses contours, aujourd'hui démembrés, correspondraient aux courbes de niveau 370-380 m» (FOURNIER notes historiques - p. 11).

Mais cet état correspond à un long travail d'assèchement qui a effacé les limites d'origine : de nombreux toponymes, conservés dans le cadastre de 1819, font référence à la présence d'eau sur de grandes surfaces, principalement au nord et à l'ouest du village médiéval. Il est possible et vraisemblable que ces toponymes conservent le souvenir d'anciennes prairies humides gagnées sur le marécage.

Cette Narce, qui avait un intérêt économique, en produisant notamment quantités de roseaux et de poissons, était un enjeu important qui lui valu d'être «disputée» par les seigneurs puis par les habitants et d'être le support de droits complexes et de rivalités.

« Au 11^e siècle, dans sa première forme de mise en valeur, la Narce, partie en eau, partie en marécage, (...) était l'objet d'une économie de cueillette qui suppose que les marais avaient atteint leur maximum d'extension. (Son exploitation), définie par les droits attribués aux « narciers » (les moines se réservaient tous les poissons et la quantité de roseaux utiles pour la couverture de leurs églises, de leurs maisons, pour le chauffage des bâtiments et l'alimentation de leur four), leur concèdent le surplus moyennant un cens). (FOURNIER notes historiques - p. 29)

Le sort du marécage évolue au 14^e siècle avec l'installation des Hospitaliers et l'essor de la commanderie : sous leurs auspices, le village gagne en richesse et en population, aux dépens d'Authezat, et agrandit son territoire : « Etant donnée la situation respective de la Sauvetat et de la cuvette de la Narce, il y a tout lieu de penser que le nouveau finage a été en grande partie gagné sur les terrains marécageux, dont la mise en valeur a été alors profondément transformée et qui ont peu à peu été réduits à la seule Narce résiduelle localisée aux confins des deux communes de la Sauvetat et de Monton. Il est vraisemblable que la remontée des températures et l'optimum climatique qui ont caractérisé le 13^e siècle (...) ont créé les conditions favorables à cette nouvelle forme de mise en valeur des terres marécageuses » (FOURNIER notes historiques - p. 44).

Les travaux d'assèchement, commencés à la fin du moyen-âge, se poursuivent au long des siècles : «Vers 1760 ces fonds humides avaient été drainés à l'aide d'une grande rase, qui, de direction ouest-est, aboutissait à Pontari, passait sous la grande route et s'écoulait vers le sud en direction du ruisseau de Charlet : elle était complétée par un réseau de rases secondaires. (...) Les terrains ainsi drainés formaient au nord un communal de Monton, tandis qu'au sud ils avaient été transformés en prairies, sur lesquelles tous les habitants de la Sauvetat exerçaient un droit de pacage après la levée des premiers foins. Au milieu du siècle l'entretien du système de drainage laissait à désirer : des rases avaient été en partie obstruées par des « bondes » utilisées pour les franchir à défaut de pont » (FOURNIER notes historiques - p. 81).

Partagés entre les habitants de Monton et ceux de La Sauvetat, les marécages restent sources de conflits et de désagréments : «Dans leur cahier de doléances les habitants exposèrent que le marécage « couvert d'eau la plus grande partie de l'été nuit à la salubrité de l'air par les vapeurs qui en sortent ». Ils se plaignent de payer des impôts pour des terres dont ils ne tirent aucun revenu et d'être menacés d'un procès avec la commune de Monton au sujet de l'assèchement du marais » (FOURNIER notes historiques - p. 81).

Les conflits prennent fin en 1812-1813 avec la vente de la Narce à un particulier : «En huit siècles (elle) s'était considérablement réduite au point de ne plus former qu'un territoire marginal (...) Elle avait, en outre, perdu sa valeur économique traditionnelle : alors qu'aux 11^e-12^e siècles, elle fournissait des ressources complémentaires recherchées par les seigneurs (...) au 18^e siècle elle ne représentait plus qu'un espace malsain et difficile à utiliser dont la plupart des usagers souhaitaient la disparition d'une manière ou d'une autre » (FOURNIER notes historiques - p. 82).

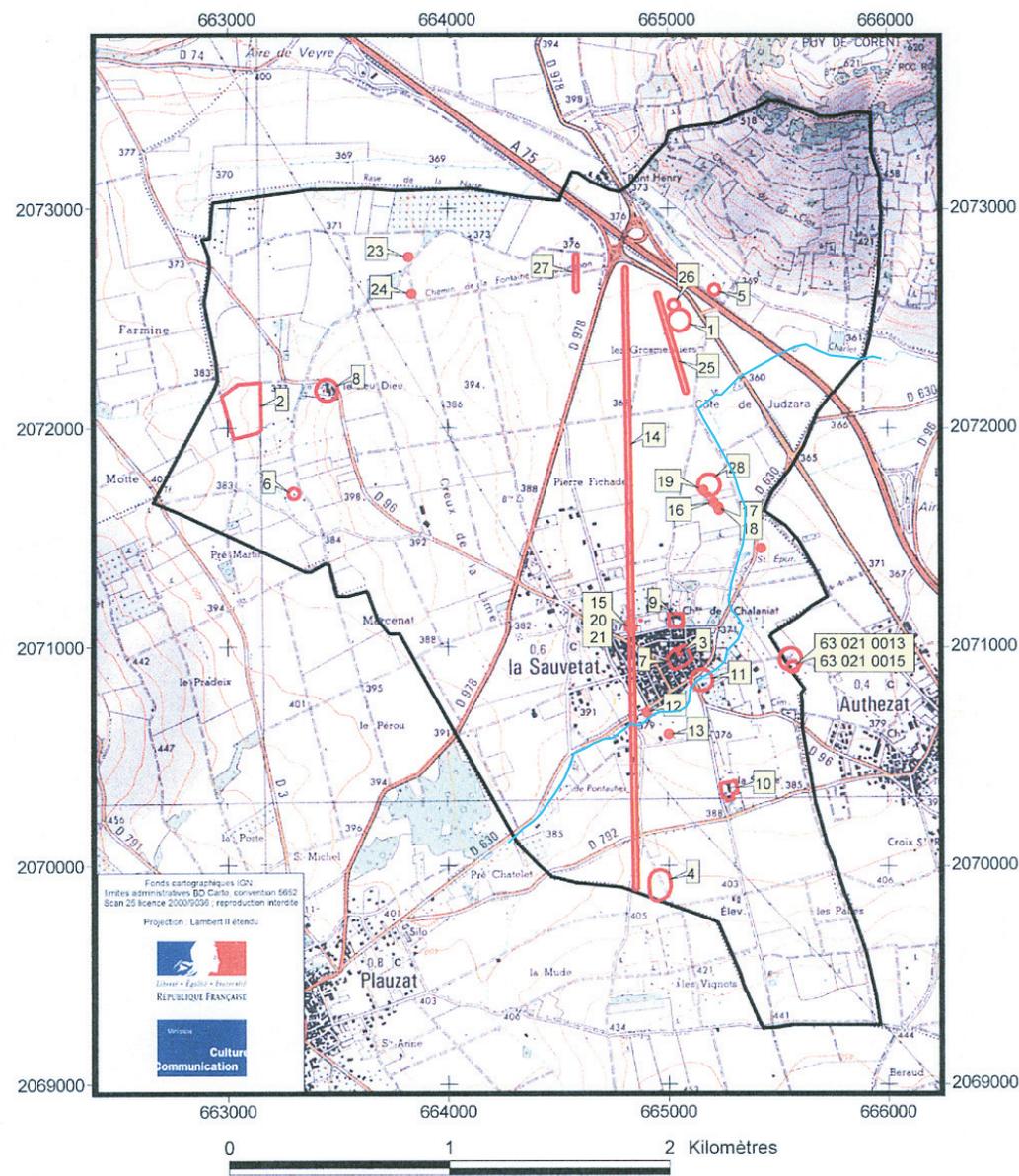


JUZARAT

Ce terroir, implanté au pied du puy de Corent, a livré de nombreux témoignages d'une occupation gallo-romaine : en 1833 on y a découvert deux fragments de statues, attribuées à Cérés et Mercure. Le site a également donné du matériel (tuiles à rebord, tessons de poteries) et des prospections aériennes ont révélé, en 1980, le tracé d'un sanctuaire : «le péribole mesure environ 40m de côté. Il possède un portique sur le côté (et) contient un fanum de 13 m de côté avec un portique à l'est. Le mobilier ramassé est daté du 1er siècle au premier tiers du 3è»

Claire Mitton : «Les sanctuaires arvernes et vellaves hors des chefs-lieux de cités du 1er siècle av. JC au 4è siècle ap. JC : approche typologique et spatiale» <https://racf.revues.org/680>

Carte de la base Patriarche (PATRImoine ARCHEologique) du Ministère de la Culture)
Service Régional de l'Archéologie



1.2 les sites archéologiques

De nombreux sites archéologiques (30 sont actuellement recensés sur la base Patriarche (PATRImoine ARCHEologique) du Ministère de la Culture)
Les sites d'occupation, enregistrés de la préhistoire à l'époque médiévale, se dispersent sur une grande partie du territoire

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Notes
EA n°63 021 0013	NORD CIMETIERE	INDETERMINEE	2 fossés parallèles - voie	
EA n°63 021 0015	ENTRE LES BOURGS DE LA SAUVETAT ET D'AUTHEZAT	INDETERMINEE	1 enclos quadrangulaire	
EA n°63 413 0001	JUZARAT - LES GROSMENIERS	GALLO-ROMAIN	Fanum	«en 1833 on a découvert la partie supérieure d'une statue de femme, en grès de grandeur naturelle, habillée à la romaine (...)» Interprétée comme une représentation de Cérès « En 1978 (...) découverte en prospection aérienne d'un fanum entouré de son péribole et de constructions annexes (...)» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0002	LE LIEUDIEU	GALLO-ROMAIN ?	Villa ?	«Au nord de la ferme (...) une photographie aérienne, de 1989, a montré l'existence d'une importante villa, de plan rectangulaire et à galerie de façade. Une vaste cour, délimitée par un mur de clôture, précède le bâtiment orienté nord-sud.» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0003	EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE	MOYEN-AGE/CLASSIQUE	Eglise	
EA n°63 413 0004	LES VIGNOTS	AGE DU BRONZE/GALLO-ROMAIN	Habitat ?	«Au sud de la D792, à la limite des communes de La Sauvetat et d'Authézat, a été découvert un site avec de la céramique protohistorique» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0005	PRES DE LA VOIE EXPRESS	HAUT EMPIRE	Habitat ?	1991 - «Sur le terroir de Judzarat, sur le côté nord-est de la voie express, V. Guichard a vu des tuiles à rebords et du mobilier romain sans matériaux de construction, ni mortier mais avec un fragment de tubulus d'hypocauste (...) et trois fragments d'amphores» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0006	LE LIEUDIEU	HAUT EMPIRE	Habitat - Petite ferme?	1981 - A moins d'un kilomètre au sud de la villa de Lieu Dieu, on a découvert des tuiles à rebords et des poteries gallo-romaines Carte archéologique de la Gaule - p.317

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Notes
EA n°63 413 0007	LES FORTS	MOYEN-AGE CLASSIQUE/MODERNE	Commanderie-Forts-Fossé-Tour Four collectif	
EA n°63 413 0008	LE LIEUDIEU	MOYEN-AGE CLASSIQUE/MODERNE	Monastère	
EA n°63 413 0009	CHATEAU DE CHALANIAT	MOYEN-AGE	Château non fortifié - Chapelle	
EA n°63 413 0010	LA SAGNE	MOYEN-AGE/PERIODE RECENTE ?	Château non fortifié - Ferme	
EA n°63 413 0011	LA PALLE	MOYEN-AGE/PERIODE RECENTE	Moulin à eau	
EA n°63 413 0012	LE RIOBAS	GALLO-ROMAIN	1 Incinération - 1 Urne	1900 - «un peu plus bas que le lavoir public actuel et à 80 ou 100m du vieux pont et du chemin de Neschers» : coffre funéraire cubique en grès contenant une urne en verre. Ossements Carte archéologique de la Gaule - p.316
EA n°63 413 0013	LE RIOBAS-LA VILLE-BOURIQUET	GALLO-ROMAIN	Villa	1900 - «Au milieu de champ de la Voille (...) on trouve les fondements du palais ou maison d'habitation, plus haut, à l'ouest (...) les débris de construction sont de moindre importance» : Abbé Guélon, qui interprétait ces vestiges comme ceux de la ville légendaire de Rousselet ou Ruussille Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0014	VOIE «GALLO ROMAINE»	GALLO-ROMAIN?	Voie	
EA n°63 413 0015		GALLO-ROMAIN	1 Fossé - Parcellaire ?	
EA n°63 413 0016	LES QUERIOTS	NEOLITHIQUE MOYEN	Dépotoir-Fosse-Foyer-niveau d'occupation-occupation	
EA n°63 413 0017	LES QUERIOTS	SECOND AGE DU FER	10 Trous de poteaux - 1 Fossé- occupation	
EA n°63 413 0018	LES QUERIOTS	HAUT EMPIRE	2 Fossés-empierrement - voie secondaire	
EA n°63 413 0019	LES QUERIOTS	HAUT EMPIRE/HAUT MOYEN-AGE	1 Mur pierre sèche - Bâtiment -Petite ferme - Habitat - Sol d'occupation	
EA n°63 413 0020		AGE DU BRONZE ANCIEN/ AGE DE BRONZE MOYEN	5 Fossés - Habitat	
EA n°63 413 0021		AGE DU BRONZE ANCIEN/ AGE DE BRONZE MOYEN	1 Fosse- 1 Inhumation - 1 Sépulture	

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Référence du site
EA n°63 413 0022	LES QUERIOTS		Habitat	
EA n°63 413 0023	LA FONTAINE DE BOURGNON	GALLO-ROMAIN	Occupation	
EA n°63 413 0024	LA FONTAINE DE BOURGNON	GALLO-ROMAIN	Occupation ?	
EA n°63 413 0025	LES GROSMENIERS	GALLO-ROMAIN ?	Voie	
EA n°63 413 0026	LES GROSMENIERS	INDETERMINEE	1 Grand enclos circulaire	
EA n°63 413 0027	VOIE CLERMONT-BRIOUDE ?	GALLO-ROMAIN ?	2 Fossés - anomalie linéaire - Voie	
EA n°63 413 0028	LES QUERIOTS	LES QUERIOTS	Habitat	

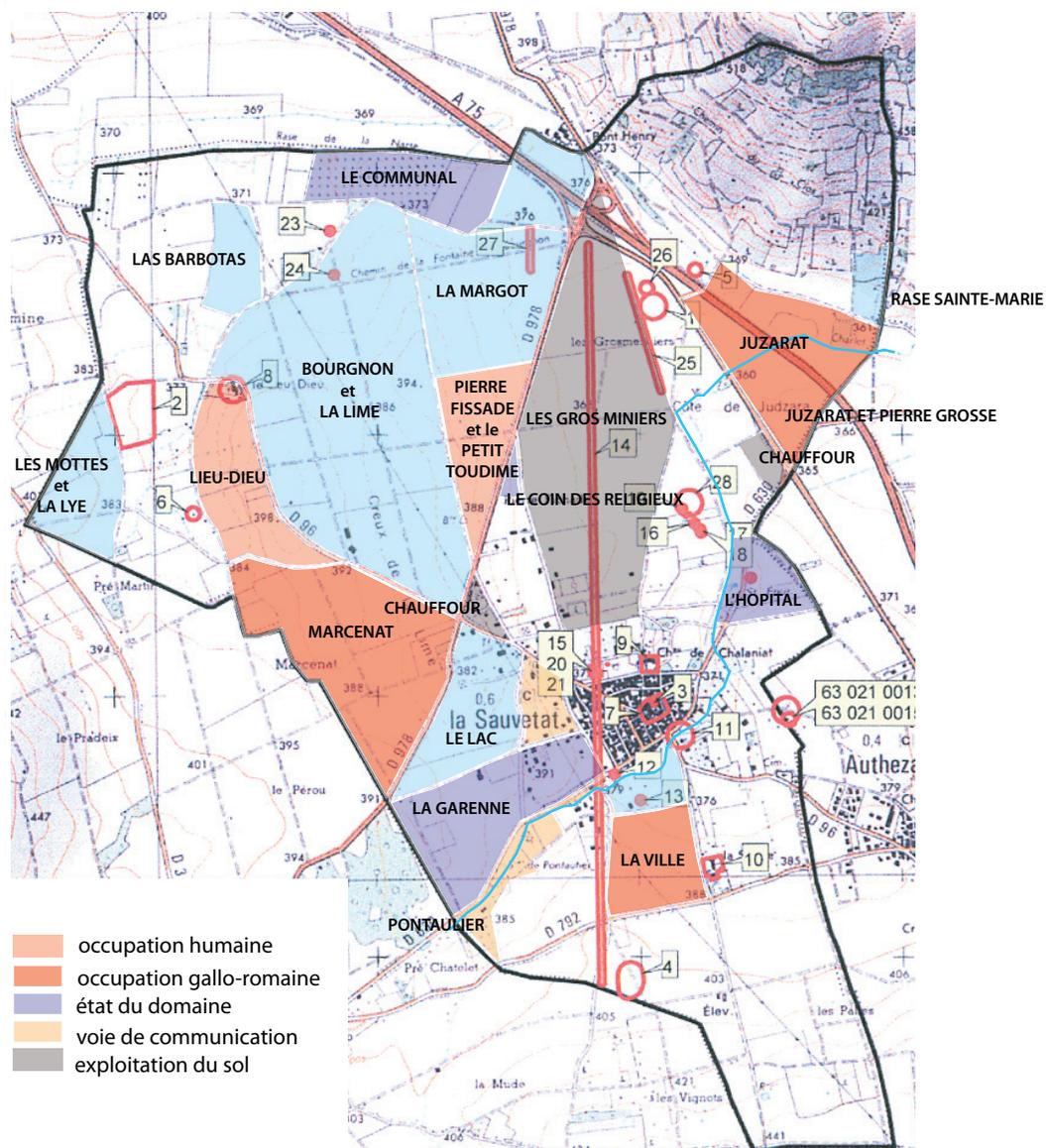
Compte-tenu de la richesse connue et potentielle du secteur, une ZONE ARCHEOLOGIQUE a été instituée dans et autour du fort par décret 2002- 89 au titre de la loi 2001/48 sur l'archéologie préventive.

Elle implique la consultation préalable obligatoire du Service Régional de l'Archéologie (SRA) dans le cadre de toutes les demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers dans le périmètre. Le SRA peut demander des mesures préalables, notamment la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi le cas échéant de fouilles, études complémentaires (par exemple étude de bâti) ou adaptations techniques du projet.

Cette zone renforce le cadre général qui implique, pour l'ensemble du territoire de la commune, la consultation obligatoire du SRA sur les travaux soumis à étude d'impact et les permis d'aménager. Le SRA peut également être consulté ou demander à être consulté pour tous types d'aménagement (urbains, agricoles, forestiers) surtout lorsqu'ils sont situés à l'emplacement d'un site archéologique connu ou présumé.



1.3 la toponymie



Même si elle ne peut être considérée comme une « science exacte » la toponymie, relevée sur les documents cadastraux de 1819, complète les données de l'archéologie. Une grande partie des toponymes fait référence à des données géographiques (relief, nature du sous-sol, ...) ou à l'exploitation agricole des terres (champs, vergers, vignes ...) sans réel intérêt historique, mais certains suggèrent quelques précisions sur l'environnement du village jusque dans les périodes les plus reculées.

La présence de l'eau est particulièrement remarquable au nord et à l'ouest du village. Les hydronymes recouvrent et dépassent les limites connues de la Narse (non représentée dans la toponymie) et pourrait confirmer son étendue avant le début des travaux d'assèchement.

LE LAC, BOURGNON et LA LIME : du pré latin born = source ? et du latin limosus = boueux ?

LAS BARBOTAS : en patois « barbotter », s'agiter, remuer dans l'eau ou la « boue »

LES MOTTES et LA LIE LES MOTTES : du bas latin motta = hauteur, ou « motte » gazon, tourbe; LA LIE : du gaulois lima ou du latin limus = limon ou limonus = boueux

LA MARGOT : du gaulois marga, marne

LE RUBAS ou RIOBA, de rio = ruisseau, souligne le lit du Charlet

L'occupation humaine est évoquée par plusieurs toponymes permettant, pour certains, une datation vraisemblable :

PIERRE FISSADE (ET LE PETIT TOUDIME) : sans doute une déformation de « pierre Fichade », toponyme assez répandu dans la région et référence possible à un menhir ou un dolmen, bien que le site n'en conserve aucune trace.

Les toponymes en -at (dérivé de la terminaison latine -acum), peuvent être révélateurs d'une occupation à l'époque gallo-romaine :

* le fait est corroboré par l'archéologie sur le territoire de JUZARAT, dont le toponyme est conservé sur la commune d'Authezat et celle de La Sauvetat. La plus ancienne mention remonte aux années 994-1049 (une terre appartenant à deux frères dits de « Visara »). « En 1453 : (il) est désigné par l'expression « territorium de Juzarat alias aux Chazaulx », ce qui donnerait à penser que des ruines y ont longtemps été visibles » (FOURNIER notes historiques - p. 13).

* celui de MARCENAT, vraisemblablement formé sur le nom d'homme Marcenus pourrait évoquer un ancien domaine, dont aucune trace n'est actuellement connue.

LA VILLE (ou VELLE) dérivé du latin villa est une référence possible à une occupation gallo-romaine ou postérieure : le terme a servi à désigner les domaines ruraux après le 4^e siècle et a conservé la signification de «domaine» jusqu'au 11^e siècle, avant de prendre peu à peu le sens de «village».

Bien que n'ayant pas révélé jusqu'à présent de vestiges, le terroir occupe une position remarquable à proximité du tracé de l'ancienne voie romaine.

LE toponyme de LIEU-DIEU : (de «Locus Dei»), relativement fréquent, peut faire référence à des abbayes fondées au 12^e siècle : c'est précisément le cas dans la commune, où il couvre le territoire environnant un monastère de religieuses installé par La Chaise Dieu.

Deux autres groupes de toponymes méritent une attention particulière.

Les premiers apportent quelques précisions sur l'organisation du domaine et des terres à l'époque féodale ou à des périodes plus récentes :

LA GARENNE : du bas latin Warenna, le toponyme évoque le parc à gibier ou le terrain de chasse réservé au seigneur.

LA GARDE : peut indiquer la présence d'une tour de garde, d'une forteresse ou d'un simple lieu élevé permettant d'observer.

LE COIN DES RELIGIEUX : la forme évoquée est encore très présente dans le parcellaire, à l'angle de chemins ruraux, sur un terroir qui devait dépendre des Hospitaliers.

C'est sans doute également le cas pour «L'HOPITAL», à moins que le toponyme n'indique la présence d'une installation : « dans un terrier de 1453, l'hôpital de la Sauvetat figure comme confin d'une maison du village. Il semble avoir remplacé un établissement plus ancien situé dans les dépendances du village, où un jardin en aurait conservé le nom. Un quartier de l'Hôpital est de nouveau mentionné dans le terrier de 1515.

Dans les deux terriers de 1453 et 1515, il est fait mention d'un terroir dit de « l'Espital » ou plus souvent de « l'Espitalet » auquel est parfois ajouté le qualificatif « aumonier, aumoneyr » et qui semble se confondre avec le terroir de la Recluse » au nord d'Authzat, près de la grand route. Une rédaction de 1453 pourrait indiquer qu'il s'agit d'une dépendance de l'hôpital précédent de la Sauvetat mais on ne peut exclure l'hypothèse que ce nom (...) renvoie à un établissement distinct dépendant d'Authzat» (FOURNIER notes historiques - p. 52).

LE COMMUNAL : le toponyme, implanté en bordure de l'ancienne narce et en limite de commune avec Monton, évoque sans aucun doute le statut particulier du secteur, tel qu'il est connu à partir du 18^e siècle : « l'ancien marais ou du moins ce qui en subsistait dans la partie septentrionale de la cuvette, était soumis à un régime complexe (...) les habitants de la Sauvetat (en) partageaient l'exploitation avec (ceux) la paroisse limitrophe de Monton (...)» (FOURNIER notes historiques - p. 80).

Les seconds conservent la mémoire d'activités ou d'équipements particuliers :

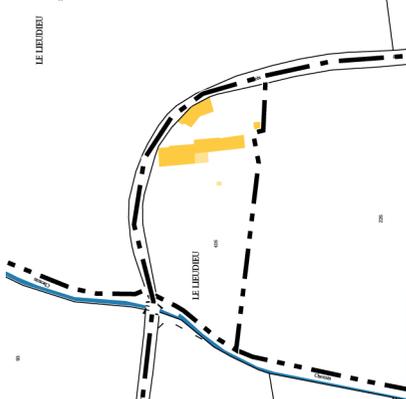
Les voies (antiques ou plus récentes) ont laissé peu de traces dans la toponymie du 19^e siècle : la seule référence est celle du PONTAULIER, qui s'étire sur deux terroirs discontinus à l'ouest du village et non loin du tracé hypothétique de la voie romaine. Il couvre notamment le site d'implantation d'un petit pont, que la tradition qualifie encore de «romain». Le terme de AULIER qui complète le toponyme pourrait être l'évocation d'une activité liée au ruisseau : celle d'un potier (olier, oulier) ou d'un moulin à huile (oliaras)

L'exploitation du sol est connue au CHAUFFOUR, avec la présence de fours à chaux, elle est également vraisemblable sur le terroir des GROS MINIERS OU GROS ME-NIERS

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Evolution du domaine à partir des plans cadastraux



et vue sur les bâtiments et le parc



le site dans le contexte archéologique

1.4 les domaines



Trois domaines, d'origine médiévale ou postérieure, complètent l'occupation du territoire. Ils se concrétisent encore aujourd'hui par des architectures et des espaces plantés ou agricoles (parcs, prairies, ...) d'un intérêt remarquable.

le lieu-Dieu Le domaine, aujourd'hui privé, est d'origine ancienne : les découvertes archéologiques attestent une occupation du secteur dès l'époque gallo-romaine, en bordure ou dans une zone humide, révélée par la toponymie («Bourgnon» et «la Lie»).

Le fait est confirmé par les documents d'archives, qui apportent, en outre, quelques informations sur l'historique et l'évolution du domaine et des constructions :

« Avant la fin du 12^e siècle, des religieuses de Saint-Genès-les Monges (dépendance de la Chaise Dieu) furent installées à Lieu-Dieu sur les bords de la Narce : l'implantation (dans un secteur «occupé de longue date») est à mettre en relation avec la mise en valeur de ces marais.

Le monastère profita de nombreux legs et gagna en importance. (Il) donna son nom à un terroir mentionné dans la première moitié du 15^e siècle : constitué de prairies, il témoigne sans doute de « l'espace gagné sur les marécages qui s'étendaient au pied et dans les environs immédiats de l'établissement »

« Au 18^e siècle, l'ancien prieuré (...) avait perdu ses fonctions ecclésiastiques et était devenu un simple domaine agricole appartenant aux religieuses (...) En 1787, l'abbesse chargea son frère de procéder à l'affermage, pour trois ans du domaine « appelé Lieu-Dieu », avec ses dépendances (...) Il était composé de « bâtiments, prés, terres et vignes » et d'une rente (...) Le bail contenait (entre autres) les clauses suivantes :

- le preneur devait faire les réparations prévues dans le bail et assurer l'entretien des bâtiments, qui comprenaient une chapelle
- il devait replanter la vigne (arrachée par son père)

- le fermier disposait du bois mort et du mort bois de tous les arbres (...) Il devait planter deux douzaines de peupliers et de saules ainsi que trente trois noyers «dans les endroits convenables » : les noix lui appartenaient. Les jeunes arbres devaient être protégés du bétail : le fermier était «tenu de faire orner de buissons les arbres nouvellement plantés pour les mettre à couvert ou à l'abri du dommage que pourroient leur causer les bestiaux»

- il devait entretenir les rases et les fossés» (FOURNIER notes historiques - p. 31).



Le domaine est vendu comme bien national en 1791: l'acte mentionne «une mesure de bâtiment» (GUELON, p. 74) ; il est actuellement une propriété privée.

Aux bâtiments d'origine, indiqués sur le cadastre de 1819, sont venues s'ajouter des constructions nouvelles qui referment une cour. L'ensemble s'ouvre sur un jardin d'agrément et un parc arboré.

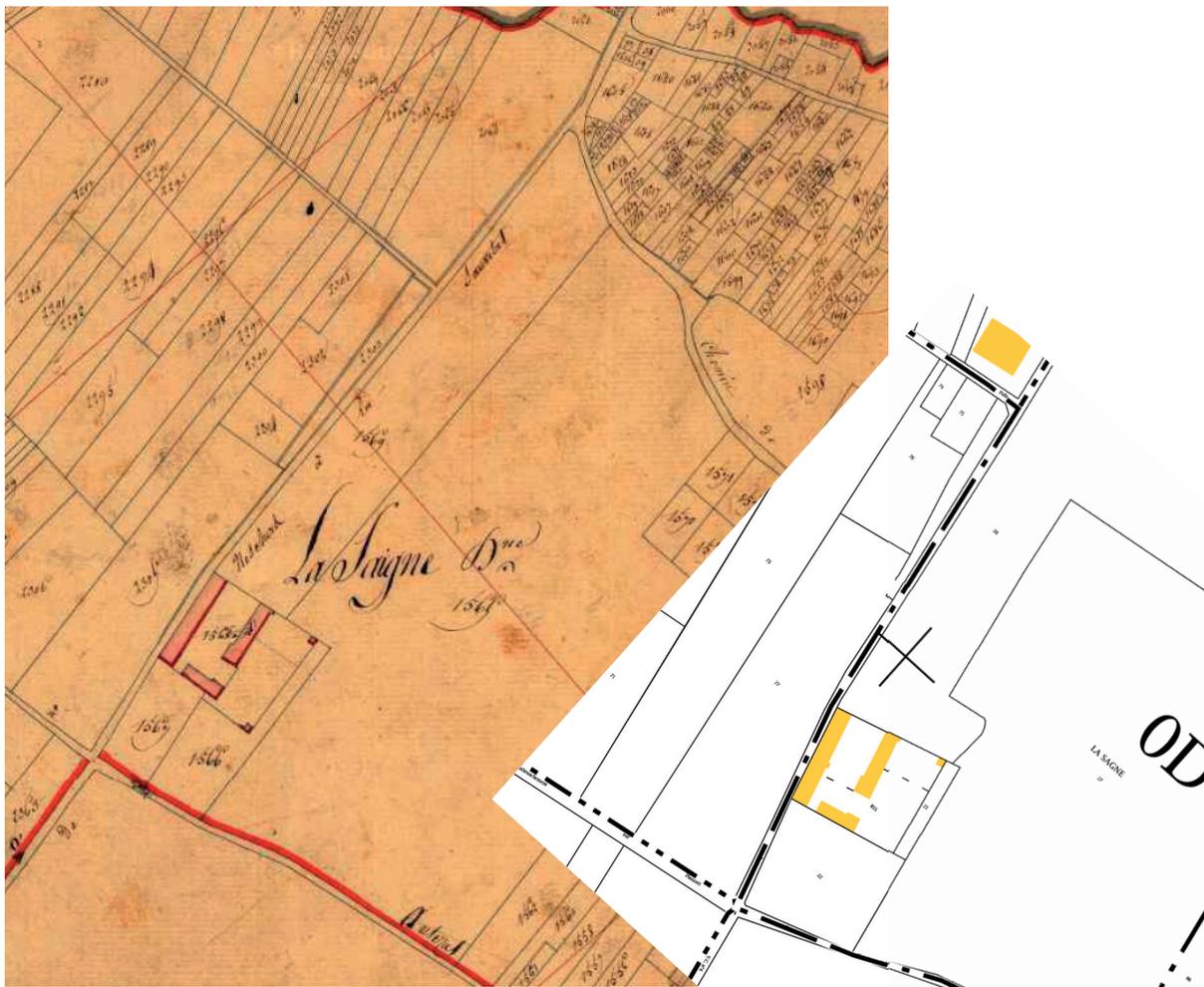
Les façades perceptibles ne révèlent aucun témoignage de l'origine médiévale des constructions, excepté peut être une pierre sculptée, encadrée dans un des pignons récents (remplai ?).

Les constructions aux façades «classiques» sont de grande qualité, tant du point de vue architectural (volumétrie, dessin, ...) que des techniques. Les maçonneries des dépendances agricoles, en particulier, présentent des appareillages de petits moellons de diverses natures (calcaire, volcanique, arkose) soigneusement agencés.

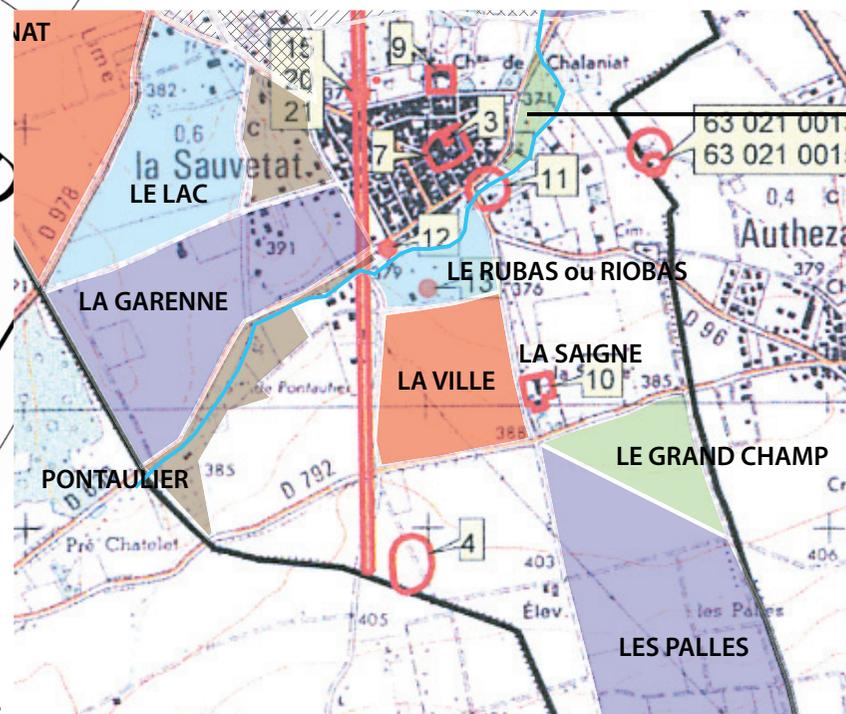


La cour, cloutée de galets, et le jardin d'agrément participent et accentuent l'intérêt patrimonial de l'ensemble.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Evolution du domaine à partir des plans cadastraux



le site dans le contexte archéologique

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

la Sagne ou Saigne



Le toponyme «Sagne ou Saigne», évoque la présence d'eau sous forme de prairie humide, de pré marécageux ou de marais.

Bien qu'implanté aux abords du terroir dit «La Ville», le domaine semble relativement récent, le nom n'apparaissant qu'au 17^e siècle : «en 1635, François Enjobert « sieur de la Sagne », passe reconnaissance des biens qu'il possède dans la censive de la commanderie de la Sauvetat (...)»

Le siège de l'exploitation (...) était un ensemble réunissant une maison, une grange, une basse-cour et un jardin le tout attenant, situé « au cartier de la place de l'Olme sive rue du Ponteil » c'est à dire à la lisière méridionale du village. Cet ensemble homogène

était entouré, sur ses quatre faces, par des chemins, qui le séparaient d'autres maisons particulières. Il avait pour origine la réunion de huit tenures antérieures (...). Cet ensemble issu d'un premier remembrement semble avoir été agrandi par un pré qui confinait la maison de François Enjobert (...) Un fort était rattaché à cette résidence.

Au fil du temps, le domaine passe entre les mains de deux autres familles (les Dauphin puis les Monestier) et fait l'objet d'augmentations et de remembrements jusqu'à devenir un ensemble foncier suffisamment important pour être mentionné par Cassini au 18^e siècle.

(FOURNIER notes historiques - pp.61, 63).

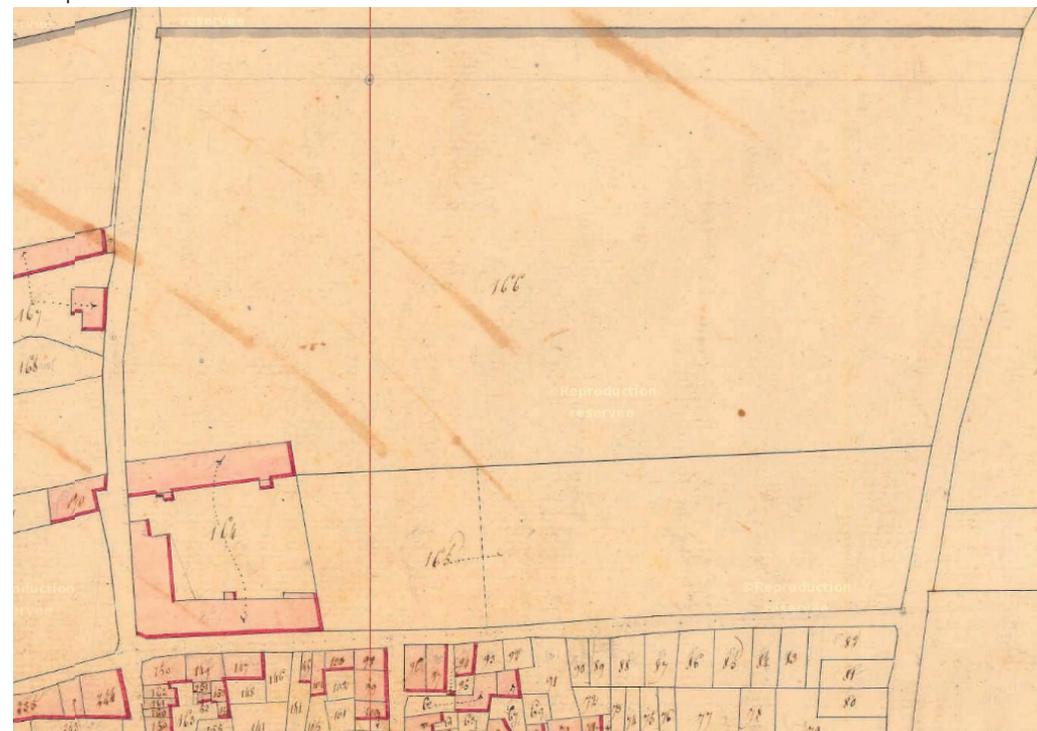
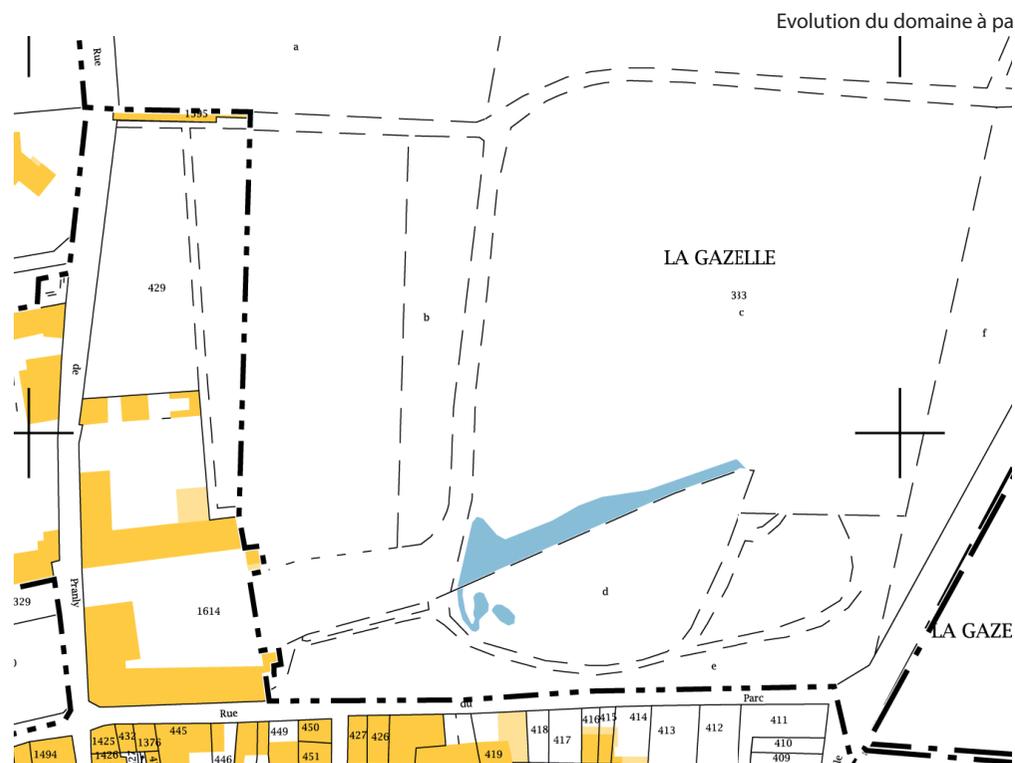


Les bâtiments et une partie du domaine ont conservé les dispositions anciennes, du moins telles apparaissent sur le cadastre de 1819.

Adossée au long mur qui le clôture à l'ouest, la maison, au volume imposant et à l'architecture classique, est la partie la plus perceptible du domaine, environné de végétation. Seules des vues lointaines permettent d'observer les dépendances et le front est de la propriété : une partie du mur de clôture est conservée ainsi que deux des pavillons d'angle représentés au 19^e siècle.

Accompagnés par la végétation (parc et alignement le long du chemin) les bâtiments forment un ensemble encore très représentatif et d'une grande valeur patrimoniale.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE





L'origine de ce domaine, implanté en limite nord du village, reste inconnue. Il a pris le nom de ses propriétaires à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle.

Les Rodde de Chalaniat étaient une famille de marchands anoblis au 18^e siècle, originaires d'Ardes sur Couze et alliés par mariage aux Douhet. Ils acquirent des bâtiments et des terres à l'est du chemin de Pranly et procédèrent à l'aménagement du domaine qui existe encore aujourd'hui (...) Trois anciennes maisons furent transformées en un corps de logis unique, à fonction résidentielle : dans la pièce de séjour du rez-de-chaussée, le linteau de la cheminée est orné de leurs armes (FOURNIER notes historiques - p. 70).



Enfermés dans de hauts murs de clôture et masqués par la végétation du parc, les bâtiments sont peu perceptibles.

La comparaison des cadastres atteste un agrandissement conséquent du domaine bâti avec la construction au nord d'un vaste ensemble de dépendances, refermé sur une cour.

La partie la plus ancienne, représentée en 1819, est perceptible en vue plongeante depuis la terrasse du donjon : les bâtiments encadrent un vaste espace dont la limite orientale (commune avec le parc) est flanquée de deux pavillons de plan carré.

Excepté la partie élevée à l'angle des rue de Pranly et du Parc, les constructions « tournent le dos » au village : les ouvertures sont peu nombreuses et de taille réduite.

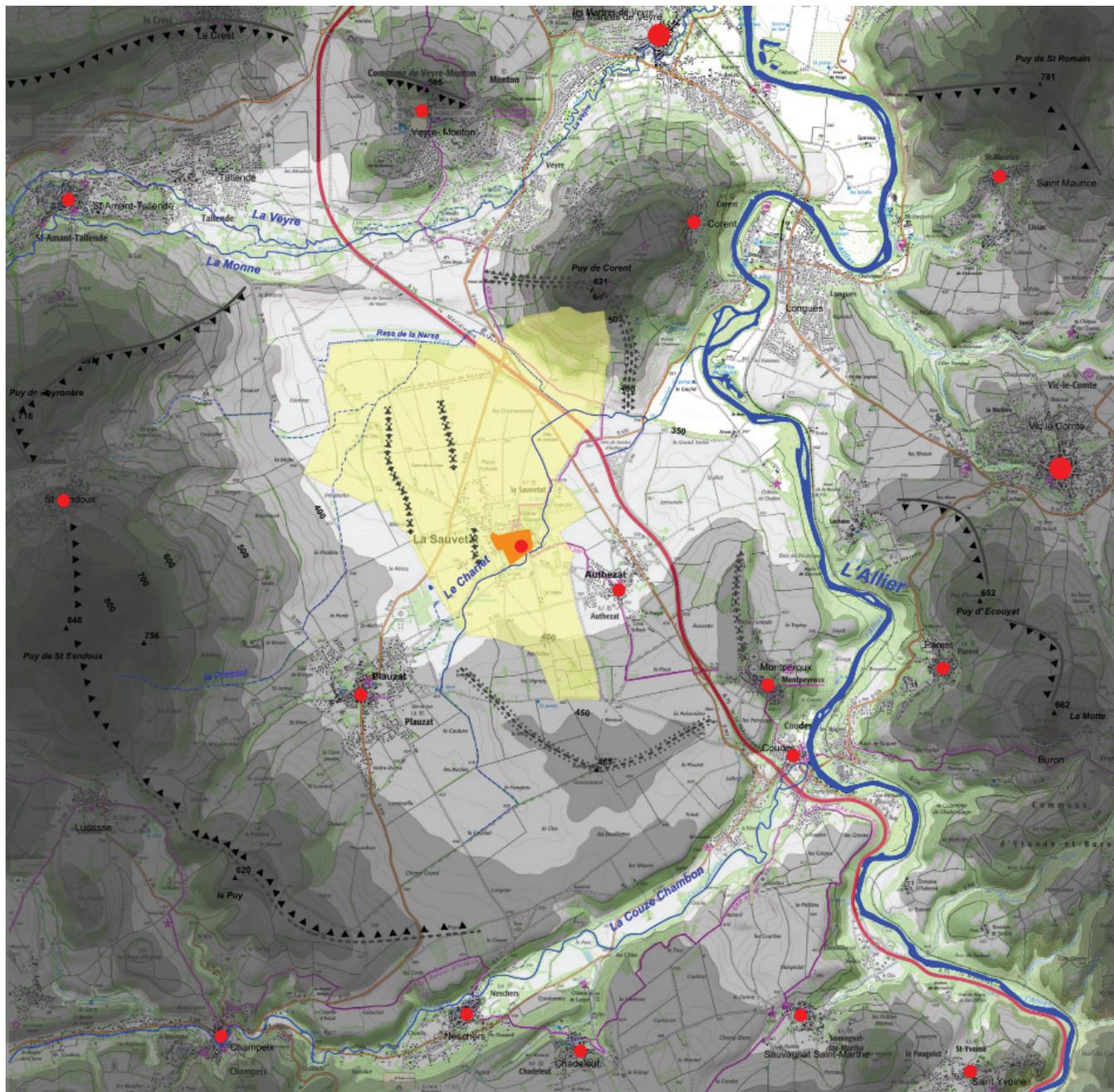
La façade « principale », de type classique présente un dessin original : une « loggia » ornée d'un garde-corps à balustres en pierre de Volvic, surplombe une porte aujourd'hui condamnée. L'arc en plein cintre, orné d'une clé sculptée (un vase) repose sur deux pilastres.

Le parc s'ouvre à l'est par un grand portail classique qui laisse entrevoir les plantations et un étang vraisemblablement aménagé à la fin du 19^e siècle, en relation avec la mise en oeuvre du nouveau système d'adduction d'eau (voir § Petit Patrimoine).

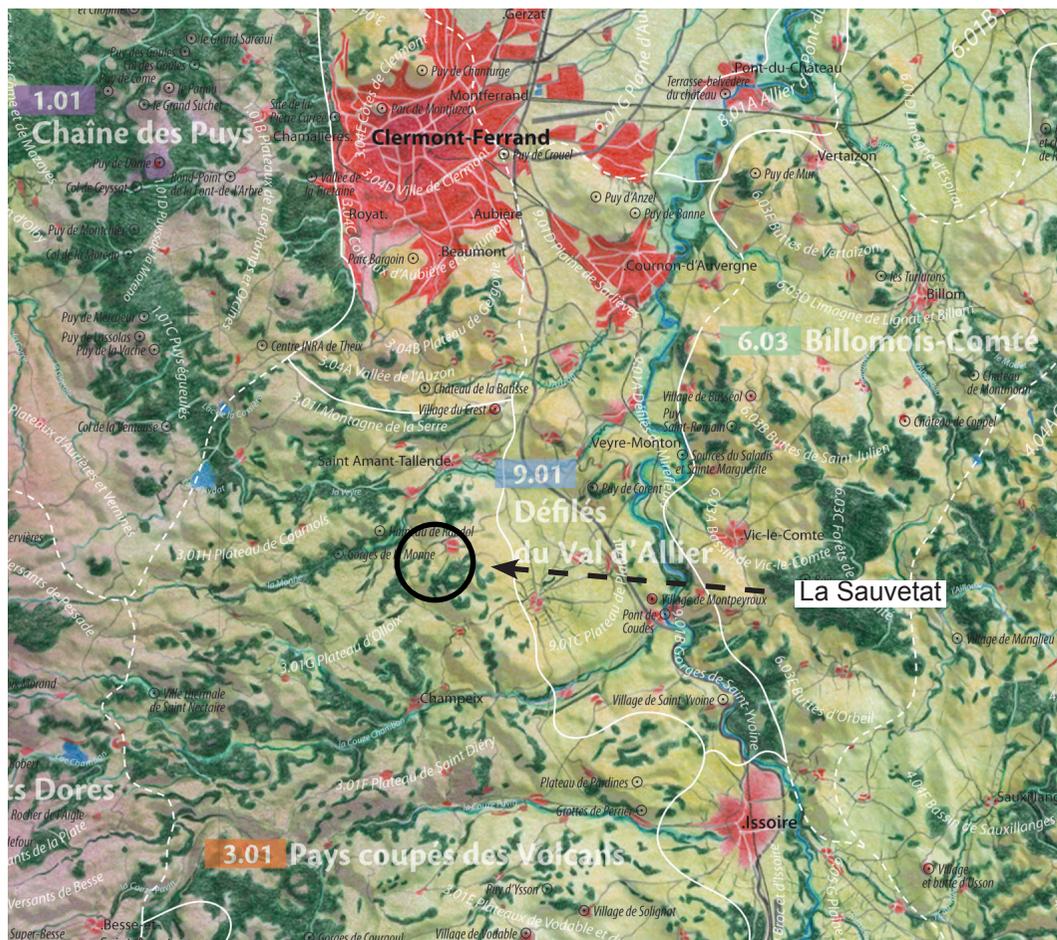




2.2 LES COMPOSANTES DU PAYSAGE



2.1 une plaine cernée par le relief



La commune de la Sauvetat fait partie de l'entité paysagère «Défilé du Val d'Allier»
Extrait carte des Paysages du Puy de Dôme (Atlas des Paysages d'Auvergne - DREAL R.A. Auvergne)

Implantée à mi-parcours sur l'axe Issoire-Clermont-Ferrand, la commune de La Sauvetat est située dans la vallée de l'Allier même si elle ne borde pas directement la rivière, qui s'écoule à l'est. Sortant d'un étroit corridor au niveau de Montpeyroux au sud, la vallée s'élargit brusquement en une vaste plaine au niveau de la Sauvetat avant de se refermer plus au nord au pied du puy de Corent. D'une surface de 798 hectares, elle s'étire du Nord au sud sur 5,7 kms pour une largeur maximale de 3 kms d'est en ouest.

Une plaine cernée par des reliefs volcaniques.

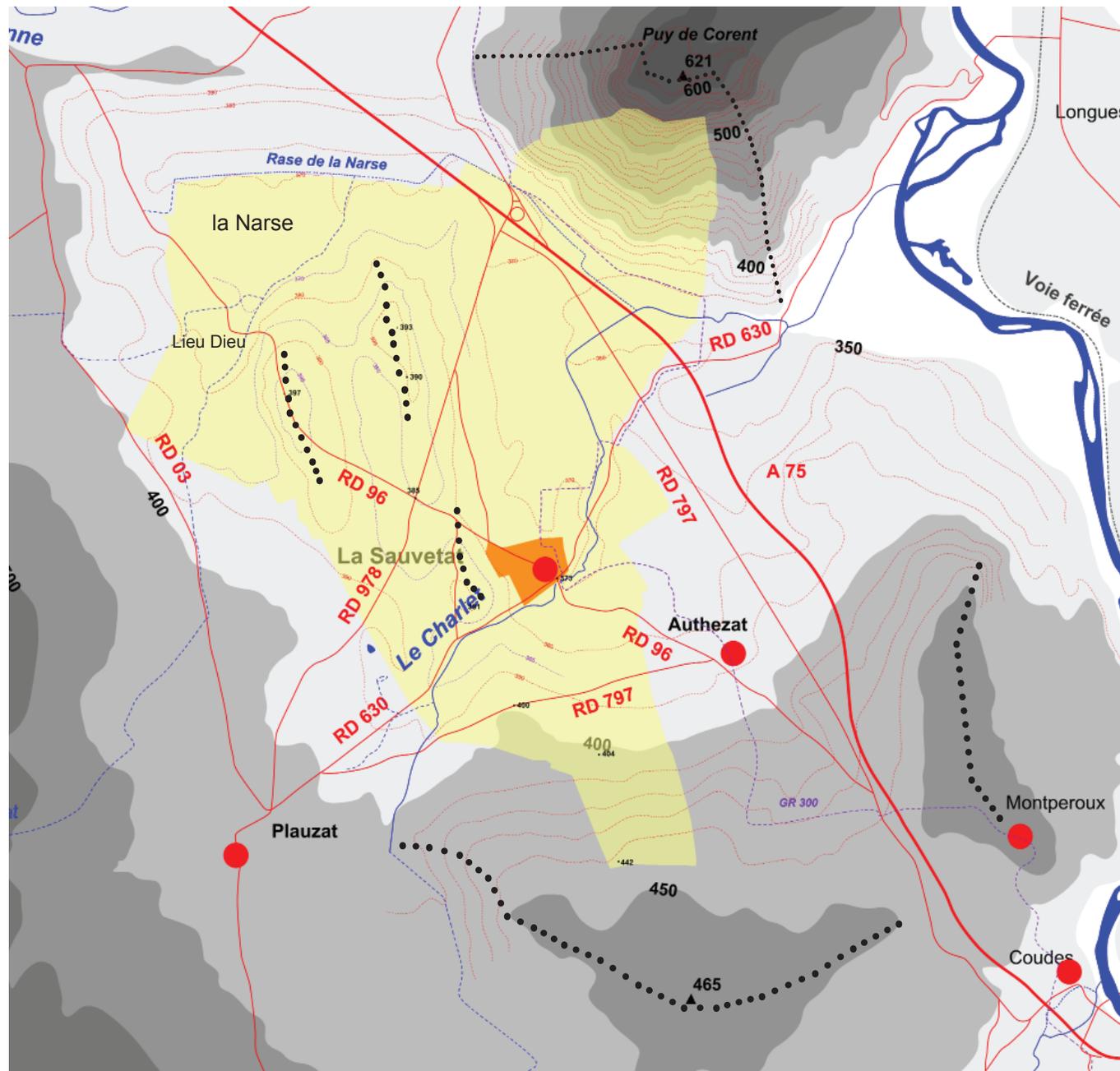
La plus grande partie du territoire communal occupe une vaste cuvette cernée par des reliefs volcaniques. On retrouve ici, à plus petite échelle, un paysage proche de la «Limagne des Buttes» : le bassin sédimentaire se trouve hérissé de reliefs volcaniques qui l'encerclent complètement.

Cette configuration joue un rôle important dans la perception à distance de La Sauvetat, les vues dominantes étant ainsi possibles des quatre points cardinaux.

L'extrémité nord de la commune se poursuit presque jusqu'au sommet de la face sud du puy de Corent qui culmine à 621 m d'altitude. Sa silhouette pyramidale est une figure incontournable du paysage de la Sauvetat depuis la plaine. Son versant offre des vues panoramiques sur l'ensemble de la commune. En arrière plan, les reliefs du Crest et de Monton barrent l'horizon dominé au loin par le puy de Dôme.

A l'ouest, le relief s'élève d'abord progressivement puis de manière plus affirmée. Le puy de Saint Sandoux, qui culmine à 848 m, constitue le sommet le plus haut et le plus central d'une succession de quatre buttes.

A l'est, les buttes volcaniques (Puy Saint Romain, Puy d'Ecouyat) se mêlent aux premiers contreforts des Monts du Livradois qui s'étagent jusqu'à près de 800 m. Le secteur sud se distingue par un relief moins accentué qui s'élève progressivement jusqu'à 465 m. Ce petit plateau sépare le bassin versant du Charlet de la vallée de la Couze Chambon.



Des variations de relief qui jouent sur la perception du paysage et de la silhouette du bourg

Le point culminant de la commune se situe sur le Puy de Corent, à 560 m, tandis que le point le plus bas se trouve juste au pied du relief là où le ruisseau du Charlet sort de l'emprise communale (350m).

Le puy de Corent constitue l'espace belvédère privilégié de la commune. Il se trouve en forte co-visibilité avec le bourg.

Un autre secteur dominant important se trouve à l'opposé. En effet, au delà du Charlet le relief s'élève progressivement de 373 à 442 mètres d'altitude et offre une vue de plus en plus dominante sur le bourg.

Dans le secteur de la plaine, les ondulations du relief jouent également sur les perceptions du paysage.

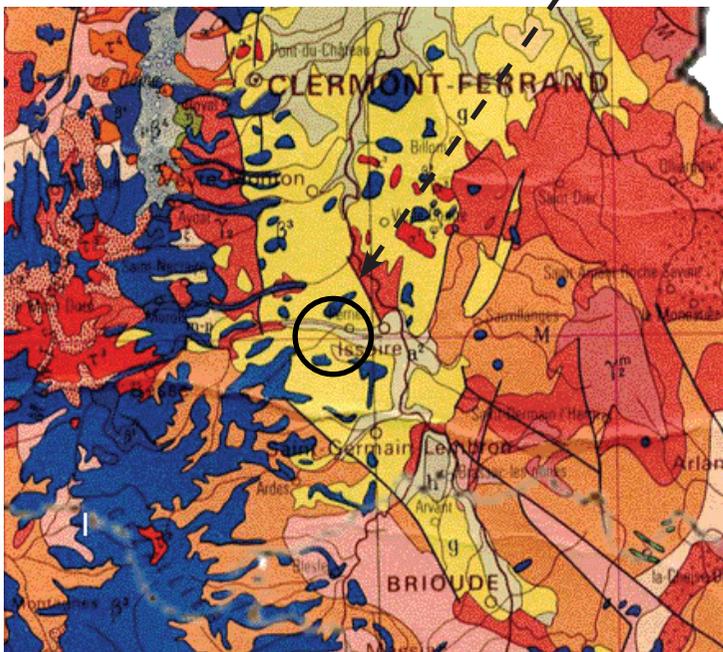
Au nord-ouest, il s'élève entre 393 et 397 m, dominant d'une vingtaine de mètres le bourg et le secteur de la narce.

A l'extrémité occidentale de la commune, le vallon du ruisseau de Pressat, dans lequel est implanté le domaine de Lieu-Dieu, se trouve

2.2 la géologie

La commune de La Sauvetat fait partie de la vaste formation géologique de la Limagne ou plutôt des Limagnes. Elles forment une vaste dépression remplie de sédiments argilo calcaires isolés au sein d'un complexe granitique et métamorphique qui les entoure à l'est (Livradois Forez), au sud et à l'ouest (chaîne des puys). Le bassin sédimentaire d'environ 3 000 m² s'allonge sur 120 kms du nord au sud et 40 kms de l'ouest vers l'est. Formée au début de l'ère tertiaire par des effondrements du socle cristallin, mouvements contemporains et consécutifs à l'orogénèse alpine, la Limagne est caractérisée par une topographie aux légères ondulations hérissées de reliefs volcaniques comme le puy de Corent.

La Sauvetat



Extrait de la carte géologique d'Auvergne

L'histoire géologique de cette butte se décline en deux périodes :
 - 1ère période : un lac occupe le territoire à l'oligocène (34 à 23 Ma). L'érosion des terrains cristallins entraîne le dépôt des arkoses, ensuite de calcaires et de marnes, avec un peu de gypse. La région est exondée à la fin de l'Oligocène.

- 2ème période : L'ascension du magma basaltique se fait dans le bassin de La Limagne, alors en milieu lacustre. Les violentes explosions phréatomagmatiques morcellent la lave en granules, tandis que les sédiments de l'oligocène pulvérisés s'y mêlent intimement. Le matériau formé, la pépérite, se dépose pour former un anneau de tuff. Puis le magma ne rencontre plus d'eau : un cône strombolien se forme et une coulée de basanite s'épanche. Cette éruption du puy de Corent est datée de 3 millions d'années. Finalement, l'érosion va modeler le fond de la vallée et créer un relief inversé. La couverture de lave, très résistante s'est ainsi retrouvée en position dominante.

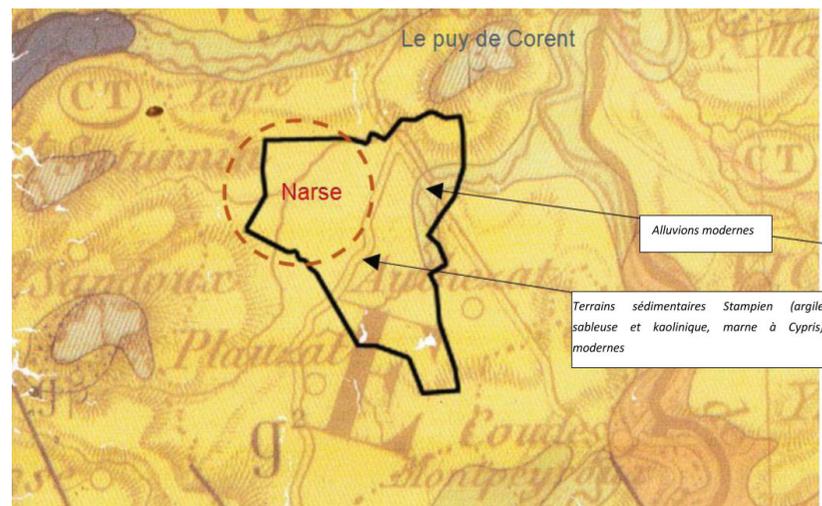
L'ensemble des sédiments affleure à l'heure actuelle sur une épaisseur de 170 mètres des bords de l'Allier jusqu'à la base de la coulée formant le sommet du plateau.

Le sol de la partie aval du Charlet et le lit majeur de l'Allier est composé quant à lui d'alluvions modernes.

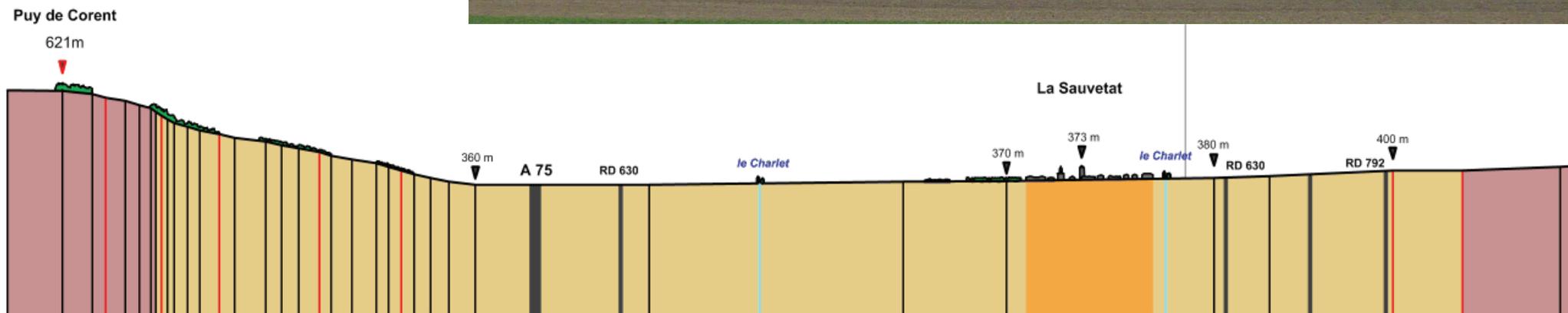


Des matériaux de constructions caractéristiques

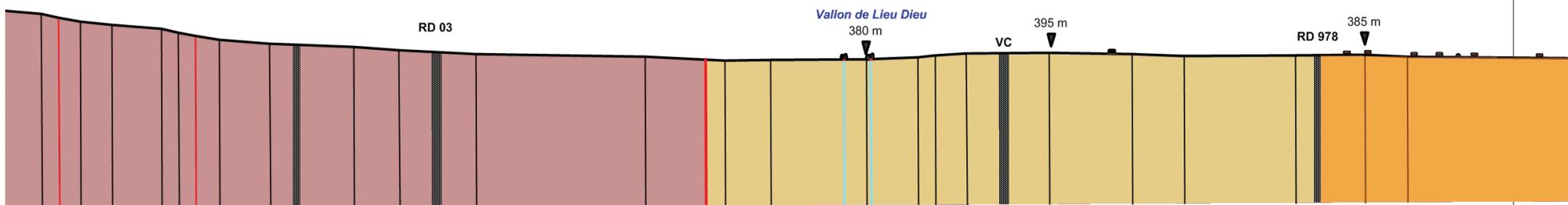
Les pierres calcaires ayant servi à la construction des murs de clôtures et des bâtiments ont été exploitées sur place, soit dans des carrières locales, soit par simple «ramassage» (épierrage des parcelles agricoles).



Carte géologique - Extrait de la carte géologique ramenée au 1/100 000ème (feuille publiée en 1967 par Jean Goguel, Ingénieur Général des Mines)



Profil 1



Profil 2 : le donjon et le clocher de l'église de La Sauvetat, le donjon de Montpeyroux se trouvent quasiment dans le même axe

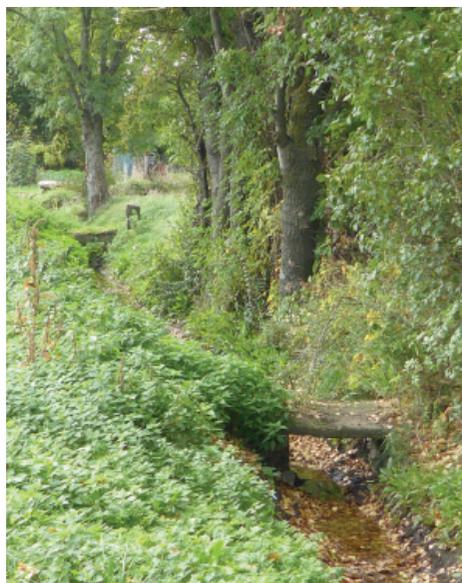
DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Le ruisseau du Pressat près de Lieu-Dieu prend davantage l'allure d'un fossé.

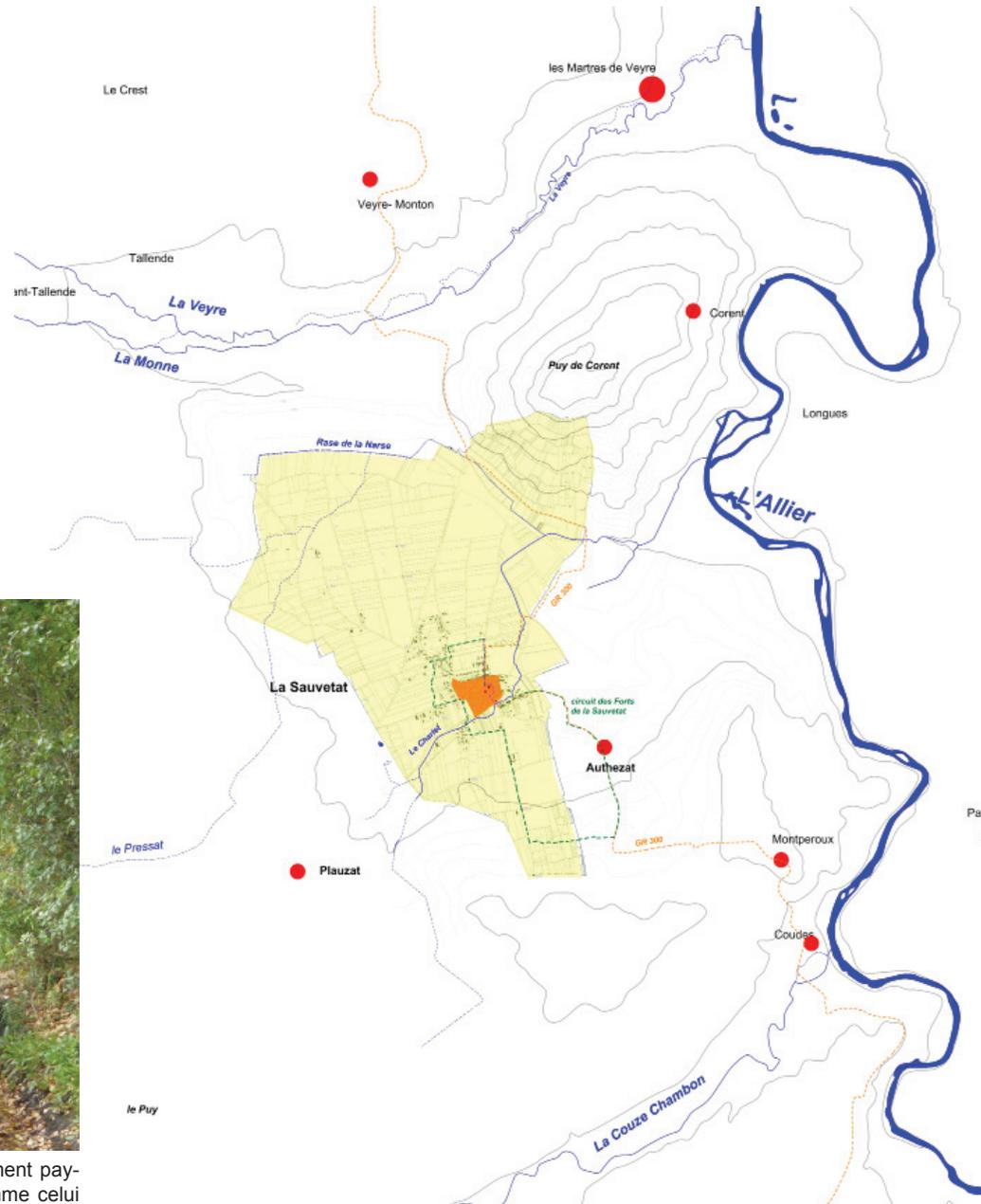


A l'arrière de la poste, le terrain communal permet d'approcher des berges du Charlet.



Le réseau de fossés constitue un élément paysager accompagnant les chemins comme celui de Pranly avec ses passages en dalles de pierre.

commune de LA SAUVETAT (63) AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

2.4 le réseau hydrographique

Le territoire communal s'étend sur le bassin versant de l'Allier, affluent rive gauche de la Loire, qui s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 kms depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au Bec d'Allier.

Le réseau hydrographique de La Sauvetat est relativement développé au regard de la faible superficie communale.

La commune est irriguée d'Ouest en Est par 3 ruisseaux :

- le Charlet, le plus important, traverse la commune du sud au nord en passant par le bourg,
- le ruisseau de la Narse qui marque la limite nord de la commune,
- le ruisseau de Pressat à l'ouest, qui vient rejoindre le ruisseau de la Narse au pied du puy de Corent.

Ensemble ils vont grossir Le Charlet qui rejoint ensuite l'Allier sur la commune voisine de Corent.

Il faut également prendre en compte tous les fossés qui accompagnent les bords de chemins.

Traversant la zone hydrographique de l'Allier, de la Couze Chambon à la Veyre, sur une longueur de 7.2 km, le Charlet prend sa source sur la commune de Plauzat.



Le Charlet est surtout repérable dans le paysage par la végétation rivulaire qui l'accompagne.



Le ruisseau du Charlet est ponctuellement visible comme ici depuis le pont à l'entrée sud du bourg.

Le lavoir installé sur le cours d'eau reste quant à lui perceptible.

JUIN 2016

LEUROPÉ S'ENGAGE
Puy-de-Dôme LE DÉPARTEMENT
Région Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRAT TERRITORIAL
Bassin versant du CHARLET



et
Veyre
Auzon

Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

- ✓ Authezat
- ✓ La Sauvetat
- ✓ Plauzat
- ✓ Saint-Sandoux
- ✓ SIVOM du Charlet

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a signé en juin 2016 le CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET.

Ce contrat, établi pour une durée de cinq ans (2016-2021), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant Allier aval. Il a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour améliorer la qualité de l'eau et restaurer les berges du Charlet. Les eaux de ruissellement sont en effet impactées par l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires sur les grandes surfaces de parcelles cultivées.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Un parcellaire en lanières, un réseau de chemin rectilignes

Le fond cadastral actuel de la commune met en évidence un parcellaire en lanières. L'absence de relief a permis d'organiser ce parcellaire par un réseau de chemins très rectilignes qui dessinent de grands rectangles.

Sur le versant du puy de Corent, les parcelles plus petites s'inscrivent dans un réseau de chemins perpendiculaires à la pente.



Photos aériennes avant et après l'implantation de l'autoroute A 75

1996

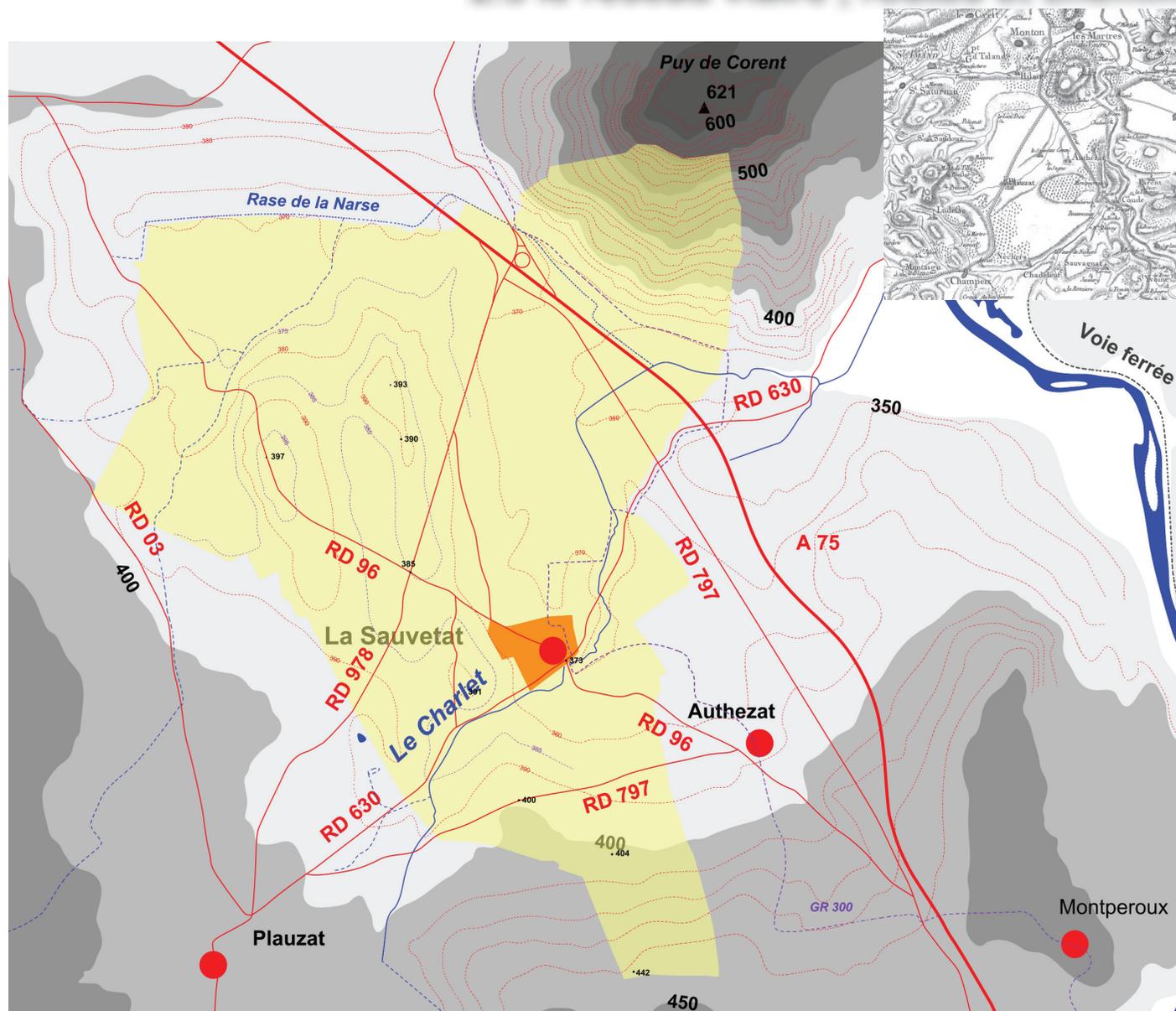
DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

2.5 le réseau viaire , routes et chemins

A l'époque de la carte de Cassini, le bourg était implanté à l'écart des grandes routes royales desservant Champeix à l'ouest et Coudes à l'est. Le tracé de ces deux voies, devenues respectivement la RD 978 et la RD 96, n'a pas évolué.

La Sauvetat demeure aujourd'hui à l'écart des grands axes routiers ce qui lui permet de garder une certaine tranquillité. La RD 630 et la RD 96 sont en effet des voies de desserte du bourg plutôt que des axes de liaisons. Le village se trouve ainsi au centre d'axes routiers qui forment un grand triangle : la RD 978, la RD 797 et l'A 75.

L'évolution majeure du territoire est la construction de l'autoroute qui traverse la commune au pied du puy de Corent. Même si elle s'inscrit dans un relief plat, elle a modifié le parcellaire et a généré une emprise routière supplémentaire bien perceptible tant depuis le puy de Corent que depuis la plaine. L'échangeur qui relie l'A75 aux RD 978 et RD 797 impose, malgré les plantations, un paysage fortement routier.





1946



1968

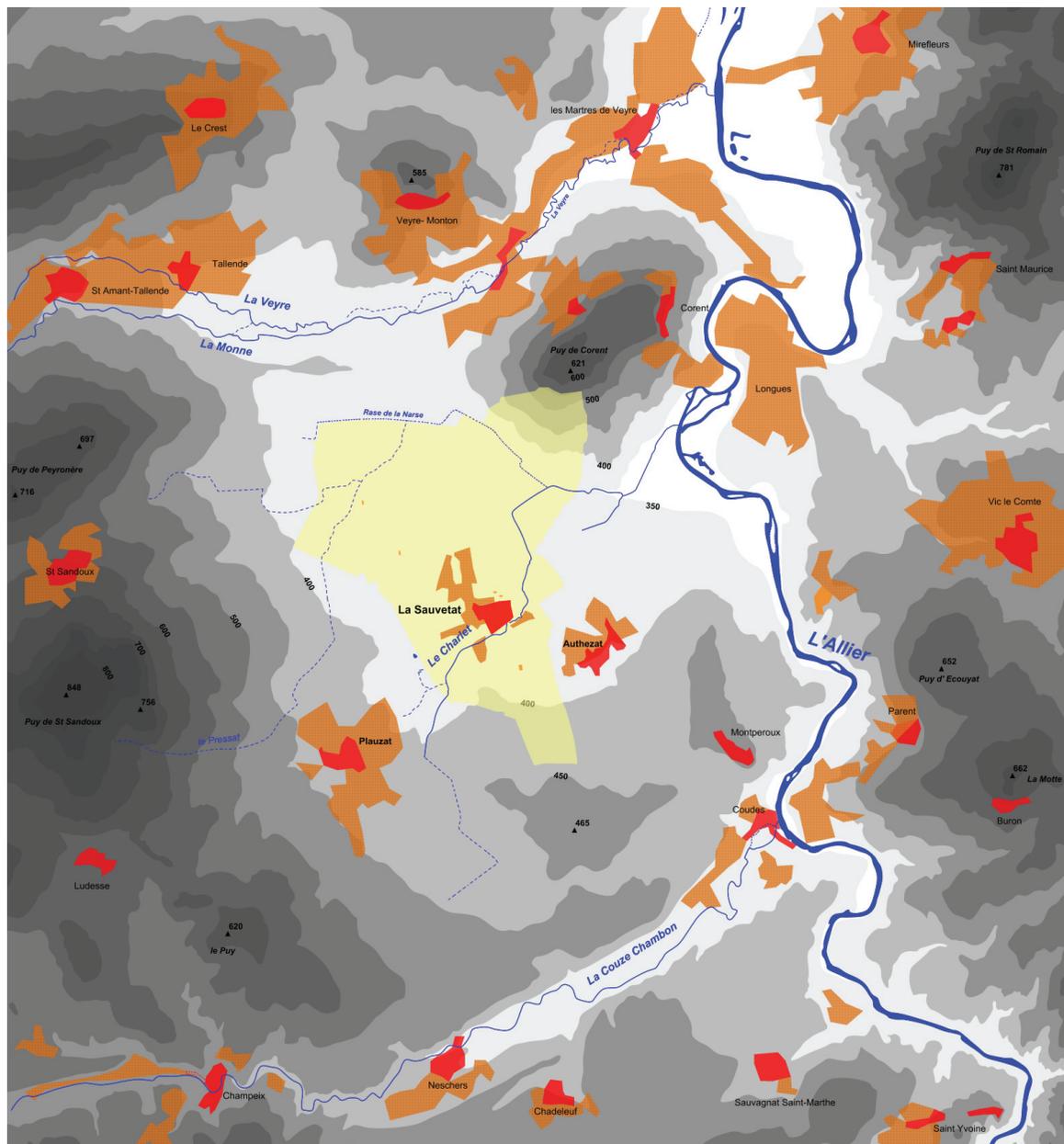


1996



2015

Les extensions pavillonnaires de la commune voisine d'Authezat ont effacé sensiblement la coupure entre les deux entités urbaines



L'urbanisation de la Sauvetat se concentre essentiellement dans le bourg. Deux secteurs accueillent d'anciens domaines La Sagne, au sud du bourg, et Lieu Dieu à l'est. Quelques hangars agricoles isolés se sont aussi implantés autour du bourg.

christine charbonnel, architecte - atelier Alpagnes, paysagiste

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

2.6 l'urbanisation récente

Une urbanisation en limite de l'ère d'influence de l'agglomération clermontoise

La carte ci-contre, qui présente les tâches urbaines actuelles, montre le développement important de celles-ci sur un arc nord Saint Amant-Tallende / Vic le Comte proche de l'agglomération clermontoise. Les extensions des secteurs résidentiels ou économiques ont considérablement agrandi les surfaces construites autour des bourgs anciens. Le secteur compris entre le sud du Puy de Corent, l'Allier et la vallée de Couze Chambon offre un espace beaucoup moins urbanisé. Les bourg de La Sauvetat, Plauzat et Authezat occupent le centre de cette vaste dépression. Des trois communes, Plauzat a connu la plus forte extension depuis ces trente dernières années, essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire.



Au nord, la pression urbaine se lit clairement dans le paysage (Veyre-Monton)



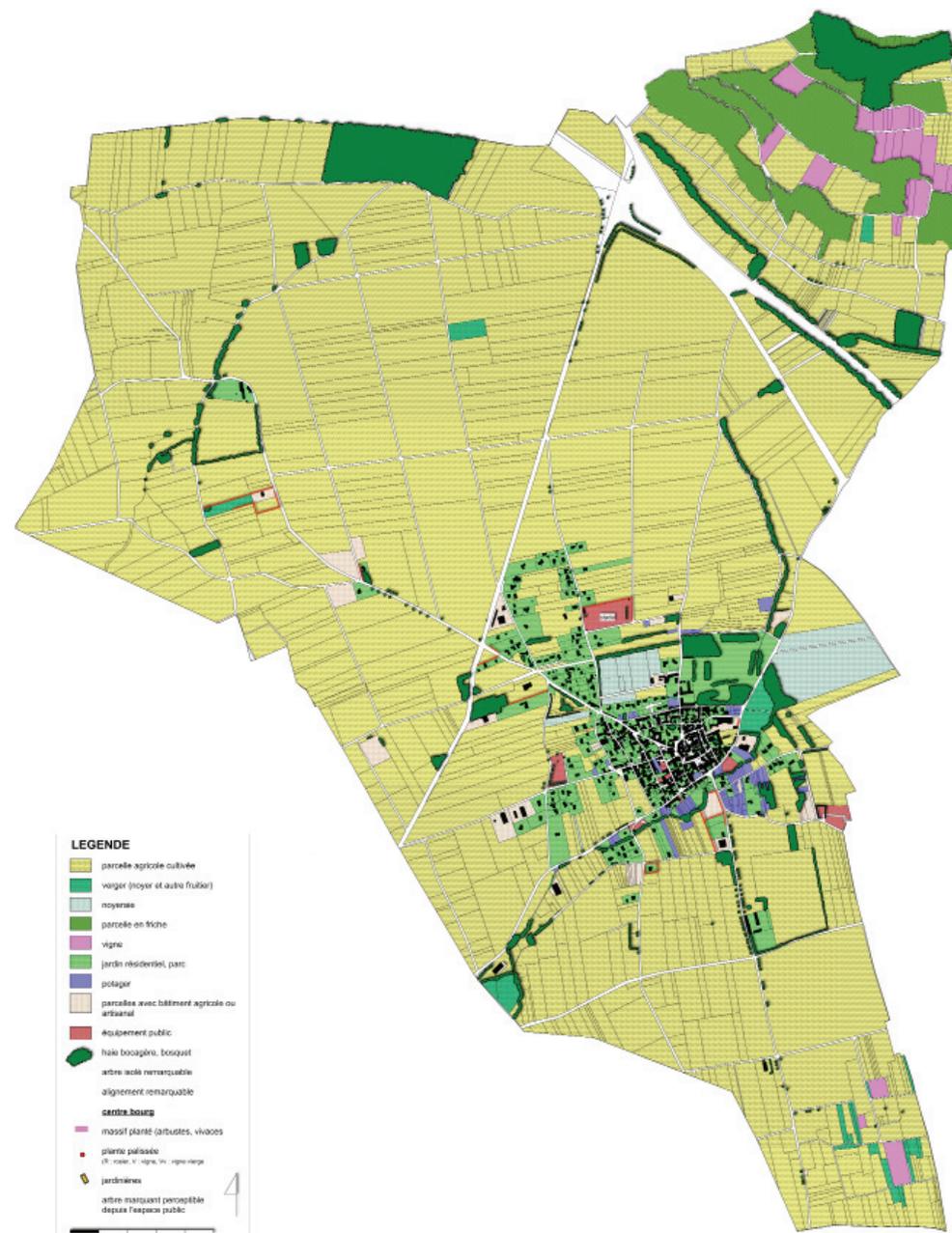
Le puy de Corent a quant à lui été préservé de toute construction excepté quelques loges de vignes

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Carte des structures végétales

La carte des occupations du sol illustre bien le fait que les parcelles cultivées occupent une large partie du territoire communal. La strate arborée sous formes de haies, bosquets ou arbres isolés y est très peu présente; ce qui renforce le caractère ouvert du paysage agricole.

Deux secteurs se démarquent cependant :
- le bourg est entouré d'une ceinture verte composée des arbres des jardins, vergers et parcs mais aussi de bosquets et de la végétation accompagnant les rives du Charlet
- un second secteur, situé à l'extrémité nord sur le versant du puy de Corent, présente la couverture boisée la plus importante de la commune qui se prolonge par des terrains en friches.



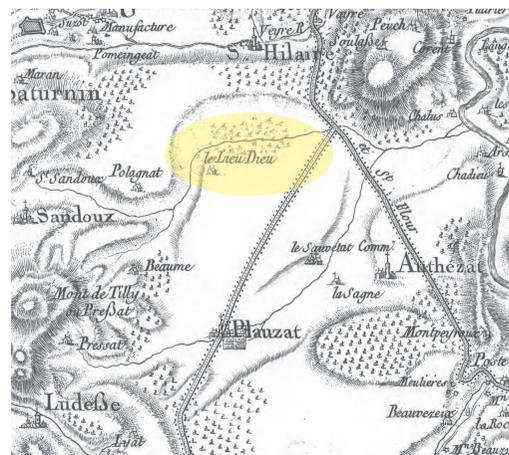
2.7 la végétation

Une trame verte qui prend son importance dans un paysage majoritairement ouvert.

Un paysage de grandes cultures.

Les dépôts de limons fertiles, dans la cuvette sédimentaire, ont permis de développer à La Sauvetat comme dans les territoires de Limagne, les cultures céréalières (blé tendre, orge, tournesol, semences). Il s'agit essentiellement de grandes parcelles dont les limites sont très rarement marquées par des haies.

Cette caractéristique génère un paysage très ouvert qui met en évidence le moindre élément vertical, et ceci même à distance. Les points de vue sur le bourg sont ainsi multipliés depuis les routes et chemins.



Extrait carte de Cassini (18è siècle)

La narse de la Sauvetat

Cette cuvette d'une centaine d'hectares, mal drainée, reçoit les eaux du ruisseau de Pressat qui sont stockées dans un large fossé entouré d'une zone marécageuse. Au 11è siècle, elle était pour partie occupée par un lac fournissant poissons et roseaux utilisés pour couvrir les bâtiments et en tant que combustible. Au 13è siècle, elle sera partiellement asséchée par les Hospitaliers. Les abords de cet espace, drainé au 18è siècle, voient se développer, en ce début de 21è siècle, un réseau d'irrigation alimenté par les eaux de l'Allier.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Aux deux extrémités de la communes, deux secteurs marqués par la culture de la vigne.

Le versant exposé plein sud du puy de Corent est idéal pour la culture de la vigne. Le parcellaire, plus petit que dans la plaine, se lit encore bien à distance, mais en se rapprochant, on se rend compte que peu de parcelles sont encore cultivées. Autrefois entièrement occupé par la vigne, le versant pentu a été majoritairement abandonné. Les parcelles ont alors été gagnées par la friche arrivant par endroit à un stade boisé. Les versants du puy de Corent font partie de l'appellation d'origine contrôlé «Côtes d'Auvergne». Les viticulteurs y produisent notamment un rosé réputé qui tire ses caractéristiques de la nature volcanique du sol. Il est important de maintenir la vigne et d'encourager la reconquête des parcelles enfrichées pour préserver sa spécificité paysagère liée directement à la culture séculaire. Le risque est que le versant en se boisant s'uniformise.

Au sud, le lieu-dit «les Vignots» atteste encore du caractère viticole de ce secteur, alors qu'il ne reste que quelques parcelles encore plantées de vignes. Elles s'y mélangent avec des vergers ce qui crée une sous-entité paysagère singulière en contraste avec les grandes parcelles cultivées voisines.

Son attrait vient également des vues dominantes qu'il offre sur le bourg.



Vue dominante sur le bourg depuis les Vignots.

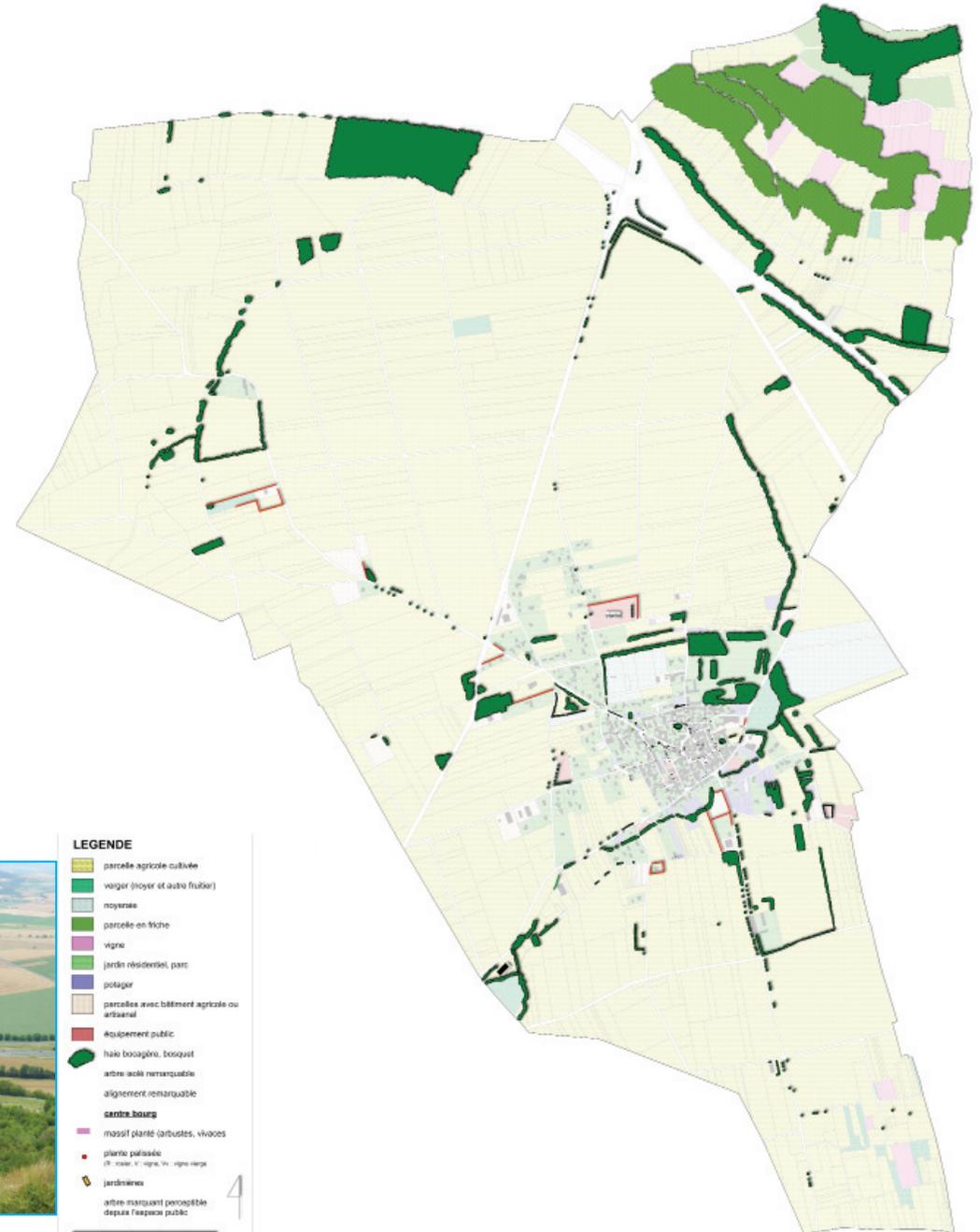


Les arbres fruitiers et noyers marquent à distance le secteur des Vignots (perçus depuis la RD 797)



Une trame végétale arborescente d'autant plus précieuse

Exceptés les espaces de jardins du bourg, la trame végétale arborescente reste limitée sur le secteur de plaine. Dans ces vastes espaces ouverts, le moindre élément vertical prend une importance particulière, qu'il s'agisse d'une haie ou d'un arbre isolé. Chaque type de structure végétale et d'essences participe à l'identité de La Sauvetat et à la qualité de ses ambiances paysagères.



Le noyer : arbre emblématique du paysage de la Sauvetat

S'il y a bien une essence qui marque de sa présence le paysage de la Sauvetat comme dans toute la région c'est bien le noyer. Malgré une diminution sensible due au remembrement, il reste encore par endroits bien présent et fait partie du patrimoine végétal de la commune.

On le retrouve sous trois modes de regroupement :

L'arbre isolé ou en petits groupes : dans un paysage largement ouvert, les arbres isolés se démarquent particulièrement et forment autant d'éléments d'accroche visuelle particulièrement attractifs. Les quelques sujets conservés dans le village participent également à la qualité de perception du bourg.

En venant de Plauzat, la présence de quelques sujets le long de la RD 630 suffit à créer un effet de porte simple et en lien avec le caractère rural du bourg.

L'alignement : les arbres isolés correspondent souvent au reliquat de groupes d'arbres qui étaient plantés le long des chemins ruraux. Les grands alignements de noyers sont aujourd'hui rares sur la commune mais ils sont pourtant très prégnants dans le paysage.

Ils sont au nombre de deux :

- au sud, un alignement suit le chemin de la Sagne presque depuis le bourg et se prolonge de manière discontinue au delà de la RD 792 vers les Palles. De jeunes plantations récentes attestent la volonté de conforter cet alignement,

- au nord, un alignement a été planté le long de la RD 797 lors de la création de l'A75. Il se détache nettement sur les grandes horizontales des parcelles agricoles et revêt une importance particulière en limitant à distance la perception de l'autoroute.



Groupe de noyers marquant le carrefour d'entrée dans le bourg depuis la RD 978



Le long du chemin des Palles, arbres créant un effet de porte



Sujet remarquable dans une parcelle privée rue du Chemin Haut



L'alignement de noyers du chemin de la Sagne constitue un corridor majestueux reliant le centre bourg aux grandes étendues cultivées et au secteur dominant des Vignots.



Au Nord, l'alignement planté le long de la RD 797 lors de la création de l'A75 se détache parmi les parcelles cultivées

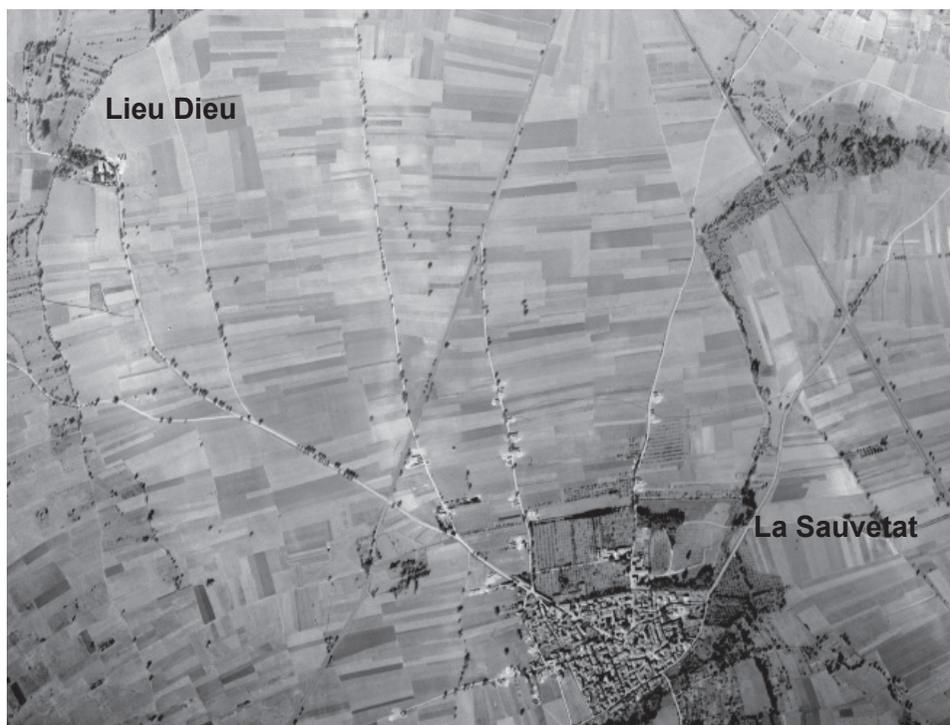


DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Les noyeraies : le noyer est également présent de manière plus dense sous forme de vergers. On retrouve, dans le bourg ou vers les Vignots, de petits alignements au sein des parcelles de jardins et potagers. Mais La Sauvetat possède également près du château de Chalanat deux noyeraies plus conséquentes d'arbres plantés en quinconce qui créent à distance un véritable effet de masse boisée et jouent également un rôle important dans la perception d'entrée du bourg, particulièrement le long de la RD 630.



Agrandissement des parcelles cultivées et diminution du nombre de noyers



1946



1996

Les haies bocagères.

Sans pouvoir parler de véritable maillage bocager, il existe aux abords du bourg des haies d'essences locales (érable, frêne, noisetier, chêne ...) qui, par endroits, donnent une ambiance bocagère.

L'entrée ouest par la RD 96, route de Plauzat, est ainsi marquée par des Noyers et une haie arborée qui jouent un rôle important dans la qualité de perception du bourg en cadrant la vue sur le bourg et le donjon.

On trouve rue de Pranly ou rue du Stade des tronçons de haies bocagères qui participent à l'ambiance rurale du bourg.

Au nord-est du château de Chalaniat, se trouve une longue parcelle de prairie, bordée de part et d'autre, d'une haie arborescente qui donne l'impression de se retrouver au coeur d'un bocage normand ! Ce lieu cadré, intimiste, vient ainsi en prolongement des murs de clôture du centre bourg et constitue un espace de transition remarquable vers les horizons ouverts des grandes parcelles cultivées.

On retrouve ces haies autour du domaine de la Sagne. Elles soulignent ici un grand carré évoquant une enceinte non plus de mur mais végétale.

Cette configuration se trouve également à Lieu-Dieu, même si la parcelle est ici plantée de pins.

Les bosquets

Le paysage est aussi marqué par la présence de bosquets qui ponctuent l'espace.

En venant d'Authezat, deux bosquets de peupliers créent un effet de porte le long de la RD 96 avant d'arriver sur le bourg.

Ces bosquets sont aussi bien présents dans le vallon humide de Lieu Dieu où ils forment autant d'îlots de verdure parmi les grandes parcelles cultivées. A l'extrémité nord de la commune, le long de la rase de la Narce, se trouve la plus grande parcelle boisée de la commune : cette peupleraie atteste le caractère humide du sol.



Singularité de la Sauvetat, les domaines de la Sagne ci-contre et de Lieu Dieu ci-dessous sont tous les deux délimités par une haie arborée que l'on identifie clairement dans le paysage proche ou lointain.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Les jardins potagers et les vergers

Profitant de la présence de l'eau, les jardins se sont implantés le long du Charlet, en bordure des habitations. Ces ensembles de petites parcelles, souvent closes de murs, offrent des ambiances singulières qui valorisent la perception du village. La plupart sont encore cultivées mais les murs sont souvent en mauvais état. Ils participent pourtant largement à la qualité des espaces.

On distingue trois secteurs principaux :

1. le secteur entre la route d'Authezat (RD 96) et le chemin des Fauconniers

Il représente le plus grand de ce type dans le village. Composé de petites parcelles en lanières, perpendiculaires au chemin des Fauconniers et à la route, il constitue un élément marquant à l'entrée du bourg depuis la route d'Authezat. Les murs de clôtures sont malheureusement en mauvais état.

Le long de la rue des Fauconniers, malgré l'implantation d'habitat pavillonnaire récent, ces parcelles, délimitées par des murets conservent un réel intérêt paysager.

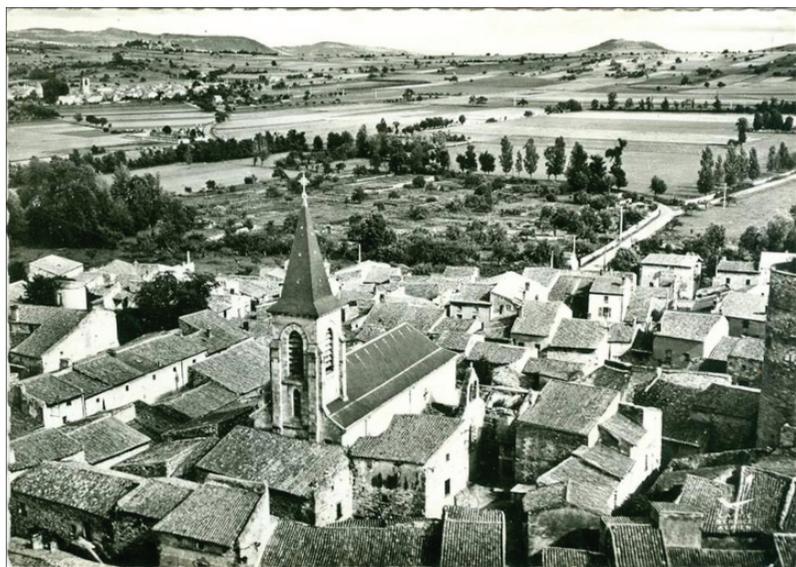


Les murs de clôture jouent un rôle essentiel dans la qualité de perception de ces jardins. Pourtant d'importants linéaires sont en mauvais état ou se sont écroulés.

Leur conservation et restauration représentent un réel enjeu paysager



La qualité paysagère de ces jardins est intimement liée au maintien de leur vocation de potager ou verger.



Cette photo des années 50 montre l'importance de ce secteur de jardins, qui se détache clairement du reste de l'espace rural



3. Situé à l'entrée nord, en limite du parc de Chalaniat, ce secteur comprend, à l'angle de la rue du Parc, un petit ensemble de jardins clos de murs qui valorise la perspective sur le bourg. En face, deux grandes parcelles sont occupées par les reliquats d'un pré-verger qui participent au caractère champêtre de l'entrée. Le caractère d'abandon est renforcé par le mauvais état du mur de clôture.



2. Implanté entre le Charlet et l'arrière des habitations de la rue de la Gazelle, ce secteur isolé n'est accessible que par un étroit sentier qui longe les murs de clôtures des jardins ce qui lui confère tout son charme.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le cordon de végétation accompagnant le Charlet

Le passage du ruisseau dans la commune est souligné dans le paysage par la présence d'un cordon de végétation dense. Les essences, typiques des milieux humides (frênes, aulnes, saules et peupliers) forment ce que l'on appelle la ripisylve.

Ce boisement linéaire, qui se lit clairement dans sa traversée des parcelles agricoles, se fond dans la traversée du bourg avec le reste de la végétation des jardins et parcs.



Le Parc du château de Chalanat

Le parc du château de Chalanat (une propriété privée) n'est pas accessible. Il se cache des regards derrière un haut mur continu. Les frondaisons qui s'en échappent participent fortement à marquer l'image d'entrée du bourg le long de la RD 630. Mais sa végétation dense participe aussi à renforcer la perception à distance de la ceinture végétale autour du village, particulièrement depuis le nord de la commune et le puy de Corent.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

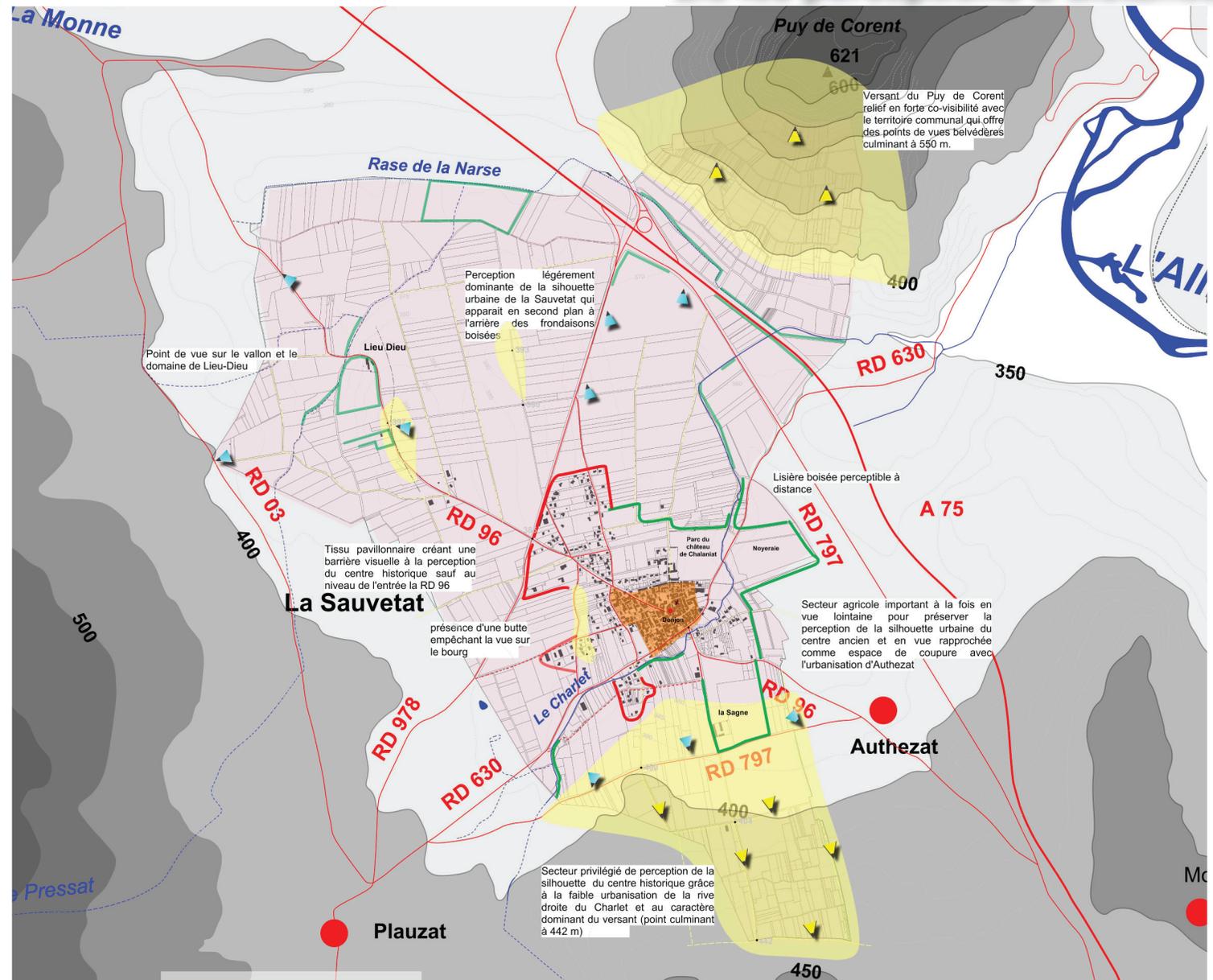
2.8 les perceptions à distance

L'implantation du bourg de la Sauvetat, au milieu d'une large cuvette cernée par les reliefs, favorise depuis ces derniers de larges vues dominantes.

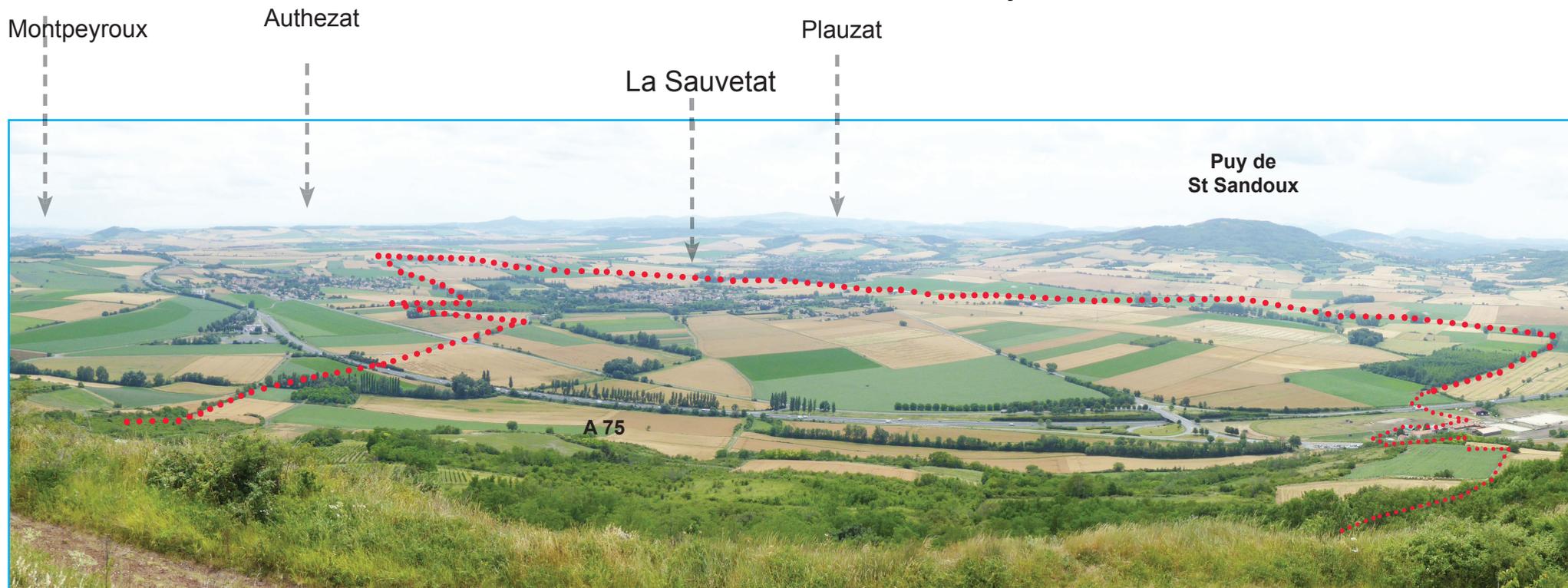
Sur le territoire de la commune, le puy de Corent constitue le relief marquant et emblématique du paysage communal.

Dans la plaine, le bourg ne se détache que par le caractère ouvert du paysage qui le cerne. Les petites ondulations du relief jouent cependant sur la perception de sa silhouette.

Le vallon de Lieu-Dieu se trouve déconnecté visuellement du bourg mais sa perception s'associe au reste du paysage dès que l'on prend de l'altitude.



Le Puy de Corent, belvédère sur le territoire communal



Depuis le Nord de la commune, le versant du puy de Corent constitue un formidable belvédère sur l'ensemble de la plaine et le bourg. A plus de 2 kms de ce dernier, les vues restent certes éloignées mais les grands espaces ouverts de cultures qui séparent le bourg du pied du versant mettent particulièrement en évidence l'ourlet boisé qui cerne les espaces bâtis. Le bourg resserré se détache nettement au coeur d'une ceinture verte à l'image d'une île du pacifique entourée de sa barrière de corail ! Les bourgs de Plauzat et Authezat, les bosquets isolés constituent autant d'«îles» semblant former un archipel dans cet «océan» de grandes parcelles cultivées.

Au pied du relief du puy Coirent, la planéité du relief limite les perceptions du village qui émerge des frondaisons boisées. Celles-ci évoluent avec les ondulations du terrain.

- depuis l'A 75 (1) : en venant de Clermont-Ferrand, l'aire de service de Veyre offre une vue dominante sur l'ensemble de la commune mais l'abondante végétation du premier plan et la distance rendent difficilement perceptible le bourg.

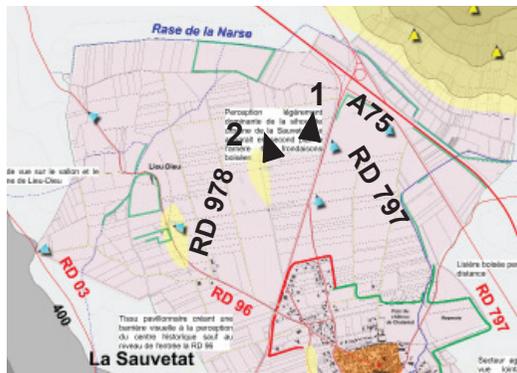
Plus au sud, les vues restent furtives de par la présence de végétation sur les accôttements puis du fait du passage de la voie en-dessous du niveau du bourg.

- depuis la RD 797 (2) : c'est au sud de l'échangeur que la vue est la plus dégagée. La voie se trouve en effet quasiment à la même altitude que le bourg et ce dernier se devine derrière les frondaisons grâce à la perception du clocher de l'église et du donjon. Mais l'abaissement de la route, qui descend ensuite d'une dizaine de mètres au niveau du passage du Charlet, masque la perspective sur le bourg.

- depuis la RD 978 (3) : au nord, le caractère légèrement dominant par rapport au bourg (de 372 à 379 m) et le caractère ouvert du paysage génèrent une perception en continu sur le bourg qui se distingue toujours par ses deux points de repères (clocher et donjon) .

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

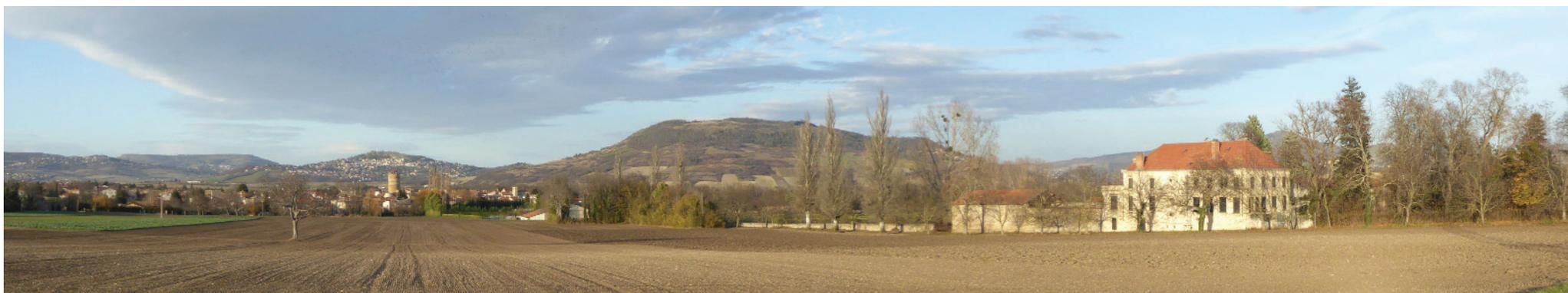
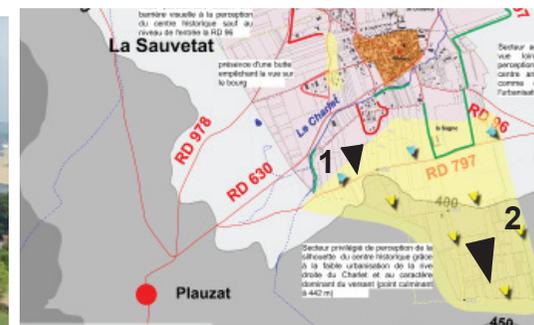
Perception au Nord
depuis le pied du versant du puy de Coirent



Le secteur sud de la commune : une perception privilégiée sur le bourg et le paysage

Le secteur sud de la commune est sans conteste celui qui offre la vue la plus qualitative sur le bourg grâce à deux facteurs :

- tout d'abord le caractère dominant du site, qui s'élève depuis les rives du Charlet jusqu'à l'extrémité sud de la commune à 442 m d'altitude, soit près de 70 m de dénivelé.
- second facteur, le peu d'espaces urbanisés en rive droite du ruisseau. Les toitures du bourg de la Sauvetat, dominées par le donjon et l'église, se dressent ainsi derrière l'écrin de verdure qui borde le ruisseau.



Le chemin de la Sagne, bordé d'une double allée d'arbres - principalement des noyers, constitue une allée majestueuse qui relie le bourg à la campagne en direction du secteur des Vignots. Ce domaine se distingue par une haie bocagère qui en dessine les contours et constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable.



Ces vues privilégiées sont perçues depuis la RD 797 entre Plauzat et Authezat mais également depuis les chemins ruraux qui desservent tout le secteur des Palles et des Vignots. Au fur et à mesure de l'ascension des sentiers, l'horizon s'ouvre sur toute la plaine jusqu'à la Narse, en vis à vis avec le puy de Corent. Les vignes et vergers en premier plan ajoutent à la qualité du site.

Des vues remarquables depuis l'ouest et le versant du puy de Saint-Sandoux



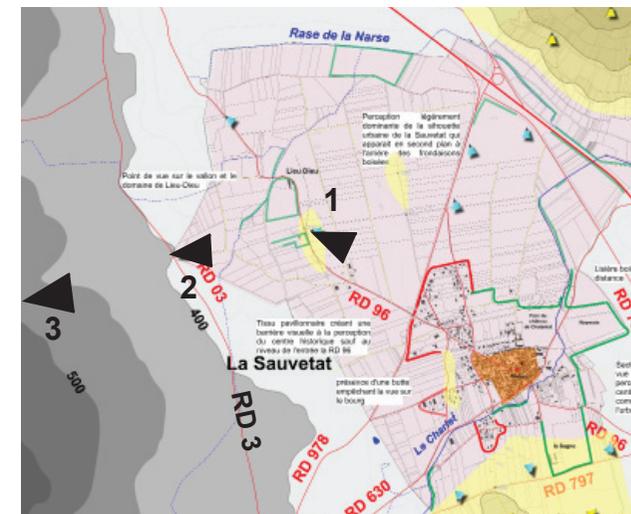
1
Au sud de Lieu-Dieu, en ligne de crête, la RD 96 offre une vue légèrement dominante sur le bourg, marquée au premier plan par une ligne de pavillons. Le village semble ici en continuité avec celui d'Authezat, dont on perçoit le clocher tandis que le donjon de Montpeyroux émerge en arrière plan.



2
Le tracé de la RD 03 à près de 400 m d'altitude marque la limite entre la plaine et le versant du puy de Saint-Sandoux. La route offre une vue directe sur le vallon et le domaine de Lieu-Dieu derrière lequel se dresse le puy de Corent. Le tout constitue un ensemble paysager d'une grande qualité.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Le versant oriental du puy de Saint-Sandoux s'élève d'abord doucement depuis la RD 03 jusqu'à 600 m puis de manière plus forte pour culminer à 848 m. Il offre ainsi de larges vues dominantes qui embrassent toute la surface de la commune et, en arrière plan, les contre-forts des Monts du Livradois.
Ce secteur, peu construit, offre une unité paysagère remarquable. Son caractère très ouvert le rend particulièrement sensible à tout élément venant contrarier cette harmonie (hangar agricole ou haie de cyprès).

2.9 les entrées de bourg

Avant l'entrée dans le village, ce sont ici les arbres qui cadrent les vues et créent une première séquence boisée (photo 1).

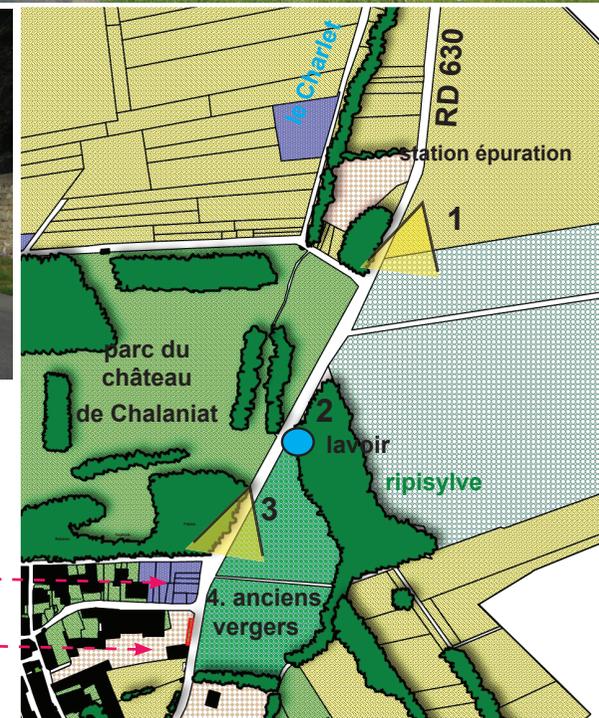
La ripisylve qui accompagne les berges du Charlet cadre d'abord la vue vers l'ouest au niveau de la station d'épuration. Un bosquet de peupliers, d'une part, et un arbre isolé, d'autre part, créent un premier effet de porte. Ensuite les hauts murs du parc du château de Chalaniat et la noyeraie qui lui fait face créent une entrée majestueuse.

Bordant la périphérie du village l'entrée est ici moins urbaine mais marquée par la présence du corridor boisé qui accompagne le Charlet face aux beaux murs d'enceinte du château. L'angle de la propriété ouvre la perspective en direction du centre historique d'où émergent le clocher et le donjon.

Le lavoir, implanté dans le lit même du Charlet et restauré récemment, est malheureusement peu perceptible depuis la route (photo 3).

Le petit secteur de jardins potagers (photo 3) constitue un premier plan de qualité. Mais cette entrée est aussi marquée par la présence d'un bâtiment agricole accompagné d'une haute haie de cyprès de Leyland. En face, les murs ruinés de clôtures des anciens vergers rendent cet espace moins valorisant (photo 4).

Entrée nord par la RD 630 : entre murs et boisements, une entrée verdoyante



Entrée Ouest par la RD 630, route de Plauzat : une entrée qui a gardé son caractère rural

En venant de Plauzat, la route vient longer le Charlet dont les hautes frondaisons cadrent d'abord les vues au sud (photo 1) avant que l'espace s'ouvre brusquement du fait de la disparition de la ripisylve. Cette fenêtre sur le paysage met malheureusement bien en évidence les bâtiments agricoles imposants implantés à l'arrière (photo 2).

La route offre un caractère rural jusqu'à l'arrivée du carrefour avec la rue de Varenne où se trouve la poste.

Les quelques noyers présents sur le talus face à des jardins suffisent à créer un effet de porte (photo 3).



3 Ces deux noyers et l'abri de jardin en pierre suffisent à donner à l'arrivée sur le bourg un caractère champêtre qualitatif



Le lavoir n'est pas directement perceptible depuis la route. Il est implanté sur un terrain public, à côté de la poste, qui permet de bénéficier des ambiances fraîches et verdoyantes du Charlet.

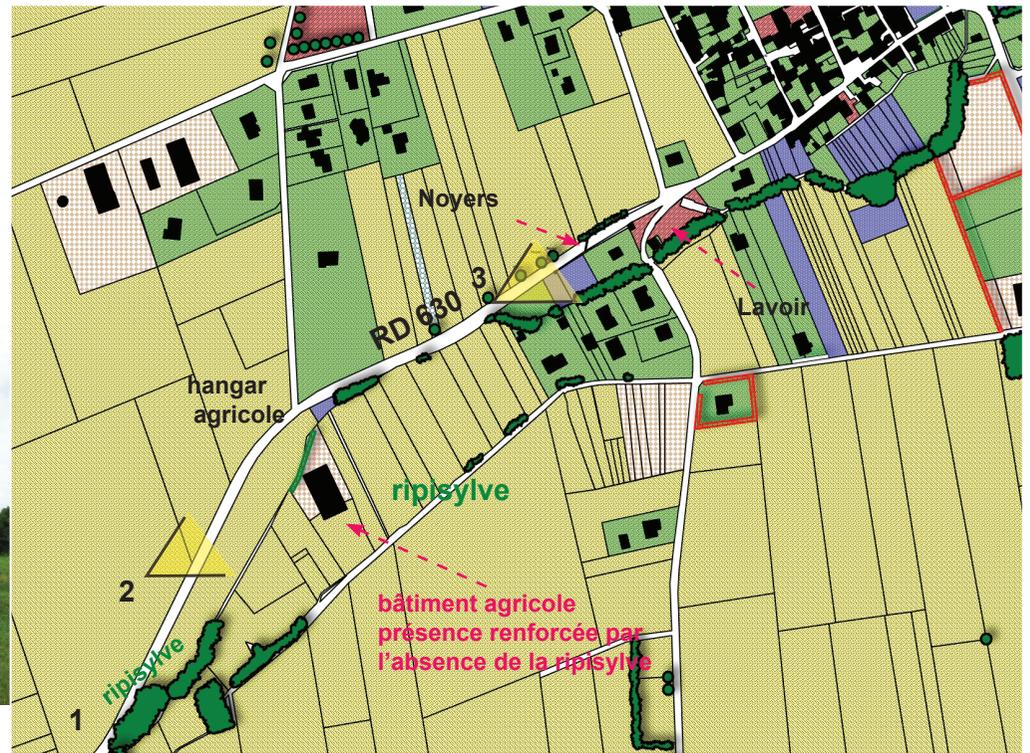


1 Le Charlet souligné par une ripisylve fournie en entrant sur la commune depuis Plauzat.



2 Section où le Charlet n'est plus accompagné d'arbres ce qui ouvre la perspective sur le bâtiment agricole (ceci est notamment dû au passage d'une canalisation le long du cours d'eau)

christine charbonnel, architecte - atelier Alpes, paysagiste



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Entrée Sud-Est par la RD 96 : une coupure avec l'urbanisation d'Authezat à préserver, une entrée marquée par un secteur de jardins

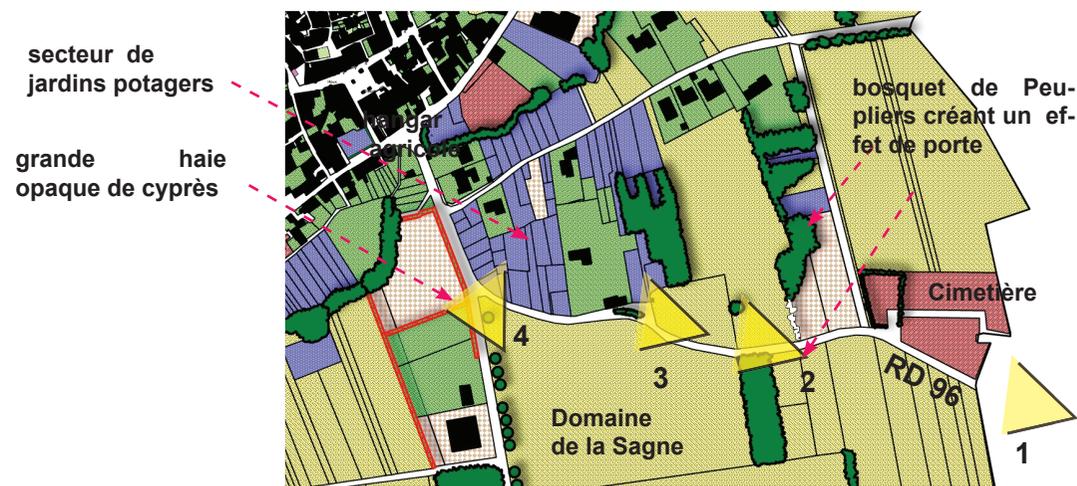
Les extensions pavillonnaires récentes d'Authezat ont sensiblement réduit l'espace agricole entre les deux villages. A peine plus de 600 m les séparent en effet. Le maintien de la coupure visuelle entre les deux entités urbaines est pourtant importante tant à distance qu'en vue rapprochée.

Singularité des deux communes, liée à leur histoire, la limite communale partage le cimetière en deux parties.



Alors que l'espace est largement ouvert en sortant du bourg d'Authezat (photo 1), il se referme après le passage du cimetière avec la présence de bosquets et de haies bocagères (photo 2). Il longe ensuite, côté nord, le principal secteur de jardins potagers de La Sauvetat. Côté sud, la route limite une grande parcelle en prairie qui ouvre la perspective sur le domaine de la Sagne. Ici aussi le village se repère surtout derrière les frondaisons, par l'émergence du donjon et du clocher (photo 3).

Malgré le caractère rural et verdoyant de l'entrée, des éléments viennent perturber sa perception (clôture, réseau aérien, hautes haies de cyprès de Leyland, murets des jardins, discontinus et en mauvais état - photo 4).



Le secteur des jardins participe à la qualité d'entrée dans le bourg. Le terrain public est planté de variétés horticoles qui offrent une ambiance moins rurale et moins identitaire que les haies bocagères ou les noyers.



Le dernier tronçon cadre directement les vues sur le centre bourg. Elles sont canalisées par une «muraille opaque» en cyprès et les murs dégradés des jardins : l'ensemble dévalorise les perceptions.

Entrée Nord-Ouest par la RD 96, route de Plauzat : des extensions résidentielles au coeur historique

La RD 978 constitue un axe routier important, en liaison directe avec l'autoroute A 75. En venant depuis Plauzat une légère butte, qui culmine à 391 m d'altitude, masque la vue sur le village. On ne perçoit qu'un ensemble de hangars agricoles et les premiers pavillons du chemin de la Garenne.

En arrivant au niveau du carrefour avec la RD 96, le paysage est marqué en premier plan par la présence de pavillons. Ce n'est qu'en s'engageant dans la RD 96 que l'on commence à percevoir le centre bourg.

La particularité de cette voie est d'avoir un tracé axé directement sur le donjon et, au-delà, sur celui de Montpeyroux. La qualité de ce point de vue exceptionnel est cependant amoindrie par la présence de réseaux aériens et par l'environnement pavillonnaire. Il reste cependant des parcelles agricoles, côté sud, qui jouent un rôle important dans le maintien de cette perspective. Deux autres voies communales (rue de Tudyme et rue du Stade) permettent une liaison avec la RD 978. Ce sont surtout le long de celles-ci que se sont implantées les extensions récentes.

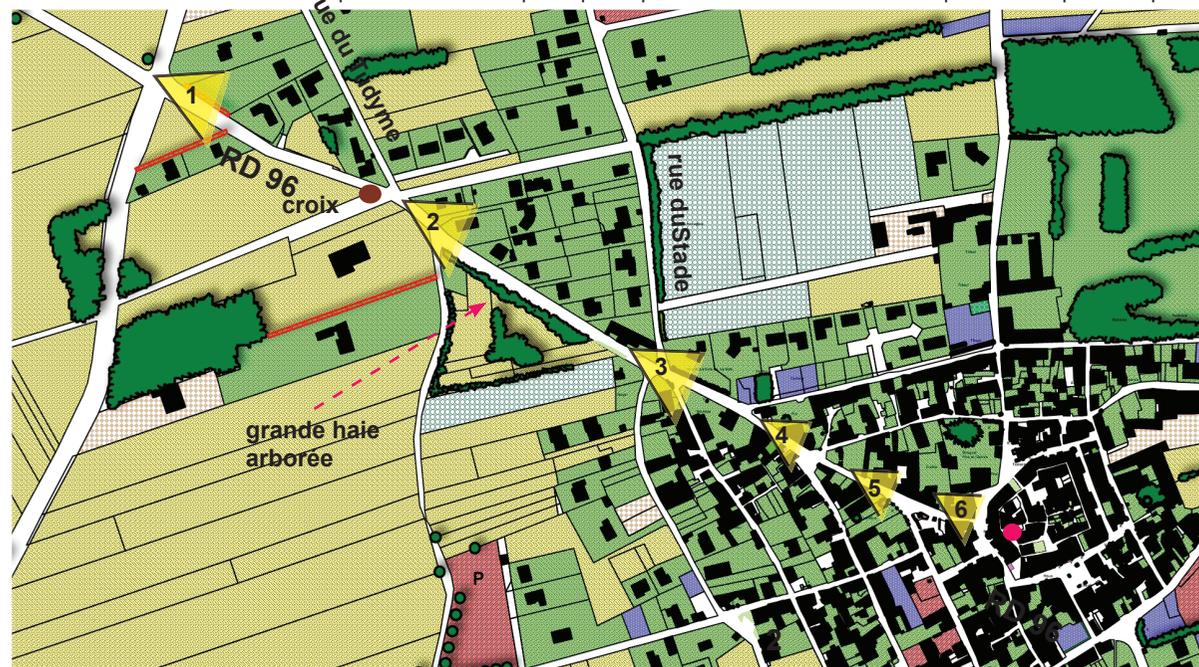
Entre la rue de Tudyme et la rue du Stade, la route offre un visage très contrasté en bordure. Au nord, la route est en effet bordée par un front pavillonnaire récent accompagné de clôtures disparates. Alors qu'au sud, l'ambiance est restée champêtre avec la présence d'une belle haie arborescente qu'il sera important de préserver.

Le carrefour avec la rue du Stade et la rue du Chemin Haut constitue la véritable entrée dans le bourg. Elle est marquée par les premières bâtisses anciennes et les cours délimitées par des hauts murs en pierre qui confèrent à la rue un caractère patrimonial.

A partir de ce point la rue a fait dernièrement l'objet d'une requalification.



Depuis le carrefour, la perspective est axée sur le donjon avec en arrière plan, celui de Montpeyroux. Elle est cependant contrariée par la perception des réseaux aériens et de pavillons en premiers plans.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



2

La rue du 8 mai offre ici un aspect contrasté : d'un côté une haute haie champêtre qui cadre la vue, de l'autre, des pavillons récents aux clôtures en parpaings.



4



3

Le carrefour de la rue du stade et celle du Chemin Haut marque l'entrée réelle dans le bourg ancien annoncée par la présence des constructions anciennes et les alignements de hauts murs de pierres. A partir d'ici la rue du 8 mai a été récemment réaménagée.



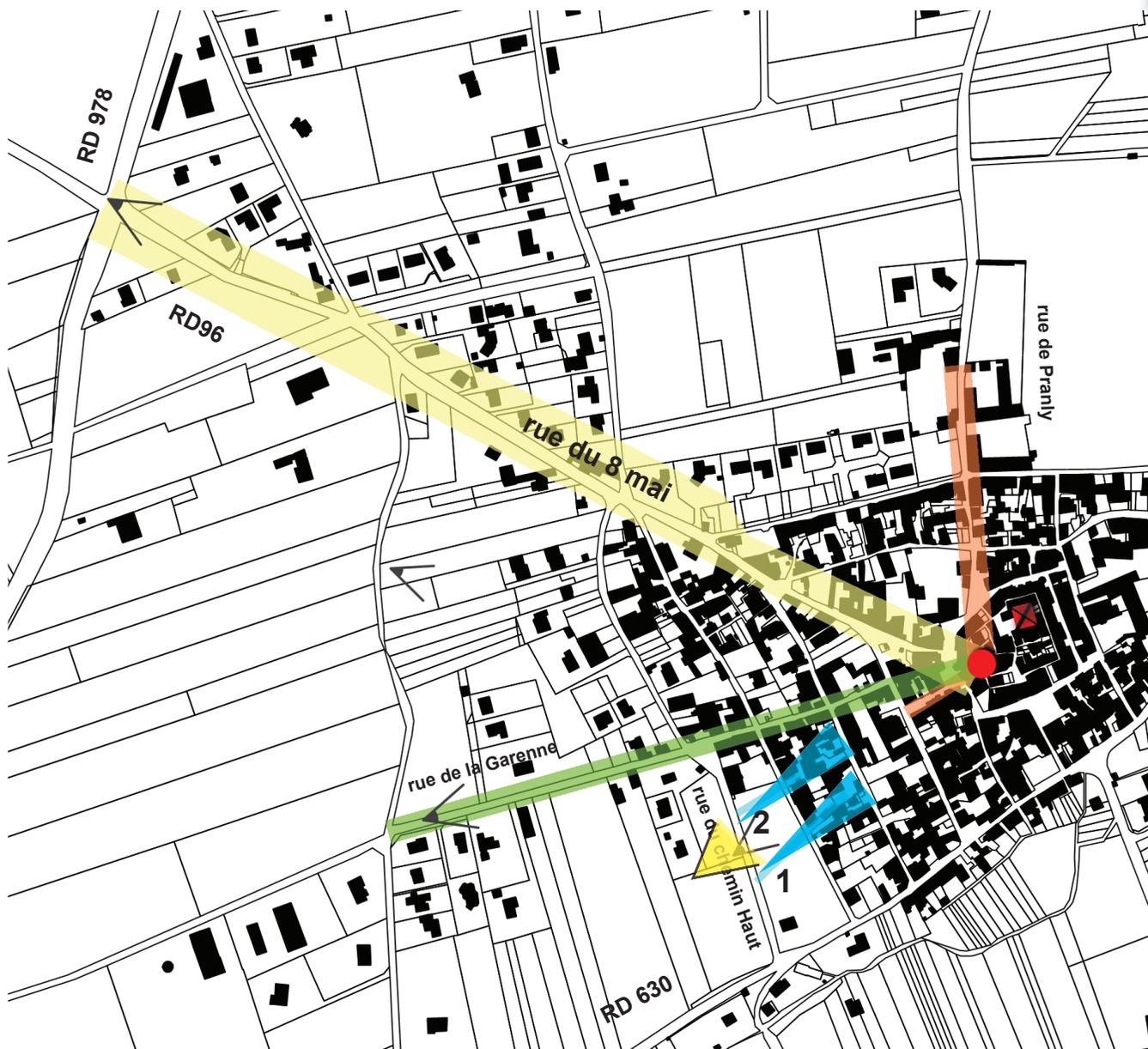
5

Au carrefour avec celle des Ecoles, l'abaissement de la rue offre une vue plus partielle du donjon. Celui-ci se détache clairement à partir de la place Saint-Esprit.



6

Le donjon, élément central dans la perception du centre historique



DIAGNOSTIC - LE TERRITOIRE

2.10 les perspectives intérieures

La RD 96 et son prolongement par la rue du 8 Mai forment un axe de perspective centré sur le donjon. Les rues de la Garenne et de Prarly (jusqu'à la place du Chapitel) offrent la même configuration :

- le donjon joue un rôle de pivot central
 - on retrouve, le long de ces deux axes, une gradation similaire d'un environnement végétal à un contexte minéral.
- Cette «mise en scène de la découverte du bourg» est un élément original, voire unique, qu'il faut préserver et valoriser.



2

Cette parcelle libre offre depuis le Chemin Haut une perspective unique sur le front bâti de la rue du Tabot. Deux ouvertures dans l'alignement construit forment des «fenêtres» ouvertes sur le donjon et le clocher.



1

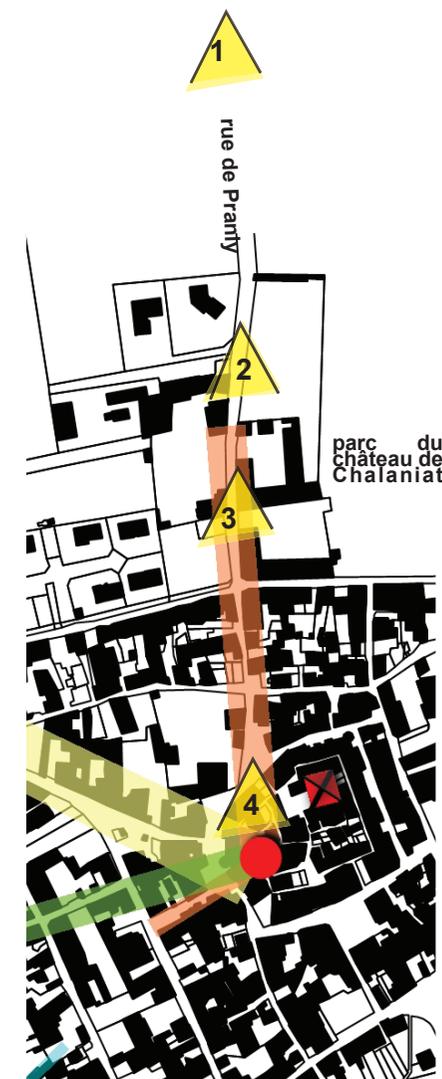


Le long du parc du château de Chalanat, la rue de Pranly prend l'allure d'un chemin cadré par une voûte d'arbres. Ce corridor vert constitue un véritable espace de transition entre l'espace ouvert des grandes cultures au nord et le coeur historique du bourg.

Au niveau du château, la perspective sur le donjon est uniquement cadrée par le bâti jusqu'à la place du Chapitel. A partir de la rue du Cruzadoux, la rue grimpe sensiblement.



Perspectives depuis la rue de Pranly





Perspectives depuis la rue de la Garenne

La partie aval de la rue de la Garenne devient plus minérale : les murs et les façades remplacent la végétation qui n'apparaît que ponctuellement.

Situé au sommet d'une butte, le parc communal planté d'un alignement de noyers offre une vue dominante sur le bourg. La perspective sur le donjon est ici cadrée par un environnement très végétal.



Le sommet du donjon : un panorama exceptionnel sur le bourg et le grand paysage

Si le donjon constitue l'élément pivot dans la perception du bourg, il offre également depuis son sommet un panorama unique à 360 degrés permettant de découvrir l'ensemble du tissu bâti depuis l'intérieur des forts jusqu'aux limites plus contemporaines. On perçoit, au delà, l'ourlet vert qui le ceinture et les grands espaces de cultures cernés en arrière plan par les reliefs.

La perception depuis le sommet de ce monument classé, revêt donc un enjeu important : elle offre une lecture singulière du paysage, depuis celui des toitures au premier plan, jusqu'au «grand paysage»



puy de Saint de St Sandoux

rue de la Garenne

rue du 8 mai

Ripsisylve le long du Charlet



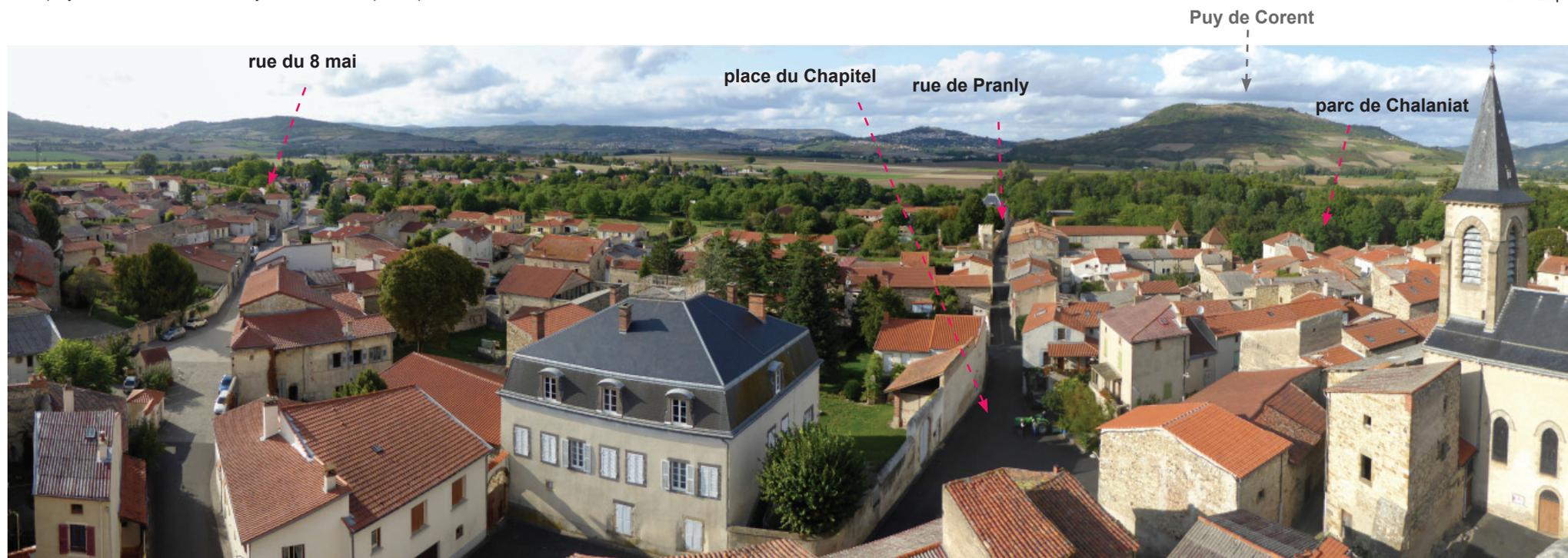
En direction de l'Ouest, les deux axes centrés sur le donjon se lisent clairement. Au premier plan, l'harmonie des toitures est contrariée par la multiplication des matériaux



Depuis le sud, on découvre tout le secteur des Vignots. La haie bocagère qui encadre le domaine de la Sagne se lit clairement. A la ripisylve bordant le Charlet s'ajoutent des bosquets qui renforcent l'ourlet vert en limite de l'urbanisation.



Depuis l'Ouest, vue plongeante sur la place de la fontaine et, à l'arrière, celle du Saint Esprit



Vers le Nord se dresse le Puy de Corent. On perçoit ici l'épais ourlet boisé correspondant au parc de Chalanaiat et aux noyeraies. Vers l'ouest, la végétation atténué la perception des quartiers pavillonnaires récents



3ème partie - LE VILLAGE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

La Sauvetat. - Vue générale.



1 - L'ÉVOLUTION DU VILLAGE



1319 ... Odon de Montaigut, grand prieur des Hospitaliers de la langue d'Auvergne, fait don à la commanderie d'une statue de la Vierge en cuivre repoussé et émaillé

Photo:
http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/bases/palissy_cible.html

1.1 quelques repères chronologiques

Jusqu'à son détachement de la paroisse, puis de la commune d'Authezat, La Sauvetat en a partagé l'histoire. Une histoire rendue complexe par la juxtaposition et la succession de seigneuries laïques et ecclésiastiques, dont les droits se chevauchaient sur un territoire étendu et objet d'enjeux importants.

Il ne s'agit pas ici d'écrire une nouvelle «histoire» de La Sauvetat (nous renvoyons le lecteur aux études et publications des érudits locaux) mais de dresser un cadre synthétique permettant de situer la naissance et l'évolution du village dans leur contexte politique.

Du moyen-âge à la Révolution l'histoire de La Sauvetat se confond avec celle de Châlus les Bussières, siège d'une seigneurie laïque, et celle d'Authezat, dont le nom apparaît en 995 et qui restera chef lieu de la paroisse jusqu'en 1872.

Les premières mentions connues de La Sauvetat, comme lieu habité remontent aux années 1235-1236. Le toponyme évoluera en domus de Salvitate (1287), Villa Salvitatis (1324), Ville de la Saulvetas (1331), la Sauvetact (1359), la Sauvetat (1674) et Las Sauvetas (1767).

«Ce nouveau village (...) était implanté dans un secteur où les droits seigneuriaux et féodaux des comtes dauphins, seigneurs éminents de Plauzat et de Neschers, bienfaiteurs du prieuré de Lieu-Dieu et ceux des Capétiens, qui avaient fait de Monton le siège d'une des baillies de la Terre royale d'Auvergne, se mêlaient sans qu'on puisse préciser davantage la situation et le rôle de chacun : tout donne cependant à penser que Alphonse de Poitiers en était le principal seigneur et qu'il eut une large part sinon dans la création du village, du moins dans son premier développement, son initiative étant destinée à mieux définir son territoire (...). (Compris) entre Monton, Plauzat et Authezat, longtemps en partie marécageux, (il) était caractérisé par un statut seigneurial complexe, où s'enchevêtraient les droits féodaux et seigneuriaux de deux des principaux princes auvergnats et de leurs vassaux. Les origines de La Sauvetat apparaissent comme une tentative de mieux définir les droits respectifs de chacun dans un territoire marginal, par la fondation d'un nouveau village, de statut privilégié » (FOURNIER Notes historiques - p. 41).

en 1261 : Alphonse de Poitiers perçoit des cens à La Sauvetat «dont 28 livres en contrepartie de la protection qu'il assure au village : le montant de ces droits confirme que La Sauvetat était alors un village occupé par une population relativement importante et suppose que le Capétien (en) était un des principaux seigneurs» (FOURNIER Notes historiques - p. 40).

La même année, Robert 1er, comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne, lègue 1500 sols aux hommes de La Sauvetat

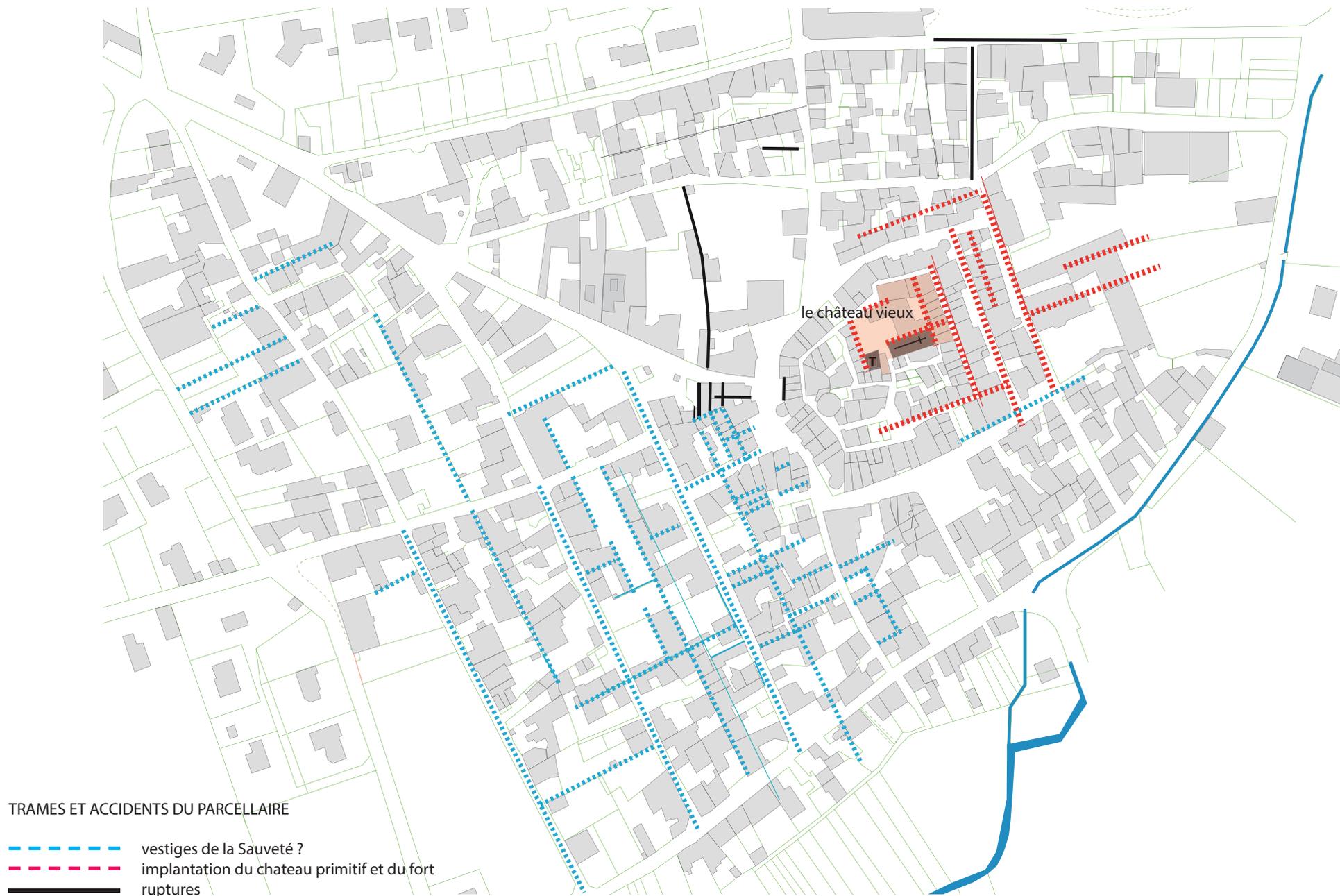
1293 : Une commanderie de l'ordre de l'Hôpital existe à La Sauvetat (Chalvetat de la Rocilha), sans que la date et l'initiateur de sa fondation puissent être précisés : «On sait qu'Alphonse de Poitiers s'associa aux Hospitaliers dans le village proche des Martres-de-Veyre par un traité de pariage. Il paraît par conséquent légitime de se demander s'il ne faut pas attribuer l'installation des Hospitaliers (...) soit à ce prince, qui semble avoir eu un rôle déterminant dans les origines du village, soit à l'un de ses successeurs après le retour de La Sauvetat à la Couronne après (sa) mort en 1270 : l'association avec ces religieux était un moyen de consolider l'influence capétienne et a joué un rôle déterminant dans le développement du nouveau village » (FOURNIER notes historiques - p. 41).

Le choix du site s'inscrit dans une politique de répartition des commanderies le long des voies de communication particulièrement importantes à l'époque des Croisades. Le texte (un compte du bailli royal Jean de Trie) mentionne quatorze commanderies de Templiers en Auvergne et vingt-trois commanderies de l'Hôpital. Comme Montferrand (1190), Le Puy (1154), Chauliat, Charbonnier, La Sauvetat profite de son implantation à proximité des routes

1309 : Trois ans avant sa suppression, l'ordre des Templiers cède aux Hospitaliers sa commanderie d'Olloux, dont dépend celle de La Sauvetat

1316 : les terres d'Auvergne, cédées par le Roi Louis le Hutin, entrent dans le giron des Dauphins Viennois mais, en 1324, Guigues VIII, sans doute endetté auprès des Hospitaliers, cède La Sauvetat à Odon de Montaigut : la vente est ratifiée en 1329.

Sous l'impulsion des Hospitaliers le village prospère et gagne peu à peu de l'importance sur Authezat : «dans un document d'origine fiscale, de 1401, le village était comptabilisé pour six fois plus de feux et pour un revenu six fois plus élevé» (FOURNIER notes historiques - p. 44).



1.2 au 13^e siècle, une ville neuve : la «Sauveté»

La Sauveté

L'acte de pariage de la sauveté n'est pas conservé (ou connu) mais on perçoit encore dans le parcellaire les traces d'un vaste système orthogonal, caractéristique de ces villes neuves. Il semble, en outre, correspondre aux précisions apportées par les textes qui mentionnent qu'«à côté des maisons subsistent des parcelles vides».

Quatre croix de «sauveté», implantées aux abords du village (mais aujourd'hui déplacées), marquaient les limites du territoire concerné (voir § petit patrimoine).

A cette fondation est peut-être associée la construction d'un premier établissement seigneurial formé par un ensemble en partie conservé au centre du «fort». Qualifié par les textes de «château vieux» il comprenait l'église, une tour de plan carrée et les plus anciens bâtiments de la commanderie.

La chronologie reste cependant obscure :

Cet ensemble (...) a été associé à un village au plan régulier, sans qu'il soit possible de préciser la chronologie relative de l'un et de l'autre. A voir la manière dont l'ensemble seigneurial s'insère dans le réseau des rues du village, on peut supposer soit que les deux fondations ont été concomitantes, soit que l'établissement seigneurial a été implanté dans un village antérieur, en respectant la structure générale, soit que le nouveau village a été moulé sur un établissement seigneurial déjà existant.

Les deux principaux édifices (église et tour) dateraient de la fin du 12^e siècle, c'est-à-dire d'une époque pour laquelle aucun texte ne permet d'affirmer la présence d'une commanderie à la Sauvetat, celle-ci n'étant pas attestée de manière certaine avant le dernier quart du 13^e siècle. Dans cette hypothèse il faut admettre que les Hospitaliers seraient étrangers à la construction des deux édifices les plus anciens (en particulier l'église) à moins de supposer que des modes de construction de tradition romane aient perduré pendant environ un siècle.

(FOURNIER Notes historiques - p. 90).

Le toponyme qui apparaît dans les textes en 1235 et s'est maintenu jusqu'à nous, fait référence à une fondation particulière, celle des sauvetés, à savoir des zones protégées par l'Église catholique dans le cadre du droit d'asile et de l'institution de la Paix de Dieu.

Délimitées par plusieurs bornes dressées autour d'un sanctuaire (les « pyramides de sauveté » surmontées de croix) et placées sous le contrôle d'une abbaye, d'un monastère ou d'un prieuré, elles offrent aux populations, à leurs biens et au travail de la terre la securitas, en frappant d'anathème ceux qui la brisent.

L'objectif est généralement d'attirer et de fixer des populations agricoles afin d'occuper et de développer des régions essentiellement désertes : de nombreuses sauvetés sont à l'origine de bourgades rurales créées dans le Midi de la France à l'époque des grands défrichements. De telles initiatives favorisent l'éclosion de nombreux villages, attirant parfois vagabonds mais surtout paysans du voisinage, qui cherchent refuge contre la violence des guerres féodales et qui se voient offrir des libertas.

1256-1257. Deux actes précisent que La Sauvetat est alors le siège d'un sanctuaire : «il semble avoir été rattaché à la paroisse de Plauzat, mais déjà suffisamment important pour que le rédacteur ait éprouvé le besoin de donner les deux noms pour définir le ressort paroissial (...) Le même texte décrit l'emplacement de deux terres jouxtant respectivement un «champ du Temple» et les «champs de l'Hôpital», référence aux deux ordres militaires, à moins que l'hôpital corresponde à un établissement local». (FOURNIER Notes historiques - p. 40).

La ville neuve va prospérer et attirer les habitants. Cette essor, dont une grande part reviendra à l'action des Hospitaliers, est également à mettre en relation avec une meilleure exploitation de la Narce : « Etant donnée la situation respective de la Sauvetat et de la cuvette de la Narce, il y a tout lieu de penser que le nouveau finage a été en grande partie gagné sur les terrains marécageux, dont la mise en valeur a été alors profondément transformée et qui ont peu à peu été réduits à la seule Narce résiduelle localisée aux confins des deux communes de la Sauvetat et de Monton. Il est vraisemblable que la remontée des températures et l'optimum climatique qui ont caractérisé le 13^e siècle (...) ont créé les conditions favorables à cette nouvelle forme de mise en valeur des terres marécageuses» (FOURNIER Notes historiques - p. 44).

1.3 au 14^e siècle, une Commanderie templière puis hospitalière

Qu'il corresponde à une construction neuve ou au remaniement de bâtiments antérieurs l'ensemble formé autour la chapelle et qualifié de «château vieux» ou «ancien Château» dans plusieurs terriers et rapports de visites du 16^e au 18^e siècle, se distingue de la commanderie proprement dite, quelquefois nommée «La Claustre»

Cette distinction semble témoigner de l'évolution des bâtiments : d'après la visite de 1617, les différentes parties du «château, rompu, inhabitable» étaient des «masures inutiles» concédées à des particuliers ; de l'ancienne commanderie subsistaient essentiellement la chapelle, la tour carrée couronnée d'un colombier et située «à un coing d'un grand corps de logis» et le gros donjon circulaire utilisé comme prison. (FOURNIER notes historiques - p. 62).

Il est donc plus que probable que les bâtiments de la commanderie ont bénéficié d'importants travaux et de constructions nouvelles, dont le grand donjon circulaire serait le plus symbolique. «Sosie» du donjon de Montpeyroux (daté de la première moitié du 13^e siècle - après 1215), mais frappé aux armes d'Odon de Montaigut (linteau au rez-de-chaussée) il est en construction en 1373, date à laquelle un texte permet de préciser que «dans la forteresse de la Sauvetat a été construit un donjon, un des plus beaux et des plus puissants (d'Auvergne) (...) Chaque jour, les murs et les fossés des forteresses ont besoin de réparations qui sont faites par le seigneur prieur, et ils sont maintenus en bon état.

Un témoin, habitant de la Sauvetat (...) déclara que les revenus des Hospitaliers ne suffisaient pas pour supporter les charges des dits établissement et des dits forts « compte tenu des charges de la grande tour dont la construction est en cours dans le fort (...) et des réparations nécessaire aux dits forts » (FOURNIER notes historiques - p. 53).

La commanderie, dont on retrouve le plan dans le parcellaire, était limitée par un rempart, dit «mur vieux, «grand mur» ou «mur antique» dans certains textes. Il dessine un quartier bien souligné par une série de ruelles internes qui sera, de même, qualifié de «forts vieux». Il s'appuyait sur le donjon et, d'après le cadastre de 1819, s'ouvrait sur une porte implantée légèrement au sud de ce dernier. Une partie du rempart s'est transmise jusqu'à nos jours : dans son dernier état connu elle était crénelée.

Les textes du 15^e siècle apportent quelques précisions sur les bâtiments de la commanderie qui comprenaient

- une «tour vieille», distincte du donjon («grosse tour de Montseigneur»)
- la maison du prieur, ou «l'ostel -ou «maison» de Monseigneur le grand prieur»
- l'étable, ou «grande étable de mon seigneur» qui occupait une parcelle à l'est du gros donjon
- l'église ou chapelle Saint-Jean, contre laquelle s'accolaient des loges
- le four «de mon seigneur», situé entre le donjon et l'ancien mur de clôture du fort vieux; une loge était installée au dessus.

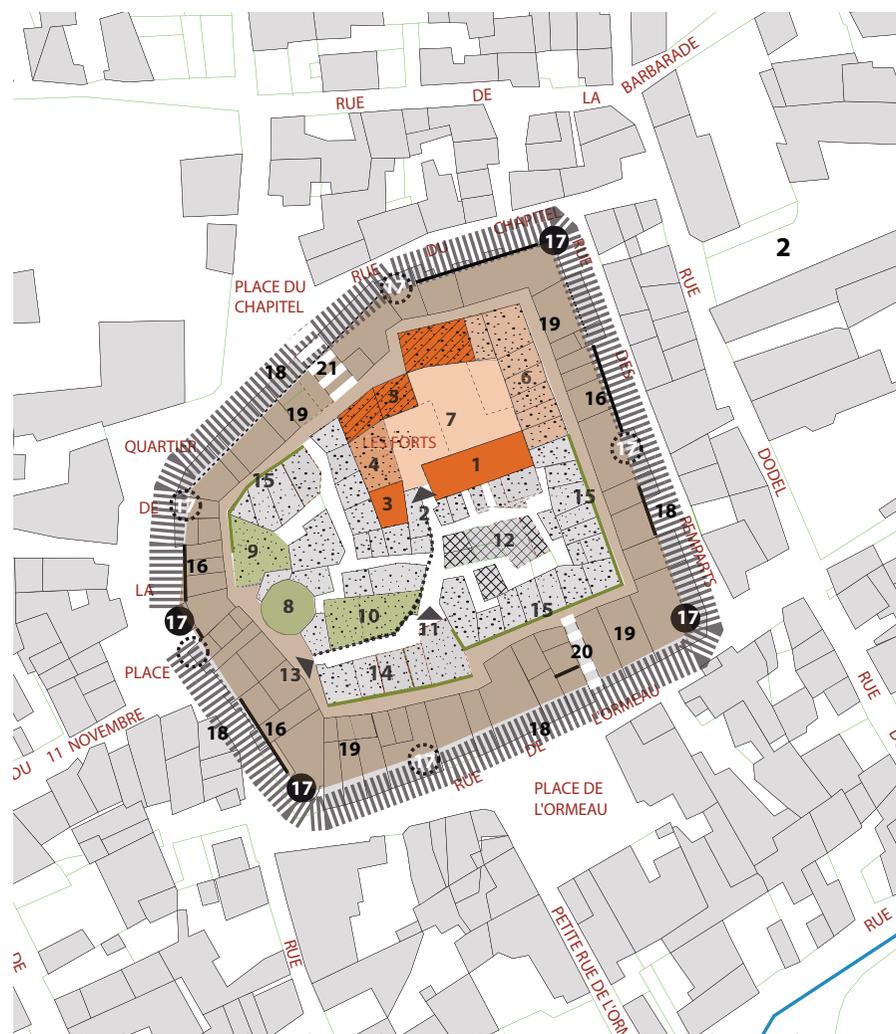
Des nobles possédaient (...) des habitations : les desservants de l'église d'Authezat, près du four et du mur, la prieure de Lieu-Dieu, près de l'église, Jean Charrier, bourgeois d'Issoire et peut-être le noble Georges de Marcenat » (FOURNIER notes historiques - p. 54).

1293 L'existence d'une commanderie, dépendant de celle d'Olloix, est attestée à La Sauvetat. Les commanderies hospitalières sont, à l'origine en Occident, des possessions terriennes de rapport, destinées à procurer des fonds pour soutenir l'action des Hospitaliers en Terre Sainte. Placées sous la responsabilité d'un commandeur, lui même relevant d'un prieur, elles ont souvent comme origine une donation d'un seigneur local ou de nouveaux chevaliers qui lèguent leurs biens à l'Ordre.

Une commanderie est un ensemble de bâtiments composé de logis (cuisine, réfectoire et dortoir) et de communs (ateliers, granges, charreteries, écuries, étables, porcheres, etc.) qui dispose du droit à colombiers. Les prieurs, commandeurs, baillis et chevaliers étant des religieux, il existe aussi une chapelle plus ou moins importante et une salle du chapitre. Certaines de ces commanderies, pour convenir aux règles de l'Ordre, intègrent un hôpital pour soigner les «chers malades» et les frères blessés au combat, ou une hôtellerie, sur les chemins de pèlerinage. Ces ensembles fonciers tiennent à la fois de la ferme de rapport et du monastère : entourés de murs, ils ne sont pas systématiquement fortifiés même si certains d'entre eux l'ont été au gré des circonstances de l'histoire.

1312 Après la dissolution de l'ordre des Templiers, la Commanderie d'Olloix devient propriété des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui vont lui donner un nouvel essor et transformer les bâtiments : «L'acquisition de la seigneurie de La Sauvetat par les Hospitaliers fut l'œuvre d'Odon de Montaigut, prieur d'Auvergne, dans les années 1312-1344 (...) Il y a tout lieu de penser (que) non seulement (il) acquit La Sauvetat (...) mais que le donjon et certains bâtiments les plus anciens de ce village (...) furent modifiés, agrandis ou édifiés sur son ordre et de son vivant, entre 1320, ou plutôt 1324, et 1344 » (...) Il est évident que la position dominante, qui était désormais celle des Hospitaliers, suppose la construction d'édifices à vocations résidentielles, religieuses et administratives » (FOURNIER notes historiques - p. 44).

A proximité de grandes voies de communication, la commanderie remplit également une vocation militaire, confirmée par le donjon, la construction du rempart et celle de loges dans ce que l'on nommera plus tard le «fort vieux». «Dans la baillie d'Olloix, dont dépendait La Sauvetat (...), l'enquête (de 1373) fait état d'un fort dans chacun des deux villages : les hommes relevant des Hospitaliers et des villages environnants s'y réfugiaient ; la défense et l'entretien en étaient assurés par le commandeur et par le seul personnel de la Commanderie (FOURNIER - Les forts villageois - Les villages fortifiés et leur évolution p. 67)



Hypothèse de restitution d'après l'étude de Jeanine Duiker : «Histoire et guide des Forts de La Sauvetat «ARGHA 1997

16 REMPART

Dans l'état actuel le rempart, en grande partie englobé dans le bâti, n'est que partiellement perceptible depuis les espaces publics.

Les aménagements militaires, s'ils ont existé, ne sont pas conservés ou visibles.

17 TOURS

Dans son ouvrage, l'abbé Guélon propose une restitution présentant 9 tours.

Quatre d'entre elles (en noir sur le plan) subsistent dans le bâti, dans des conditions inégales :

- celles qui s'élevaient le long de la rue des Remparts ont conservé une élévation importante, la tour sud ayant été partiellement englobée dans une construction édifiée sur l'ancien fossé.

- une des deux tours (dite «Porte des Consuls») qui flanquaient la porte occidentale a été partiellement arasée, la seconde (au sud) a disparu

- des travaux réalisés par l'association des Amis du fort de La Sauvetat ont dégagé la base de la tour sud-ouest, percée de trois archères

Les quatre autres ne sont plus perceptibles, soit qu'elles aient été englobées dans le bâti édifié après le comblement des fossés, soit qu'elles aient été démolies

18 FOSSE

Mentionné sur tout le pourtour du rempart - existait encore en 1635

19 BASSE-COUR

Elle qualifie l'espace compris entre le mur vieux et le nouveau rempart

20 PORTE NEUVE

Passage créé en 1660. La construction limitrophe à l'est a été récemment démolie.

21 ACCES NORD

Il correspond à l'emplacement d'une loge démolie au 19^e siècle pour faciliter l'accès au chantier de reconstruction de l'église

A l'extérieur, tout autour de l'enceinte, règne un chemin de ronde qu'on appelle depuis longtemps dans le pays «chemin creux» ; en sorte que cette agglomération des bâtiments anciens est tout à fait isolée et conserve en cela quelque chose de son caractère austère de résidence «conventuelle» (...)

Ce chemin creux (...) qu'était-il ? Était ce un simple chemin de ronde ou un fossé sec, ou un véritable fossé pouvant recevoir de l'eau ? Dans l'état actuel des lieux, il nous paraît difficile de décider la question (GUELON, p. 32)

le «nouveau» fort :

Sa limite était constituée par un fossé qui figure dans presque tous les confins et qui représentait la ligne de défense alors en usage : il n'est qu'exceptionnellement fait mention de mur, ce qui donne à penser que l'alignement des façades élevées immédiatement en bordure du fossé faisait office de rempart. Cette enceinte extérieure était flanquée de tours, dont au moins certaines avaient été concédées à des particuliers : deux en 1453, trois en 1515. (...) La « grande porte de la forteresse » ouvrait à l'ouest » (FOURNIER notes historiques - p. 55).

Le fossé de la « basse-cour » représentait un élément essentiel de la topographie et séparait le fort du reste du village : en 1453, quelques parcelles, bâties ou non, étaient définies comme étant situées en bordure du fossé ; en 1515, celui-ci avait donné son nom à un quartier limitrophe du fort qui était dit « sous le fossé ». (FOURNIER notes historiques - p. 55).

La plupart des tenanciers installés à l'intérieur de l'un ou l'autre des deux secteurs (...) étaient, sauf rares exceptions, des habitants de la Sauvetat et possédaient alors également, dans la censive des Hospitaliers, une maison d'habitation (FOURNIER notes historiques - p. 55).

La construction de ce nouveau fort a considérablement augmenté le nombre des bâtiments protégés : dans son essai de restitution du quartier Jeanine Duiker a dénombré environ 120 anciennes parcelles, dont plus de 60 dans le fort vieux : de dimensions similaires, elles pourraient remonter aux lotissements primitifs.

En 1453, les tenures étaient au nombre d'environ 150, dont entre 40 et 60 dans le fort vieux puis, en 1516-1517, elles sont de 190, dont plus de 90 dans le Fort vieux. La comparaison de ces chiffres donne une idée du morcellement progressif du parcellaire. (FOURNIER notes historiques - p. 55).

1.4 au 15^e siècle, l'agrandissement du fort

Plusieurs textes, retrouvés et étudiés par Gabriel Fournier, éclairent l'histoire et l'évolution du fort et du village tout au long d'un siècle qui sera important pour La Sauvetat :

« Des transactions s'échelonnèrent tout au long du 15^e siècle entre les seigneurs d'Authezat et les Hospitaliers (pour) préciser les rapports entre les deux villages et les deux seigneuries de la paroisse : Authezat, chef-lieu religieux, qui devint progressivement le siège de la seigneurie laïque (...), La Sauvetat, siège d'une seigneurie ecclésiastique (FOURNIER notes historiques - p. 45).

Ces transactions (...) ont eu pour but de mieux définir le nouvel équilibre qui résultait de cette modification de la carte seigneuriale et, par conséquent, les droits réciproques de chacun des seigneurs et de leurs hommes : cette nouvelle définition fut d'autant plus nécessaire que la ville neuve, sous l'impulsion des Hospitaliers, avait pris plus d'importance que l'ancien village castral de Châlus-les-Bussières et que le chef-lieu de paroisse (...) (FOURNIER notes historiques - p. 48).

Authezat reste le chef-lieu de la paroisse : le sanctuaire de la Sauvetat a un simple rang de chapelle mais le village est doté d'institutions à vocation religieuse ou charitable, dont l'existence est attestée dans les terriers de la Commanderie en 1453, 1516-1517. En particulier une confrérie du Saint-Esprit, dont la chapelle s'élevait à l'ouest du fort, sur la place qui conserve son nom, et un, voire deux hôpitaux. .

Le village se transforme et bénéficie d'importants travaux qui renforcent sa fonction militaire : les terriers de 1453-1465 et de 1516-1517 donnent des descriptions minutieuses du fort (...) désigné par le terme de *fortalitium* au 15^e et de « forteresse » ou plus rarement « fort » au 16^e siècle.

La construction d'une deuxième ligne de défense, parallèle à la première permet d'abriter de nouvelles loges sur une surface qualifiée de «basse-cour» :

«Les deux secteurs « fort vieux » et «basse-cour » étaient caractérisés par un bâti très serré : les bâtiments et locaux qui s'élevaient à l'intérieur, souvent adossés à une des deux lignes de fortification et presque toujours desservis par une rue, sont désignés le plus souvent au 15^e siècle par les termes *hospitium* ou *logia*, parfois par ceux de *stadium*, *camera*, au 16^e siècle par le terme *hostel*, parfois celui de *maison* assez souvent par celui de *loge* ou d'*estaiage*, exceptionnellement par celui de *fort*, sans qu'on puisse établir de distinction dans ce vocabulaire, qui, sauf avec les derniers termes, évoque des habitations permanentes plutôt que des abris temporaires. Le vocabulaire montre que quelques tenures se réduisaient à un étage : le contenu des reconnaissances et les confins confirment que des édifices étaient tenus en indivision ou partagés entre plusieurs individus, sans doute à la suite de successions et de mutations, compliquant peu à peu le parcellaire d'origine. Dans la basse-cour, tout l'espace était occupé par des édifices concédés à des habitants» (FOURNIER notes historiques - p. 55).

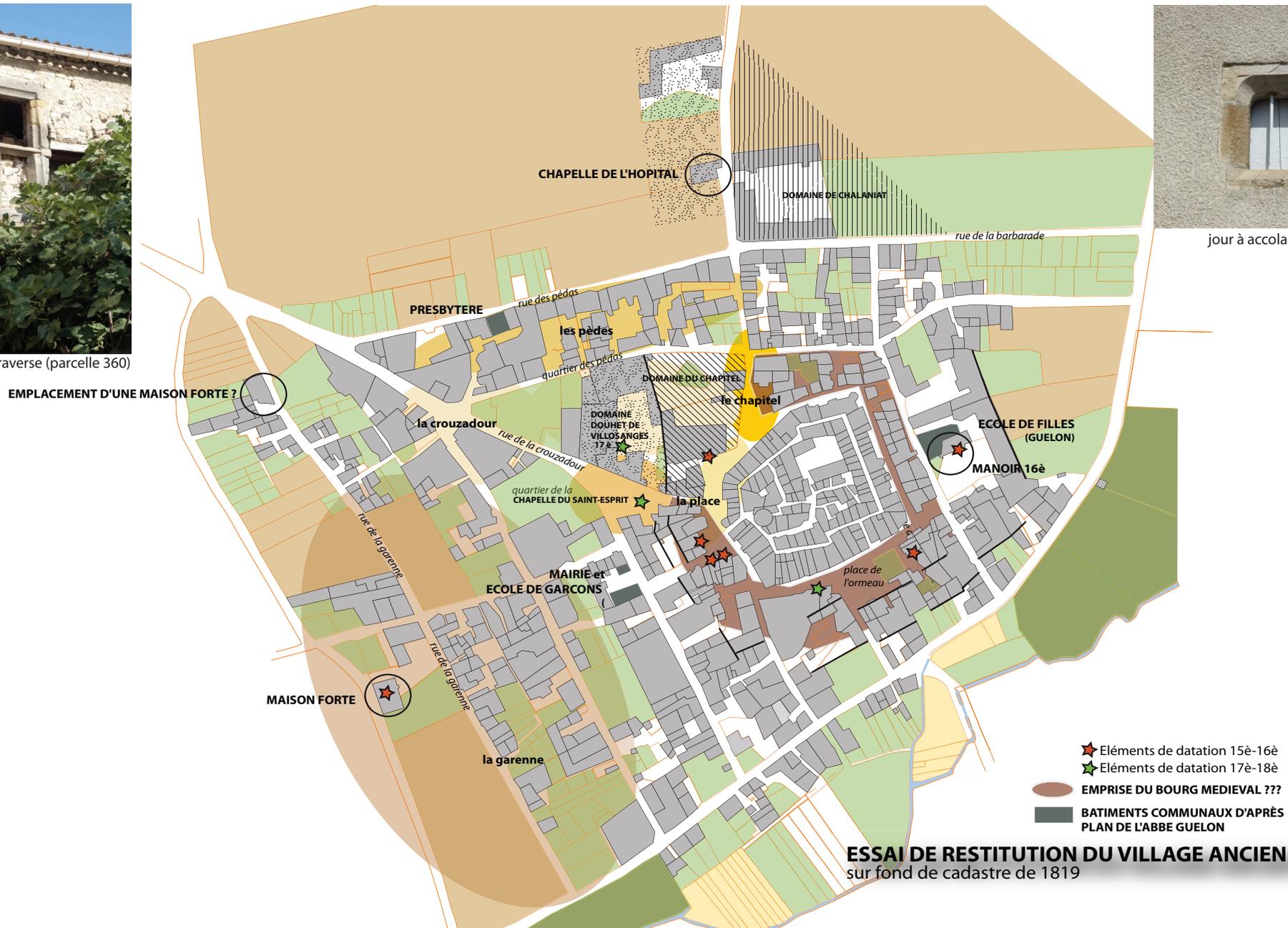
DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



baie à traverse (parcelle 360)



jour à accolade (parcelle 1593)



EMPLACEMENT D'UNE MAISON FORTE ?

MAISON FORTE

ESSAI DE RESTITUTION DU VILLAGE ANCIEN
sur fond de cadastre de 1819

1.5 le village ancien (moyen-âge-17^e siècle)

Le fort ayant focalisé toute l'attention des érudits locaux, la documentation est beaucoup moins abondante au sujet du village. Les quelques informations disponibles, jointes à l'analyse du cadastre et du bâti actuel, permettent cependant de proposer une hypothèse de restitution.

La commanderie dispose d'un certain nombre de bâtiments, dispersés dans le village :

- Comme toute institution de ce type elle propose les services d'un hôpital, à entendre plus dans le sens de l'hospitalité que celui des soins : il offrait gîte et couvert aux voyageurs, pèlerins, marchands, mais aussi mendiants, enfants trouvés, malades non contagieux.

« Dans un terrier de 1453, (il) figure comme confin d'une maison du village (et semble) avoir remplacé un établissement plus ancien situé dans les dépendances du village, où un jardin en aurait conservé le nom. Un quartier de l'Hôpital est de nouveau mentionné dans le terrier de 1515». (FOURNIER notes historiques - p. 52).

- Quelques vestiges de la chapelle de l'hôpital sont conservés au nord du village.

- Les hospitaliers tenaient également **un prieuré** à Pranly et **une maladrerie** à Pontary. (Duiker, p.np)

- Un moulin est établi au bord du Charlet, dont le débit devait être plus important qu'aujourd'hui : « Au début du 17^e siècle, le commandeur possédait un moulin à farine alimenté par les eaux du Charlet dans le quartier de la Font Grande, entre un communal des habitants et un chemin allant de Neschers à Veyre. Couvert d'un toit en chaume, il était en ruines en 1635 : une écluse et une « pescherie », c'est-à-dire un réservoir qui servait également de vivier, assuraient l'alimentation en eaux et la régularisation du débit» (FOURNIER notes historiques - p. 79).

Déclaré en mauvais état en 1608, il est emporté par une crue en 1610 ou 1611 : la tradition le localise près de la poste et du grand lavoir.

Les éléments architecturaux datables étant peu nombreux, il est difficile de délimiter le bourg ancien. La forme du parcellaire et certains «accidents» notables permettent cependant quelques hypothèses :

- plusieurs lignes se dessinent à l'ouest et au sud du fort : relativement continues, elles enferment un secteur caractérisé par un parcellaire irrégulier qui sert de support à des constructions resserrées, certaines d'entre elles ayant conservé des éléments (fenêtres) des 15^e ou 16^e siècles

- une propriété (ancien manoir) dont les bâtiments actuels sont datables du 16^e siècle, pourrait correspondre à la limite orientale du village

- un îlot, remarquable par sa régularité, est encastré entre les limites de ce domaine et l'enceinte du fort, sans qu'il soit possible de déterminer la chronologie relative des deux ensembles.

D'après les mentions transmises par les textes, le village s'est organisé, à partir de ce premier noyau, en quartiers différenciés ; la toponymie actuelle ou les témoignages anciens (GUELON) permettent d'en localiser quelques uns :

- le « Chabistel » et « soulz le Fossé » (15^e-16^e siècles) correspondent au quartier environnant la place qui en a conservé le nom,

- deux rues, l'une «des Pédas», l'autre «quartier des Pédas» (Guélon) délimitent un îlot au nord-est du bourg actuel : il correspondrait à un lotissement systématique, « pède » désignant une parcelle à bâtir (Fournier),

- le quartier de la Crouzadour, rappelé par le nom d'une rue à la fin du 19^e siècle

- le quartier de la Garenne dont le nom s'est perpétué

- le quartier de « Font Grande » occupait les rives du Charlet au sud-ouest du village.



vestiges
de la chapelle
(parcelle 1642)



le manoir
(parcelle 1590)

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le «quartier de la Place» a conservé son nom, qui confirme son importance dans le village : «au 15^e siècle (elle) apparaît dans des confins : bordée de maisons, elle est parfois appelée « place commune ». Au 16^e siècle (le) quartier dit « près de la Place » (était) caractérisé par la présence de quelques boutiques. (FOURNIER notes historiques - p. 56).

Quelques bâtiments, contigus à l'espace actuel, attestent l'origine et les limites de la place : vestiges de baies, perceptibles dans la façade des parcelles 733 et 734 et d'une ouverture moulurée et cintrée (ancienne échoppe) sous le balcon de l'immeuble cadastré sous les n° 743-744-745.

Les autres quartiers dits de « Font Corno » ou du « Ponteil », de « la Ribeyre » ou des « Aysers », ne sont plus localisables.

Dans ces quartiers «périphériques», le parcellaire se relâche, permettant l'implantation d'ensembles plus complexes dont les textes ont transmis quelques principes généraux : «chaque unité d'habitation comprenait un bâtiment résidentiel, appelé « maison, hôtel », souvent associé à une grange, et des dépendances sous forme de « cour » et de « courtil » et parfois à un jardin (« ort ») ; les parcelles bâties et non bâties entrant dans la composition d'une même unité d'habitation étaient d'un seul tenant (FOURNIER notes historiques - p. 56).

Quelques domaines s'implantent au pourtour ou au sein du village. Ils sont connus par les textes ou, pour certains, reconnaissables à leur architecture :

- le manoir mentionné précédemment, utilisé au 19^e siècle (époque de Guélon) comme école de filles
- des «maisons fortes»

- l'une d'entre elles, située au «sortir du Creux de la Lie» aurait disparu au début du 20^e siècle
- la seconde, toujours présente, est encore reconnaissable à son échauguette. Sa fonction militaire serait confirmée par «sa fenêtre de guet visible de l'intérieur». Elle aurait servi de relais avec la «maison du Forestier» ou «tour des Lapins» (n°244) dont il ne reste que la cave (...) qui dominait la Garenne (et a été) décrite lors de la visite de 1617 (comme) «une petite tour au milieu ruinée peuplée de quantités de lappins» (MAFFET)



vestiges d'une échoppe?
(parcelle 744)



maison forte (parcelle 1585)

Le domaine des Oradours : seigneurs d'Authezat depuis 1587, ils avaient « récupéré » une partie des biens des Sarlant et procédèrent à de nouvelles acquisitions et à des remembrements dans le village de la Sauvetat :

En 1655, Jean d'Oradour, seigneur d'Authezat (...) reconnut tenir des Hospitaliers un ensemble foncier (...). Cet héritage, situé au quartier de la « Font Grande ou de la Garenne », était composé d'une « maison, basse-cour, grange, jardin et terre » (le tout, d'un seul tenant, était limité sur ses quatre faces par des chemins), d'une terre (bordée sur trois faces par des chemins et sur la quatrième par une terre du commandeur) et d'un verger (en bordure du grand pré du commandeur, les deux parcelles étant séparées par le Charlet) : chacun de ces trois éléments était le résultat du remembrement de plusieurs parcelles (réalisé dans la première moitié du 17^e siècle). (FOURNIER notes historiques - p. 67).



Le domaine du Chapitel vu depuis la terrasse du donjon. Une des lucarnes porte la date de 1890. Un petit jour mouluré est conservé au rez-de-chaussée de la façade sud.

Le domaine conserve des bâtiments non perceptibles depuis l'espace public (parcelle 1593)

Au sein du village, un îlot impose encore un parcellaire remarquable par ses dimensions et la coexistence de bâtiments importants et d'espaces non bâtis, dans le quartier de «la Crouzadour». Ils correspondent à deux grands domaines :

- celui du Chapitel, sans doute le plus ancien, dépendait de l'église (MAFFET).

Les bâtiments, modifiés à la fin du 19^e siècle, ont conservé un jour mouluré

- celui des Douhet de Villossanges, connu depuis le 17^e siècle :

Installée (par mariage) avant la fin du 17^e siècle, la famille des Douhet (seigneurs de Villossanges, des Ramades et de la Vergne) opéra des acquisitions foncières. Joseph Douhet avait réuni entre ses mains, au quartier de la « Crouzadour sive du Saint Esprit » un ensemble d'un seul tenant, qui, composé d'une maison et de dépendances, existait déjà en 1636 et avait été agrandi, après 1669, d'une grange, d'un colombier et d'un courtil. Il avait également acquis, postérieurement à 1635, une autre grange avec son courtil, ainsi que, après 1638, une maison avec grange, étable, basse-cour et jardin dans le même quartier (...) ainsi qu'un fort et l'emplacement d'un ancien fort. L'exploitation se composait de 26 parcelles dispersées dans le finage. (FOURNIER notes historiques - p. 68).

D'autres acquisitions augmentent le domaine, notamment, en 1699, celle d'une nouvelle maison « dans le quartier de la place », au sud-est de l'îlot remembré avant 1699 entre celui-ci et le quartier du fort.

L'exploitation agricole ainsi constituée au nord du village était un organisme foncier artificiel, de création relativement récente, composé de parcelles bâties ou cultivées, mais dépourvu de l'armature seigneuriale traditionnelle. Il faut cependant noter (...) la mention d'un colombier qui, outre sa valeur économique (...) avait dans certaines régions une valeur symbolique et qui fut parfois revendiqué comme un privilège seigneurial, matérialisant l'exercice de la justice. Faut-il y voir, de la part de Jean Douhet une timide tentative de « seigneurialiser » son domaine, en dépit de la coutume locale qui reconnaissait à quiconque le droit de construire un colombier ?

En 1819, d'après le cadastre, les Douhet possédaient la plus grande partie de l'îlot de Crouzadour ainsi qu'une grande parcelle et un bâtiment à l'ouest du chemin de Pranly (FOURNIER notes historiques - p. 69).



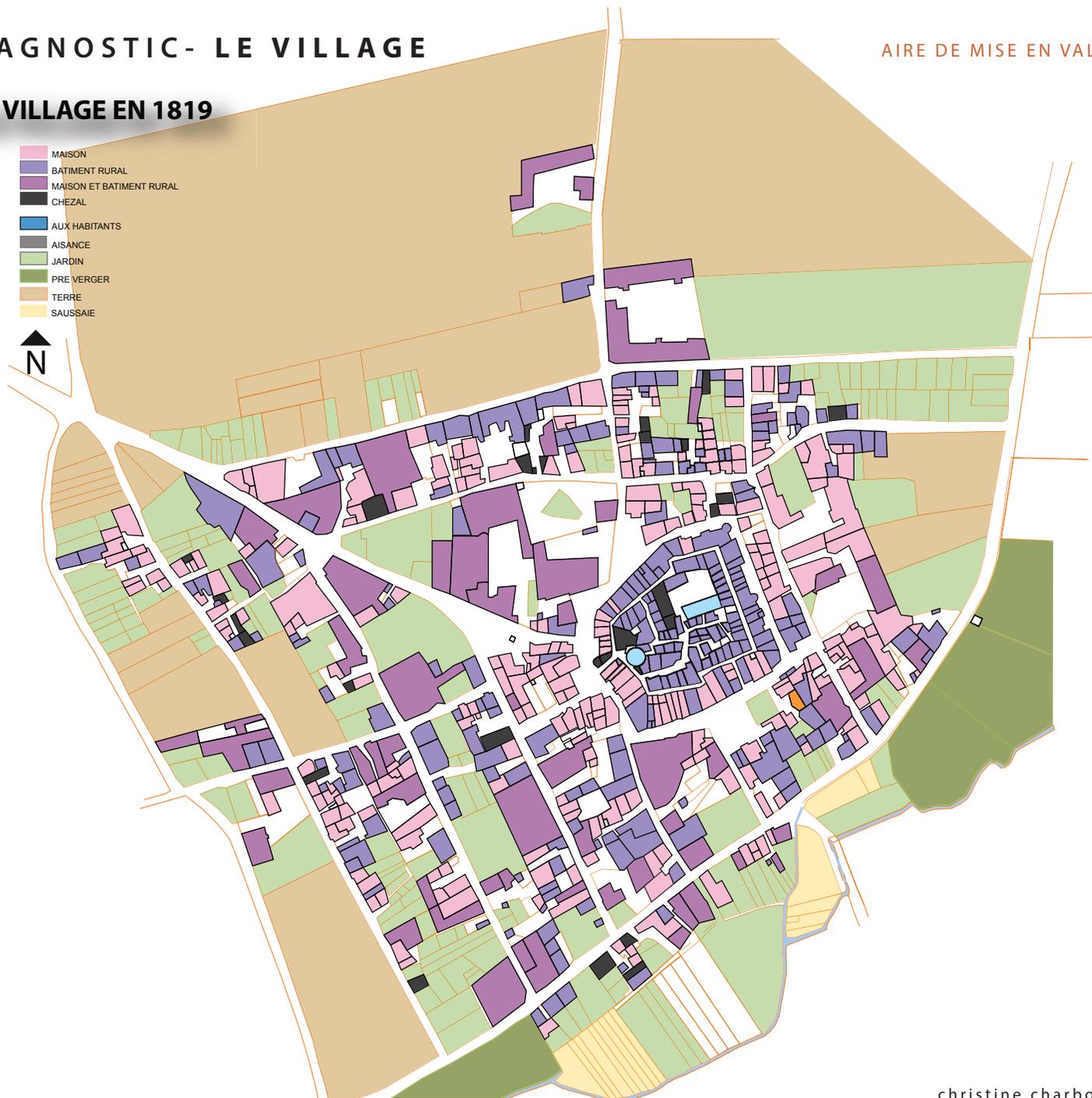
Le domaine des Douhet aujourd'hui : une façade classique et un petit jour mouluré (parcelle 1713)

Contigus à celui du Chapitel, les bâtiments ont été très modifiés : seuls quelques petits éléments d'architecture ancienne sont encore perceptibles ainsi que le colombier.

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

LE VILLAGE EN 1819

- MAISON
- BATIMENT RURAL
- MAISON ET BATIMENT RURAL
- CHEZAL
- AUX HABITANTS
- AISANCE
- JARDIN
- PRE VERGER
- TERRE
- SAUSSAIE



commune de LA SAUVETAT (63) AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Les documents cadastraux transmettent une image du village à la date de création du cadastre dit « napoléonien », en 1819.

Entravée au nord et à l'est par le manoir, le domaine de Chalaniat et celui des Douhet de Villossanges, l'extension du village s'est principalement opérée à l'ouest et au sud.

Les quartiers occidentaux regroupent un bâti plus ou moins dense (îlots relativement resserrés articulés autour de cours ou d'impasses). Le parcellaire très régulier s'inscrit sur une trame orthogonale, peut-être héritée de la « sauveté ». De grandes parcelles agricoles (jardins ou terres) s'intercalent entre les groupes de constructions leur présence s'affirmant de plus en plus en direction de l'ouest.

Les îlots septentrionaux reproduisent un bâti et un parcellaire plus denses, mais se distinguent du noyau central par la présence de jardins.

Dans le fort la plupart des bâtiments de l'ancien château sont déclarés en ruine (« châteaux ») : cloître, four, porte extérieure. Le donjon est devenu propriété communale et la quasi majorité des « loges » est déclarée en « caves et cuvages ». Sur les versants les mieux exposés, (ouest et sud) des constructions se sont installées sur l'emprise de l'ancien fossé (un linteau encastré dans l'une des façades est daté de 1781).

Les maisons « ordinaires » se regroupent en îlots spécifiques au centre du bourg, les bâtiments « ruraux » cohabitent, de la même manière en petits groupes dispersés dans les quartiers périphériques.

De nouveaux « domaines » agricoles sont apparus : les bâtiments associent habitat et dépendances sans que le plan permette de distinguer les différentes fonctions.

Les terroirs limitrophes du bourg mêlent jardins, prairies et quelques terres labourables : pas de vignes dans le secteur mais des saussaies le long du Charlet, accueillent une culture complémentaire, celle du chanvre.

1.6 le village à l'époque moderne

La Sauvetat continue de marquer son avantage sur Authezat : en 1848, la paroisse (considérée comme succursale) compte 1012 habitants et un territoire de 753 ha 33a 46 ca (Authezat est alors peuplée de 722 habitants pour un territoire de 569 ha 36a 85 ca).

Jusqu'à la Révolution le village reste un centre agricole prospère grâce à l'administration des Hospitaliers.

Il connaît ensuite les aléas communs aux villages du secteur et de la région, en particulier l'évolution de la viticulture : en 1899, «par suite de l'invasion phylloxérique, la plus partie du vignoble a déjà disparu et le peu qui reste est appelé à disparaître» (CM - 05/02/1899).

Un nouveau bilan, en 1904, évoque l'ampleur de la «crise» : «la vigne, principale ressource du pays ayant été détruite par le phylloxéra, un grand nombre d'habitants ne trouvant plus dans la localité les moyens d'existence suffisants ont émigré, ce qui réduit de 20 à 25% le chiffre de la population. Les habitants qui restent (...) voient leurs charges s'aggraver tandis que les moyens de les supporter deviennent de plus en plus rares .. un grand nombre de locaux sont vacants et le revenu de la propriété presque nul» (CM - 22/08/1904).

les transformations du fort

L'époque moderne assiste à l'abandon progressif du fort, dont le rôle militaire s'efface.

Les fossés, encore mentionnés en 1635, encadrent un quartier qui change de fonction : si l'église (couverte de lauzes) et la claustre (en tuiles creuses) ou le four (remanié à la fin du 17^e siècle) font l'objet d'un entretien, les anciennes loges s'acheminent vers la ruine.

«Au début du 17^e siècle, les ruines étaient nombreuses (...) mais le quartier n'avait pas été pour autant abandonné. Un petit cahier contenant 6 reconnaissances de 1608-1622, décrit des « loges » en ruines (« chezal ») situées dans la « forteresse » de la Sauvetat : il est souvent précisé que le toit et les portes avaient disparu. Ces loges confinaient soit à la maison du commandeur appelée « la Claustre », soit à la chapelle Saint-Jean, soit à d'autres « chezaux » soit à des « forts » appartenant à d'autres propriétaires (...) l'une d'elles touchait à l'ouest la « tour et grenier » du commandeur. Deux des tenanciers furent tenus de faire des réparations aux ruines qu'ils prenaient à cens : l'une des constructions doit être couverte de tuiles ou de chaume ; elle était proche de la chapelle dont elle ne devait pas gêner l'éclairage et une clause prévoyait les travaux à faire pour assurer l'écoulement des eaux de pluie (...). Ce document correspond à une tentative de restaurer l'ancien quartier fortifié : celui-ci avait perdu sa raison d'être sur le plan militaire, mais les contrats alors passés entre le commandeur et des habitants prouvent que les uns et les autres restaient intéressés par la restauration des bâtiments en ruine en vue de nouveaux usages. Ces opérations sont sans doute le signe d'une reconversion à l'intérieur du fort» (FOURNIER notes historiques - p. 62).

Saisis comme biens nationaux les biens de la commanderie sont adjugés, le 9 octobre 1795, à 16 acheteurs, 12 de la Sauvetat, 2 de Plauzat et 2 de Clermont.

Le château, la chapelle et le donjon deviennent propriétés communales.



L'essor de la viticulture auvergnate qui, dans un premier temps, profite de la «crise» du phylloxera qui sévit alors dans le midi, s'accompagne d'une utilisation des loges en caves et cuvages. Mais l'épidémie frappe le vignoble régional à la fin du 19^e siècle : le nombre des exploitants diminue et entraîne l'abandon progressif des caves à vin : sans entretien, les anciennes loges abandonnées tombent en ruine.

Le fort souffre également de destructions volontaires en relation avec les travaux à l'église : plusieurs loges sont détruites pour libérer l'emprise de la nouvelle nef (1840) du choeur (1872) et du clocher (1879) et pour faciliter l'acheminement des matériaux (perçement de la ligne du rempart extérieur)

Le front nord du rempart avant démolition d'une loge

les transformations du village

La paroisse d'Authezat, à laquelle La Sauvetat reste rattachée jusqu'en 1872, installe quelques «équipements» dans le village.

Une maison de Charité est fondée en 1678 «pour la nourriture et l'entretien des pauvres de la paroisse». Qualifiée ensuite de «maison des Pauvres» elle sera utilisée comme mairie puis maison d'école ((GUELON p. 79). Le bâtiment a disparu sous l'emplacement de la salle des fêtes contemporaine.

En 1848, l'église de La Sauvetat est érigée en succursale après que les habitants aient fait «exécuter à leurs frais l'agrandissement de leur chapelle» et un cimetière commun est aménagé entre les deux villages, au champ dit «Bayou».

D'importants travaux d'adduction d'eau sont entrepris à partir de 1862 : ils aboutiront à la mise en oeuvre de nouvelles canalisations et d'un ensemble de fontaines, encore présentes dans le bourg (voir chapitre «Petit patrimoine)

Le désir des habitants de s'émanciper de la commune d'Authezat apparaît dans les délibérations du conseil municipal dès 1849, mais le débat, difficile, perdure plusieurs années.

Le 14 juillet 1870, un conseil extraordinaire est réuni pour la séparation des deux sections. Il fixe les conditions de celles-ci en rappelant les motifs de la discussion et les intérêts défendus par les deux parties : «les habitants de la section de La Sauvetat veulent un partage du territoire selon le nombre des habitants, ceux d'Authezat selon les impositions». Après vérification, la section de La Sauvetat l'emporte : elle est la plus peuplée et la plus imposée (2000 francs en plus) (CM - 14/07/1870).

Après une ultime pétition des habitants d'Authezat, la séparation des deux communes devient effective le 12 juin 1872 : le conseil municipal «indépendant» peut s'installer et il ne reste plus qu'à «diviser les fonds» (CM - 23/08/1872).

Après l'agrandissement de l'église (1878-1884), la «jeune» commune se dotera d'une nouvelle école (1880-1885) dans laquelle on aménagera , en 1913, les locaux de la mairie (voir chapitre ...)

BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

DOCUMENTS EDITES

BIELAWSKI J.B.M : *Récits d'un touriste auvergnat* - Réimpression de l'édition d'yssoire, 1877 - Laffite reprints, Marseille, 1995

DUIKER Jeanine. : *Histoire et Guide des Forts de la Sauvetat - La Sauvetat membre de la commanderie d'Olloix* - ARGHA, Chamalières, 1997

FOURNIER Gabriel : *Notes historiques sur Authezat, Châlus-le-Bussières, La Sauvetat* Collection «Les forts villageois», numéro 1, association «Les forts villageois d'Auvergne», Romagnat, 2007

FOURNIER Gabriel : *Les Forts villageois - Les villages fortifiés et leur évolution - Contribution à l'histoire du village en Auvergne*. Collection «Les forts villageois», numéro 2-fascicule 5, association «Les forts villageois d'Auvergne», Romagnat, 2012

GUELON abbé : *Histoire de La Sauvetat-Rossile - chef lieu d'une commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem en Auvergne* Imprimerie Ferdinand Thibaud, Clermont-ferrand, 1882

MANRY (sous la direction de) : *Histoire des communes du Puy-de-Dôme - Arrondissement de Clermont-Ferrand* Horwath, 1987

TARDIEU Ambroise: *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Réédition de l'impression de Moulins, 1877 - Laffite reprints, Marseille, 1993

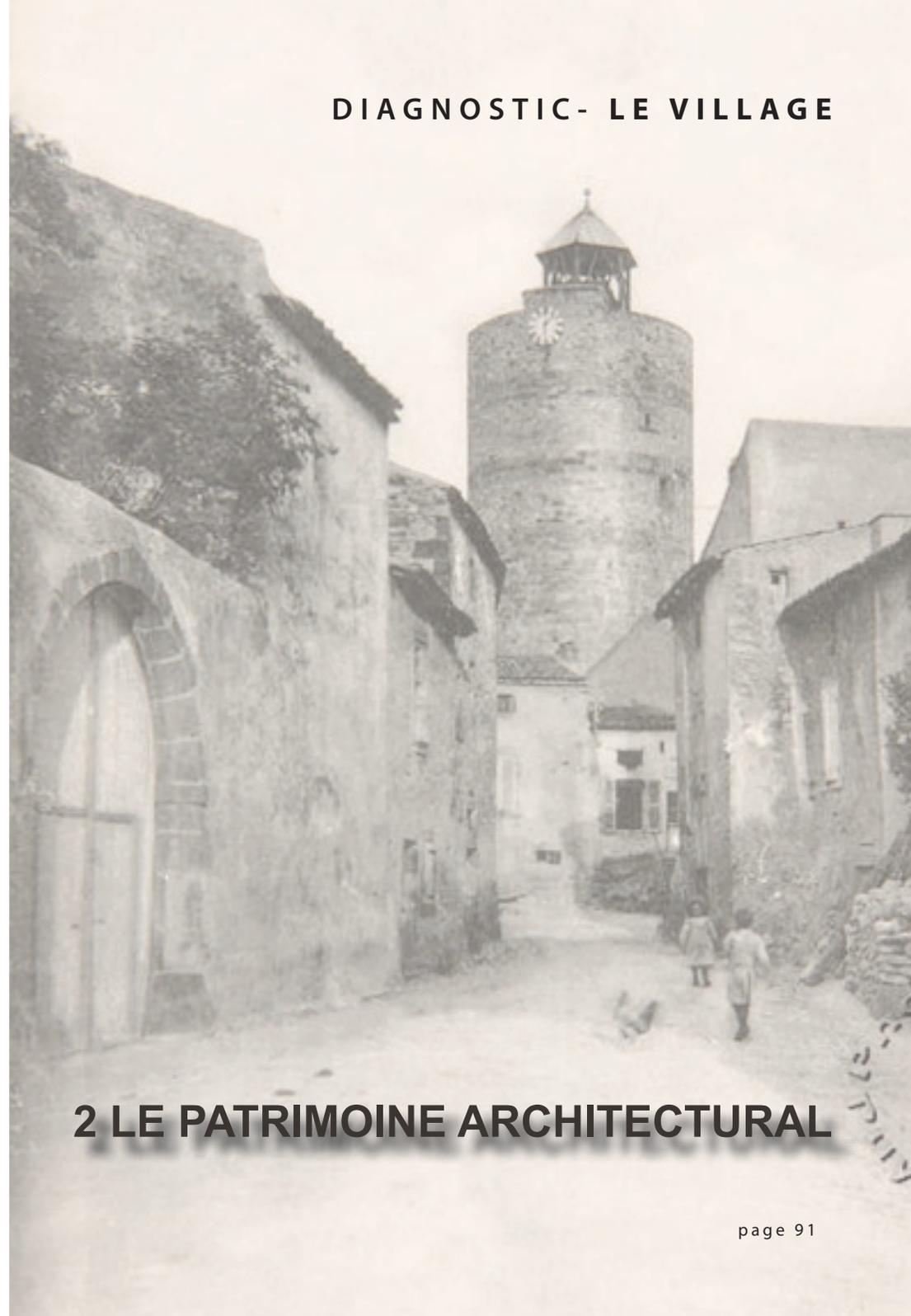
DOCUMENTS NON PUBLIÉS

MAFFET Alain : ZPPAU - La Sauvetat, Rapport de présentation 1989

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

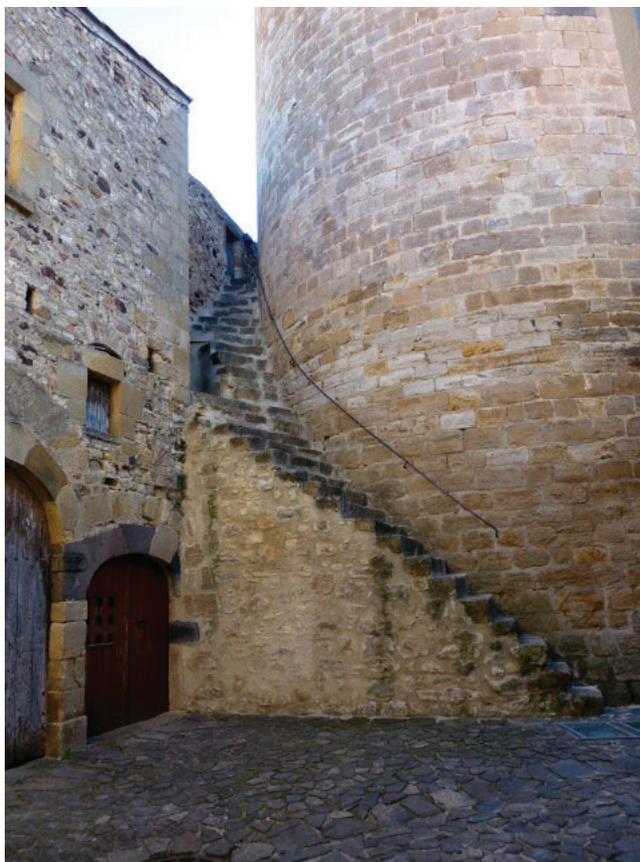
DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



2 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Rue du Donjon
Elisabeth DODEL-FAURE
(1872-1952)

Née à Issoire le 11 juin 1872,
Elisabeth Dodel-Faure s'installe dans le
village de La Sauvetat, dans la propriété
de ses parents où elle venait enfant. Elle
rencontre Victor Charreton et peint essen-
tiellement La Sauvetat et ses alentours.



2.1 monuments et édifices protégés

le donjon

Avec ses 24 mètres de hauteur, le donjon domine le village et le territoire environnant. Classé Monument Historique depuis le 15 avril 1958, il est l'emblème le plus connu et le plus «remarquable» de la commune, depuis les environs et bien au-delà.

Initiée par Alphonse de Poitiers ou Odon de Montaigu, la construction n'était pas terminée en 1373, date à laquelle le donjon apparaissait comme l'un «des plus beaux et des plus puissants d'Auvergne».

Sur quelques 10 m de diamètre, il élève ses quatre étages voûtés et son mur circulaire de 2,73 m d'épaisseur au rez-de-chaussée.

L'escalier en pierre qui donne accès au deuxième niveau, correspond à un aménagement postérieur (fin du 17^e siècle) qui a sans doute effacé l'accès d'origine dont il ne subsiste aucune trace.

Un étroit escalier hélicoïdal relie les deux salles supérieures et la terrasse de couverture, ornée d'un beffroi en bois d'époque moderne.

Ces salles, peu éclairées, ne semblent pas avoir servi de logement permanent : la tradition leur reconnaît plutôt une fonction de prison (Guélon, Visites prieurales) alors que l'étage inférieur, uniquement accessible par une trappe aménagée au sommet de la voûte, était considéré comme les «oubliettes».

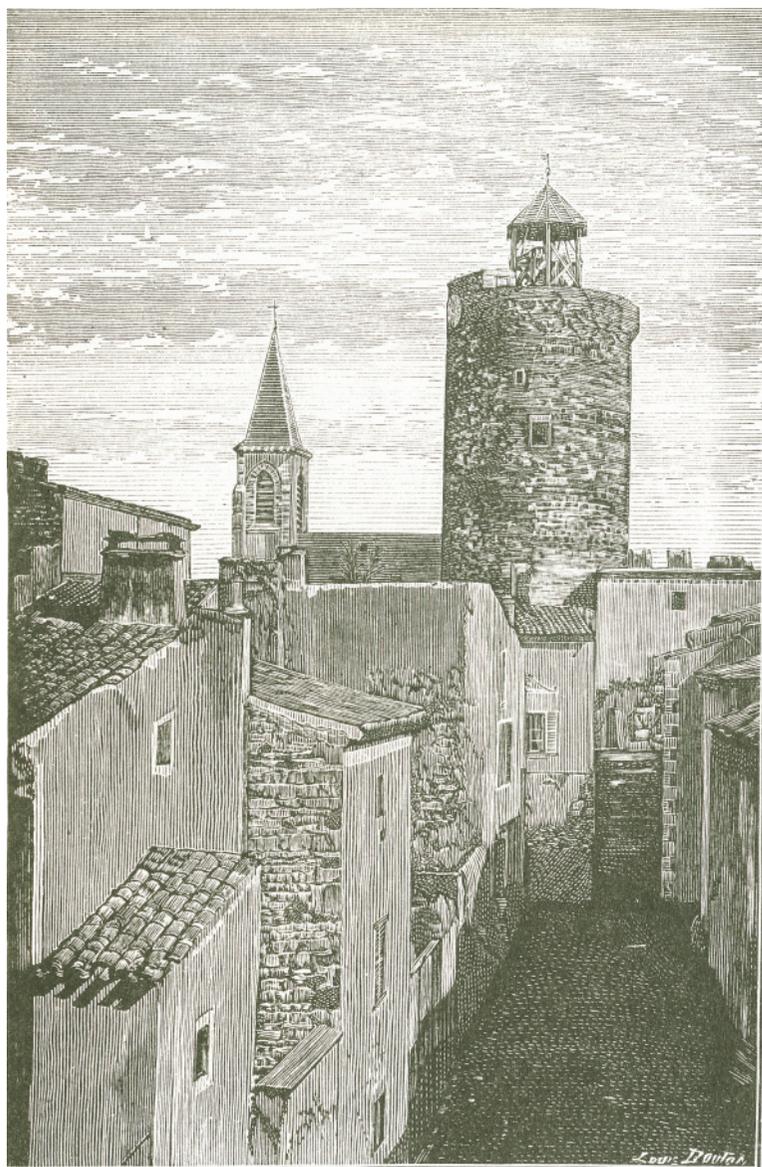
Une ruelle intérieure du fort donne accès à la salle du rez-de-chaussée : la porte est surmontée d'un linteau orné de blasons : celui des Hospitaliers (croix) et celui d'Odon de Montaigu.

Fondée sur une base talutée, l'élévation superpose un appareillage très régulier en arkose de Montpeyroux (sur les deux tiers environ de la hauteur) et une maçonnerie de petits moellons, scandée par des chaînages de pierre de taille, en partie haute.



Porte au rez-de-chaussée du donjon
<http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee>

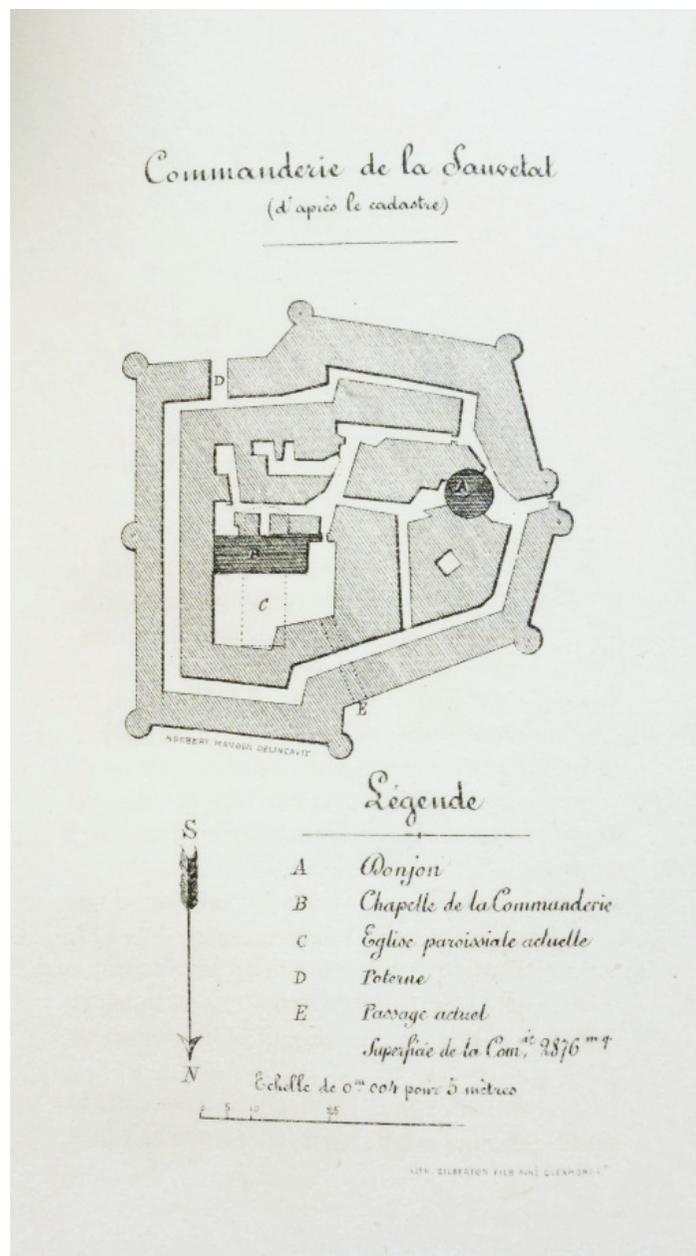
Gravure
BIELAWSKI J.B.M : Récits d'un touriste auvergnat - 1877



ISSOIRE, IMP. CLAUDIUS CAPIARD

J.-B.-M. BIÉLAWSKI

LA TOUR DE LA SAUVETAT



27/04/1932

M. le Maire expose au conseil qu'à la suite de l'écroulement récent par cause d'infiltration d'eaux de pluie de deux immeubles voisins d'une des portes des anciennes fortifications, classées comme Monuments historiques et de la menace d'écroulement d'un troisième immeuble situé sur le même point, les réparations à l'une de ces portes signalées comme urgentes à la préfecture aux dates suivantes (08/06/1930, 13/09/1930, 17/08/1931, 20/03/1932) sont encore à effectuer et qu'il y a lieu de prendre des mesures rapides pour éviter des accidents de personnes menaçants en raison du caractère très passager de cette artère des forts conduisant aux caves.

Le CM qui partage « depuis longtemps les appréhensions de son président, considérant d'autre part la carence gouvernementale, décide à l'unanimité de faire démolir sans délai cette partie délabrée mais très intéressante des anciennes fortifications.



Porte intérieure du fort vieux après restauration

Plan de restitution du quartier des forts
 Abbé Guélon : Histoire de La Sauvetat-Rossile -1882

les enceintes : portes et tours

Les «restes des anciennes fortifications» de La Sauvetat sont inscrits sur la liste supplémentaire des Monuments historiques depuis le 13 juillet 1926.

Leur tracé a évolué dans les conditions historiques évoquées précédemment et après l'abandon de leur fonction militaire.

L'enceinte intérieure, dite du «fort vieux» est particulièrement bien conservée dans le parcellaire, mais la transformation du bâti en loges a effacé la majeure partie des maçonneries antérieures et toute trace d'architecture militaire.

Les principaux vestiges sont les deux portes :

La porte Saint-Jean.

La construction, relativement complexe, comprenait une porte piétonne (aujourd'hui murée) et un passage charretier, ouverts sous deux ensembles d'arcs doubles, en plein cintre et brisés, reposant sur des piédroits chanfreinés. Une bretèche, percée d'une archère cruciforme, surplombe la porte principale. Une niche trilobée orne la construction au-dessus du point de jonction des arcs.

L'origine de l'édifice et son évolution restent méconnues : «la porte Saint Jean n'est mentionnée dans aucun des terriers explorés. Il s'agit probablement de réemplois à la suite des transformations du bâtiment seigneurial et de l'élargissement de ce qui est décrit comme voie communale allant au quartier Saint Jean. Cet élargissement difficile à dater est sûrement dû aux nécessités agricoles et vigneronnes» (DUIKER).

La porte de la deuxième enceinte

La construction, très remaniée, pourrait remonter au 14^e siècle. En 1950, Georges de Bussac en donnait la description suivante : «cette porte d'une largeur d'environ 2,50 m a son arc surbaissé et ses piédroits moulurés d'un chanfrein. La voûte intérieure plus haute que l'arc est plus bombée que celui-ci. Au dessus (...) à environ 2,7 m de la clef de l'arc, le mur est évidé selon un rectangle : une pierre armoriée devait probablement être scellée dans le creux. A un peu plus de 2,50 m au-dessus de cet évidement, le mur a été découronné.

Dans le même prolongement que le mur surmontant cette porte du côté extérieur, se trouvent deux façades également construites en petit appareil. Celle située entre la porte et la tour est aveugle. Une fort curieuse maison ancienne, à étage en encorbellement sur arcs de décharge, y était jadis adossée ; elle n'existe plus aujourd'hui, mais cela explique les traces d'arrachements (départs de voûtes, corbeaux, ...) que l'on voit sur ce mur. Ce dernier se termine à une dizaine de mètres de hauteur par des vestiges de créneaux. La façade située de l'autre côté de la porte (à droite de celle-ci) est percée de deux petites fenêtres rectangulaires à encadrement mouluré d'un cavet dont l'une est grillée».



La porte Saint-Jean avant restauration (cliché Jean Bertachon, in DUIKER)



et dans son état actuel



La construction démolie



la porte dans son état actuel



La porte du fort
parcelles
571-572-575



Tour nord-est
parcelle 484



Tour sud-est
parcelle 496

L'enceinte extérieure

Le tracé du rempart correspondant à l'emprise du fort agrandi est relativement bien conservé dans le parcellaire et, ponctuellement, dans le bâti existant : les vestiges les plus perceptibles se trouvent à l'est et au nord, dans les secteurs les moins remaniés depuis l'abandon des fonctions militaires.

Ce tracé a fait l'objet de plusieurs interprétations :

- celle de l'abbé Guélon, lui octroie 9 tours, dispersées sur un tracé qui présente quelques incohérences avec le plan cadastral de 1819 (en particulier les deux «décrochements» du mur sur les faces nord et sud)
- s'appuyant sur les mentions retrouvées dans les terriers qu'elle a analysés, Jeannine Duiker en localise cinq de façon formelle, les quatre autres restant hypothétiques.

Plusieurs d'entre elles restent très perceptibles dans le bâti actuel :

- les mieux conservées sont implantées au nord-est et au sud-est du fort, en bordure de la rue des Remparts où elles flanquent des portions de l'enceinte dégagées de toute construction postérieure. Les deux à trois niveaux de maçonnerie perceptibles ne présentent aucune trace d'éléments militaires.

Une troisième tour, représentée sur le cadastre de 1819 (à peu près à mi-distance sur l'alignement de la rue) a disparu, remplacée par un bâtiment classique, qui pourrait en conserver quelques traces (pas de mentions relevées par J. Duiker).

La tour des consuls : en partie arasée, elle est conservée au niveau de rez-de-chaussée du fort attenant, et sert de support à une terrasse. Cette tour qui flanquait la porte du fort, était peut-être doublée d'une seconde, représentée par l'abbé Guélon mais dont aucune trace n'a été relevée dans les terriers, le cadastre ancien ou le bâti.

La tour sud-ouest, mentionnée en 1635, avait été englobée dans une grange édifée sur l'emprise du fossé. Remise au jour par l'Association des Amis de la Commanderie en 1995, elle a livré les vestiges de sa base, percée de trois archères-canonnières. Une nouvelle élévation a été édifée au-dessus de ces vestiges et des traces reconnues du rempart.

Les tours disparues

Deux tours mentionnées dans les terriers anciens ont disparu du bâti mais pourraient perdurer sous formes de vestiges dans les parcelles actuelles :

- les forts numérotés 6 et 7 par J. Duiker : ils sont mentionnés en 1517 sous les termes de «loge, hostel et tour joignant»

Le mur d'enceinte a été percé de deux passages :

- en 1660, une «porte neuve» est ouverte au sud, sous «deux étages de chambres». Elle a disparu à l'occasion de démolitions ultérieures (passage et jardin actuels).
- un autre passage a été aménagé au nord, pour faciliter les travaux de reconstruction de l'église à la fin du 19^e siècle.

Le rempart était couronné d'un chemin de ronde, dont on retrouve quelques vestiges dans certaines constructions.

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

2.2 l'église

Chapelle de la Commanderie avant d'être érigée comme paroissiale, l'église Saint-Jean Baptiste de La Sauvetat a été édifiée en deux, voire trois phases.

L'hypothèse d'une première construction, dont il ne reste aucun vestige connu, ne peut être éliminée.

La première campagne attestée (indices architecturaux - modillons) remonte à l'époque romane. Agrandi aux 13^e et 16^e siècles, l'édifice, orienté, était composé d'un vaisseau unique couvert en berceau brisé. Le clocher-mur qui surplombait la façade occidentale est percé d'une baie géminée supportée par des colonnes jumelées et un chapiteau double à feuillage.

Depuis les travaux d'agrandissement ce premier état constitue le transept de l'église actuelle.

Ces importants travaux d'agrandissement, réalisés «à leurs frais par les habitants» vers 1840, dotent l'édifice d'une nouvelle nef, perpendiculaire à la chapelle d'origine, et lui permettent d'être érigée comme succursale de l'église paroissiale d'Authzat.

Le projet de construction d'un nouveau chœur, évoqué par le conseil municipal en juillet 1850, entraîne l'acquisition de deux bâtiments contigus à l'église, jugés «nécessaires pour sa construction et (celle) de la sacristie».

Les caves seront conservées et mises à disposition de M. le curé (CM 08/07/1850).

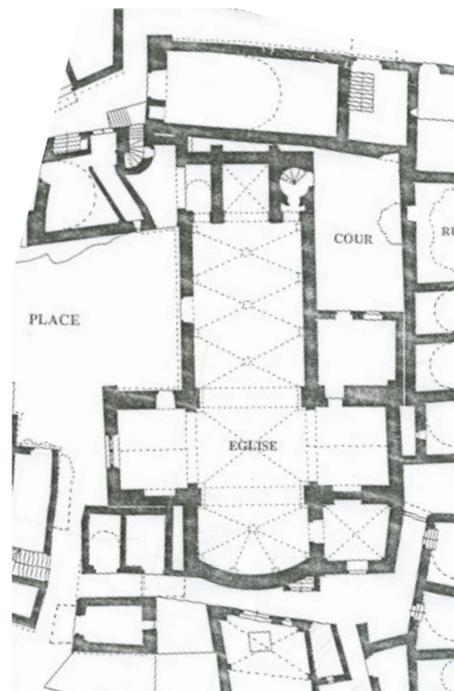
Le chœur est édifié en 1872, sur l'emprise d'une loge adjacente.

En 1878, la Fabrique propose d'effectuer à ses frais l'agrandissement de l'église et la construction d'un clocher en spécifiant «qu'il ne sera rien demandé aux habitants (...) sinon les offrandes spontanées». Le plan et le devis établis par M. Ledru, architecte sont acceptés par le conseil municipal le 8 août.

Les travaux débutent l'année suivante avec l'acquisition et la démolition d'une maison adjacente à la nef (ADPDD - série O).

Les travaux de «surélévation du chœur et du transept» ne sont pas encore terminés en 1884. Les conditions de construction du clocher ne sont pas connues, faute de documents d'archives.

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



plan de l'église -
extrait du Plan du rez-de-chaussée du Quartier
des Forts
François VOINCHET - Architecte en Chef des Monu-
ments Historiques - juillet 1993



2.3 édifices et équipements communaux

l'école-mairie

La nécessité de construire une nouvelle « maison d'école » est exposée au conseil municipal le 8 août 1878, les deux écoles s'avérant insuffisantes pour les 42 élèves que compte la population (838 habitants).

S'ouvre un long débat sur le choix de l'emplacement, qui partagera les élus jusqu'en 1881.

Le projet est finalement arrêté sur un terrain proche du centre du village, comprenant un bâtiment, une cour et un jardin. Construit sur les plans de l'architecte Loiselot en 1881, « le bâtiment comprenant une classe pour chaque sexe sera placé en travers et au milieu de la propriété et précédé d'une cour à l'est et à l'ouest. Chaque cour aura son préau et ses cabinets. (...) »

Le bâtiment se compose d'un sous-sol obligatoire en raison des faux niveaux, d'un rez-de-chaussée en classes, d'un premier étage servant de logements aux maîtres et de greniers au-dessus. Il sera construit en maçonneries et couvert en partie en ardoises (d'Angers) et partie en tuiles de Marseille. Les marches et palier seront en pierre de taille (Volvic)

La parcelle est acquise le 24 juin 1882 ; les travaux, adjugés le 5 août de la même année à Michel Sapin, entrepreneur à Authezat, seront réceptionnés le 5 novembre 1885.

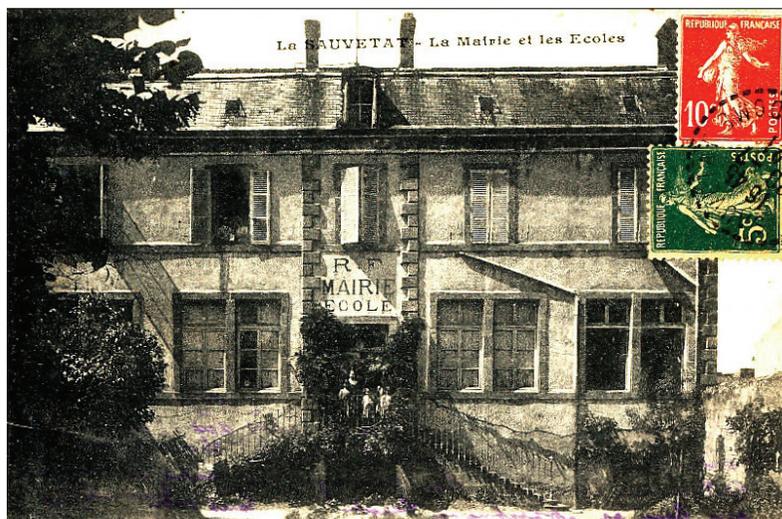
Installation de la mairie

En 1913 le conseil municipal souhaite installer dans le bâtiment de l'école, les locaux de la mairie, trop exigus (ils sont alors aménagés dans le petit bâtiment transformé aujourd'hui en bibliothèque). L'académie autorise le transfert à condition « qu'en cas de nécessité le local (...) fera retour au service scolaire :

« Le premier étage de ce groupe (scolaire) comprend deux logements de chacun quatre pièces. Le ménage actuel d'instituteurs ne les occupe pas toutes et ne voit pas d'inconvénients à céder deux d'entre elles, il lui en restera six plus deux mansardes dans les combles et les deux greniers. »

(ADPDD - série O)

La configuration générale et les fonctions du bâtiment ont perduré jusqu'à nos jours.



lapidus14

www.delcampe.net

Façade est de l'école (côté mairie) dans son état ancien et actuel
le bâtiment a conservé son architecture d'origine



Façade ouest : la cour de l'école et ses ferronneries

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

la salle communale

Un ancien bâtiment hérité du 19^e siècle et très modifié est partiellement conservé et doté d'une nouvelle façade adaptée à la fonction.

L'architecture reprend les matériaux et formes générales de l'architecture traditionnelle locale sans craindre d'affirmer son caractère contemporain.

Le bâtiment marque de son empreinte l'histoire et l'évolution du village

maître d'oeuvre : Claude Gaillard, architecte, 2003

le pont «romain»

La Sauvetat s'enorgueillit de conserver un pont «romain», qui marquerait le point de franchissement du Charlet par l'ancienne voie.

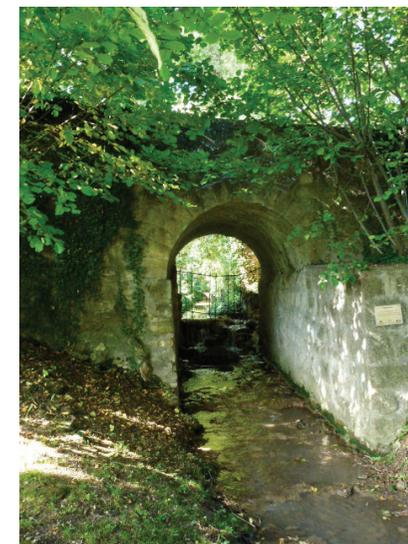
L'origine de l'édifice, comme celui de la tradition locale, reste à vérifier : l'arche unique suffit à enjamber le ruisseau dans son état actuel, alors que les textes et l'implantation d'un moulin suggèrent un lit plus important dans le passé.

Il n'en constitue pas moins un patrimoine historique et pittoresque, qui vient d'être restauré ...

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Transformation du bâtiment
extrait du «Dossier de précandidature pour l'opération «Aide à la mise en tourisme des villages auvergnats - SYCOMORE mars 2006



2.4 le «petit» patrimoine public

En complément et parallèlement à leurs «grands projets» qu'ont été l'agrandissement de l'église et la construction de l'école, les municipalités successives se sont employées à équiper la commune en fonction des «progrès» techniques ou à améliorer les équipements existants pour les adapter à l'évolution des besoins.

Ces transformations, qui ont complété ou modifié les installations antérieures, constituent un «petit patrimoine» encore très présent dans le bâti

place Saint-Esprit : l'oratoire et le poids de ville

la chapelle Saint-Esprit

Des différentes confréries à vocation religieuse ou charitable connues à La Sauvetat depuis le 15^e siècle, celle du Saint-Esprit a laissé une chapelle, datée de 1640, édifée sur une place à laquelle elle a donné son nom.

Ruinée faute d'entretien, elle fut «relevée» en 1740 et retrouva alors sa fonction : «une lampe à huile y est allumée et entretenue par la piété des familles (...) quand quelqu'un de ses membres est en danger de mort ou en agonie» (GUELON, p.60).

L'abbé Guélon évoque, à proximité, la présence d'un grand et superbe ormeau (dit) de Sully» aujourd'hui disparu.

Adossée à un portail (accès à une cour ?) et valorisée par les aménagements récents de la place, la chapelle vient d'être restaurée.

le poids de ville

Le 31 juillet 1890, le maire présente au conseil municipal «un marché de gré à gré qu'il a passé avec M. Falcot, constructeur d'instruments de pesage demeurant à Lyon-Vaise pour la fourniture d'un pont à bascule et d'une bascule».

Les travaux se réalisent rapidement : le 14 novembre suivant, le conseil peut décider des conditions d'affermage des bascules et fixer les droits de pesage.

Le petit édicule, caractéristique, participe à l'aménagement de la place Saint-Esprit. Comme la chapelle il vient de profiter de travaux de restauration.



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Les «grandes» fontaines

au «quartier de la place», place de l'Ormeau et rue de la Gazelle

Les lavoirs et abreuvoirs : le «grand» lavoir, le lavoir sur le Charlet et rue du Tabot

Le lavoir sur le Charlet.
(récemment restauré).

Les deux rives du ruisseau sont aménagées en lavoir. Une porte équipée de barreaux retient les débris en amont.

Les fontaines de rues : rue Dodel, rue du Parc, place du Crouzadoux, place Saint-Esprit, rue de la Gazelle ...

un modèle répété qui participe à l'identité du village



Répartiteur route de Plauzat

INSCRIPTION GRAVEE SUR LA FONTAINE DE LA PLACE

«Je coule sur cette place grâce à la générosité et à l'abnégation de Mr. de Chalaniat

Cette source a été découverte le 3 septembre 1862 et les travaux n'ont pu être terminés qu'en 18.. (date incomplète)

D'après la bonne volonté des habitants de La Sauvetat, plus de 400 jours ont été employés pour le travail et sans aucun salaire»

l'eau : fontaines, puits et lavoirs



Publics ou privés, plus ou moins bien valorisés, les puits se dispersent sur l'ensemble du bourg

Implanté en bordure d'une zone marécageuse et du Charlet, le village était environné d'eaux mais de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'aménagement d'anciens réseaux de distribution. Les nombreux puits, privés ou publics, qui ont perduré ont peut être constitué la principale source d'eau potable avant la mise en oeuvre du système de fontaines connu actuellement.

En 1862, la région subit une phase de sécheresse qui conduit la commune à entreprendre d'importants travaux d'adduction et de distribution d'eau «dans les différents quartiers». Une première phase, qui semble avoir concerner un nouveau captage et la construction d'une fontaine et d'un lavoir, est réalisée.

En 1885, des problèmes apparaissent : «l'eau de la fontaine s'est arrêtée de couler presque subitement (à cause) de souches qui s'étaient introduites dans les tuyaux de terre (...)». Les réparations réalisées seront insuffisantes, ... les mêmes causes aboutissant aux mêmes effets, de nouveau dénoncés en 1887.

En 1892, «le maire expose que vu l'importance des dépenses à faire tant pour l'amélioration de la conduite d'eau de la fontaine que pour la distribution de cette eau dans les différents quartiers du village, il serait nécessaire de choisir un homme de l'art pour dresser les plans et devis et pour surveiller les travaux».

Le projet confié à M. Fargheon, ancien agent-voyer de l'arrondissement en retraite est présenté au conseil en septembre 1893. Il prévoit une «nouvelle canalisation», la construction d'un château d'eau, celle de fontaines dans huit nouveaux quartiers et de bornes vers chaque école.

Compte-tenu des conditions techniques et du montant des devis, un contrat est signé le 8 mars 1895 avec M. de Chalaniat «propriétaire d'un pré (...) où se trouve la source d'eau vive qui fut autrefois captée pour l'alimentation des fontaines (...) avec son autorisation» et où de nouveaux captages et de nouvelles conduites sont nécessaires.

Par le traité il autorise les fouilles et travaux nécessaires pour le captage de l'eau et «prend à sa charge, pour une aide à la commune, de payer tous les frais occasionnés par la construction en maçonnerie du canal servant à contenir la conduite en fonte des eaux des fontaines, de la source au grand lavoir». En échange il prendra dans le réservoir le 1/10^è du volume de l'eau captée et (...) placera dans la galerie voûtée qu'il fait construire à ses frais, une conduite en fonte parallèle à celle de la commune et pourra se servir des tranchées qui seront faites dans l'intérieur du village pour conduire l'eau chez lui».

Réalisés grâce à un prêt de 30 000 francs sur 30 ans, les travaux se prolongent jusqu'à la fin du siècle : en 1897, l'ancien lavoir, «complètement détérioré» doit être refait. Deux ans plus tard, «le lavoir communal actuel étant insuffisant pour les besoins du village, le conseil municipal décide (...) la création d'un nouveau lavoir à la Gazelle». Les travaux seront terminée en 1901.

Bien qu'aucune ne soit datée, il est probable, compte-tenu de leurs ressemblances (matériaux, taille, volume, ...), que les 11 fontaines conservées correspondent à une même campagne de construction.

La plus importante, qui s'élève au «quartier de la Place», porte plusieurs inscriptions qui rappellent les conditions de la mise en oeuvre du réseau.



www.delcampes.net

les croix

La Sauvetat conserve plusieurs croix dispersées aux alentours du village. Héritées de deux époques, elles se différencient par leurs formes et leurs matériaux.

Les croix de sauveté

Ces croix de bornage délimitaient le territoire de la «sauveté»: quatre sont connues, mais l'une d'entre elles, la croix «de la Recluse», qui s'élevait près du lavoir nord a disparu. Les trois autres sont conservées mais ont été déplacées.



Croix nord ou de la Lite

Implantée au terroir du Lac, au nord-ouest du village, cette croix en andésite est posée sur «un socle octogonal, massif, comme toutes les croix érigées par les ordres militaires, Hospitaliers et Templiers avec une inscription gothique : 1 an MIL CCCCXXXVI -1436.

La croix ornée d'un Christ ébauché, est plus récente, du 18^e siècle. Elle porte un «titulus INRI».

Jacques BAUDOUIN : «Livre des croix du Massif Central, cité par Jeannine DUIKER : «Les croix de La Sauvetat» - document non publié.

Croix Sud ou des Lites



Croix de Saint-Jean ou de la Garenne

Datée du 12^e siècle.

Le croisillon à bras quadrangulaires saillants est pourvu d'arêtes moulurées en cavet. Il est décoré d'un quadrilobe renfermant une croix de saint Jean. Dépouvé de fût, il est posé à même le dé qui repose sur un socle octogonal.

Cette croix, déplacée, se dressait à l'origine au milieu d'un champ «au terroir de la croix de la Garenne dans laquelle terre est la croix de saint-Jean»

Le village de La Sauvetat -
plaquette - Villes et Pays d'Histoire -
Le pays du Dauphiné

Taillée dans l'arkose cette croix, datée du 12^e siècle a été déplacée. Sur son emplacement d'origine, elle était associée à un «oradoux, petit sanctuaire qui abritait un cimetière d'enfants morts-nés sans baptême que l'on enterrait en dehors de la paroisse» (...) elle faisait l'objet d'une grande dévotion. Dans son socle on peut voir des petites cupules, petits bassins creusés qui faisaient office de bénitiers. Des reposoirs y fleurissaient encore avant la première guerre.

Jeannine DUIKER : «Les croix de La Sauvetat» - document non publié.

Erodée dans la partie supérieure, qui a disparu, elle présente sur chaque face un médaillon circulaire encadrant une croix maltée. Elle est actuellement implantée au carrefour de la route d'Authezat et d'un chemin vicinal, au-devant d'un mur de clôture

Les croix de Mission

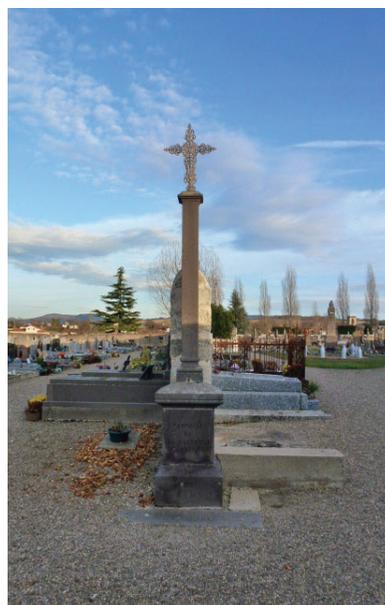
Ces croix, dont on retrouve des exemplaires dans un grand nombre de communes sont représentatives d'un mouvement engagé par l'église au milieu du 19^e siècle : «Les missions diocésaines de l'épiscopat de Clermont-Ferrand connurent une grande popularité à partir de 1830. Elles exercèrent une grande influence sur la population.

Un prêche rassemblait tous les fidèles du village, suivi d'une procession, afin de ranimer la foi défaillante et de conforter la doctrine chrétienne. En 1875, date de l'érection des deux croix de mission de La Sauvetat, l'église avait l'appui du gouvernement qui pratiquait «l'ordre moral».

(Jeannine DUIKER)

Ces deux croix de pierre, érigées sur un socle de section carrée sont sculptées en andésite : le haut fût est surmonté d'une croix métallique.

L'une d'entre elle, située dans le cimetière paroissial, est conservée dans son intégrité ; la seconde, implantée au terroir de Tudyme a perdu sa croix. Elle est en cours de restauration.



Croix du cimetière

Croix de Tudyme



Le monument aux Morts

Le 19 juin 1920 le conseil municipal adresse à M. de Chalaniat ses plus sincères remerciements pour (le don) qu'il a fait du monument élevé au cimetière à la mémoire des enfants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.



l'éolienne

Partiellement démontée, cette éolienne (privée) avait pour objectif d'alimenter en eau potable l'immeuble de la fin du 19^e siècle, à partir des réservoirs surélevés construits à proximité.

http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_territoire.htm



les cabanes de jardin

Egalement appelés "cabinets" ou "tonnes" de vignes, ces petits édifices étaient implantés au milieu des vignes, des vergers et jardins éloignés de l'exploitation principale. Abrité du mauvais temps ou de la chaleur, l'agriculteur pouvait y prendre son repas et y stocker son outillage.

Lorsque la parcelle est enclose de mur, la cabane s'appuie dans un angle (économie de la construction), généralement au nord : son volume concourt alors à la protection des plantations. Dans ce cas elle est le plus souvent couverte d'un seul rampant.

La grande majorité est construite en du pays et couverte en tuile canal

Ce patrimoine modeste, devenu inutile, disparaît progressivement, alors qu'il constitue un témoignage de la vie agricole passée et tient un rôle important dans la perception actuelle du paysage, en accompagnant les murs de clôtures ou de soutènement.



1323. LA SAUVETAT. — Quartier de l'Ormeau.

commune de LA SAUVETAT (63)

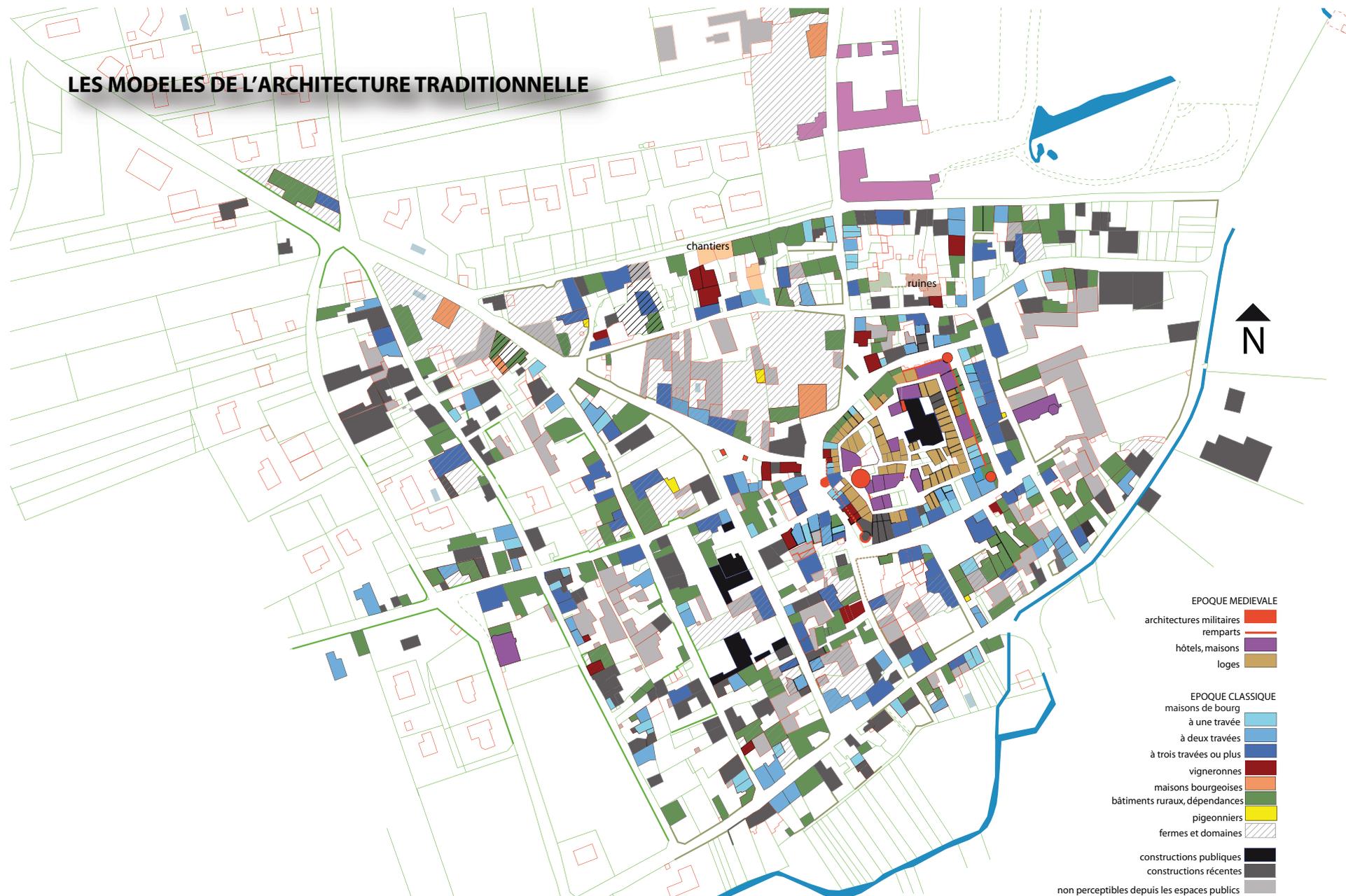
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



3 L'ARCHITECTURE DU VILLAGE

LES MODELES DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE





Maisons vigneronnes de La Sauvetat
Elisabeth DODEL-FAURE

3.1 les modèles de l'architecture traditionnelle

L'analyse, réalisée sur les constructions perceptibles depuis les espaces publics, porte sur les architectures traditionnelles : les constructions récentes, de type pavillonnaire, implantées dans le bourg ou sa périphérie immédiate ne sont pas prises en compte.

Le bourg se caractérise par trois secteurs principaux, héritiers de leur histoire et relativement bien délimités :

Le fort

Au pied du donjon, le quartier fortifié conserve les constructions ou vestiges de constructions liés à sa fondation et à son rôle de protection. Le secteur est particulièrement caractérisé par la présence des nombreuses «loges» qui en couvrent la plus grande surface. Elles correspondent à un «modèle» récurrent des forts, que l'on retrouve dans de nombreux autres quartiers du même type et voisinent avec ce qui reste des bâtiments seigneuriaux.

Le bourg

L'inventaire révèle une mosaïque de constructions représentatives de modèles divers, communs à l'architecture régionale traditionnelle.

maisons de bourg
maisons vigneronnes
dépendances et bâtiments «ruraux» ou artisanaux
maisons sur cour, petites fermes et grands domaines
éléments divers : pigeonniers, murs, portes et portails

Leur répartition correspond à peu près à l'évolution du bourg :

- les maisons de bourg ou vigneronnes, les dépendances agricoles isolées se resserrent dans le premier noyau du village et en délimitent approximativement les contours
- les ensembles plus amples (maisons sur cour, fermes, domaines agricoles) se sont «étalés» sur les parcelles plus amples des faubourgs.

Dans le bourg ancien et surtout dans ses extensions, le tissu bâti est complété et unifié par une «collection» de murs (clôtures de jardins et de cours, murs de soutènement), indissociables des bâtiments proprement dits et des espaces publics, qu'ils participent à dessiner.

«Tout autour de la Commanderie sont groupées les maisons des habitants de La Sauvetat. Une observation très importante à faire, c'est que toutes les rues (...) sont percées droites, et que la plupart convergent vers la Commanderie. On dirait que celle-ci a servi de point de mire pour le plan du village.

La plupart des maisons possèdent une cour et quelquefois un jardin. Si on étudie les plus anciennes, on voit que toujours le rez-de-chaussée est voûté. C'étaient des habitations saines pour l'homme et pour les animaux, chaudes en hiver, fraîches en été, et à l'abri de l'incendie. Elles tendent à disparaître».

GUELON, p.38



les ouvertures médiévales

Les constructions d'origine médiévale sont généralement caractérisées par des percements «aléatoires», décidés en fonction des besoins d'éclairage, sans nécessairement répondre à une volonté de composition.

Les encadrements sont construits de manière soignée.

Les fenêtres recevaient des châssis à un seul vantail ou, lorsque l'éclairage nécessitait l'utilisation de deux vantaux, ils étaient soutenus par un pilier central appelé «meneau» et une «traverse», l'ensemble formant la «croisée».

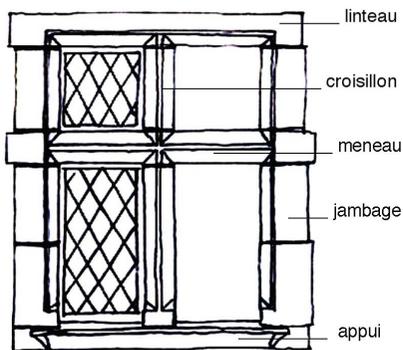
L'étroitesse des ouvertures, ou la mise en oeuvre de meneaux, permettaient l'utilisation de linteaux monolithes, presque toujours moulurés.

L'ornement le plus répandu et le plus caractéristique est le motif de l'accolade, introduit au 14ème siècle.

Les portes plus larges, celles des caves ou des dépendances, s'ouvraient sous des arcs clavés (dans le cas d'arcs en plein cintre) ou composés d'une clé et de deux sommiers (dans le cas d'arcs surbaissés).



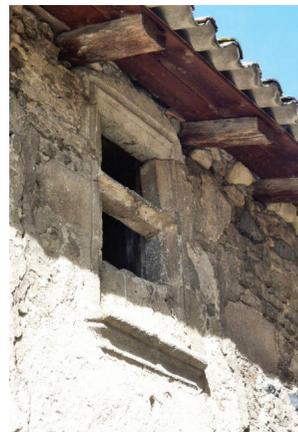
quelques loges ... plus ou moins «restaurées»



baies renaissance dans le fortet dans le village



«hostels» et vestiges de la maison seigneuriale



les «loges»

Une «loge» ou «estaige» ou «chambre» selon les textes, est une construction particulière et caractéristique des «forts». Destinées à servir de refuge en cas de danger, elles se serrent à l'abri du rempart, sur un plan parcellaire relativement régulier qui suggère un lotissement volontaire (le cas est particulièrement représenté de part et d'autre des ruelles séparant le fort vieux et l'extension du 15^e siècle).

L'élévation, très simple, rend compte de l'utilisation du bâtiment :

- élevé sur une cave, le rez-de-chaussée, dont les locaux étaient destinés à abriter bétail et récoltes, est accessible par une porte cochère
- le premier étage s'ouvre par une fenêtre de dimensions variables, qui constitue son seul accès possible : une fois à l'intérieur on retirait l'échelle et par sécurité aucune communication directe n'était aménagée entre les deux niveaux
- cet étage pouvait être unique ou surmonté d'un grenier, ventilé par un petit jour.

Très peu de ces constructions sont parvenues jusqu'à nous sans avoir subi des transformations, notamment pour les adapter à leurs fonctions agricoles (caves et cuvages). On reconnaît cependant un certain nombre de caractères communs :

La couverture: Sur ces bâtiments adossés au rempart ou à la loge limitrophe, la couverture est réduite à un seul rampant, l'égoût se déversant sur la ruelle. Dans leur état d'origine, elles étaient couvertes en chaume ou en roseaux : un matériau économique qui était récolté dans la narse voisine. Ces couvertures végétales ont disparu à partir du 18^e siècle, remplacées par la tuile canal qui assurait une meilleure sécurité contre les risques d'incendie et une plus grande longévité.

Les ouvertures :

- les portes cochères sont aménagées sous un arc en pierre ou un linteau bois
- les fenêtres et jours sont simples, le plus souvent de type classique mais des baies médiévales ont été conservées ou remployées lors des travaux de construction, de modification ou de rénovation récentes.

Bien que non perceptibles depuis les espaces publics, les caves constituent un patrimoine indissociable des loges : creusées sur plusieurs niveaux (jusqu'à trois) sur une hauteur de 5 à 6 m, elles ont servi tout au long des siècles en fonction des usages demandés (abris, magasins, ...) et participé à la sauvegarde du bâti en élévation depuis l'abandon de la fonction originelle du fort..



Le fort, qui s'est développé autour et à partir de la commanderie, conserve également une partie des bâtiments seigneuriaux («claustre», «château ...) et quelques constructions plus cossues que les loges, qui correspondent à des hôtels particuliers destinés à un habitat permanent ou à des fonctions spécifiques (four, écurie).

Ces constructions se distinguent par des maçonneries plus soignées, en particulier des angles en grand appareil d'arkose,

Les principes de couvertures sont identiques aux précédents.

Les ouvertures, particulièrement soignées, témoignent de ces statuts particuliers et rappellent par leurs formes l'époque de construction ou de reconstruction

- baies moulurées à traverse ou à croisée, linteaux en accolade, jours moulurés des 15^e-16^e siècles
- fenêtres à traverse, linteaux en anse de panier, particulièrement présents dans la rue et de part et d'autre de la porte Saint-Jean, datables du 17^e siècle

les maisons de bourg

La «maison bloc en hauteur», dite aussi «maison de bourg», correspond au modèle le plus répandu dans les villages clos ou resserrés.

Elevées sur des parcelles carrées ou rectangulaires, de plan trapu, ces constructions s'imbriquent étroitement les unes contre les autres et le long des rues, dans un alignement continu.

Le bâtiment occupe toute la parcelle ou libère un espace de terrain, généralement de dimensions réduites et disposé à l'arrière, qui était utilisé comme cour ou comme jardin.

Le volume est simple, avec une couverture en deux versants et un faitage parallèle à la rue. Quelques unes, implantées à des carrefours, soutiennent un toit plus complexe, à trois ou quatre rampants.

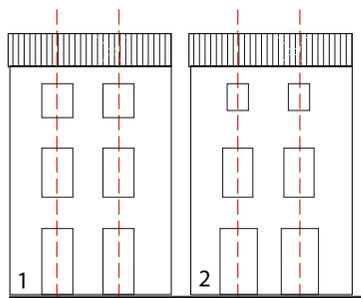
La hauteur varie de deux à trois niveaux :

- un rez-de-chaussée
- un ou deux étages
- un comble qui couronne la façade par un «attique», d'une hauteur inférieure à celle des étages.

La largeur est variable :

- les plus modestes s'ouvrent sur la rue par une façade à travée unique (une seule pièce dans la largeur de la construction) qui se manifeste par une série d'ouvertures superposées sur un axe vertical. La porte peut-être intégrée dans ce même axe ou déportée sur un côté
- les plus nombreuses comptent deux travées avec une porte d'entrée centrale ou sous les fenêtres
- les plus cossues comprennent trois travées ou plus. Elles correspondent à des constructions souvent plus tardives ou à des fonctions particulières (commerce) et se rapprochent, par leurs dimensions de la maison «de maître».

Ces dispositions (largeur, composition des ouvertures) participent à l'harmonie des façades en affirmant un rythme vertical qui souligne le parcellaire et scande les alignements : des particularités à sauvegarder pour maintenir l'ambiance des espaces publics.



Principes de composition des façades classiques

- 1 - une largeur constante à tous les étages
- 2 - les dimensions se réduisent d'un étage à l'autre

A La Sauvetat, ces maisons témoignent de l'évolution du village :

- on les retrouve dans un îlot compact à l'est du fort, implantées sur une trame parcellaire régulière
- un autre groupe souligne le contour du fort : leur fondation sur l'ancien fossé permet de dater leur construction à partir du 18^e siècle.
- les autres se dispersent dans le bourg sans ordre apparent. Elles y côtoient d'autres modèles d'habitat ou des constructions agricoles.

un alignement exemplaire et caractérisé par des façades étroites, similaires sans être identiques



rue de l'Ormeau
 petites maisons à une travée et maison plus «bourgeoise»
 parcelles 494-498 et 1414



rue des Remparts :



rue du Tabot parcelle 848
 petite maison à trois travées

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

la maison "vigneronne"

Typique de la Limagne, la maison vigneronne constitue une variante de la maison de bourg.



Armorial de Guillaume Revel
extrait de la planche «Champeix»

Elle en reprend les grandes caractéristiques mais son originalité se manifeste principalement par une adaptation aux besoins spécifiques de son occupant :

- une cave à vin et un cuvage sont aménagés au rez de chaussée et en sous-sol
- les étages (en général un ou deux) abritent le logement.

On y accède par un escalier extérieur, sous lequel s'encastrent de petits réduits utilisés comme soue pour le cochon ou comme poulailler. L'escalier et le palier sont protégés par un auvent ou «estre» utilisé pour le séchage des récoltes (tabac, ail).

L'origine et la diffusion de l'estre restent méconnus, mais un exemple, figurant dans l'Armorial de Guillaume Revel (Champeix) atteste son existence dès le milieu du 15^e siècle.

L'escalier peut prendre plusieurs formes, qui semblent témoigner d'une chronologie :

- les plus anciens étaient construits sur voûte, le garde-corps étant généralement maçonné,
- les plus récents adoptent les techniques et matériaux en vogue à l'époque de leur construction : les marches comme le perron, le plus souvent en lave de Volvic, peuvent être construits en consoles, simplement encastrés dans le mur de façade ou soutenus par des corbeaux de pierre ou de métal. Le garde-corps est fréquemment en fer forgé sur un dessin très simple (fers plats sur lisse basse et main courante).

Ces maisons peuvent sembler peu nombreuses à La Sauvetat malgré sa vocation viticole. Le fait s'explique sans doute par la présence et l'utilisation (attestées par le cadastre de 1819) des loges du fort : de nombreux viticulteurs y disposaient d'un cuvage et d'une cave, les dispensant d'une construction adaptée.

Elles se dispersent dans les quartiers qui semblent correspondre aux réaménagements du village (comblement des fossés) et à l'extension de ses faubourgs pendant l'époque classique et le 19^e siècle.



rue de la Barbarade
une construction typique avec son escalier
maçonné et sa charpente gracile
parcelle 459



rue de l'Ormeau : une des plus
caractéristiques et sans doute l'une des plus
anciennes.
Le poteau qui soutient l'estre est un tronc
brut
parcelles 360-1588



quartier de la place

maisons en partie
construites sur d'anciennes
loges du fort et sur l'emprise
du fossé après son
remblaiement
parcelles 579-581 et 568-569



rue de Cruzadoux
une autre maison vigneronne, peu
perceptible depuis l'espace public, lui est
accolée
parcelle 787

les dépendances, bâtiments ruraux et artisanaux

Ces bâtiments correspondent à des fonctions agricoles (remises, granges) ou artisanales.

Les plus nombreux, de dimensions relativement modestes, regroupent, sous un toit à un ou deux rampants, le volume d'une grange surmontée d'une fenière et, parfois d'un comble.

Ces dépendances peuvent être regroupées en ensembles organisés autour d'une cour. Certaines d'entre elles sont directement rattachées à une maison d'habitation pour former un corps de ferme.

La maçonnerie est toujours de qualité :

- par souci d'économie (les murs n'étaient pas enduits et la maçonnerie est particulièrement régulière ou soulignée par les joints
- les encadrements d'ouvertures (portes, fenêtres ou jours) témoignent de la même attention, qu'ils soient en pierre ou en bois.

Les grandes portes de grange sont couvertes de linteaux en bois sur jambages en pierre de taille ou de grands arcs clavés. Un certain nombre de ces linteaux, en brique, correspondent à un modèle que l'on retrouve également sur de nombreux portails des cours : certainement un «effet de mode», spécifique à la commune et lié au développement de la briquetterie ... et-ou à la dextérité particulière d'un maçon.

Le toit est constitué de tuiles canal avec un débord soutenu le plus souvent par des voliges sur chevrons. Quelques uns affichent une génoise en tuiles canal.

Ces bâtiments s'éparpillent entre les maisons d'habitation (sans relation directe avec celles-ci) ou se regroupent en îlots, voire en quartiers spécifiques : l'un d'entre eux, s'élève aux abords de la place de l'Ormeau et semble correspondre à un secteur ancien.

Le plus représentatif de cette «spécialisation» se retrouve en limite nord du bourg, dans un alignement assez spectaculaire de façades régulières et répétitives.



rue Dodel : perpendiculaire à la rue un grand bâtiment particulièrement soigné parcelle 1523



rue du 11 Novembre bâtiments regroupés autour d'une petite cour parcelle 740



rue Dodel : un bâtiment particulièrement représentatif. Le grand arc en brique est un motif récurrent dans le village. parcelle 922



rue Dodel : petit bâtiment caractéristique parcelle 362



rue de Pédat un alignement régulier de bâtiments ruraux et de leurs façades marque la limite du bourg

les maisons sur cour, petites fermes et grands domaines

Moins nombreux que les maisons de bourg, ces ensembles témoignent de l'évolution de l'architecture rurale, avec une recherche de confort que permettaient l'éclatement des fonctions (agricoles ou artisanales, habitat) et celui des volumes.

Edifiés sur des parcelles plus grandes, les bâtiments s'implantent contre les limites de propriété, le long ou autour d'une cour de plan quadrangulaire, plus ou moins régulier et d'ampleur variable. Cet espace central, utilisé pour la circulation et le stockage, permet la liaison de la maison avec ses dépendances.

L'habitat reprend généralement les principes de la maison de bourg et ses techniques de construction, mais son volume s'inscrit dans une composition plus complexe, souvent obtenue par ajouts successifs de bâtiments.

Certaines d'entre elles, les plus récentes, s'organisent autour d'une maison de type «bourgeois», généralement caractérisée par un volume beaucoup plus important, des techniques et matériaux «nouveaux», importés des modèles urbains : toitures à la Mansart, en ardoise, escaliers ou balcons ornés de riches ferronneries...

Les cours sont généralement closes de murs, construits dans le prolongement des façades et des bâtiments annexes. Leur caractéristique commune est de posséder un portail, souvent monumental, qui ferme la cour, empêchant les intrusions aussi bien que la fuite des animaux, et répond à une fonction plus symbolique, en affirmant l'image sociale du propriétaire.

Si quelques maisons sur cour s'immiscent dans le tissu resserré des premiers faubourgs, les fermes et domaines s'installent en périphérie.

L'architecture de la maison et l'emprise de la propriété illustrent l'évolution du village :

- les petites fermes organisées autour d'une maison de type «classique» se retrouvent en bordure immédiate du bâti ancien
- les domaines plus importants se développent au nord-ouest du village, formant un îlot particulier (entre les rues du 8 mai et du Cruzadoux) ou à proximité. Ils se sont édifiés sur du bâti préexistant, plus ou moins modifié (remplacement de maisons ou bâtiments agricoles) ou sur des parcelles inoccupées en 1819.



rue de la Gazelle
parcelle 1577



petites fermes
dans les
premiers
faubourgs



rue Gladel parcelle 1483



rue de la Mairie parcelle 697

maisons sur cour

l'architecture et le volume de l'habitat sont similaires à ceux de la maison de bourg



rue du 8 mai

la maison
«s'embourgeoise»
parcelles 835 et 1591



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

pigeonniers et colombiers

L'élevage du pigeon est une tradition ancienne en Limagne, entretenue par des facteurs propices, qu'ils soient naturels ou techniques :

- un climat et une altitude adaptés
- une agriculture favorable, avec la production de céréales et de vignes
- un facteur économique : dans des régions où l'élevage bovin apparaissait comme secondaire, le pigeon constituait une ressource importante, alimentaire et financière. Il fournissait, en outre, un engrais recherché, notamment pour la culture de la vigne et du chanvre.

A ces raisons s'ajoute un rôle social et symbolique important, sous l'Ancien Régime, après la Révolution et jusqu'à la fin du 19^e siècle : "les rares abris à colombinés datés que l'on rencontre en Limagne suggèrent une nette campagne de construction entre 1795 et 1865 environ, en tous cas pour ceux en pierre. Il semble qu'en dépit de l'absence de droit de colombier en Auvergne, divers Limagnais avaient affirmé leurs convictions républicaines en érigeant sous la Révolution même ; puis, après un arrêt sous le Premier Empire, la même affirmation idéologique paraît se faire sentir sous la Restauration, comme un signe de mauvaise humeur contre cette dernière ; enfin, les constructions se poursuivent plus lentement pour cesser vers 1865, lorsque l'exode rural du Second Empire commence à vider nos campagnes, ou du moins à interrompre les investissements immobiliers des exploitants agricoles".

Différents types d'abris ont été offerts aux colombinés :

- les fuies ou petites constructions, généralement de bois, accolées aux façades, que l'on retrouve principalement à l'intérieur des villages,
- les pigeonniers et colombiers, que l'on peut différencier par le statut de l'édifice : le premier terme s'applique à des locaux annexes, intégrés dans des bâtiments répondant à d'autres fonctions (habitat par exemple), le second est réservé à des constructions spécifiques vouées à l'élevage .

Ces deux types sont généralement regroupés sous le terme plus générique de "pigeonnier" et, quelle que soit sa définition, "le colombier ou pigeonnier, est fondamental dans le plan de masse d'une ferme, dans les rapports qui le rattachent aux volumes importants de l'ensemble agricole. On peut lui appliquer, au sens large, la notion d'architecture "objective", si l'on entend par là la sobriété et la simplicité extrêmes, l'exigence de la rationalité et de l'adaptation fonctionnelle de l'espace interne, opposées à l'esthétisme, à la gratuité de l'imagination et au culte de l'ornement de la construction externe".*

Le territoire communal abrite quelques uns de ces édifices : pigeonniers-tours de plan carré, adossés à une des façades de la maison ou d'une dépendance, ou colombiers (moins nombreux). Le toit composé d'un rampant unique est généralement en tuile canal sur génoise.

Par leurs volumes et leur langage particuliers, ces édifices, parfois privés de leurs hôtes, constituent un patrimoine vernaculaire indissociable des autres formes de l'architecture traditionnelle.

* Collectif : Pigeons et colombiers de Limagne, Carnets patrimoniaux du Puy-de-Dôme, N°5, Conseil Général du Puy-de-Dôme, s.d.



vu depuis la place du St Esprit, un modèle exemplaire du colombier
parcelle 1387



petite rue de l'Ormeau
parcelle 345

pigeonniers traditionnels dans
le bourg



impasse du presbytère
plus récent ...
et plus «fantaisiste»
parcelle 802



rue Dodel parcelle 925

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

3.2 murs, portes et portails



Éléments importants dans l'espace urbain, les clôtures prolongent et équilibrent les ensembles bâtis, délimitent les enclos, cernent la végétation.

Elles sont particulièrement nombreuses et importantes à La Sauvetat, non seulement dans les secteurs les plus aérés du village, mais également dans les îlots les plus denses.



Même si leur rôle est d'abord fonctionnel, qu'il s'agisse de protéger la cour des intrusions, d'éviter la fuite des animaux ou d'améliorer les conditions climatiques dans les jardins, ... les murs remplissent également une fonction symbolique, en concrétisant les limites de la propriété et en affirmant le statut social de ses occupants : un vocabulaire particulier se développe, souvent complémentaire de l'architecture de la maison.

Leur rôle «urbain» est tout aussi important : les clôtures affirment et maintiennent les tracés du parcellaire, unifient et renforcent le tissu. Au même titre que les constructions, elles contribuent, par leurs matériaux et leurs techniques de mise en oeuvre, au patrimoine historique et vernaculaire du village.



Ces murs de clôture ou de soutènement, de hauteur variable, sont généralement bâtis en moellons jointoyés ou enduits.

Les murs les plus «rustiques» sont couronnés par un «créton» arrondi ou à double pente, plus rarement par des dalles de pierre ou quelques rangées de tuiles canal.

Dans certains cas, inspirés par un vocabulaire «urbain», la maçonnerie, moins haute, se prolonge par une grille en ferronnerie.



Ces murs s'enrichissent de tout un panel de portes piétonnes et de portails.

Les compositions sont multiples :

- dans les exemples les plus simples, les deux jambages maçonnés soutiennent ou non un linteau de bois ou de pierre.
- des portails plus élaborés introduisent des piliers en pierre de taille plus ou moins ouvragés et des linteaux cintrés en pierre ou en brique.

Les menuiseries participent au caractère de la clôture : simple agencement de planches ou portails plus ouvragés, ferronneries plus ou moins compliquées, elle est l'occasion d'affirmer la fonction de l'espace qu'elle limite (jardin, cour) et le statut social du propriétaire.

enduits ou non, en continuité du bâti ou isolés, plus ou moins hauts ...

l'omniprésence des murs qui accompagnent le bâti et dessinent les espaces publics y compris dans les secteurs les plus denses



la clôture est le support d'un vocabulaire varié, du plus simple au plus «travaillé»

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



moellons de calcaire et joints «beurrés»: des maçonneries de très grande qualité



la dégradation de l'enduit dévoile les techniques de mise en oeuvre (couche d'accrochage, «gobetis», enduit de finition et décor en badigeon (enseigne))

façades enduites et pignons jointoyés
un jeu subtil de matières et de surfaces

les variations de couleurs et les
décors soulignent le rythme des
alignements



Attention à la mode du décro-
tage, en contradiction avec les
logiques et pratiques
traditionnelles



encadrements en lave sur une
façade datée de 1878

rue de la Mairie

les maçonneries



quelques vestiges de décors peints



balcon en lave et décor
classique en pierre
badigeonnée
place du Cruzadoux

La pierre

Dans un souci d'économie d'argent, de temps et d'énergie, les constructeurs des temps passés puisaient la pierre dans les réserves locales, qu'elle soit simplement «ramassée» dans les champs environnants (l'épierrage facilitant le travail de la terre) ou extraite des carrières proches.

Le sous-sol de La Sauvetat a ainsi fourni le calcaire utilisé dans la plus grande partie des maçonneries. Epanelé en petits moellons il donne (selon la dextérité du maçon) des appareillages plus ou réguliers assemblés par un mortier de chaux également produit sur place. Le sable, issu de l'Allier, était extrait à Brolac et la chaux produite sur le territoire communal : certains des lieux d'exploitation ont laissé leur souvenir dans la toponymie («le Chauffour»).

La pierre plus dure (et plus onéreuse) était réservée aux points névralgiques : encadrements d'ouverture, chaînages d'angle. On avait, pour cela, recours à l'arkose de Montpeyroux.

La lave de Volvic s'introduit beaucoup plus tard, son emploi correspondant à un effet de mode récurrent dans la région, mais elle reste confinée à des éléments très particuliers : escaliers, balcons, portails, corniches,

Les enduits

Un grand nombre des maçonneries de petits moellons de calcaire étaient présentées en l'état : les parements ont conservé les joints «beurrés» qui les assemblaient en accentuant la régularité des assises. On les retrouve principalement dans les constructions «annexes» : dépendances agricoles, murs de clôture, pignons.

Les façades des maisons d'habitation étaient généralement enduites.

Des exemples subsistent dans le village : ils révèlent l'utilisation d'enduits clairs, colorés par les matériaux qui les composent.

Certaines façades conservent la trace de décors en badigeon appliqués sur l'enduit sous-jacent : la surface est d'une couleur similaire à celle de l'enduit, les décors soulignent les lignes fortes de l'architecture (sous face de la toiture, encadrements d'ouvertures, angles...).

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



vues rapprochées sur les toits du fort depuis la terrasse du donjon

«gros plan» depuis l'entrée sud du bourg et vue en belvédère depuis la rue du chemin haut



En 1851, le maire rappelle un certain nombre de lois édictées pendant la période révolutionnaire, qui confient à «la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, le soin de prévenir par les précautions convenables, les accidents et fléaux tels que les incendies (...)

Un incendie ayant eu lieu dans la commune le 1er septembre dernier «par lequel plusieurs bâtiments couverts en chaume ont été détruits» le conseil municipal arrête l'interdiction de construire ou réparer des couvertures en paille ou en roseaux sur les bâtiments d'habitation ou d'exploitation tels que maisons, granges, caves, étables et hangars» (CM du 5 septembre 1851)

les toitures



Avec un relief tel que celui de la commune, les toitures interviennent comme un élément fondamental du paysage architectural et de l'environnement du village.

La couleur et la forme des toits, perceptibles en vues lointaines et rapprochées, participent activement à l'harmonie et à l'image du bourg.

La terrasse du donjon offre des vues directes sur les couvertures du fort et des quartiers périphériques : à cette échelle de perception, le matériau et les détails de mise en oeuvre, ne peuvent échapper au regard.

Il en est de même pour quelques cônes de vue proches du village et pour certaines entrées de bourg.

A l'intérieur même des secteurs bâtis, les perspectives ouvertes par les rues, en particulier sur le donjon, englobent les toitures.

L'ensemble des toits compose, à ce jour, un paysage animé par le jeu des volumes et des plans. La tuile canal traditionnelle (dite «tige de botte») se maintient mais disparaît progressivement au profit de modèles plus contemporains (tuile mécanique) voire de matériaux économiques mais peu appropriés à la sauvegarde des qualités patrimoniales du village (tôle ondulée, fibro-ciment).

jeu des volumes et des toitures dans la perspective sur le donjon depuis la rue de la Garenne

L'harmonie des toitures, souvent première impression quand on arrive et qu'on entre dans La Sauvetat, doit être maintenue en tant qu'élément patrimonial essentiel

toiture de tuiles canal anciennes sur une génoise de briques



La tuile canal - matériau de couverture traditionnel par excellence

Depuis l'abandon progressif et tardif des toitures en chaume, la tuile canal s'impose comme LE matériau de couverture.

Fabriquée localement, elle propose de nombreuses qualités :

- une mise en oeuvre facile
- sa durabilité, nécessitant peu d'entretien
- son adaptabilité à toutes les formes de couverture.

S'ajoutent à ces atouts techniques une esthétique caractéristique : avec ses rondeurs, ses alignements de tuiles de couvert et les creux des tuiles d'égout, ce matériau, plus que tout autre, accroche la lumière et donne de la «matière» à la couverture.

une génoise traditionnelle : des rangs alternés de tuiles canal



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



porte de cave à claustre

Très fréquent dans les bourgs viticoles, ce type de porte est peu présent à La Sauvetat, y compris dans le fort. Il est cependant à mentionner pour son intérêt esthétique et patrimonial. Montants et traverses sont assemblés à mi-bois pour former un quadrillage régulier de vides qui permettent la ventilation de la cave ou du cuvage.



portes piétonnes de la plus simple à la plus ouvragée ... à chaque modèle, son style



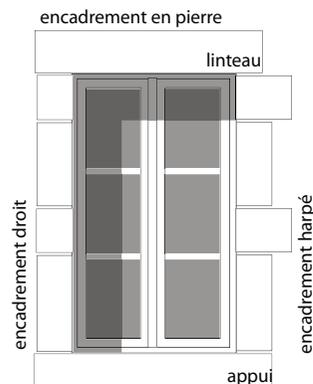
volets pleins ou persiennés les deux modèles les plus courants



portes cochères sous linteaux bois ou arcs

Quelque soit la surface de la porte, la menuiserie offre une surface lisse, qui allège le dessin.

les ouvertures «classiques»



la fenêtre classique
chacun des deux vantaux est divisé
en trois carreaux par des croisillons
dits «petits bois»

La fenêtre

Avec le développement des techniques du verre, la forme et le dessin des ouvertures se modifient. L'invention et l'expansion du modèle de fenêtre à deux vantaux, à partir du 17^{ème} siècle, permet d'agrandir la surface vitrée et de rationaliser le dessin des encadrements.

La porte

Les jambages des portes sont souvent formés de pierres assez hautes et peu larges. Les linteaux des portes sont adaptés à leur largeur et, quelquefois ornés de sculptures ou d'inscriptions. Les portes étroites ont, le plus souvent, un linteau en pierre monolithe alors que ce n'est pas toujours le cas pour les portes plus larges, celles des caves ou des dépendances. Les linteaux monolithes sont pratiquement toujours soulagés par un arc de décharge en pierre ou en bois : la plupart du temps «en bâtière», ils sont plus ou moins tendus et plus ou moins larges.

Dans les constructions plus modestes ou les dépendances agricoles, les encadrements de baies peuvent être réalisés en bois et parfois conjugués, dans une même façade, avec des encadrements de pierre. Le cadre, composé de deux montants, d'une pièce d'appui et d'un linteau, de section carrée, est assemblé par des chevilles de bois.



des «assemblages»
pittoresques de matériaux ...



une composition caractéristique
des ouvertures et des
menuiseries

Les fermetures

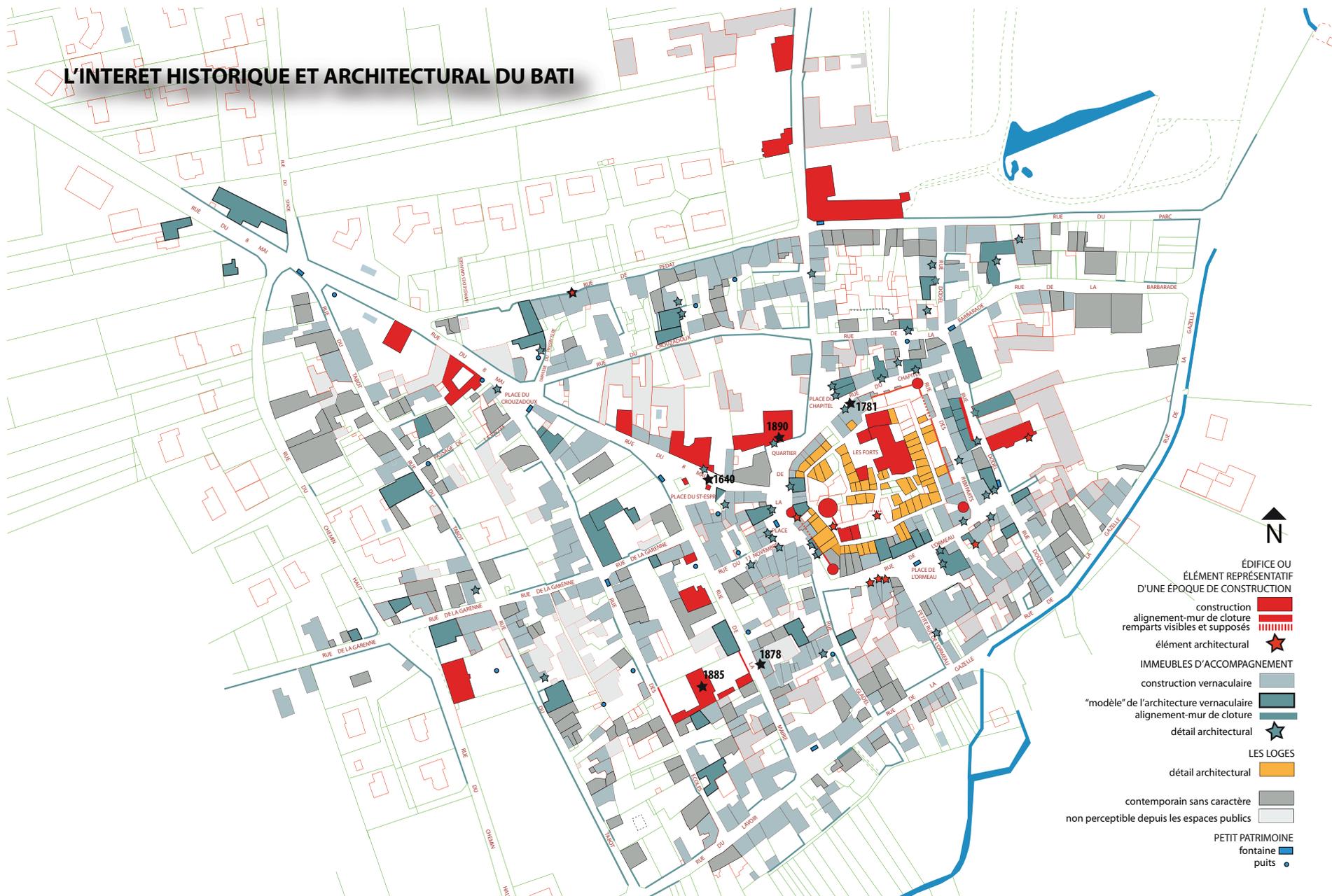
Les baies médiévales ne recevaient pas de fermetures extérieures. Leur occultation, si elle existait, se faisait par l'intermédiaire de volets intérieurs rabattables.

Les maisons classiques ont gagné en confort : excepté les baies d'attique (dans le comble) ou les simples «jours», les fenêtres s'enrichissent de volets extérieurs, qui protègent la menuiserie et habillent la façade.

Le volet le plus répandu est le volet battant à lames jointives assemblées par des barres métalliques ou des traverses bois, avec ou sans écharpes. Certains s'ornent de découpages décoratifs (coeurs, losanges...)

Les volets à lames persiennées, dont le modèle a été importé d'Italie et s'est répandu vers le dernier quart du 18^{ème} siècle, sont également présents.

L'INTERET HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU BATI



3.4 intérêt historique et architectural du bâti

Au fur et à mesure de sa longue existence, le bourg de La Sauvetat, s'est enrichi de constructions extrêmement variées qui contribuent à «raconter» son évolution.

Les monuments (donjon, remparts, église), les édifices publics (école-mairie, salle communale) le petit patrimoine, comme certaines bâtisses particulières (manoirs, domaines et maisons bourgeoises) marquent fortement le cadre bâti en même temps qu'elles concrétisent, dans le plan et sur le terrain, les principales phases de l'histoire. Ces constructions, qui forment le «socle» du patrimoine historique et architectural, devront faire l'objet d'une attention sévère garantissant que ces qualités puissent perdurer.

Les loges regroupées à l'intérieur du fort constituent un ensemble «à part» : depuis leur construction, elles nous ont transmis les caractères généraux du «modèle» et quelques éléments de datation précieux, mais les transformations ont été nombreuses, sans toujours être datables voire reconnaissables. Plus que leur valeur individuelle, c'est celle de l'ensemble qui l'emporte : par leur potentiel archéologique et l'ambiance très pittoresque qu'elles insufflent au quartier.

Les constructions «ordinaires» ou «vernaculaires» représentent la grande majorité du bâti. Leur valeur patrimoniale est très variable :

- au gré des «restaurations» ou des modifications qui leur ont été apportées, certaines ont perdu tout ou une grande partie des caractères d'origine
- les plus nombreuses ont conservé leurs caractères, sans offrir des qualités particulières
- quelques unes, au contraire, constituent de vrais témoignages, des «monuments» remarquables de l'architecture vernaculaire dignes des mêmes attentions que les «grands» monuments.

A ce patrimoine bâti s'ajoute celui des éléments «secondaires», principalement les murs de clôture, leurs menuiseries et ferronneries : au même titre que les constructions, ils devront faire l'objet de mesures de sauvegarde et de restauration en fonction de leurs qualités propres et de celle de leur environnement.



dépendances agricoles et petite maison vigneronne disposées en U autour d'une cour : typiques des petites fermes et non transformées

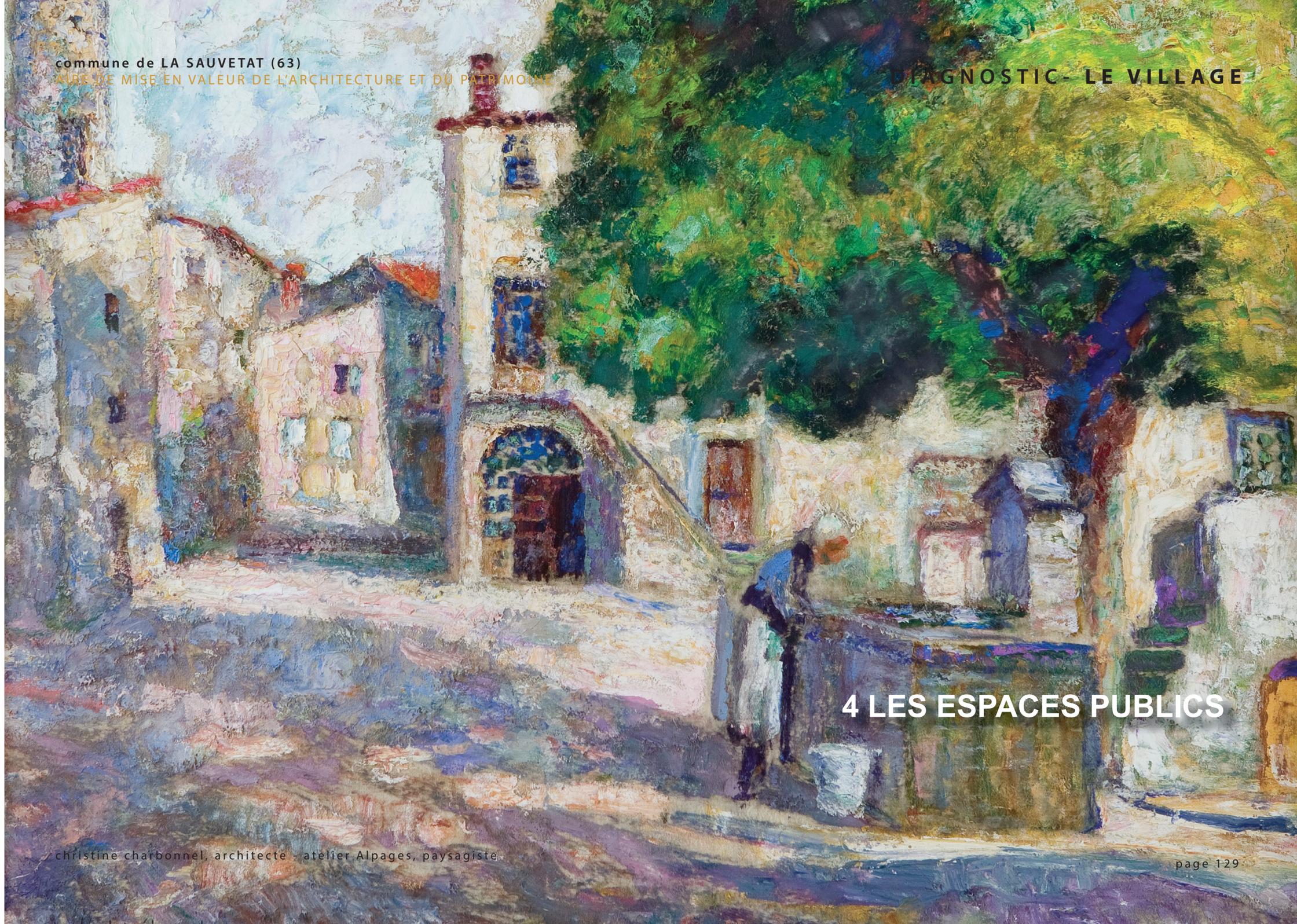


caractères principaux et détails en parfait état : un exemple remarquable de la maison de bourg de la fin du 19^e siècle

dépendance agricole et mur de clôture : une qualité remarquable de la maçonnerie et une architecture parfaitement sauvegardée



domaine agricole au centre du bourg : chaque élément de l'ensemble est conservé dans sa volumétrie et ses détails



4 LES ESPACES PUBLICS

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

La trame bâtie dense du bourg de la Sauvetat, resserré autour de l'ancien fort, a laissé peu de place pour les espaces publics, qui correspondent ainsi majoritairement à des rues.

La rue du 8 mai (RD 96) et la rue de la Gazelle (RD 630) constituent les deux axes principaux d'accès dans le bourg, auxquels s'ajoute la rue de la Mairie, voie structurante desservant la mairie, l'école et la salle communale.

Le long de ces axes, se trouvent de petits espaces publics à l'intersection de rues (Crouzadoux, place Saint-Esprit, placette à l'angle de la route de la Gazelle et de la rue de la Mairie). Outre le bâti qui les entoure, ces espaces sont valorisés par la présence d'éléments du petit patrimoine (fontaines, oratoire, ancien poids publics).

La seule place clairement identifiable est la place de l'Ormeau qui a fait l'objet d'un réaménagement : les tilleuls ont remplacé l'orme d'origine.

À l'ouest du fort, l'espace public qui borde les anciennes fortifications prend d'avantage l'aspect d'une rue élargie que d'une place.

On trouve cependant aux deux extrémités deux placettes :

- au sud : la placette est marquée en son centre par la présence de la plus grande fontaine de la Sauvetat entourée d'un bassin en lave de Volvic. L'intérêt de cet espace est aussi dû à la présence de l'entrée principale des piétons dans l'intérieur du fort

- au nord, la place du Chapitel n'est quant à elle pas structurée par un élément du patrimoine. Elle offre cependant un accès direct à l'église y compris pour les véhicules depuis la démolition d'un bâtiment au 20^e siècle.

À l'intérieur du fort, les espaces publics sont réduits aux ruelles qui se fauillent entre les bâtiments. L'esplanade de l'église constitue l'espace le plus grand.

Les rues autour du fort ont fait l'objet d'une opération de restauration. L'enrobé noir reste prédominant. Le pavage en pierre basaltique se retrouve ici, soit dans le caniveau central, soit sur une étroite bande en pied de façade.

Ci-contre la rue de Pranly et la rue Dodel.



Une mise en valeur des espaces publics engagée

Suite à la réalisation des études PAB, la commune a engagé une première campagne de travaux de requalification des espaces publics qui a concerné la rue du 8 mai, celles de la Mairie et de la Garenne. Ces derniers viennent de se terminer fin 2017. A l'intérieur du fort, deux ruelles ont également été restaurées.

L'enfouissement des réseaux aériens

Préalablement à la réfection des sols, les réseaux aériens, très présents par endroits, ont été enfouis.

Un traitement sobre des sols à partir de deux matériaux.

La bande centrale circulée des rues a été réalisée en enrobé grenailé permettant de faire ressortir le granulats clair qui contraste avec les pieds de façades, plus ou moins larges selon l'importance de la rue et traités en petits pavés basaltiques.

Ces surfaces en pierre s'élargissent au niveau des placettes et des éléments du petit patrimoine à mettre en valeur.

Quelques réserves ont été faites pour des plantations en pieds de façades notamment de rosiers mais celles-ci restent ponctuelles.

Les rues étroites comme la rue du Crouzadoux ont été traitées simplement avec un caniveau central en pavés.

Dans le fort, une rue a été récemment aménagée en galets basaltiques éclatés avec caniveau central. Elle se distingue ainsi du traitement des surfaces existantes qui sont en petites dalles implantées en «opus incertum».



Ruelle dans le fort avant et après la restauration récemment réalisée.



La rue du 8 mai avant les travaux de rénovation qui ont permis d'enterrer les réseaux aériens.



La rue du 8 mai et la rue de la Mairie sont les deux axes principaux de la Sauvetat qui ont fait l'objet d'une rénovation récente. La bande de roulement en enrobé grenailé a été réduite et remplacée sur des rives par des petits pavés basaltiques. Ils mettent en valeur les placettes, les façades et le petit patrimoine tout en délimitant l'espace piétonnier.



Les ruelles principales d'accès au fort sont recouvertes d'un dallage basaltique en «opus incertum».



La rue du 8 mai à son carrefour avec la rue du Couzadoux avant et après les travaux de rénovation



La rue de la Garenne avant et après les travaux.
La disparition du transformateur a permis l'aménagement d'une petite aire de stationnement, cadrée par un espace planté.

Un espace accueil et un parking relais aménagés

Pour limiter le stationnement dans le centre bourg et permettre l'accueil des visiteurs deux espaces ont été aménagés.

L'un en limite même du bourg, rue de la Gazelle, a été aménagé dans un ancien jardin. Ce projet exemplaire a su conserver la vocation première de cette parcelle en insérant les stationnements dans un verger.



A l'ouest le stationnement de la Garenne constitue un point de départ pour la découverte du village par la rue de la Garenne, en même temps qu'un parking relais.

On peut cependant regretter le maintien du stationnement de véhicules de résidents dans les rues autour du fort qui contrarie la perception de ce dernier.



Une mise en valeur à poursuivre

Il reste en effet encore des espaces publics qui méritent un aménagement plus qualitatif.

Dans le fort, outre certaines ruelles qui restent à reprendre pour remplacer le sol en béton, la restauration de l'esplanade de l'église aujourd'hui recouverte d'enrobé, constitue une priorité pour mettre en valeur l'édifice religieux et le site.

La valorisation de l'enceinte du fort constitue également un enjeu important : en particulier tout l'espace entre la place du Chapitel et la Place, uniformément recouvertes en enrobé.



Le traitement uniforme du sol en enrobé s'avère peu valorisant pour la fontaine et les façades.



La place du Chapitel offre aujourd'hui un tapis d'enrobé uniforme qui en fait un espace sans structure.



La rue du Tabot (ci-dessus) ou la rue des Ecoles font partie des voies qui n'ont pas encore été rénovées.

L'esplanade de l'église n'est pour l'instant pas mise en valeur. La question du traitement de la liaison avec la place du Chapitel, autrefois refermée par un bâtiment, devra être réfléchie.



5 LE VEGETAL DANS LE BOURG

la végétation est peu présente dans le coeur du bourg



Les faibles dimensions des espaces publics du centre bourg limitent la présence des arbres.



Les deux cours de l'école et de la mairie sont également plantées de tilleuls.



La présence de jardinières entretenues par la municipalité reste très limitée. Comme ici, place de l'Ormeau



La place de l'Ormeau est la seule place qui soit arborée. Réaménagée il y a une vingtaine d'années, elle a été plantée de cinq tilleuls

Côté rue de la Mairie, quatre jeunes tilleuls ont été plantés récemment. Bien que clos, ces espaces participent à la qualité de l'espace public de la commune .

Les aménagements récents de surface rues du 8 mai et de la Mairie ont été accompagnés de quelques plantations ponctuelles de massifs arbustifs en pleine terre et de rosiers palissés.



christine charbonnel, architecte - atelier Alpes, paysagiste



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Grands tilleuls rue de Prarly



Tilleul dans une cour rue du Tabot

Les arbres qui émergent au-dessus des hauts murs de clôture sont autant de points d'appels visuels qui contrastent avec le caractère minéral du centre historique. Le tilleul est l'essence la plus présente.



Vue cadrée sur le parc de Chalaniat depuis la rue du Chapitel



Les rues étroites du fort ont été plantées de quelques rosiers palissés. Historiquement, ce lieu de refuge n'était pas destiné à être un espace de jardin vivrier ou d'agrément.



Houx palissé le long d'une façade rue de l'Ormeau



Figier palissé dans une cour rue de l'Ormeau

Les plantations privées accompagnent ponctuellement les façades. Leur présence participe à animer les façades et les rues et à valoriser l'espace public.



La présence de vigne palissée sur les façades exposées au sud est récurrente dans le centre du village



Une des rares cours visibles depuis la voie publique (rue du 8 mai)



Ces deux façades, place du Chapitel, accueillent les deux plus grands massifs privés donnant sur la rue



Faute de massifs en pleine terre, certains propriétaires créent de véritables jardins en pots devant leurs façades

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



Le contraste est grand entre le traitement des limites du centre bourg et celui des jardins des espaces résidentiels contemporains banalisés (muret en moellons non enduits, haies monospécifiques...).



4ème PARTIE : AVAP ET DEVELOPPEMENT

La notion de développement durable a été officialisée, en 1992, au cours du Sommet de la Terre à Rio, réuni sous l'égide des Nations Unies et résumée par trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien - 1987).

Face à la crise écologique et sociale qui se manifeste de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs politiques, économiques et culturels du développement.

La protection du patrimoine bâti et paysager, la rénovation ou la réhabilitation d'une construction ancienne constituent, intrinsèquement, des démarches de développement durable : « Réhabiliter les bâtiments existants, les rénover, les restaurer, les recycler, les réinsérer dans le cycle de la vie, faire qu'ils répondent de nouveau à nos exigences, permet d'économiser l'énergie nécessaire à leur destruction et la construction du gros œuvre d'un bâtiment neuf.

(Pierre Lévy : La rénovation écologique Edition Terre vivante 2010, page 14).

Une telle démarche permet, en outre, de renouer avec les traditions ancestrales consistant à remodeler l'héritage pour le remettre en conformité avec les besoins nouveaux et de s'inscrire dans la longue histoire des lieux et, en évitant de bâtir sur des terres agricoles ou naturelles et de créer de nouvelles infrastructures (voiries, transports en commun, ...), elle implique une économie d'espace favorable à la sauvegarde des équilibres environnementaux.

Dans le cadre d'une AVAP, la conjonction des enjeux, revient à élaborer les conditions permettant le respect et la transmission de l'héritage d'une part, l'efficacité énergétique et la création contemporaine, d'autre part.

(médiévale par exemple), sur une construction classique (18è-20è siècle), sur un bâtiment de l'entre deux guerres ou sur un pavillon construit depuis 1950...

La construction neuve doit s'inscrire dans une démarche similaire : les objectifs de développement durable, comme ceux d'une bonne intégration au paysage, s'expriment dans le respect de l'environnement, dans l'utilisation des atouts du site (orientation, protection contre le vent, intégration dans le relief, ...), tout en introduisant les principes, les matériaux et les techniques adaptés aux besoins et réglementations en vigueur, et dans l'expression d'une création architecturale contemporaine.

... l'efficacité, maître mot du projet «durable»

Un programme rationnel est indispensable pour éviter les dépenses inutiles ou mal investies, notamment en cas d'opération sur le bâti ancien : dans une démarche patrimoniale et «durable», le projet doit s'adapter à la construction existante, à son environnement, et non l'inverse.

Une réflexion globale doit permettre de définir les buts recherchés tant du point de vue architectural (nouvelle organisation, adaptation aux normes, nouveau niveau de confort ...) que durable (économie d'énergie, recours aux énergies renouvelables, économies financières, ...), d'analyser les inconvénients et les possibilités de la construction (orientation, diagnostic énergétique, qualité des matériaux, ...) de manière à déterminer les solutions les plus judicieuses.

En réponse à la double problématique posée dans un contexte patrimonial tel que celui de La Sauvetat, les objectifs de développement durable peuvent s'exprimer et se concrétiser de plusieurs façons, utilisées séparément ou conjointement :

- par le recours à des énergies renouvelables, si la mise en oeuvre des équipements nécessaires ne contrarie pas les objectifs de valorisation du patrimoine
- par des économies d'énergie.

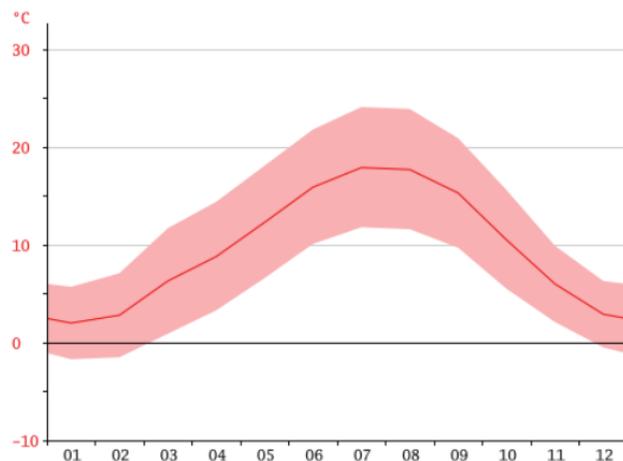
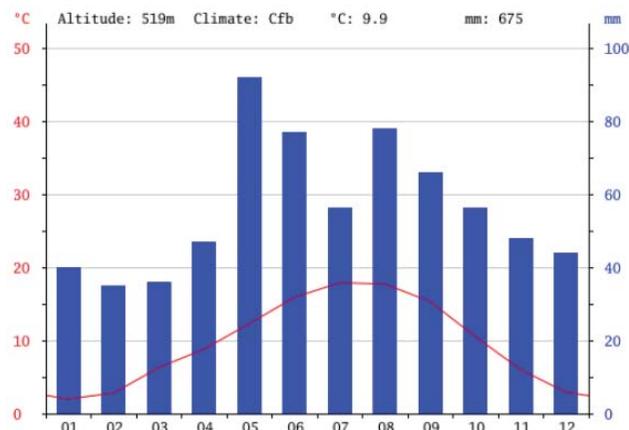
Un climat tempéré ...

La commune bénéficie d'un climat tempéré chaud, caractérisé par une température moyenne de 10,9°C, oscillant entre un maximum de 19,1°C en juillet un un minima de 2,8°C en janvier.

Les précipitations annuelles cumulent une moyenne de 621mm. Le mois le plus sec est celui de février, avec 30mm alors que le mois de mai peut enregistrer 86mm.

L'ensoleillement est donc un facteur important et le potentiel de développement en énergie solaire doit être pris en compte. Selon le rapport d'informations du Sénat n°436 (Energies renouvelables et développement local, Belot-Juilhard, août 2006) la région est ensoleillée pendant la saison froide et bénéficie d'un ensoleillement moyen annuel des 1907 heures/an (à Clermont-Ferrand, ville de référence), pour une moyenne nationale de 1973.

En application du Plan Climat 2005-2012 il est demandé aux documents d'urbanisme (PLU) d'inciter la mise en place d'énergies renouvelables .



nombre d'heures de soleil par an
 source : La météo du massif central 2005

2.1 climat et énergies renouvelables

... le bon choix des énergies renouvelables

La nécessité de recourir à des énergies «propres» ou renouvelables devient de plus en plus manifeste : les énergies fossiles (fioul, gaz), en voie de raréfaction, ont un impact écologique désastreux pour l'environnement et un coût de revient en constante augmentation ; l'électricité distribuée en France provient principalement du nucléaire, elle présente un faible effet de serre mais des risques inquantifiables de pollutions liés à la gestion des déchets et aux dangers de l'exploitation.

Le gaz conserve quelques avantages en milieu urbain, lorsque la construction est raccordée sur le réseau de distribution (pas de stockage, équipements compacts, bon rendement des matériels récents).

L'usage de l'électricité, doit être réservé à un emploi limité, là où il ne peut pas être remplacé par une autre source d'énergie (éclairage) et, pour les mêmes raisons que le gaz, à certains appartements de petite taille et très bien isolés.

Pour les autres constructions, l'évolution doit s'orienter vers le développement d'énergies renouvelables.

l'énergie solaire

L'énergie solaire s'exploite sous trois formes :

1 - Le solaire « passif » :

C'est la technologie la plus durable puisqu'elle ne nécessite pas d'appareils : l'énergie solaire est captée de manière à ce qu'elle réchauffe l'intérieur de la maison pendant la journée et pendant l'hiver grâce à l'orientation et à la surface des ouvertures, à la création de verrières ou de vérandas.

2 - Le solaire thermique peut couvrir 40 à 60% des besoins annuels en eau chaude sanitaire d'une famille. Le reste est pris en charge par une énergie complémentaire.

L'utilisation demande de surveiller les problèmes de tuyau, de pression, de fuites, de gel, ...

3 - Le solaire photovoltaïque

Les capteurs photovoltaïques récupèrent l'énergie pour produire de l'électricité mais l'énergie produite reste peu abondante, l'investissement est lourd et le rendement aléatoire (selon le prix de rachat de l'électricité par ERDF).

Pour produire l'équivalent des besoins annuels en électricité d'une même famille, 25 m² de modules photovoltaïques sont nécessaires

L'installation des capteurs thermiques ou photovoltaïques et leur rendement sont soumis à des conditions assez strictes :

- l'orientation au sud ou au sud-ouest
- l'absence d'ombres portées (toitures ou constructions, végétation),
- l'accessibilité de la toiture pour l'installation et l'entretien

Les équipements les plus couramment utilisés (capteurs thermiques ou capteurs photovoltaïques), sous forme de panneaux sombres, lisses et réfléchissants, sont difficilement intégrables dans des couvertures de tuiles en terre cuite rouge, sur lesquels ils s'imposent en fort contraste.

Les «tuiles solaires» qui viennent d'apparaître sur le marché, plus discrètes, constituent une éventuelle solution de substitution, mais leur rentabilité exige la mise en oeuvre d'une grande surface, qui implique un coût élevé.

Dans un contexte patrimonial comme celui de La Sauvetat, l'installation de capteurs d'énergie solaire doit être particulièrement réfléchi : dans certaines zones, l'introduction de tout élément rapporté sur les toitures existantes met en péril l'harmonie d'ensemble et le caractère patrimonial des édifices. C'est notamment le cas des constructions reconnues comme les plus représentatives et des toitures perceptibles depuis les espaces publics, les monuments historiques (terrasse du donjon en particulier) ou depuis les lointains.

La mise en oeuvre de capteurs d'énergie solaire ou de tuiles solaires, doit donc être interdite sur les édifices et dans les secteurs les plus sensibles.

Elle pourra être acceptée, sous condition d'une mise en oeuvre discrète et intégrée à l'architecture de la toiture, sur les constructions moins perceptibles, situées hors des zones historiques.

Dans tous les cas où elle sera possible, l'installation au sol, sur une terrasse ou une dépendance non perceptible depuis les espaces publics, devra être privilégiée.

L'énergie éolienne

L'exploitation de l'énergie éolienne est régie par un certain nombre de lois et fait l'objet de Schémas Régionaux Eoliens (SRE) qui définissent les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), créées par la loi POPE du 13 juillet 2005 en vue de limiter le mitage du territoire et de définir les secteurs dans lesquels les projets éoliens peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de rachat de l'électricité.

La commune est considérée, dans le Schéma régional, comme une zone favorable à l'éolien : d'éventuelles installations (parcs éoliens) seraient envisageables à condition de respecter les servitudes, contraintes techniques, règles de protection des espaces naturels, des patrimoines naturels et culturels et des ensembles paysagers.

Compte-tenu des nécessités d'exposition au vent, l'exploitation de l'énergie éolienne présente d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel.

C'est particulièrement le cas à La Sauvetat : par sa configuration, le territoire communal offre des vues lointaines, dont la qualité, soulignée dans le diagnostic, serait gravement atteinte par toute implantation de parc éolien. Quelle que soit leur implantation (isolée ou groupée) les éoliennes dépassent les lignes de faitage, émergent du vélum bâti général et s'incrusteront dans le paysage, à toutes les échelles.

Les zones bâties, qui ont conservé leur urbanisation resserrée sont particulièrement inadaptées, non seulement aux parcs mais également aux éoliennes domestiques, dont la rentabilité reste à prouver, et difficiles à implanter compte-tenu du manque d'espace, de vent et de la proximité des constructions et propriétés voisines (nuisances sonores).

Pour cet ensemble de raisons, l'installation d'éoliennes, de toutes natures, est à proscrire sur le territoire communal.

L'énergie géothermique

Les bassins sédimentaires profonds comme la Limagne donnent des aquifères continus : c'est une zone favorable pour l'exploitation d'eaux chaudes profondes. En France, la température moyenne au niveau du sol est en général de 10 à 14°C. Au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans le sous-sol, celle-ci augmente en moyenne de 4°C tous les 100 m (gradient géothermal). La chaleur emmagasinée dans le sol est accessible en tout point du territoire. Les techniques de capture de cette énergie sont adaptées en fonction des besoins thermiques et des types de terrains rencontrés. La géothermie présente l'avantage d'un impact pratiquement nul sur l'environnement visible.

Le bois

Le bois occupe une place particulière, à la jonction des énergies traditionnelles et actuelles, et constitue une réponse adaptée aux bâtiments anciens, dont la performance énergétique est parfois difficile à améliorer : la consommation sera réduite par la mise en oeuvre ou l'amélioration de l'isolation (au maximum des possibilités techniques et architecturales adaptées au bâtiment concerné) et l'usage du bois, énergie renouvelable et souvent locale, rendra le bilan global satisfaisant.

Malgré l'inconvénient majeur, lié au stockage, le bois offre de nombreux atouts :

- l'énergie-bois permet de valoriser les bois peu prisés par d'autres filières industrielles (bois de petite section, d'élagage, ...) ; elle participe à l'entretien des forêts (où limite le risque incendie) et crée des emplois
- le bois est une ressource écologiquement neutre : sa combustion ne libère pas d'avantage de carbone que celui qu'il a absorbé au moment de la croissance (photosynthèse).
- la proximité des lieux de production réduit les risques et le coût des transports.

La ressource bénéficie de nouvelles technologies :

- un nouveau label (« Flamme verte ») garantit l'efficacité des appareils de chauffage et la propreté de la combustion
- de nouvelles formes de combustibles (granulés, plaquettes) permettent d'alimenter poêles, chaudières individuelles ou chaufferies collectives. L'autonomie de ces appareils (2 à 3 jours) ou leur alimentation automatique, leur permet de rivaliser avec le confort d'utilisation des chaudières à gaz ou au fioul
- l'installation est facilement adaptable à la configuration de la maison et des besoins.

Le seul impact sur l'aspect extérieur du bâtiment est la construction éventuelle d'un conduit et d'une souche de cheminée.

Economiser l'énergie commence souvent par un bon usage des bâtiments et de bonnes habitudes :

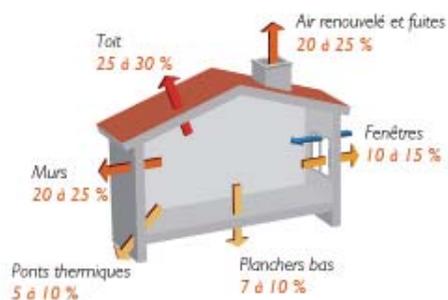
- en adaptant sa façon d'habiter : la distribution des pièces et le système de chauffage doivent permettre l'adaptation des pièces aux besoins spécifiques de chacune d'entre elles (ne pas chauffer toutes les pièces de la même manière, réguler la température en fonction du climat), les occuper différemment selon la saison)

- en ajoutant quelques gestes simples et de bon sens : fermer les volets en fin de journée ou en période de grand froid ou de grande chaleur, baisser les stores dès que le soleil pénètre dans la maison, fermer les fenêtres quand il fait très chaud et les ouvrir la nuit, créer des courants d'air.

- en minimisant la consommation d'énergie liée au chauffage et à la production d'eau chaude par le remplacement des équipements obsolètes au profit d'équipements plus efficaces et bien dimensionnés.

- en surveillant sa consommation énergétique. Des études récentes montrent que les économies réalisées dans des constructions isolées ou par le recours à des énergies moins onéreuses, sont inférieures aux économies escomptées au départ : les usagers, « rassurés » quant à leur consommation ayant tendance à augmenter la température ...

Déperditions moyennes pour une maison d'avant 1975 non isolée



Source : Guide ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie) - «Réussir une rénovation performante»

ecocitoyens.ademe.fr/tous-nos-guides-pratiques

2.2 ... économiser l'énergie

Sous le climat de La Sauvetat, minimiser les dépenses énergétiques peut être nécessaire, sans contredire l'intérêt patrimonial du bâti et des paysages.

Le premier objectif de la réglementation est l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments puisqu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le coût de fonctionnement des logements et... la facture d'énergie, tout en améliorant le confort.

L'investissement, généralement rentable, est parfois difficile, voire contradictoire, avec le respect et la valorisation du patrimoine : un diagnostic thermique et un diagnostic architectural préalables peuvent s'avérer utiles, sinon indispensables, pour définir les solutions les plus judicieuses et le plus juste équilibre entre projet «durable» et respect de l'architecture existante.

Grâce à leur implantation en continu et leurs volumes trapus, qui limitent les surfaces de déperdition, les constructions des bourgs resserrés bénéficient, d'emblée, de bonnes conditions.

Le toit

Le toit est la principale cause de déperdition, c'est également la partie de construction la plus facile à isoler, l'isolation n'ayant aucun impact sur l'aspect du bâtiment : en fonction des buts, du projet et des moyens financiers, l'isolation peut se faire en combles perdus (par déroulage de matériaux isolants), sous les rampants de toiture pour des combles aménagés ou par interposition d'isolant sous la couverture.

Les qualités thermiques obtenues dépendent de la nature et de l'épaisseur des matériaux utilisés et des qualités de leur mise en œuvre (ponts thermiques, continuité de l'isolant, ...).

Les murs

L'isolation des murs doit être étudiée en tenant compte des qualités particulières liées à leurs constituants : l'inertie thermique et la capacité de « respiration » des matériaux.

La première correspond à la capacité de stockage thermique des parois, et à leur faculté de restituer, au bon moment, le chaud ou le froid.

La seconde participe au comportement thermique de la maison : l'été, l'humidité des murs s'évapore en absorbant de l'énergie avec, pour conséquence, une diminution de la température des murs ; le phénomène s'inverse l'hiver.

Les bâtiments anciens (antérieurs à la Seconde Guerre Mondiale) avec leurs épais murs de pierre, bénéficient d'une inertie importante en particulier lorsqu'elle est renforcée par un enduit à la chaux en bon état sanitaire. La mise en place d'une isolation intérieure efface les capacités thermiques des maçonneries et peut s'avérer contradictoire avec le but recherché (investissement inutile).

Les constructions plus récentes, aux murs plus fins et plus secs (béton banché, blocs de béton ou brique) présentent une inertie moindre : l'isolation peut être indispensable.

... isolation intérieure ?

Dans un environnement patrimonial, comme celui des quartiers anciens de La Sauvetat l'isolation intérieure permet de ne pas compromettre l'aspect architectural extérieur de la construction, mais présente quelques inconvénients :

- diminution de l'espace intérieur
- diminution ou suppression de l'inertie des murs d'origine : le chauffage est facilité mais le bâtiment n'est pas tempéré en été
- destruction ou effacement d'éléments de décors (corniches, lambris, moulures, ...) ou surcoût pour leur dépose et repose
- perte d'ensoleillement par la réduction des embrasures
- irrégularités des parements (en pierre notamment) qui rendent difficile une bonne mise en œuvre et aléatoires les résultats escomptés
- risques de condensation entre la paroi et le sol.

Le choix du matériau et de sa mise en œuvre doit donc être réfléchi en fonction des contraintes imposées par tous les aspects du bâtiment de manière à ne pas compromettre ou contrarier ses potentiels.

... ou isolation extérieure ?

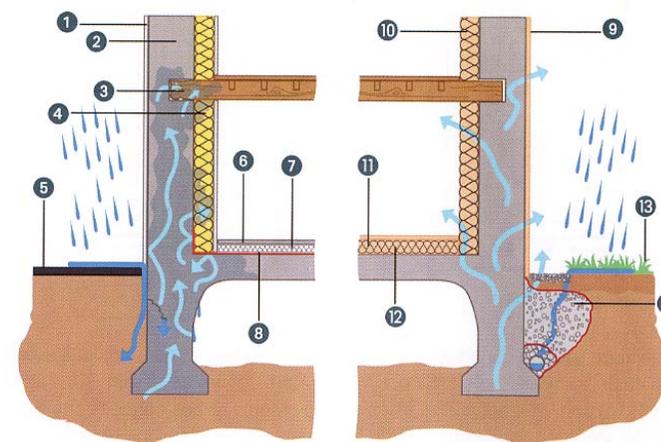
Une isolation rapportée à l'extérieur, quel que soit le matériau de placage utilisé, modifie totalement l'aspect et l'architecture de la façade (aspect de surface, effacement des encadrements d'ouverture, ...).

Dans le cas d'alignements rectilignes, elle crée des ressauts inesthétiques qui peuvent s'avérer contraires à la réglementation de voirie en vigueur.

La mise en œuvre de ce type d'isolation doit être réservée aux constructions sans caractère patrimonial, aux volumes simples ou isolés (annexes, pavillons ...), aux constructions postérieures à 1945-1950. Pour cette dernière catégorie, la mise en œuvre d'une isolation extérieure peut, d'ailleurs, être l'occasion d'améliorer et d'enrichir l'architecture d'origine.

L'isolation extérieure pourra également s'envisager, sous condition d'un aspect extérieur compatible avec l'environnement bâti ou paysager, dans les constructions neuves où elle peut servir l'expression d'une architecture contemporaine

- 1 Enduit en ciment
- 2 Mur en pierre ou en pisé
- 3 Poutre en bois
- 4 Isolation avec pare-vapeur
- 5 Enrobé
- 6 Chape en ciment
- 7 Polystyrène
- 8 Polyanne
- 9 Enduit chaux
- 10 Mortier de chaux
- 11 Chape de chaux
- 12 Dalle chaux-chanvre
- 13 Sol perméable
- 14 Drain, protégé par un géotextile



Gestion de l'humidité dans une maison ancienne (pierre, pisé...)

À gauche, solution conventionnelle : des matériaux étanches concentrent l'humidité dans les murs et les pièces de bois. À droite, solution écologique : l'emploi d'isolants perméables à la vapeur d'eau permettront au mur de sécher.

Au même titre que pour les matériaux de construction, les objectifs de développement durable s'expriment dans le choix des matériaux.

les matériaux «courants»

Les isolants d'origine organique (polystyrène et polyuréthane), très employés depuis les années 1980 offrent un faible coût qui n'arrive cependant pas à compenser l'énergie nécessaire à leur fabrication (ces produits sont issus de la pétrochimie) et à leur recyclage, très difficile.

De plus, il n'assurent pas toutes les garanties quant à la non émission de COV (Composés organiques volatils) en cas d'incendie.

Les isolants d'origine minérale (laines de verre et de roche) sont moins consommateurs d'énergie au moment de leur fabrication que les précédents, mais ils impliquent la mise en œuvre d'ossatures métallique qui aggravent le bilan.

L'utilisation de ces produits, en isolation des parois, s'est imposée comme l'une des solutions les plus économiques et les plus faciles mais elle n'est pas sans risque sur la durabilité des ouvrages : l'interposition d'un pare-vapeur aux plaques ou rouleaux, dégrade les performances de l'isolant et concentre les passages de vapeur d'eau sur les points singuliers (appuis de poutres, contours des fenêtres, ...) en entraînant à terme, un risque de pourrissement des bois de charpente.

les nouveaux matériaux

L'offre de nouveaux produits augmente et certains d'entre eux bénéficient aujourd'hui de certifications et d'avis techniques. Le coût de revient est généralement supérieur à celui d'un isolant standard, mais leur qualité est souvent supérieure, notamment celle des isolants en vrac.

les isolants d'origine végétale et animale

La ouate de cellulose, fabriquée à partir de papier recyclé, (auquel on ajoute de l'acide borique et du tétrabole de sodium pour la rendre moins sensible à la propagation du feu et augmenter sa résistance aux rongeurs, aux insectes et aux moisissures) est peu énergivore et ne présente pas de risque sanitaire.

Elle bénéficie d'avis techniques et les nombreuses possibilités de mise en oeuvre permettent de l'adapter à toutes les configurations (déversement entre les solives des combles ou d'un plancher, insufflation, projection humide sur les murs ou pose de panneaux semi-rigides).

La fibre de bois

Utilisée en panneaux, elle procure une isolation de très grande qualité pour les murs, les toitures, les planchers (entre solives) ou en isolation par l'extérieur avec un revêtement minéral de finition. Certains panneaux peuvent être enduits à la chaux ou à la terre.

Le liège

Vendu en vrac ou en panneaux, c'est un matériau noble, utilisé depuis plus de 100 ans, mais plus coûteux que d'autres isolants. Il peut s'utiliser pour l'isolation des combles, des murs, des sols ...

Le chanvre

Le chanvre est utilisable sous toutes les formes :

- en vrac (isolation des combles et des planchers)
- en blocs à construire (mur à ossature bois, doublages intérieurs ou isolation extérieure)
- en panneaux souples pour l'isolation des murs et des toitures

Associé à la chaux, il peut être utilisé sous forme d'enduit pour l'isolation des murs ou des dalles de sols et constitue une alternative intéressante pour l'isolation extérieure des constructions anciennes.

D'autres isolants d'origine végétale ou animale (le lin et le coton, la paille, les laines de mouton et plumes de canard) font leur entrée dans la construction et la rénovation. Faute de certifications, ils restent marginaux mais on peut s'attendre à un développement de leur fabrication.



Correction thermique et acoustique des murs «classiques» :

- pour un mur de pierre (50cm d'épaisseur) : 5 à 6 cm de mortier chaux-chanvre
- pour un mur de brique ou de blocs ciment (20cm) = 10 cm de mortier chaux-chanvre

www.technichanvre.com

www.technichanvre.com



2.3 ... le (bon) choix des matériaux

des matériaux traditionnels

L'utilisation de matériaux et techniques traditionnels n'a pas seulement une valeur esthétique ou patrimoniale. Leur usage au fil des siècles a démontré leur solidité et leur longévité et, dans le cas de travaux de restauration, ils assurent également la meilleure compatibilité avec l'existant.

L'utilisation de matériaux locaux, lorsqu'elle est possible (pierre ou bois d'origine régionale, matériaux de remploi...) limite les frais et les nuisances des transports.

Ces matériaux présentent un impact écologique parmi les plus faibles, avec un cycle de vie long (possibilités de réparation, de modification ou de remploi) et de bonnes conditions de «recyclage» ou de destruction en fin de vie.

La pierre locale

Le sous sol géologique a fourni une grande part des matériaux utilisés dans la construction : petits moellons irréguliers provenant de l'épierrage des champs ou pierre de taille, en arkose de Montpeyroux. L'une comme l'autre, sensibles à l'érosion, devaient être protégées : la solidité des maçonneries était traditionnellement renforcée par l'emploi de mortiers et d'enduits à la chaux.

L'épierrage est une ressource aujourd'hui dépassée et les carrières de Montpeyroux ont cessé leur activité. Si la pierre locale n'est plus le matériau d'usage courant, elle doit être utilisée autant que possible pour les travaux de restauration (pierres de démolition) ou remplacée par des matériaux équivalents dans leurs aspects techniques et esthétiques.

Les mortiers et enduits à la chaux

La chaux reste le complément indissociable des maçonneries de pierre hourdées, les plus courantes. Plus souples que les mortiers de ciment et plus perméables, les mortiers à la chaux s'adaptent aux irrégularités des maçonneries et permettent l'évaporation de l'eau emmagasinée dans le mur, en évitant les concentrations d'eau néfastes à la bonne tenue des murs.

Soucieux de «durabilité», les constructeurs de toutes les époques ont donc enduit à la chaux la majeure partie des façades et le courant récent, qui les «décroustent» en laissant à l'air libre les moellons jointoyés, est doublement contradictoire :

- avec l'architecture d'origine (les façades perdent leur aspect lisse et dessiné au profit d'appareillages irréguliers)
- avec la recherche de solidité et d'économie (la maçonnerie, qui se dégradera inexorablement, exigera, à terme de lourds travaux de restauration)



La terre cuite

Utilisée depuis des siècles pour les toitures, la terre cuite a trouvé, depuis le début de l'ère industrielle de nouvelles utilisations, comme matériau de construction ou d'ornement.

Peu sensible à l'humidité, sa fabrication impacte les paysages à proximité des carrières et consomme de l'énergie fossile (cuisson, transport).

Depuis l'abandon des matériaux végétaux (roseaux) la tuile de terre cuite s'est imposée comme le matériau privilégié pour les toitures : parfaitement adaptée au climat, elle participe à l'architecture des constructions, à l'harmonie d'ensemble et à l'identité du village.

La brique, peu courante à La Sauvetat, doit rester confinée à des restaurations ou à des constructions particulières (encadrements et bandeaux, constructions d'annexes, ...).

Le bois

Issu d'essences locales, le bois est utilisé dans la région depuis des siècles pour les charpentes et les planchers. Il est peu présent dans les façades traditionnelles, excepté pour certains éléments de charpente (auvents, forêts, ...) et pour les menuiseries.

Il présente de nombreux avantages :

- c'est un matériau écologique, permettant le stockage du CO₂, et recyclable jusqu'à son utilisation ultime comme moyen de chauffage (à condition de ne pas être traité avec des produits chimiques nocifs pour les hommes et l'environnement)

- il est durable (à condition d'être protégé contre l'humidité) et offre de bonnes qualités thermiques

- il est produit localement par la filière bois française ou les filières régionales

Les fenêtres en bois sont durables et solides (on retrouve fréquemment des menuiseries vieilles d'une centaine d'années) : elles peuvent se réparer et sont recyclables en fin de vie.

L'expérimentation, au cours des temps de ces matériaux «naturels» et «écologiques» a prouvé, non seulement leur solidité, mais aussi leurs infinies capacités à s'adapter à toutes les formes et à toutes les inventions architecturales, des plus monumentales (églises romanes) aux plus modestes (simples maisons, murs et murets, ...). Ils continuent d'offrir de nombreuses possibilités d'expression pour la création architecturale contemporaine.

L'éventail s'est considérablement élargi depuis l'époque industrielle, en proposant des matériaux modernes et industriels dont l'utilisation, mûrement réfléchi, peut s'adapter dans le bâti ancien et un environnement patrimonial.

des matériaux «nouveaux»

le béton et le ciment

Ces matériaux, dont l'emploi s'est généralisé en France dans la période de «l'entre deux guerres», sont grands consommateurs d'énergie alors qu'une infime partie est actuellement recyclée (1,5% environ).

Le béton présente, cependant, des qualités techniques (résistance mécanique, solidité, facilité de mise en oeuvre) qui peuvent s'avérer indispensables dans certains travaux (murs de soutènement, dalles, structures, etc ...). Ces atouts et une mise en oeuvre soignée lui confèrent également des qualités esthétiques susceptibles d'inspirer ou de participer à l'expression d'architectures contemporaines.

Pour les raisons d'inadaptation évoquées précédemment, le ciment doit être proscrit pour la construction ou la restauration des maçonneries de pierre (même contemporaines).

l'acier

L'acier, dont l'utilisation s'est répandue à la fin du 19^e siècle, avec l'industrialisation de la production, a permis l'émergence de nouvelles architectures (tours, gratte-ciels) et de nouvelles formes : ouvertures plus larges, vitrines, verrières et vérandas, ...)

Grand consommateur d'énergie au moment de la production ou du transport, il offre l'avantage de sa solidité et d'un recyclage important (48%) .

Peu présent à La Sauvetat, il peut s'avérer indispensable dans certains travaux (poutres, charpentes, linteaux, ...) ou dans l'expression d'architectures contemporaines (fenêtres, parements, habillage, ...).

les matières plastiques et les dérivés du pétrole

De ces «nouveaux matériaux», le plus répandu dans le domaine du bâtiment est le PVC (polychlorure de vinyle) qui intervient sous de multiples formes, purement fonctionnelles (tuyaux, gouttières, canalisations) et, depuis quelques décennies, comme matériau de construction : volets, menuiseries, clôtures et portails, etc, ...

C'est un matériau polluant, dont la fabrication nécessite du chlore et de l'énergie (fabrication et transport depuis des unités centralisées).

Son faible coût de fabrication et de mise en oeuvre, principal atout de vente, est contrarié par une durabilité dans le temps encore mal définie et l'absence de recyclage.

Le PVC présente d'autres inconvénients, particulièrement sensibles dans les opérations de rénovation du bâti ancien : un aspect lisse et artificiel et des profils importants, inadaptés aux baies traditionnelles.

La couleur la plus répandue (un blanc pur) est contradictoire avec les traditions locales, qui l'utilisaient très peu (pour des raisons économiques, liées à la fabrication des peintures, le blanc était réservé aux constructions bourgeoises). D'autres couleurs apparaissent sur le marché, mais le prix augmente et rivalise avec celui du bois. Quant aux «imitations» bois elles sont en parfaite contradiction avec les architectures traditionnelles faites de «vrais» matériaux.

D'autres produits issus de l'industrie pétrochimique se multiplient (canalisations, cuves, gaines électriques, tuyaux, isolants (polystyrène, polyuréthanes, revêtements de sols, joints et colles acryliques, néoprènes, peintures, polymères, ...). Leur fabrication et leur utilisation, très polluantes, peuvent s'avérer dangereuses pour la santé des hommes et l'environnement.

les ouvertures

Quelques soient leurs dimensions, les menuiseries anciennes peuvent représenter un vecteur important de déperditions énergétiques, qui dépendent de la menuiserie proprement dite (défauts d'étanchéité à l'air) ou de la qualité du vitrage. Certaines conservent, cependant une valeur patrimoniale qui doit être prise en compte : «Si les menuiseries sont de qualité, elles marquent le bâtiment, lui donnent du caractère et du charme. Les changer constitue souvent une perte. Une vieille maison ou un vieil appartement, bien restauré, avec d'anciennes menuiseries et des verres de 3 mm qui ont « coulé », présente le même type de richesse et de qualité qu'une voiture de collection dont toutes les pièces sont d'origine. (Pierre Lévi - op.cit., page 133)

Avant d'opter pour le remplacement à neuf, plusieurs stratégies moins drastiques, peuvent (doivent) être étudiées :

1 - Faire établir par un spécialiste (par exemple un menuisier artisan) un diagnostic de l'état de la menuiserie : ce sont souvent les joints et les vitrages qui sont obsolètes ou les ouvrants qui sont déformés par le temps. Une restauration de ces joints, un remplacement des ouvrants ou simplement du vitrage peuvent s'avérer suffisants et proposer une méthode particulièrement économique et écologique.

2 - Conserver les menuiseries existantes avec la quincaillerie (crémone, charnières, espagnolette).

En fonction de l'état des menuiseries, trois solutions peuvent être envisagées

- adapter des doubles vitrages les plus fins sur les battants en conservant les pièces de quincaillerie et poser des petits bois en applique, si l'épaisseur des profilés bois le permet
- remplacer le vitrage par un vitrage isolant simple : certains fabricants proposent des vitrages dont la performance peut s'avérer suffisante dans le cadre d'une rénovation à caractère historique, tout en permettant de préserver les petits bois existants et la quincaillerie
- changer l'ouvrant existant par un ouvrant à l'identique, en réutilisant la quincaillerie ancienne (charnières, crémone, espagnolette)
- conserver les menuiseries existantes et les doubler (à l'intérieur) avec des menuiseries contemporaines isolantes. Cette solution offre l'avantage de conserver la menuiserie « historique » dans son état d'origine et de proposer un ajout contemporain bien identifié. Elle permet d'obtenir de bonnes performances thermiques et acoustiques mais présentent quelques inconvénients à l'utilisation (ouvrir deux fenêtres) et à la conception (il faut dessiner une menuiserie neuve dont l'esthétique s'accorde à celle de la menuiserie existante sans diminuer l'éclaircement).

Si ces solutions «douces» s'avèrent impossibles, la fenêtre existante peut être remplacée :

- par une menuiserie «à l'identique» (auquel cas il faudra prendre en compte la qualité du bois, le dessin des profils et l'aspect des quincailleries) avec, si possible, emploi des quincailleries anciennes
- par une menuiserie contemporaine : cette solution, qui risque de compromettre l'unité de la façade, doit plutôt être envisagée dans le cadre d'une rénovation de l'ensemble du bâtiment et dans le respect de son architecture.

L'isolation thermique des fenêtres peut être renforcée par les fermetures extérieures : les ouvertures classiques se prêtent facilement à l'usage des volets rabattables.

Pour les ouvertures plus anciennes, de type médiéval, on peut recourir aux solutions d'origine : volets intérieurs ou rideaux).

Les matériaux

Les performances thermiques des menuiseries dépendent des qualités propres aux matériaux employés et de leur mise en oeuvre.

Le bois l'emporte sur les métaux et le PVC : ses qualités thermiques supérieures, ses qualités écologiques et son utilisation traditionnelle en font le matériau privilégié pour les constructions anciennes et classiques (menuiseries et occultations).

Le vitrage

Des verres, présentant une grande transparence et l'aspect irrégulier des verres anciens, sont proposés par certains fabricants. Les progrès techniques de fabrication permettent la production de vitrages feuilletés (pour la sécurité) qui peuvent être utilisés :

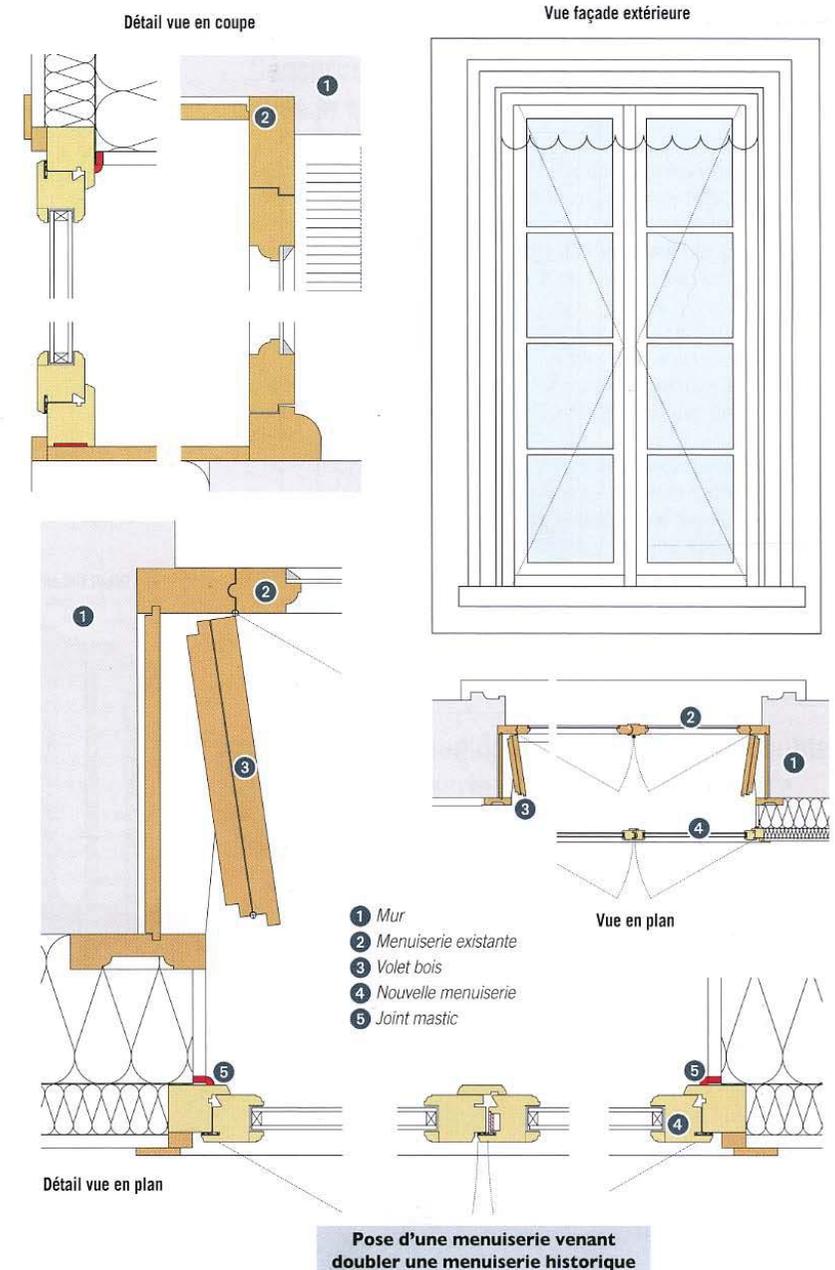
- en vitrage simple : la faible épaisseur (6,5 mm) adaptée aux profils anciens n'empêche par les performances thermiques ($U_g = 3,7 \text{ W}/(\text{m}^2\cdot\text{K})$)
- en double vitrage à isolation thermique renforcée : l'épaisseur augmente mais la menuiserie conserve, à l'extérieur, l'aspect du vitrage ancien.

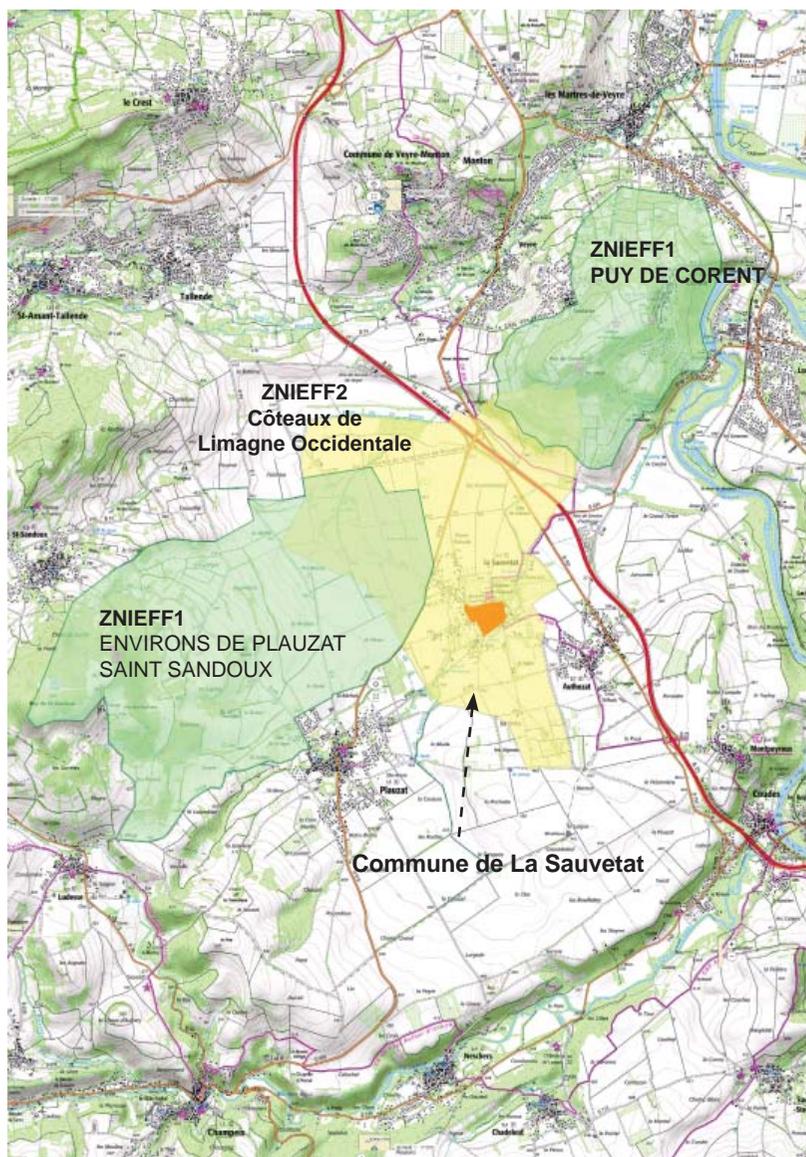
Ces vitrages peuvent s'avérer une bonne solution pour restaurer ou conserver les menuiseries d'origine.

Opération 15 rue du Bourdon
Blanc-Orléans
photo : www.vanruysdael.com
voir aussi : www.saint-just.com



DIAGNOSTIC - ENVIRONNEMENT





Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) consistent en un inventaire scientifique national qui constitue un outil de connaissance du patrimoine national et non une mesure de protection juridique

Cet inventaire différencie deux types de Zones :

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils abritent des espèces ou au moins un habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

La ZNIEFF du puy de Corent couvre une superficie de 455,31 hectares.

Ce vaste plateau d'origine volcanique, en partie cultivé, conserve des zones de pelouse sèche et de bois, principalement une chênaie pubescente et une petite zone humide, propice au Triton crêté.

Celle de Plauzat-Saint-Sandoux, qui s'étend sur 987,99 hectares, correspond à une zone située en limite de deux milieux principaux :

- des zones cultivées favorables à l'existence d'un noyau de population de Busards cendrés et des espèces associées
- des côtes, sur lesquelles subsistent des espèces à statut réglementé : le rare Bruand ortolan, l'Engoulevent d'Europe et le Grand Duc d'Europe.

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés et présentant des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et de milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'ensemble de la commune est compris dans la ZNIEFF de type 2 concernant les Côteaux de Limagne occidentale. D'une superficie totale de 40 000 hectares, elle s'étend sur une large partie de la vallée de l'Allier, en englobant les côteaux.

2.4... garantir la bonne santé des habitants, des usagers et de l'environnement

les espaces naturels

Le territoire communal reste détenteur d'une bio-diversité reconnue et protégée :

- deux ZNIEFF de type 1 couvrent les pentes du puy de Corent et ceux du puy de Saint-Sandoux

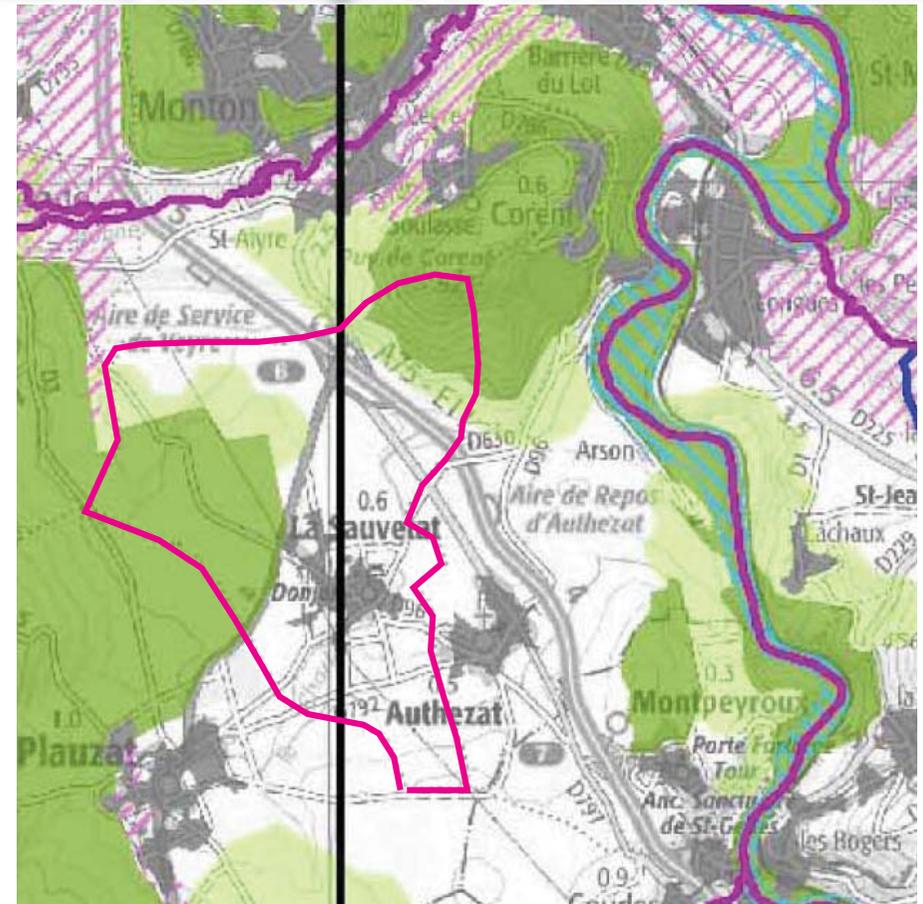
les trames vertes et bleues

La cartographie issue du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Auvergne, validé en 2015, localise les trames vertes et bleues (TVB) visant à favoriser le maintien et la reconstitution d'un réseau écologique. Elle doit notamment être déclinée dans les documents de planification et, en particulier, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU (i) et cartes communales.

La trame verte et bleue constitue un projet d'aménagement du territoire qui identifie un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer, de s'alimenter, de se reproduire et d'assurer, ainsi, l'ensemble de leur cycle de vie.

A l'échelle de la commune, la carte identifie deux secteurs :

- un réservoir de biodiversité à préserver (trame vert foncé) qui reprend le zonage des deux ZNIEFF de type 1
- ce zonage est élargi (trame vert clair) en tant que corridor écologique diffus à préserver sur les pentes du puy de Corent et le secteur occidental de la commune, en englobant le vallon de Lieu-Dieu et la narce.



DIAGNOSTIC- ENVIRONNEMENT

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La trame verte

La trame verte, qui recouvre des formes variées, liées à la géographie et à l'exploitation humaine, est présente, sous forme discontinue, jusque dans le coeur du village.

- les boisements continus concernent uniquement le sommet du puy de Corent. Dans la plaine, ils prennent la forme de petits bosquets isolés. Ces espaces arborés sont d'autant plus précieux pour la biodiversité qu'ils sont rares sur le territoire communal.

- les ripisylves inscrivent les cours d'eau dans le paysage. Développées en cordons plus ou moins épais selon la géographie, elles offrent des sols riches et profonds favorables au développement d'essences spécifiques : aulnes, saules, peupliers, frênes. En transition entre les milieux aquatiques et terrestres, elles remplissent de multiples fonctions écologiques (maintien des berges, régulation du régime hydraulique, épuration des eaux) et abritent une grande diversité faunistique et floristique.

- les friches qui se développent sur les anciennes parcelles viticoles abandonnées des versants et coteaux constituent des réserves naturelles essentielles à la bio-diversité. Ces ensembles sont d'une extrême fragilité : faute d'entretien, ils se transforment naturellement en boisements. Une évolution néfaste pour les équilibres écologiques, qui entraîne la transformation des habitats.

- des haies végétales (vestiges du bocage traditionnel) quelques vergers et des arbres isolés ou réunis en petits bosquets (principalement des noyers, emblèmes des Limagnes), complètent le maillage sur le territoire.

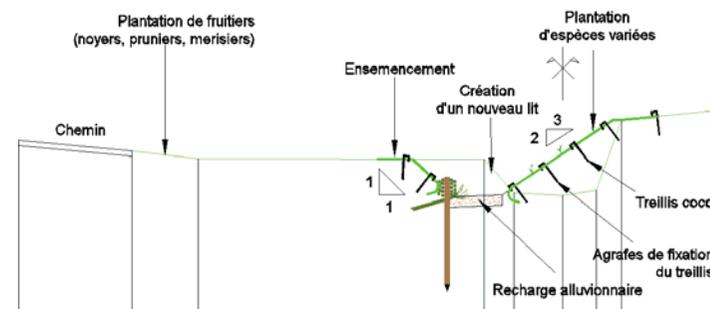
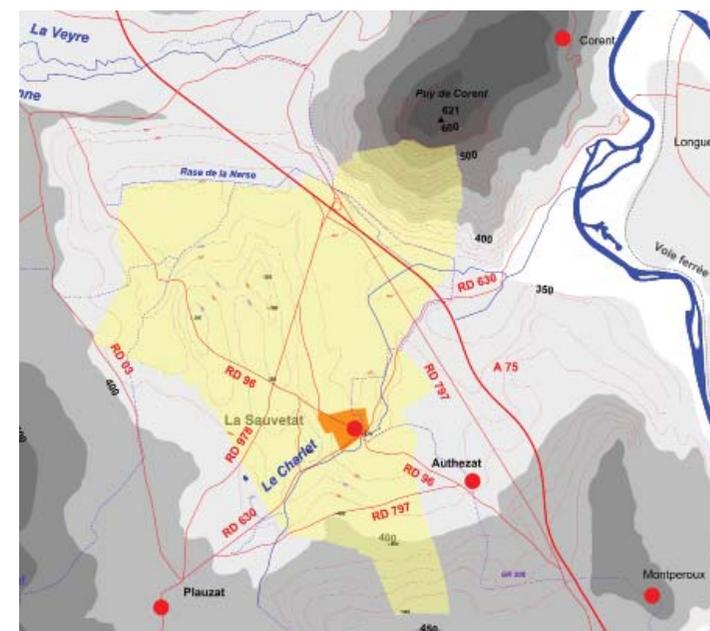
- les parcs et jardins potagers ou d'agrément, inscrits dans le village prolongent la végétation au sein même des zones urbaines

- les zones agricoles, constituées de terres labourables ou de prairies et quelques pâtures, constituent un support complémentaire en assurant la liaison des milieux.

Tous ces ensembles forment un réseau de corridors ouverts, perméables les uns avec les autres, qui offrent les conditions nécessaires à l'installation, à la vie et aux déplacements d'espèces animales et végétales

La trame bleue

La trame bleue n'est pas cartographiée dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Auvergne sur la commune de La Sauvetat. Les cours d'eau s'en demeurent pas moins des milieux fragiles qui doivent être préservés et entretenus. Le Charlet, même s'il s'agit plutôt d'un ruisseau, constitue le cours d'eau principal de la commune. Le ruisseau du Pressat, qui prend l'allure d'un fossé et vient rejoindre la rase de drainage de la narse, participe également à conforter cette trame.



Le contrat territorial du bassin versant du Charlet

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a signé, en juin 2016, un contrat territorial du bassin versant du Charlet. Etabli pour une durée de cinq ans (2016-2021) il s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE du bassin versant de l'Allier aval et se donne pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour :

- améliorer la qualité de l'eau, en réduisant la pollution par les pesticides, les nitrates et les macropolluants liés notamment à la présence importante des terres cultivées
- gérer, restaurer et préserver le milieu naturel constitué par les cours d'eau et les zones humides du territoire.

Sur la commune de La Sauvetat, des travaux vont être programmés dans les prochaines années, dans le cadre du volet B (restauration des milieux aquatiques) :

- en amont de Chalanat, il est proposé un programme de travaux sur la ripisylve, incluant la gestion de la végétation en place par abattage sélectif et élagage, ainsi que la reconstitution de la ripisylve par la plantation d'essences adaptées (aulnes, frênes) sur les berges dépourvues de végétation.
 - restauration de la végétation rivulaire du tronçon aval du Charlet (de Chalanat à la confluence avec l'Allier)
- En aval du parc, le programme comprend une intervention sur la ripisylve existante et des travaux de reméandrement et de renaturation des berges sur les secteurs trop artificialisés.

VOLET B: restauration des milieux aquatiques	Action B.2.3
Objectif B.2 : la restauration des cours d'eau	

Intitulé action :	Restauration de la végétation rivulaire du tronçon aval du Charlet (Chalanat – confluence)
Maîtrise d'Ouvrage :	SMVVA

ACTEURS

Partenaires :
 DDT63, DRAAF, DREAL, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, FDPMA63, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, CLE du SAGE Allier aval

Financiers :
 Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, FEDER

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Le diagnostic met en évidence que le Charlet et ses affluents ont subi d'importants travaux de rectification, qui expliquent l'absence d'habitats aquatiques adaptés et la faible capacité épuratoire du milieu. En ce qui concerne la ripisylve, bien que présente sur un linéaire important, elle présente ponctuellement une densité assez moyenne et est sur certains tronçons peu diversifiée. Sur la partie aval, la strate arbustive trop présente entraîne la fermeture quasi complète du cours d'eau. L'absence d'entretien de la végétation ou les mauvaises pratiques entraînent ponctuellement une dégradation de son état sanitaire, et la création d'embâcles dans le lit mineur constituant des obstacles au bon écoulement des eaux. En amont de l'autoroute A75, l'absence de ripisylve favorise les phénomènes d'érosion.

LOCALISATION DE L'ACTION

Secteur d'intervention : segments ST4a, ST3d, ST3c, ST3b, ST3a, ST2c, ST2a, ST1d, ST1c, ST1b, et ST1a.



Contrat Territorial du bassin du Charlet 54

VOLET B: restauration des milieux aquatiques	Action B.2.5
Objectif B.2 : la restauration des cours d'eau	

Intitulé action :	Restauration par renaturation de 3 segments du tronçon aval du Charlet (Chalanat – confluence)
Maîtrise d'Ouvrage :	SMVVA

ACTEURS

Partenaires :
 DDT63, DRAAF, DREAL, FDPMA63, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, CLE du SAGE Allier aval

Financiers :
 Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil départemental du Puy de Dôme, FEDER

LOCALISATION DE L'OPERATION

L'opération concerne trois secteurs d'intervention correspondant à 6 segments du tronçon aval du Charlet : ST3c, ST3b, ST2c, ST2b, ST2a et ST1c.



Source : IGN, SOMIVAL 2015

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Segments ST3c, ST3b et ST2c en amont et aval immédiat de l'autoroute

Ce tronçon est particulièrement artificialisé (lit mineur recalibré et élargi, tracé en plan rectiligne, faciès d'écoulement uniformes). La lame d'eau à l'étiage est très faible (de l'ordre de 10 cm). D'autre part, l'absence de ripisylve sur sa partie amont et la présence de ragondins entraînent une dégradation des berges et le colmatage du fond du cours d'eau. Dans ce secteur, la disponibilité foncière est très faible (bande enherbée réduite à 5 à 7 m).

Contrat Territorial du bassin du Charlet 61

Extrait des fiches actions du CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET.

la qualité de vie

Le territoire et le village profitent d'un environnement de qualité.

l'air : En l'absence d'industrie ou d'artisanat polluant, l'air est de qualité satisfaisante. Les pollutions sont essentiellement dues au parc résidentiel et au trafic routier ainsi qu'à l'activité agricole.

le bruit : A l'exception des zones contiguës à l'autoroute A75, aucune pollution sonore n'est relevée.

l'eau potable :

La commune de La Sauvetat a délégué les missions de production, de transfert et de distribution au SIVOM de la région d'Issoire. Les analyses réalisées régulièrement permettent de contrôler la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les conclusions sanitaires rendues par l'ARS en 2015 montrent que la qualité de l'eau « PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution ».

les eaux superficielles :

Le bon état écologique correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il s'évalue au travers d'une biodiversité qui ne s'éloigne que modérément de ce que serait la biodiversité originelle, sans intervention de l'homme. L'état écologique se décline en cinq classes, représentées chacune par une couleur : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, mauvais état. Pour chaque évaluation, un niveau de confiance. Ce niveau peut être faible, moyen ou élevé selon la disponibilité et la cohérence des données. La bonne prise en compte de ce niveau de confiance est essentielle.

Le Charlet est en état Médiocre (avec un niveau de confiance élevé).

les eaux pluviales : le réseau de collecte et les déversoirs d'orage implantés sur la commune permettent de gérer les écoulements. En cas d'urbanisation importante, des solutions seront recherchées pour améliorer la stratégie (nouvelle gestion des voiries et des espaces publics, avec aménagement de surfaces perméables, création de puits ou de fossés d'infiltration, noues, ...).

l'assainissement :

La commune gère la collecte en régie. Le transport et la dépollution sont confiés au SIVOM du Charlet.

L'ancienne station n'étant plus aux normes, la construction d'une nouvelle station d'épuration a été réalisée entre 2015 et 2017. C'est une station de type boues activées, d'une capacité de 4 000 habitants. L'ancienne station d'épuration, transformée en marais filtrant, n'a pas été démantelée. Elle doit contribuer à une épuration complémentaire des eaux. La création de cette zone humide favorable à la biodiversité, de la flore comme de la faune pourra être utilisée comme sentier pédagogique pour étudier le cycle de l'eau.

les déchets ménagers sont enlevés par le SICTOM Issoire-Brioude en deux collectes hebdomadaires;

le tri sélectif : une collecte est organisée une fois tous les 15 jours (bacs bleus).

La déchetterie la plus proche est située à Vic le Comte;

Exemple :

Opération «Couleurs locales» réalisée à Blesle (Haute-Loire) en septembre 2010 en partenariat entre la commune et l'association «Terres et Couleurs».

Les chantiers sont réalisés par la population aidée par des professionnels bénévoles (20 à 30). Après un inventaire exhaustif des traces d'anciennes peintures sur les bois des maisons, une palette de 3 à 5 peintures est proposée aux communes. Après une réunion publique de présentation de l'opération, un week-end de mise en peinture est organisé. Deux couches de peinture sont appliquées sur les bois lors de chantiers collectifs dans une ambiance festive.

La composition des peintures utilisées est à base de farine, d'huile de lin, d'eau et d'ocre.

www.terresetcouleurs.com



la santé des habitants et des usagers

Les principes de développement durable impliquent de considérer, comme une priorité, de protéger la bonne santé des usagers, des habitants actuels et futurs et de leur environnement.

Le recours aux énergies renouvelables, moins polluantes, la mise en place de systèmes efficaces pour la ventilation des constructions, qui leur assurent une plus grande pérennité et renforcent la qualité de l'air ambiant, vont dans ce sens.

Il en est de même pour l'utilisation de matériaux «écologiques», moins perturbateurs pour l'environnement et moins nocifs que les matériaux issus de l'industrie pétrochimique. Les composés organiques volatiles (COV) en particulier, qu'ils renferment deviennent une préoccupation majeure : ils regroupent plusieurs milliers de composés (gaz et vapeurs contenant du carbone) qui entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, isolants, solvants... Ils sont émis lors de la combustion ou par évaporation lors de leur fabrication, de leur stockage ou de leur utilisation et interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Ces COV participent au réchauffement de la planète et ont un impact direct sur la santé : certains sont reconnus toxiques, voire cancérigènes.

Face à ces dangers, de nouvelles pratiques doivent être envisagées : en premier lieu le recours aux matériaux naturels (bois, isolants d'origine végétale ou animale, ...) et l'utilisation des nouveaux produits de substitution qui apparaissent sur le marché.

Celui de la peinture, notamment, propose plusieurs gammes d'anciennes ou de nouvelles formules, à base de minéral ou de végétal :

- la peinture à la chaux est, comme son nom l'indique, obtenue par mélange de chaux, d'eau, de pigments et d'adjuvant. Les recettes de peinture à la chaux sont anciennes : la chaux possède des propriétés assainissantes, régule l'hygrométrie et l'humidité, assure la protection des murs tout en les laissant respirer.

- les peintures à base de liant minéral (silicate de potassium), dont le principe est fondé sur un processus chimique (réaction du liant au contact du support) assurent une adhérence parfaite et durable avec un support minéral : enduit, pierre, béton etc.

- la gamme des peintures naturelles s'élargit : les liants sont fabriqués à partir d'huiles végétales (lin, ricin, romarin, lavande), de cire d'abeille, de résines naturelles (pin), de caséine, de craie, et sont colorés par des pigments de nature végétale (valériane, thé, etc.) ou minérale (terre de Sienne, oxydes de fer, etc.).

- des «recettes anciennes» (commercialisées ou «à préparer») trouvent une nouvelle actualité :

- les peintures à base de lait, utilisent les qualités de la caséine. Utilisées depuis l'antiquité, elles se révèlent très dures après séchage et très stables dans le temps. Elles s'appliquent sur le bois et les matériaux poreux (plâtre, terre cuite ...).

- la peinture à l'huile de lin, d'un aspect satiné, est adaptée pour les boiseries intérieures et extérieures ; elle résiste aux frottements et peut être lessivée.

- la peinture à la pomme de terre renoue avec une recette paysanne dont on retrouve des traces au 17e siècle en Europe du nord. Elle est naturelle, économique et très résistante. Elle peut être teintée à volonté par des pigments naturels (terres de Sienne, ocres) et appliquée sur le bois, le plâtre, et autres matériaux poreux (briques, pierres, placo plâtre, béton cellulaire,...).

ANNEXE : LE CATALOGUE DU PATRIMOINE les immeubles d'intérêt architectural

Le catalogue présenté ci-après recense et décrit sommairement les immeubles retenus comme remarquables à l'occasion du diagnostic.

A l'exception de la salle communale, ils correspondent aux constructions traditionnelles et vernaculaires du bourg (maisons, dépendances agricoles, pigeonniers, ...).

Les constructions publiques (église) et le patrimoine protégé au titre des monuments historiques sont analysés et décrits au chapitre 2 - Le patrimoine architectural.

LEGENDE

IMMEUBLE PROTEGE AU TITRE DES MH

IMMEUBLE D'INTERET ARCHITECTURAL

- construction
- alignement
- alignement-mur de clôture

IMMEUBLE D'INTERET ARCHÉOLOGIQUE

IMMEUBLE D'ACCOMPAGNEMENT

- bâtiment "modèle"
- alignement-mur de clôture

ESPACES PUBLICS MAJEURS

ELEMENTS ARCHITECTURAUX

- ouverture médiéval-renaissance ★
- portail P
- porte cochère PC
- fenêtre E
- estrie-escalier P
- balcon-ferronnerie Bf
- élément de datation ★

PETIT PATRIMOINE

- fontaine, lavoir ■
- puits ●
- croix ●

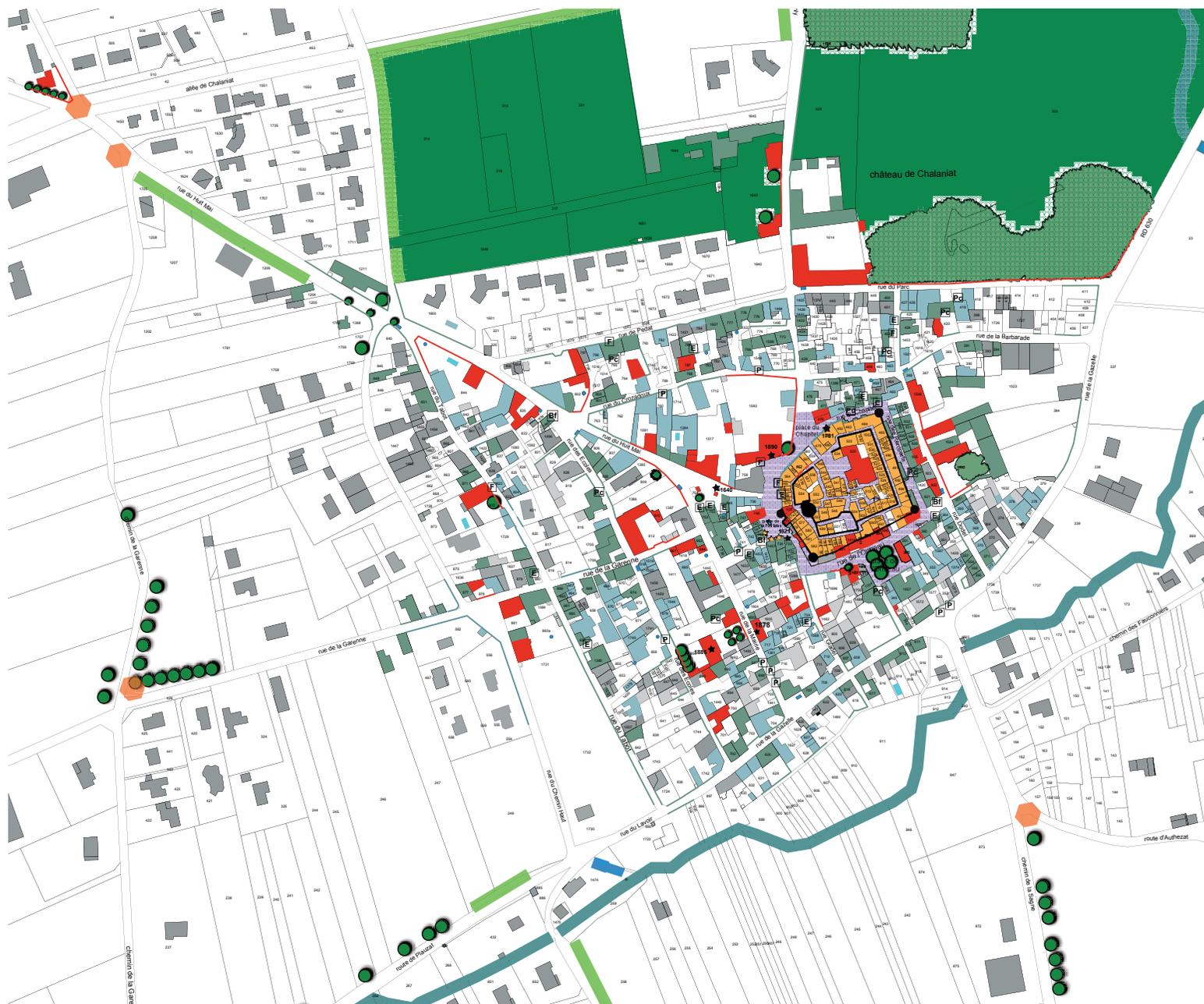
ARCHITECTURES SANS QUALITE PARTICULIERE

- construction vernaculaire
- récent ou contemporain
- non perceptible depuis les espaces publics

VEGETATION REMARQUABLE

- arbre isolé
- groupe d'arbres (principe d'alignement à respecter)
- haie arborescente
- ripisylve à préserver et densifier
- espace boisé
- parc

0 10 100 m échelle 1/2000 e





parcelle 459

Maison vigneronne

Façade caractéristique et bien conservée, avec escalier et estre couverts.
Enduit «tyrolien».
Chevrons



parcelle 420

Ferme sur cour

La maison est particulièrement caractéristique de l'architecture classique et de bonne qualité.
Nombreux détails et éléments (balcon, garde-corps,...)

La cour est ouverte par un grand portail avec piedroits en pierre de taille et par une porte piétonne.
Le portail métallique est récent.



En retour au fond de la cour : dépendances agricoles, perpendiculaires à la maison.
Architecture de qualité et belle porte cintrée.

CHAPITEL (place du)



parcelles 477-478

Maisons vigneronnes perceptibles depuis la terrasse du donjon

Deux maisons vigneronnes accolées et symétriques sous un toit commun.
Façades caractéristiques et bien conservée, avec escaliers et estres couverts.
Enduit ancien
Génoise.

CHAPITEL (rue du)



parcelle 1593

Maison bourgeoise, caractéristique de la fin du 19^e siècle - datée de 1890 (linteau de la lucarne)

La maison est reconstruite sur des bases antérieures représentées sur le cadastre de 1819 et rappelées par un jour en arkose, orné d'une accolade. L'ensemble formé par la maison et ses dépendances (peu ou non perceptibles depuis les espaces publics), correspondrait au domaine du Chapitel, considéré comme l'un des plus anciens du village.



Un grand mur de soutènement et de clôture perpétue les limites du domaine, telles qu'elles étaient représentées sur le cadastre ancien.



CHEMIN HAUT (rue du)

parcelles 883-1585

Construction ancienne, considérée par certains auteurs comme une «maison forte»

Le volume simple est flanquée d'une tourelle de plan circulaire sur encorbellement (peut-être une cage d'escalier plutôt qu'une «tour» de défense ?).

Les façades sont de type classique. Génoise ancienne.

Une dépendance agricole, de belle qualité architecturale, s'appuie contre la face nord.

A l'est, la cour, fermée par un mur, abrite un puits.



CROUZADOUX (rue du)

parcelle 787

Maison vigneronne

Façade caractéristique et bien conservée, escalier couvert (auvent sur chevrons). Génoise en couronnement de toit.

Enduit ancien.



parcelle 794



Ancienne ferme sur cour fermée, en périphérie du bourg, perceptible depuis la terrasse du donjon

La maison est particulièrement représentative de l'architecture et des techniques ou détails classiques.
Couronnement en frise de terre cuite.

Dépendances agricoles et murs de clôture de qualité, au sud et à l'est.

CROUZADOUX (place du)

parcelle 802



Domaine agricole

Les bâtiments s'organisent autour d'une cour fermée.
La maison, perceptible en partie, est un exemple caractéristique des constructions classiques.
Génoise.
Un pigeonnier en brique.

Les dépendances agricoles, adossées à la rue, ferment la cour.
Dans le prolongement : haut mur de clôture percé d'un grand portail à linteau droit.

DODEL (rue)

parcelle 922

Bâtiment agricole indépendant. Sert d'appui à une des fontaines.

Volume et façades caractéristiques.

Le grand arc en brique est un élément récurrent à La Sauvetat, aussi bien dans les façades de bâtiments agricoles que pour les portails sur cour.

Génoise (toit en fibro-ciment)



parcelles 925-926-928-931

Maisons de bourg typiques, particulièrement remarquables par

- la régularité de l'alignement : rythme parcellaire et hauteurs des constructions

- l'état de conservation des façades, peu modifiées.

- la qualité des détails et éléments architecturaux (ouvertures, enduits, auvent).

Parcelle 925 : un pigeonnier intégré au bâtiment, auvent sur porte piétonne - débord toiture sur chevrons

Parcelle 926 : deux fenêtres cintrées, génoise

Parcelle 928 : génoise

Parcelle 931 : porte cochère cintrée - chevrons



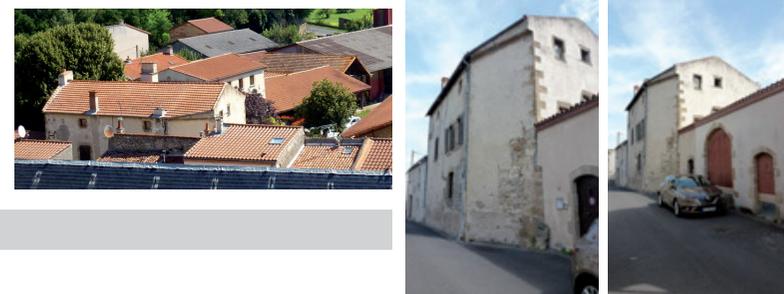
parcelles 1508

Bâtiments contigus formant un alignement de grande qualité - perceptibles depuis la terrasse du donjon

Façade d'une grande maison sur cour fermée, accessible par une porte cochère cintrée.

Chevrons

Architecture de qualité, bien conservée



parcelle 1523

Grand bâtiment agricole perpendiculaire à la rue

La façade sur rue, en pignon, est protégée par un grand auvent sur consoles de bois.

Bel appareillage en petits moellons et pierres de taille. Un linteau cintré en brique.

Mur de clôture percé d'une porte cochère et d'une porte piétonne cintrées.

Les deux parcelles 1580 et 1523 forment un alignement de grande qualité.



parcelle 1590



Domaine ou «manoir» ancien perceptible depuis la terrasse du donjon

Les constructions, refermées derrière un grand mur, sont peu perceptibles depuis la rue.

Une tourelle d'escalier de plan hexagonal - couronnement en dalles de pierre.

Fenêtres à traverse.

Enduit chaux

Grand portail en arc appareillé et porte piétonne

ECOLES (rue des)

parcelle 693



Maison de bourg caractéristique, bien conservée.

Façade ordonnancée.

Couronnement : corniche brique.

parcelle 700



Petite ferme composée d'une maison de type vigneron, d'une grange et de dépendances.

Plan en U autour d'une petite cour ouverte sur la rue.

Les bâtiments sont restés très authentiques et caractéristiques des constructions classiques.

GARENNE (rue de la)

parcelle 681

Petit bâtiment agricole indépendant et mur de clôture du jardin attenant

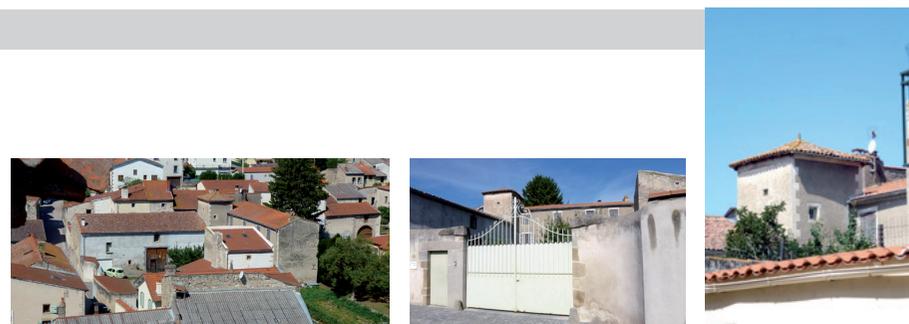
Maçonneries de grande qualité.
Toiture tuile canal sur chevrons.
Porte piétonne caractéristique.



parcelle 812

Ensemble, ferme ou domaine, de très grande qualité - perceptible depuis le donjon

La maison, de type classique est couverte en tuile plate.
A l'ouest (rue des Ecoles) : linteau de fenêtre orné de palmes et débord de toiture sur dalles d'arkose.
Les dépendances agricoles, qui referment la cour sur sa face est, englobent un pigeonnier.
Couverture en tuile canal
Au sud, la cour est fermée par un mur de clôture percé d'une porte piétonne et d'un grand portail.



parcelle 878

Maison classique sur cour.

La maison, implantée en limite de la cour, est caractéristique de l'architecture classique.
Beau mur de clôture, valorisé par la végétation.

Le mur nord, aveugle, prolonge la façade de la construction adjacente : les maçonneries sont remarquables par leur qualité.



parcelle 881

Grande maison classique ouverte sur cour arrière.

Arc cintré sur la porte piétonne.
Façade de qualité. Génoise et tuile canal.

La cour est fermée par un mur de clôture en pierre de qualité.



RUE DE LA GARENNE - parcelle 1418



Ensemble sur cour

La façade sur rue est ordonnancée, l'enduit ancien est décoré de fausses architectures. Génoise.
Sur la petite cour un balcon et la clôture sont ornés de belles ferronneries.

GLADEL (rue)

parcelle 725



Ensemble sur cour - perceptible depuis la terrasse du donjon
Grande maison en fond de cour. Façade classique en partie perceptible, couronnée par une belle frise en terre cuite.
Pavillon sur rue (génoise) et une dépendance agricole, adossés au mur de clôture.

Le mur de clôture, assez haut, est percé d'un grand portail encadré de deux piliers en pierre de taille. Portail à deux vantaux, métallique, de qualité.

Les bâtiments sont restés très authentiques et caractéristiques des constructions classiques.

parcelle 1482



Ensemble sur cour

La maison, implantée perpendiculairement à la rue, est couverte d'un toit à croupes.

Modèle très caractéristique de l'architecture classique, elle est partiellement perceptible à l'arrière du mur de clôture. Enduit ancien. Génoise

Le mur de clôture, assez haut, participe à l'alignement de la rue.

Il est percé d'un grand portail couvert d'un arc surbaissé en brique : un élément vernaculaire très représenté à La Sauvetat.

8 MAI (rue du)

parcelle 539



Maison classique

Au carrefour de la rue du 8 mai et du chemin de Tudyme, cette petite maison classique et son mur de clôture marquent l'extrémité nord du village, avant ses extensions contemporaines. La façade symétrique est ornée d'éléments de modénature (chaînes d'angle, bandeaux, fronton). Le toit à quatre rampants est percé d'une lucarne. Les murs de clôtures, surmontés d'une ferronnerie, sont percés de deux portails métalliques. Au sud, au carrefour des deux voies, la clôture sert d'arrière plan à la croix de Mission.



Pigeonnier

Une des pigeonniers les plus représentatifs du modèle à La Sauvetat. Bien conservé.

Le grand mur de clôture, percé d'une jolie porte piétonne, sert d'arrière plan à l'une des fontaines. Il est agrémenté par des plantations récentes (rosiers)

parcelle 810-1387

parcelle 835

Ensemble sur cour

Maison bourgeoise en fond de parcelle : toit à la Mansart (brisis en ardoise), porte piétonne sur perron et escalier. Couronnement en frise de terre cuite.

Une dépendance à droite : aveugle sur la rue, couronnée d'une génoise.

Une aile à gauche: classique couronnée d'une génoise.

Clôture en ferronnerie sur mur bahut. Portail encadré de deux piliers en pierre de taille.



8 MAI (rue du)

parcelle 844

Domaine

Grande maison «bourgeoise» classique, adossée au mur de clôture. Génoise.
Haut mur de clôture en belle maçonnerie jointoyée et surmonté d'une treille.

Ensemble de grande qualité à l'entrée du village et de l'une des perspectives sur le donjon



parcelle 1517

Domaine perceptible depuis la place Saint-Esprit et la terrasse du donjon.

Siège du domaine des Douhet, établis à La Sauvetat, au 17^e siècle. Agrandis et modifiés au cours des siècles, les bâtiments se composent actuellement d'une grande maison «bourgeoise» à la façade classique couronnée par un corniche-égout en lave.

Une construction moins haute s'appuie à l'est : elle conserve une petite fenêtre moulurée (remploi ou trace des bâtiments primitifs) et englobe un pigeonnier. La façade sur cour, perceptible depuis la terrasse du donjon est de grande qualité. Un pigeonnier s'appuie contre le corps de bâtiment

Des dépendances agricoles ou artisanales s'adossent aux limites de la propriété, autour de la grande cour. Elles comprennent un colombier très caractéristique et de grande qualité. L'un des deux colombiers est mentionné à la fin du 17^e siècle.

La cour est fermée par un haut mur de clôture percé d'un grand portail



parcelle 1591



Domaine

La maison, implantée perpendiculairement à la rue, est couverte d'un toit à croupes (génoise)
Modèle très caractéristique de l'architecture classique, elle est partiellement perceptible à l'arrière du mur de clôture.

Le mur de clôture, assez haut, participe à l'alignement de la rue et sert d'appui à une dépendance agricole non perceptible. Il est percé d'un grand portail couvert d'un arc surbaissé en brique : un élément vernaculaire caractéristique du village.

RUE DE LA MAIRIE

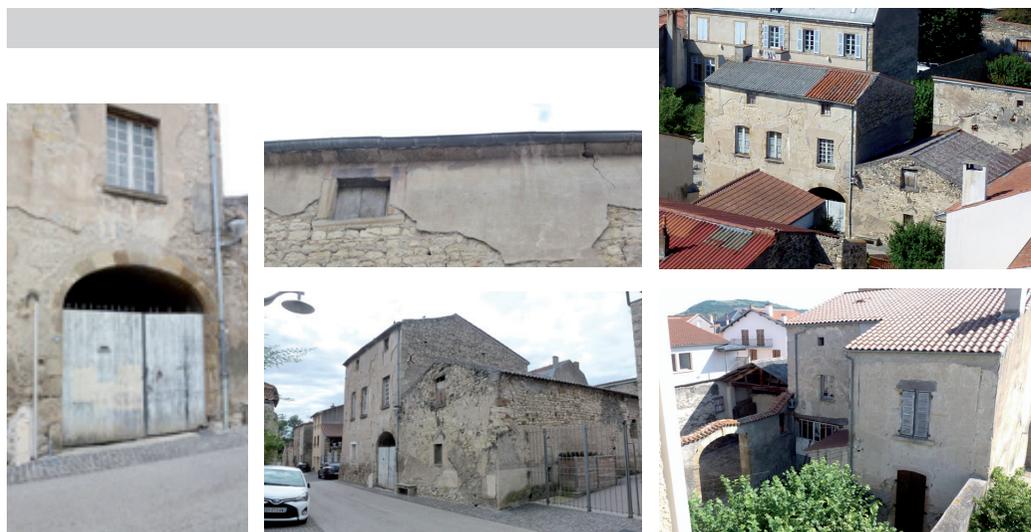
parcelle 684



Petit bâtiment communal

Utilisé comme mairie avant la construction de l'équipement actuel, puis en bains-douches publics, il accueille actuellement la bibliothèque.
Architecture et détails classiques de qualité.

parcelle 689



Ensemble de bâtiments correspondant à un ancien relais de poste.
Perceptible depuis la terrasse du donjon

Les bâtiments, implantés en L sur la parcelle, comprennent une grande maison de type classique enjambant un grand porche cintré qui donne accès à la cour et aux anciennes écuries.

La façade sur rue conserve les vestiges d'un décor et d'une enseigne au badigeon.
Débord de toit sur dalles pierre.

Depuis les locaux de la mairie, vue sur la cour et la ruine de l'écurie : belle porte cochère.

parcelle 690

Bâtiment public classique - perceptible depuis le donjon

Très peu modifié, il abrite, comme à l'origine la mairie et l'école.
Le bâtiment, implanté en milieu de parcelle s'ouvre sur deux cours fermées par des clôtures en ferronnerie sur murs bahut.
Portails encadrés de piliers en pierre de taille.



parcelles 1445



Salle polyvalente.

Un ancien bâtiment, existant sur le cadastre ancien, a été rénové.
La façade, reconstruite dans un vocabulaire contemporain, s'inscrit dans l'architecture d'origine et les alignements.

Un bel exemple d'intervention contemporaine.

parcelles 1605



Grande maison de bourg

Façade classique : dans l'axe central s'inscrit une grande porte cintrée en lave, datée sur la clé de 1878.

Encadrements en lave

Frise de terre cuite

Enduit ancien

A l'arrière, non perceptibles depuis l'espace public des bâtiments encadrent une petite cour

ORMEAU (rue et place de l')

parcelle 350

Grande maison de bourg ouverte sur la place.
Perceptible depuis la terrasse du donjon

Façade classique ornée d'un balcon surplombant
une grande porte cochère à linteau droit.

Ferronnerie de qualité

Volets battants persiennés.

Enduit ancien

En façade nord (pignon) : ancienne devanture de
la boucherie.



parcelles 360-1588

Petite maison vigneronne caractéristique et bien conservée.

La façade sud conserve quelques uns des rares éléments renaissance du village : une baie
à traverse et un jour chanfreiné

La couverture de l'estre repose sur un pilier constitué d'un tronc grossièrement dégrossi.
Couverture en tuiles canal sur génoise.



parcelle 496

Maison de bourg en partie édifiée sur l'ancien fossé et contre une des tours du fort
Maison type vigneron tardive : accès par un escalier et un balcon

Façade classique - Encadrements en pierre.

Marquise sur la porte d'entrée.

Frise de terre cuite en débord de toiture.



parcelle 591

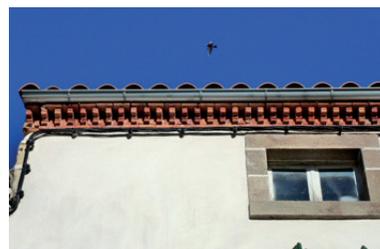
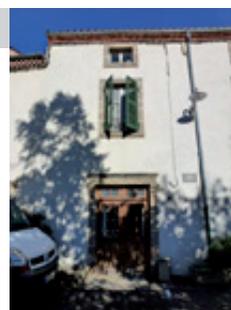
Maison de bourg édifée sur l'ancien fossé et plusieurs parcelles accolées

Façade classique et complexe, à plusieurs travées englobant un bâtiment agricole (grande porte cochère) et l'habitation.
Au centre accès par deux portes ; à l'ouest un escalier latéral de trois marches en pierre.

Encadrements des baies en arkose.

Génoise.

Enduit ancien, peu adapté à la qualité des façades (texture, aspect et uniformité)



parcelles 593-1413

Maison de bourg édifée sur l'ancien fossé et plusieurs parcelles accolées

Façade classique : belle porte et encadrements de baies en pierre de taille
Frise de terre cuite en débord de toiture



parcelles 594-598

Deux petites maisons de bourg construites sur l'ancien fossé du fort.

Façades caractéristiques.

Parcelle 594 : restaurée récemment (enduit et badigeon), frise de terre cuite en débord de toiture

Parcelle 598 : génoise, une petite marquise sur porte piétonne

ORMEAU (rue et place de l')

parcelle 1414

Maison de bourg, caractéristique par l'architecture générale et les détails, construite sur le fossé

Encadrement de la porte et des baies en pierre de taille.

Balcon et belle ferronnerie

Frise de terre cuite.

Eduit récent



parcelles 1695-1696-1697

Ensemble de trois parcelles provenant vraisemblablement de la division d'un immeuble - perceptible depuis la terrasse du donjon

Les façades sur rue conservent plusieurs ouvertures du 18^e siècle : appuis «ondés» et linteaux ornés de coquilles ou de palmes. Couronnement : génoise.

L'arrière du bâtiment n° 1696 a été très remanié, voire reconstruit.

Un grand mur de clôture ferme la propriété : il s'ouvre par une grande porte cochère cintrée. La menuiserie du portail est de qualité.

Ensemble de grand intérêt architectural malgré les remaniements



ORMEAU (petite rue de l')

parcelle 1575-345

Pigeonnier édifié à l'angle de la construction principale et d'une cour

Volume caractéristique.

Eduit ancien.

La parcelle est fermée par un mur de clôture relativement haut.

La porte piétonne est couverte d'un linteau à accolade en remploi





Domaine de Chalaniai - Château - dépendances - parc

L'origine de ce domaine, implanté en limite nord du village, reste inconnue. Il a pris le nom de famille de ses propriétaires à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle.

La comparaison des cadastres atteste un agrandissement conséquent du domaine bâti avec la construction au nord d'un vaste ensemble de dépendances, refermé sur une cour.

La partie la plus ancienne, représentée en 1819, est perceptible en vue plongeante depuis la terrasse du donjon : les bâtiments encadrent un vaste espace dont la limite orientale (commune avec le parc) est flanqué de deux pavillons de plan carré.



PEDAT (rue de)

parcelle 803



Grande maison bourgeoise ouverte sur cour et parc

La façade classique est partiellement perceptible.

Le grand mur de clôture marque l'alignement de la rue.
Il est percé d'une porte cochère et d'une porte piétonne à encadrement de lave.

PLACE (quartier de la)

parcelles 571-572-575

Ensemble de bâtiments correspondant à la porte extérieure du fort et comprenant les bases d'une tour (parcelle 571)

Le rempart a été modifié au 19^e siècle et transformé en une façade typiquement classique (ouvertures, balcon, escalier)

La construction 575 est construite sur l'emprise de l'ancien fossé.

Génoise

Les constructions restaurées sont de qualité.



parcelles 580-581

Deux maisons vigneronnes représentatives de l'évolution du village

Elles correspondent à la transformation et à l'extension de deux loges : les deux estres couverts, très caractéristiques du modèle, ont été construits contre la face extérieure du rempart, sur l'ancien fossé.

Les façades utilisent de nombreux éléments d'architecture médiévale ou renaissance.

Les deux constructions ont été rénovées : tuile canal, enduit et badigeon.

Les façades arrière correspondent à celles des deux loges.



PLACE (quartier de la)

parcelle 748

Maison de bourg caractéristique malgré une hauteur supérieure à la hauteur courante

Façade strictement ordonnancée.
Un balcon en R+2 avec belle ferronnerie.
Corniche pierre.



PRANLY (rue de)



Grand domaine agricole perceptible depuis la terrasse du donjon

Création de la famille des Douhet, installée à La Sauvetat avant la fin du 17^e siècle, et dépendance du domaine fondé « Crousadour sive du Saint Esprit » (voir parcelle 1517). Une partie des constructions existe en 1819.

Le domaine comprend une grande maison de bourg classique, adossée au mur de clôture et de nombreuses dépendances dans les parties hautes et les couvertures sont perceptibles depuis le donjon.

La propriété actuelle conserve également les vestiges de la chapelle de l'hôpital installé par les commandeurs. La nef est ruinée mais il subsiste la façade orientale, flanquée d'une petite tour carrée (clocher ?)

parcelle 1642



TABOT (rue du)

parcelle 872

Grande maison de bourg ouverte sur cour

Façades ordonnancées. Un balcon au sud. Toiture à quatre rampants - frise de terre cuite
Cour fermée par un mur - Beau portail métall.
Au nord, une courette est fermée par une belle porte en ferronnerie.



LE LIEU-DIEU

parcelles 22-25-822

Le domaine est d'origine ancienne : le secteur est occupé dès l'époque gallo-romaine et, avant la fin du 12^e siècle, des religieuses de Saint-Genès-les Monges, dépendant de la Chaise Dieu, sont installées à Lieu-Dieu sur les bords de la Narce.

L'évolution du bâti est très mal connue. On sait cependant qu'au 18^e siècle, l'ancien prieuré était devenu un simple domaine agricole appartenant aux religieuses.

L'acte de vente comme bien national, en 1791, mentionne «une mesure de bâtiment».

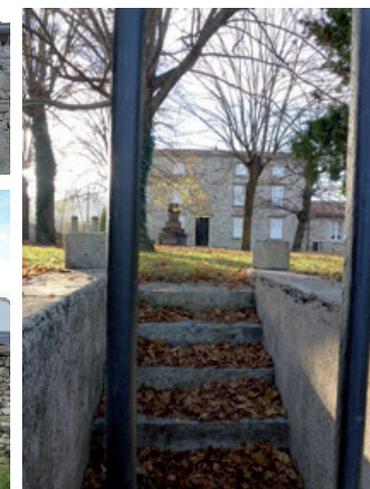
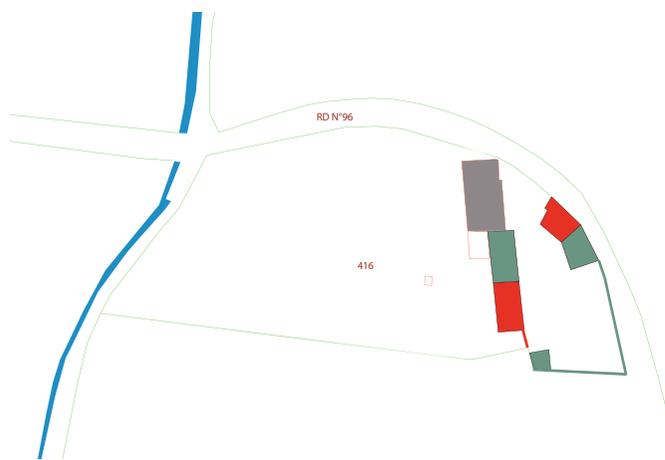
Les constructions actuelles, très perceptibles depuis les espaces publics et en vues lointaines, se sont développées à partir de quelques bâtiments, indiqués sur le cadastre de 1819 auxquels sont venues s'en ajouter de nouvelles qui referment une cour.

L'ensemble s'ouvre sur un jardin d'agrément et un parc arboré.

Les façades perceptibles ne révèlent aucun témoignage de l'origine médiévale des constructions, excepté peut être une pierre sculptée, encastrée dans un des pignons récents (emploi ?).

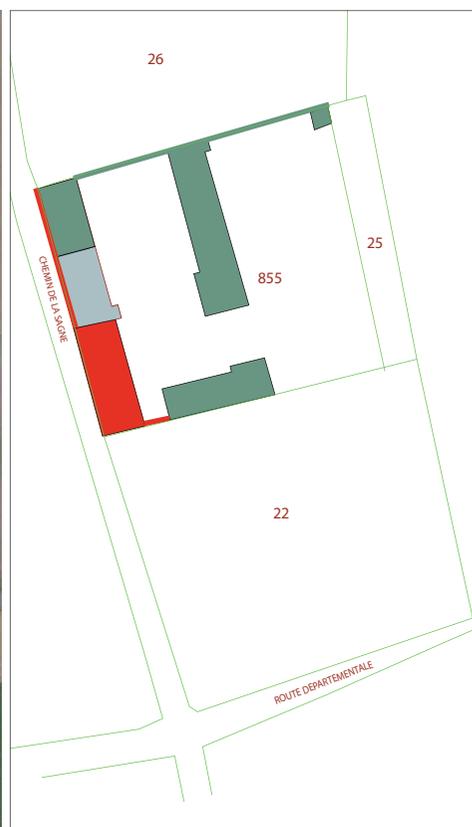
Les constructions aux façades «classiques» sont de grande qualité, tant du point de vue architectural (volumétrie, dessin, ...) que des techniques. Les maçonneries des dépendances agricoles, en particulier, présentent des appareillages de petits moellons de diverses natures (calcaire, volcanique, arkose) soigneusement agencés.

La cour, cloutée de galets, et le jardin d'agrément participent et accentuent l'intérêt patrimonial de l'ensemble.



CATALOGUE DU PATRIMOINE LA SAGNE

parcelles 22-25-822



Le nom du domaine apparaît en 1635 dans un texte qui précise que le siège de l'exploitation est un ensemble réunissant une maison, une grange, une basse-cour et un jardin le tout attenant.

L'ensemble était entouré, sur ses quatre faces, par des chemins, qui le séparaient d'autres maisons particulières.

Au fil du temps, le domaine passe entre les mains de deux autres familles et fait l'objet d'augmentations et de remembrements jusqu'à devenir un ensemble foncier suffisamment important pour être mentionné par Cassini au 18^e siècle.

Les bâtiments et une partie du domaine ont conservé les dispositions anciennes, connues par le cadastre de 1819. Une partie est actuellement en ruine.

La maison, au volume imposant et à l'architecture classique, est la partie la plus perceptible du domaine, environné de végétation. Elle s'appuie contre un grand mur de clôture.

L'accès à la cour s'effectue au sud, par un grand portail et une porte piétonne.

Seules des vues lointaines permettent d'observer les dépendances et le front est de la propriété : une partie du mur de clôture est conservée ainsi que deux des pavillons d'angle, représentés au 19^e siècle.

Accompagnés par la végétation (parc et alignement le long du chemin) les bâtiments forment un ensemble encore très représentatif et d'une grande valeur patrimoniale.

